



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Rapport du FMI No. 25/236

TCHAD

Octobre 2025

DEMANDE D'UN ACCORD DE QUATRE ANS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE ; DÉCLARATION DES SERVICES DU FMI ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE TCHAD

Dans le cadre de la demande d'un accord de quatre ans au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été publiés et figurent dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour examen par le conseil d'administration, le 25 juillet 2025. Le rapport a été établi à la suite des entretiens achevés le 17 mai 2025 avec les autorités tchadiennes sur les évolutions économiques et les mesures de politique économique. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 26 juillet 2025.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration des services du FMI** met à jour les informations sur les développements récents.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Tchad.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention envoyée au FMI par les autorités du Tchad*

Mémorandum de politique économique et financière des autorités du Tchad*

Protocole d'accord technique *

*Également compris dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et de données qui divulgueraient de façon prématuée les intentions de politique économique des autorités.

Des exemplaires de ce rapport sont accessibles au public à l'adresse suivante :

Fonds Monétaire International • Services de publication
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Web : <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



Le conseil d'administration du FMI approuve en faveur du Tchad un nouvel accord de 48 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un accord de 48 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Tchad d'un montant de 455,65 millions de DTS (625.3 millions de dollars, soit 325 pourcent de la quote-part du pays). La décision du conseil d'administration autorise un premier décaissement immédiat équivalent à 28,04 millions de DTS (38.5 millions de dollars).
- Le financement sur 48 mois soutiendra les objectifs du Plan National de Développement 2025-2030 des autorités en garantissant la soutenabilité des finances publiques, en dégageant de l'espace budgétaire pour de projets de développement clés, en augmentant les dépenses sociales ciblées et en améliorant la gouvernance et le climat des affaires. Il contribuera également à répondre aux besoins de financement de la balance des paiements du Tchad face à de fortes tensions financières.
- L'accord au titre de la FEC devrait permettre de mobiliser des financements extérieurs supplémentaires des partenaires de développement.

Washington, DC – 25 juillet 2025: Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a aujourd'hui approuvé en faveur du Tchad un accord de 48 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant de 455,65 millions de DTS (625.3 millions de dollars, soit 325 pourcent de la quote-part du pays), afin de soutenir les réformes économiques et structurelles des autorités et de répondre aux besoins prolongés de financement de la balance des paiements du pays. La décision du conseil d'administration permet un premier décaissement immédiat de 28,04 millions de DTS (38.5 millions de dollars).

Le nouvel accord soutient les objectifs du Plan National de Développement 2025-2030 des autorités à travers trois grands axes. Premièrement, il vise à garantir une politique budgétaire soutenable et à créer de l'espace budgétaire pour financer des projets de développement clés. Deuxièmement, le programme vise à soutenir les objectifs d'inclusion des autorités, notamment par une augmentation des dépenses sociales ciblées pour améliorer les résultats en matière de développement. Troisièmement, le programme contribuera à l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires pour créer les conditions d'une croissance économique plus forte et équilibrée. Le programme contribuera également à l'effort régional pour garantir la stabilité extérieure de l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) en répondant aux besoins de financement de la balance des paiements du Tchad à un moment où le pays fait face à des pressions financières substantielles dues à la volatilité des prix du pétrole, à des crises sans précédent liées aux flux de réfugiés et de sécurité alimentaire, dans un contexte de diminution du soutien des bailleurs et de resserrement prolongé du financement.

À la suite de la discussion du conseil d'administration, M. Clarke, directeur général adjoint et président par intérim du conseil, a fait la déclaration suivante :

« Le Tchad est confronté à d'énormes défis découlant des chocs humanitaires, climatiques et sécuritaires, aggravés par la volatilité des prix du pétrole et la baisse de l'aide publique au

développement. Ces facteurs ont amplifié les besoins de financement de la balance des paiements, grevé les finances publiques et accentué les pressions sociales et humanitaires, en particulier avec l'afflux sans précédent de réfugiés soudanais. Malgré ces difficultés, et après la conclusion de la transition politique début 2025, les autorités ont fait preuve d'un engagement fort en faveur de la stabilité macroéconomique et des réformes, avec l'adoption d'un ambitieux Plan National de Développement pour 2025–2030.

Le programme des autorités, appuyé par un nouvel accord quadriennal au titre de la facilité élargie de crédit, vise à répondre aux besoins de financement de la balance des paiements, à assurer la stabilité macroéconomique et à favoriser une croissance inclusive. Le programme repose sur trois piliers : assurer la soutenabilité des finances publiques tout en créant un espace budgétaire pour les projets de développement ; développer les dépenses sociales ciblées pour lutter contre la pauvreté généralisée ; et améliorer la gouvernance et le climat des affaires pour favoriser le développement du secteur privé.

La bonne mise en œuvre des réformes fiscales sera cruciale pour créer un espace budgétaire pour l'exécution du Plan National de Développement tout en garantissant la soutenabilité. À cet égard, mobiliser les revenus non pétroliers—notamment par le biais d'augmentations fiscales ciblées, de la rationalisation des exonérations fiscales et de la numérisation de l'administration fiscale—sera important. Des efforts pour contenir les dépenses non prioritaires en rationalisant la masse salariale, en réduisant les dépenses avant ordonnancement et en renforçant la gestion financière publique et la transparence budgétaire seront également nécessaires.

Les réformes visant à améliorer l'inclusion sociale et la gouvernance sont essentielles pour favoriser une croissance économique plus forte et plus équilibrée. À cet égard, les projets des autorités d'élargir l'identification biométrique et le registre social unifié sont cruciaux pour garantir une protection sociale efficace. Des réformes de gouvernance, notamment dans le secteur pétrolier, sont nécessaires pour renforcer la transparence et la reddition de comptes publics. La demande des autorités de conduire un diagnostic de gouvernance du FMI et leur engagement à publier un audit sur les recettes pétrolières et à améliorer la supervision des entreprises publiques sont des étapes importantes dans ce sens. »

Tableau 1. Tchad: Principaux Indicateurs Économiques et Financiers, 2023-30

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Act.	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Secteur réel								
PIB à prix constants	5.0	3.5	3.3	3.6	3.3	3.7	4.0	4.1
PIB pétrolier	7.4	-1.2	-0.7	4.1	2.3	3.2	2.3	1.3
PIB non pétrolier	4.3	4.6	4.2	3.5	3.5	3.8	4.2	4.4
Déflateur du PIB	-4.2	2.8	0.2	1.5	1.9	1.9	2.0	1.9
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	2.3	5.1	4.0	3.6	3.1	3.0	3.0	3.0
Prix du pétrole								
Brent (US\$/baril) ¹	82.3	79.9	67.7	63.3	63.7	64.7	65.6	66.4
Prix du pétrole tchadien (Dollars U.S./baril) ²	77.8	78.2	65.3	60.6	60.7	61.7	62.6	63.4
Production de pétrole à l'exportation (millions de barils)	51.5	50.8	50.4	52.7	53.9	55.8	57.2	58.0
Taux de change FCFA/US\$ (moyenne)	606.5	606.2
Monnaie et crédit								
Avoir extérieurs nets du système bancaire ³	-0.9	28.1	0.9	0.6	0.0	0.1	0.9	2.3
Crédit intérieur net ³	15.4	-11.2	11.1	9.4	8.0	7.7	6.6	5.0
<i>dont</i> : créances sur le gouvernement (net)	4.5	0.3	-0.8	-2.1	-0.5	1.6	0.4	-0.2
<i>dont</i> : créances sur l'économie	4.9	7.1	4.1	3.6	3.4	3.4	3.5	3.7
Monnaie et quasi-monnaie	14.6	17.0	12.0	10.0	8.0	7.8	7.5	7.3
Vitesse de circulation (PIB hors pétrole)	4.2	3.9	3.7	3.6	3.5	3.5	3.4	3.4
Secteur extérieur (valorisé en USD)								
Exportations de biens et services (FAB)	-5.9	3.1	-5.8	1.3	3.2	4.8	4.7	3.9
Importations de biens et services (FAB)	7.7	4.8	3.7	5.9	2.7	4.2	4.5	4.4
Solde global de la balance des paiements (% du PIB)	0.5	0.4	-2.1	-2.6	-2.2	-0.9	-0.5	0.3
Solde courant, y.c. transferts officiels courants (% du PIB)	1.6	1.0	-2.5	-3.5	-3.2	-3.2	-3.2	-3.4
Termes de l'échange	-13.0	10.9	-7.2	-3.4	-0.2	1.1	1.4	1.4
Dette extérieure (% du PIB) ⁴	16.7	17.2	17.9	20.2	22.1	21.7	21.4	20.9
VAN de la dette extérieure (% des exportations de B&S)	43.5	45.2	50.2	56.4	60.4	59.2	58.6	58.0
(Pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)								
Finances publiques								
Recettes et dons	19.1	20.2	21.2	18.8	19.3	19.3	19.2	19.4
<i>dont</i> : recettes pétrolières	11.5	9.3	8.6	6.0	6.1	6.3	6.0	5.9
<i>dont</i> : recettes non pétrolières	6.9	8.7	9.4	9.3	9.6	9.7	9.8	10.0
Dépenses totales	20.9	22.7	22.7	21.6	21.8	20.6	20.1	20.1
Dépenses courantes	13.9	14.1	13.9	12.8	12.4	12.1	11.8	11.6
Dépenses d'investissement	7.0	8.6	8.8	8.8	9.5	8.5	8.4	8.4
Solde primaire hors pétrole (base engagement, hors dons) ⁵	-11.5	-9.7	-6.8	-6.2	-5.6	-5.2	-4.8	-4.6
Solde global de référence (% du PIB) ⁶	-4.5	-3.0	-1.4	-1.2	-2.2	-1.9	-1.8	-1.5
Solde budgétaire global (base ordonnancement, dons inclus)	-1.8	-2.5	-1.5	-2.9	-2.6	-1.3	-0.9	-0.6
Dette publique totale (% du PIB) ⁴	32.3	32.8	33.0	34.2	34.7	33.3	32.0	31.3
<i>dont</i> : dette intérieure	15.6	15.6	15.1	14.0	12.6	11.6	10.6	10.4
Pour mémoire:								
PIB nominal (milliards de francs CFA)	11,303	12,025	12,452	13,089	13,788	14,576	15,452	16,383
<i>dont</i> : PIB nominal hors pétrole	9,232	9,969	10,748	11,442	12,100	12,804	13,613	14,497
PIB nominal (milliards de USD)	18.6	19.8	20.4	21.6	22.7	24.0	25.5	27.0

Sources: Autorités tchadiennes; estimations et prévisions du FMI.

¹Projections du WEO pour le prix du pétrole brut Brent.²Le prix du pétrole tchadien correspond au prix du Brent diminué de la décote liée à la qualité.³Variations en pourcentage de la masse monétaire au début de la période.⁴Administration centrale, y compris la dette garantie par l'État.⁵Recettes totales hors dons et revenus pétroliers, moins les dépenses totales hors paiements d'intérêts nets et investissements financés par des ressources extérieures.⁶Le solde budgétaire de référence (c'est-à-dire le solde budgétaire global diminué de 20 % des recettes pétrolières et de 80 % de la part des recettes pétrolières excédant la moyenne observée au cours des trois années précédentes) est un critère de convergence de la CEMAC et doit être supérieur à -1,5 % du PIB.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

TCHAD

26 juin 2025

DEMANDE D'UN ACCORD DE QUATRE ANS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

RÉSUMÉ

Contexte. Le Tchad continue d'être en proie à des chocs humanitaires, climatiques et sécuritaires considérables, dans une conjoncture où les recettes pétrolières et l'aide publique au développement sont compromises. À la suite de l'expiration de la facilité élargie de crédit (FEC) précédente, en juin 2024, et de la conclusion de la transition politique en février 2025, les autorités ont sollicité un nouvel accord au titre de la FEC afin de combler les besoins liés aux difficultés prolongées de la balance des paiements et d'accompagner les efforts en matière de réforme pour atteindre une stabilité macroéconomique et une croissance forte et inclusive. Compte tenu des fragilités inhérentes au pays et de l'accroissement des incertitudes régionales et mondiales, les autorités considèrent un nouvel accord soutenu par le FMI comme point d'ancrage et un catalyseur. Les autorités s'engagent à adopter une gestion prudente des finances publiques, afin d'améliorer les résultats de développement et à stimuler la diversification.

Modalités du programme et politiques publiques. Le programme économique proposé, qui sera appuyé par le nouveau programme FEC, s'inspirera des priorités de l'administration. Le nouveau dispositif FEC reposera sur trois piliers. Le premier pilier visera à soutenir une augmentation des recettes non pétrolières au moyen de réformes de l'administration fiscale et des politiques fiscales et d'une rationalisation des dépenses courantes pour garantir une politique budgétaire durable et créer l'espace budgétaire nécessaire au financement des projets de développement phares. Le deuxième pilier contribuera à soutenir les objectifs d'inclusion des autorités, à travers la mise en place d'un filet de sécurité sociale bien ciblé et adéquat. Le troisième pilier visera une amélioration de la gouvernance et de l'environnement des affaires. Les autorités ont sollicité un programme d'une durée de 48 mois pour répondre à environ 30 % des besoins de financement résiduel, estimés à quelque 2 milliards de dollars (ou 9,1 % du PIB). Compte tenu de ces paramètres, l'accord proposé est d'un montant équivalent à 455,65 millions de DTS, soit 325 % de la quote-part du pays (ou environ 640 millions de dollars).

Perspectives et risques. Les perspectives demeurent favorables, quoique marquées par de fortes incertitudes. Parmi les principaux risques pesant sur les perspectives, citons une éventuelle aggravation des conflits régionaux, des catastrophes naturelles, des retards dans la mise en œuvre des réformes, des déficits de financement de la part de bailleurs et des chocs pétroliers. Sur le plan positif, une hausse soutenue des prix du pétrole ou une croissance plus rapide des recettes intérieures pourraient contribuer à financer le budget de l'État et permettre un déploiement à grande échelle du Plan National de Développement (PND), ce qui induirait des retombées positives sur l'investissement, la croissance et les résultats sociaux.

Approuvée par
Vitaliy Kramarenko
(département
Afrique) et
Koshy Mathai
(département de la
stratégie, des
politiques et de
l'évaluation)

Une équipe du FMI composée de M. Reynaud (chef), M. Retana de la Peza, M. Tucker, Mme Lehmann (tous du département Afrique), M. Mikhael et Mme Ibrahim (tous deux du département Afrique, participation à distance), M. Marsilli, M. Tessema (tous deux du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), M. Nauerz (département des finances publiques), Mme Viseth (représentante résidente), et M. Topeur (économiste local) se sont entretenus avec les autorités à N'Djamena du 4 au 17 mai 2025. M. Bangrim Kibassim (bureau de l'administrateur) a pris part à cette mission.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES RÉCENTES, PERSPECTIVES ET RISQUES	7
A. Évolutions économiques récentes	7
B. Perspectives et risques	10
OBJECTIFS DU PROGRAMME ET POLITIQUES	14
A. Politiques budgétaires et réformes	15
B. Croissance inclusive	24
C. Gouvernance	27
MODALITÉS DU PROGRAMME	29
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	35
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2023–30	37
2. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2023–30	38
3. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2023–30	39
4. Balance des paiements, 2023–30	40
5. Situation monétaire 2023–30	41
6. Repères structurels 2025–26 et actions préalables au titre de la FEC	42
Repères structurels et mesures préalables proposés pour le programme FEC 2025–26	102
ANNEXES	
I. Évaluation ex-post vérifiée par les pairs	45
II. Estimations de la production minière artisanale au Tchad	55
III. Sauvegardes renforcées	57
IV. Coûts associés à l'augmentation des dépenses sociales ciblées	62

V. Stratégie de développement des capacités	65
VI. Matrice d'évaluation des risques	71
VII. Évaluation des risques institutionnels	73
VIII. Évaluation du secteur extérieur	75

APPENDICE

I. Lettre d'intention	79
Pièce jointe I. Mémorandum de politique économique et financière	81
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	105

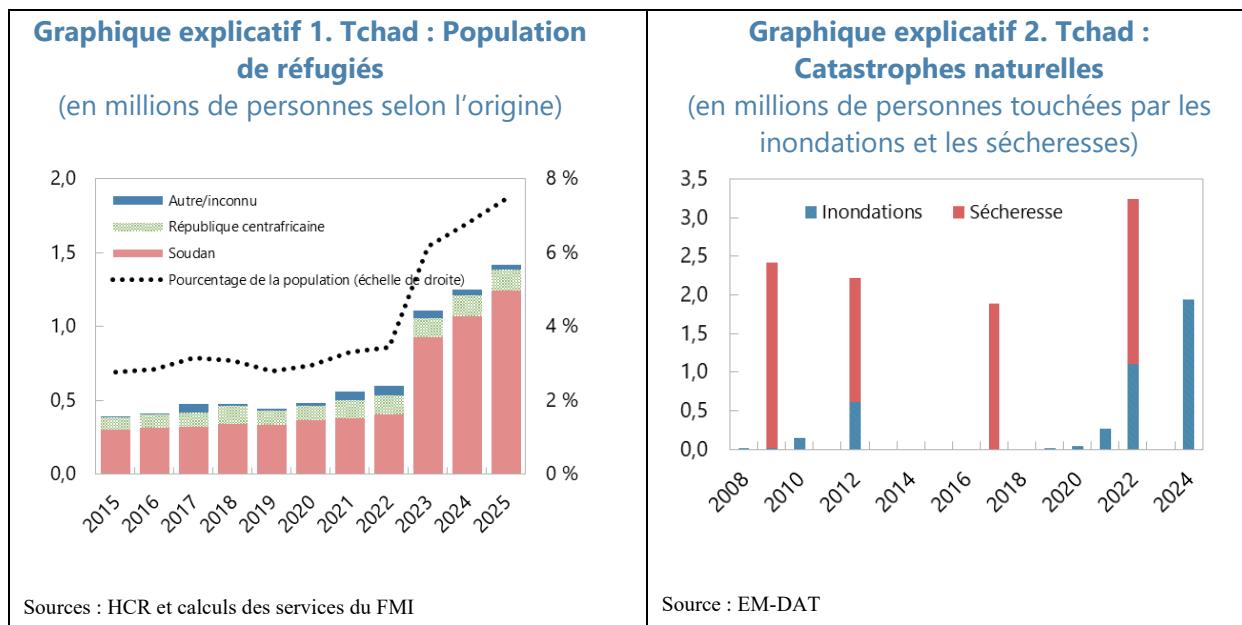
CONTEXTE

- 1. Le Tchad est un État fragile confronté à d'énormes enjeux de développement économique.** Le pays accuse un retard par rapport aux pays comparables dans un ensemble d'indicateurs de développement, se classant 190^e sur 193 pays dans l'Indice de développement humain (IDH) pour 2023, et parmi les deux derniers pays dans l'Indice de capital humain 2020 de la Banque mondiale. Le Tchad se classe 158^e sur 180 pays dans l'Indice de perception de la corruption 2024 de Transparency International, ce qui constitue une légère amélioration. Les progrès réalisés au début des années 2000 dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la réduction de la pauvreté se sont essoufflés depuis le choc pétrolier de 2014-2015 et la convergence de chocs externes et internes depuis lors.
- 2. La crise humanitaire le long de la frontière avec le Soudan est sans précédent, dans un contexte mondial où l'aide publique au développement (APD) est devenue précaire.** Selon les dernières données des agences des Nations unies, 280 000 réfugiés supplémentaires ont traversé la frontière depuis le début de l'année, portant à environ 1,3 million le nombre total de réfugiés soudanais et de Tchadiens de retour au pays. Le HCR prévoit que 200 000 réfugiés de plus pourraient franchir la frontière cette année à la suite de la reprise des affrontements à El Fasher et dans ses environs. L'agence estime à 700 millions de dollars le coût des besoins humanitaires pour 2025, dont seuls 10 % devraient être financés, contre 30 % l'an dernier.
- 3. À la suite d'une période de transition politique, les nouvelles autorités s'emploient à mettre en œuvre un plan de réforme ambitieux.** La tenue des récentes élections sénatoriales, en février 2025, a marqué la fin d'une transition politique d'une durée de quatre ans. L'administration nouvellement élue a approuvé son Plan National de Développement (PND) pour la période 2025-2030 (Chad Connection 2030) lors d'une réunion du Conseil de Cabinet des ministres le 29 mai 2025. Conçu pour améliorer le bien-être de la population, le PND met ainsi l'accent sur l'élargissement de l'accès aux services publics, le renforcement de la gouvernance et du climat des affaires, et la mise en œuvre de réformes dans des secteurs essentiels (électricité, transports, éducation, santé, etc.).
- 4. Cependant, dans un contexte infra-régional et mondial difficile, la paix a un coût budgétaire.** Au cours de la période de transition, en 2023, le programme soutenu par la FEC en 2021 a dévié de son cap car les autorités tentaient de naviguer dans un processus politique difficile dans un environnement marqué par des chocs multiples et sans précédent occasionnant une augmentation des dépenses qui ont creusé les déficits budgétaires. Les progrès réalisés dans l'atteinte des repères structurels ont été mitigés.
- 5. La collaboration avec le FMI a, dans l'ensemble, été difficile au cours de la dernière décennie, les trois derniers programmes soutenus par le FMI ayant expiré (voir l'évaluation ex post par les pairs figurant à l'Annexe I).** La mise en œuvre des programmes s'est déroulée dans un contexte marqué par des chocs externes conséquents qui ont pesé sur les résultats : le programme de 2014-2017 a été confronté à l'effondrement des prix du pétrole ; le programme de 2017-2020 s'est confronté à la survenue de la pandémie de COVID-19 ; et le programme de 2021-2024 a été aux

prises avec des répercussions régionales et une transition politique complexe. Il n'en demeure pas moins que chaque programme a permis de donner un ancrage à la stabilité macroéconomique en soutenant des politiques budgétaires plus prudentes ; en contribuant à la viabilité extérieure ; et en favorisant trois opérations successives sur la dette (achèvement, en 2015, de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), restructuration commerciale de 2018 et Cadre commun du G20 de 2022). Ces mesures ont permis d'atténuer la pression à moyen terme sur la dette. D'importants progrès ont également été réalisés en matière de gestion des finances publiques, de transparence des recettes pétrolières et de règlement des arriérés. En même temps, environ un cinquième des repères structurels et plusieurs critères de réalisation (CR), le plus souvent liés à l'accumulation d'arriérés extérieurs et intérieurs, n'ont pas été atteints, et peu de progrès ont été réalisés en matière de stimulation de la croissance du PIB et de réduction de la pauvreté. Ces résultats mettent en lumière les enseignements clés suivants pour la conception et la mise en œuvre des programmes à l'avenir :

- i. intégrer la flexibilité et la planification d'urgence dans la conception des programmes, compte tenu de la fréquence et de l'ampleur des chocs externes ;
- ii. adapter les conditions structurelles aux capacités administratives et soutenir la mise en œuvre au moyen d'une assistance technique ciblée ;
- iii. renforcer l'appropriation du programme en structurant suffisamment les incitations et en alignant le programme aux réformes nationales ;
- iv. traiter les vulnérabilités liées à la dette en amont et de manière décisive ;
- v. renforcer, protéger et mieux cibler les dépenses sociales pour renforcer le soutien aux réformes ;
- vi. approfondir les mesures de gouvernance et de lutte contre la corruption afin de conserver la crédibilité et l'appropriation des mesures de politiques économiques ; et
- vii. prévoir la possibilité d'établir des précédents dans d'autres domaines que le programme, par exemple au moyen des engagements pris par les autorités dans le cadre des entretiens de 2024 au titre de l'article IV.

6. Les autorités ont sollicité un nouvel accord au titre de la FEC afin de remédier aux besoins liés aux difficultés prolongées de la balance des paiements et en soutien à leurs efforts de réforme. Compte tenu des chocs extérieurs successifs, des possibilités de financement très limitées et des risques régionaux et mondiaux accrus, les autorités considèrent qu'un nouveau programme soutenu par le FMI constituera un point d'ancrage pour leurs politiques publiques et un catalyseur pour financer leur plan.



ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES RÉCENTES, PERSPECTIVES ET RISQUES

A. Évolutions économiques récentes

7. En 2024, l'activité économique est demeurée solide, tandis que l'inflation a augmenté.

Selon les estimations, le PIB réel a progressé de 3,5 % en 2024, tiré par de bonnes récoltes agricoles en dépit du grand nombre d'inondations et l'apparition de ravageurs qui ont nui à la culture cotonnière. La forte croissance du secteur des services a également stimulé l'activité économique. La baisse de la production pétrolière a pesé sur la croissance globale du PIB, quoique la contraction ait été moins prononcée qu'anticipé. Ceci s'explique par le fait que les problèmes techniques qui ont affecté négativement la production au début de l'année 2024 ont été réglés, contribuant ainsi, vers la fin de l'année, au redressement de la production. Les dernières estimations du PIB tiennent compte des activités liées à l'exploitation artisanale de l'or, les autorités recueillant désormais des statistiques sur les exportations, ce qui a également eu un effet positif sur la croissance du PIB (voir Annexe II). L'inflation a augmenté pour atteindre 5,1 % en 2024, témoignant d'une hausse de 8,1 %, de l'inflation alimentaire en partie imputable à des facteurs mondiaux, aux inondations dans la région et à l'afflux de réfugiés du Soudan dans les provinces de l'Est.

8. Les efforts d'assainissement budgétaire entrepris par les autorités ont débuté en 2024 et se sont accélérés au premier trimestre 2025, permettant ainsi de réduire le déficit en dépit des chocs humanitaires et climatiques.

En 2024, le déficit primaire non pétrolier s'est contracté de 1,8 % du PIB non pétrolier ; néanmoins, il est demeuré supérieur de 1,9 % du PIB non pétrolier aux

projections découlant de la récente consultation au titre de l'article IV. Cette situation s'explique principalement par la sous-performance des recettes non pétrolières, en raison de dividendes d'entreprises publiques (0,3 % du PIB non pétrolier) et de recettes provenant de la vente de licences de télécommunications (0,2 % du PIB non pétrolier) inférieurs aux prévisions. Elle est également due à des pressions exceptionnelles sur les dépenses liées à la crise humanitaire (0,4 % du PIB non pétrolier), aux inondations historiques (0,5 % du PIB non pétrolier) et au cycle électoral de la transition politique. L'assainissement budgétaire s'est accéléré au premier trimestre 2025. Le déficit primaire non pétrolier a représenté 1,1 % du PIB non pétrolier, soit 0,8 % de moins que prévu, les recettes non pétrolières ayant dépassé les prévisions de 0,1 % du PIB non pétrolier et les dépenses primaires financées par la politique budgétaire ayant été inférieures de 0,7 % aux projections. Sur le plan des salaires et des biens et services, l'exécution du budget a été conforme aux prévisions, les dépenses de transfert et les investissements d'origine nationale ont été inférieurs de 0,2 % et 0,4 % du PIB non pétrolier respectivement, en partie en raison de contraintes de liquidité.

9. Les réformes budgétaires structurelles se sont poursuivies au cours des 18 derniers mois. Parmi les faits marquants, citons les suivants :

- En matière d'**administration fiscale**, les autorités ont progressé dans la mise en œuvre de leur stratégie à moyen terme axée sur la numérisation et le renforcement des capacités afin d'améliorer l'efficacité de la perception de l'impôt sur le revenu des sociétés non pétrolières et de la TVA. Parmi les progrès notables, citons i) le lancement de la plateforme E-Tax, qui permet d'effectuer la déclaration de revenus et le règlement en ligne des impôts sur les sociétés, ainsi que la mise en place de la facturation et de la déclaration électroniques pour la TVA ; ii) l'instauration d'une application de gestion pour les petits contribuables (SYGUAR) ; iii) le déploiement d'un système de facturation électronique normalisée (FEN) ; iv) le paiement électronique des taxes douanières à partir de 2024 ; et v) la mise en place d'une plateforme de partage de données entre les administrations fiscales et douanières. De plus, les exonérations fiscales ne sont plus renouvelées automatiquement, et l'autorité d'octroi des exonérations a été centralisée au sein du ministère des Finances.
- En matière de **numérisation de la gestion des finances publiques**, le déploiement et l'élargissement du Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP) se poursuivent dans toutes les provinces, même si l'interconnexion complète et l'expansion à l'ensemble des administrations publiques sont encore en attente.
- En matière de **gouvernance et de surveillance des entreprises publiques**, de nouvelles lois ont été ratifiées. Avec l'assistance technique du FMI, un plan d'action de mise en œuvre de ces lois a été développé.
- En matière de **contrôle des dépenses**, le recours aux procédures de dépenses avant ordonnancement (DAO), qui entravent le contrôle des dépenses, a connu une diminution à la suite de l'entrée en vigueur d'un décret présidentiel visant à limiter leur utilisation, même si leur usage demeure encore répandu. Toutefois, la masse salariale a continué d'augmenter au cours des années, et peu de progrès ont été réalisés sur quelques autres réformes préconisées.

- En matière de gestion de l'investissement public et de marchés publics**, des progrès limités ont été observés pour corriger les faiblesses recensées dans l'Évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) de 2022. En outre, aucun progrès n'a été réalisé dans la publication des contrats publics de l'administration centrale, y compris sur le plan des informations relatives aux entreprises adjudicataires et aux bénéficiaires effectifs.

	Tableau du texte 1. Tchad : Performance budgétaire 2023-T1 2025				
	2023		2024		T1 2025
	Réel	Article IV	Prél.	Proj.	Prél.
Total des recettes et dons	19,1	21,1	20,2	4,3	4,0
Recettes	18,5	19,1	18,0	3,7	3,6
Pétrole ¹	11,5	9,7	9,3	1,9	1,7
Hors pétrole	6,9	9,4	8,7	1,8	1,9
dont dividendes des entreprises publiques	0,0	0,5	0,2	0,0	0,0
dont ventes de licences de télécommunications	0,0	0,9	0,7	0,0	0,0
Dons	0,6	2,0	2,1	0,6	0,4
Dépenses	20,9	21,2	22,7	4,8	3,8
Courantes	13,9	13,6	14,1	3,2	2,8
Salaires et traitements	6,3	6,4	6,5	1,5	1,5
Biens et services	1,7	2,4	2,2	0,5	0,5
Transferts et subventions	4,5	3,4	3,9	0,8	0,6
dont la réponse aux chocs humanitaires ²	0,0	0,3	0,7	0,0	0,0
Intérêts	1,4	1,5	1,5	0,4	0,2
Investissements	7,0	7,6	8,6	1,6	1,0
Financés sur ressources intérieures	5,9	5,1	5,7	0,8	0,4
dont la réponse aux chocs climatiques ²	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0
Financés sur ressources extérieures	1,2	2,5	2,9	0,7	0,6
Solde global (y compris dons, base engagements)	-1,8	-0,1	-2,5	-0,5	0,2
Solde budgétaire global de référence (critère de convergence CEMAC)	-4,5	-1,6	-3,0	0,0	0,0
Solde primaire hors pétr. (hors dons, base engagements)³	-11,5	-7,8	-9,7	-1,9	-1,1
<i>Postes pour mémoire :</i>					
Interventions humanitaires et face aux inondations		0,3	1,2		
PIB non pétrolier ⁴	9 232	9 969	9 969	10 748	10 748

Sources : Autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.
¹ Nettes des demandes de fonds et des coûts de transport liés aux participations de la Société des hydrocarbures du Tchad.
² Estimations initiales des services du FMI, dans l'attente de plus de renseignements des autorités.
³ Recettes totales, déduction faite des dons et recettes pétrolières, moins paiements d'intérêts et investissements financés sur le marché régional.
⁴ A des fins de comparaison et compte tenu d'une révision à la baisse importante du PIB nominal réel de 2023 par les autorités, le PIB hors pétrole évalué au titre de l'Article IV est réputé correspondre à celui des estimations initiales.

10. En 2024, les autorités ont bénéficié d'un appui des Émirats arabes unis pour financer leur budget et ont réintégré le marché régional au premier trimestre 2025, à mesure que les conditions de financement régional se sont assouplies. Les autorités ont principalement compté sur un prêt concessionnel octroyé par le Fonds d'Abu Dhabi pour le développement¹ (500 millions de dollars, soit 2,5 % du PIB) et sur une vente directe de titres du Trésor pour un montant de 50 milliards de francs CFA (83 millions de dollars, soit 0,4 % du PIB) à la Afreximbank pour financer le budget en 2024, en raison des difficultés rencontrées, au second semestre 2024, pour émettre des titres de créance sur le marché régional. L'amélioration des conditions de financement régional, au premier trimestre 2025, a permis au gouvernement de lever, à la fin mars, 68 milliards de francs CFA (112 millions de dollars ou 0,5 % du PIB) grâce à la vente d'obligations du Trésor, à des taux légèrement inférieurs à la moyenne de 10 % observée en 2024.

¹ Ce prêt était une tranche d'un financement pluriannuel d'appui budgétaire d'un montant de 1,5 milliard de dollars convenu avec les Émirats arabes unis dans le cadre d'un protocole d'accord signé en 2023, dont 150 millions de dollars ont été décaissés en 2023.

11. L'excédent courant s'est réduit en 2024, mais a néanmoins contribué à maintenir l'accumulation de réserves. En 2024, l'excédent du compte courant du Tchad a reculé, indiquant une baisse des recettes pétrolières imputable à la chute des cours mondiaux, partiellement compensée par la progression des exportations d'or² et la résilience des importations, qui sont demeurées fortes grâce à l'accélération des projets de développement. Néanmoins, le compte courant toujours positif, conjugué à un rebond du compte financier sous l'effet d'un renouvellement du soutien extérieur, a contribué à soutenir le Tchad dans son accumulation de réserves de change dans la région. Il ressort, de l'évaluation du secteur extérieur, que la position extérieure du Tchad est globalement conforme aux niveaux indiqués par les paramètres fondamentaux et les mesures souhaitables en 2024. Reflétant l'évolution de l'euro, le franc CFA a fait preuve de grande volatilité depuis la mi-2024, se déprécient au second semestre de 2024 avant de rebondir fortement en 2025.

12. Les autorités sont parvenues à remédier aux vulnérabilités persistantes des deux banques publiques systémiques sous-capitalisées du Tchad. Des accords de reconversion de dette ont été signés avec l'une des deux avec le gouvernement. Ils sont d'un montant total de 76 milliards de francs CFA (125 millions de dollars, soit 0,6 % du PIB), financés principalement par des recettes fiscales antérieures non affectées de 68 milliards de FCFA (112 millions de dollars, soit 0,5 % du PIB). Ces accords devraient permettre de réduire les créances improductives et les besoins de recapitalisation. La banque s'apprête à finaliser son plan de restructuration en vue de sa présentation à la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), à la suite de la nomination d'un nouveau conseil d'administration. En parallèle, la deuxième banque publique systémique entreprend actuellement une révision de son plan de restructuration qui fait suite aux observations transmises par la COBAC. Le coût de la recapitalisation pour le Gouvernement est estimé à environ 7,5 milliards de FCFA par banque, dont la mise en œuvre est désormais prévue pour 2026. En outre, les autorités ont conclu des accords en vue de se retirer de deux banques publiques plus petites, sous réserve d'un examen par la COBAC. Ces mesures devraient contribuer à la stabilisation du secteur bancaire, qui a montré de légers signes d'amélioration à la fin de 2024. Seules cinq banques sur dix respectent encore le taux d'adéquation des fonds propres réglementaire. Cela dit, le nombre de banques respectant les autres ratios prudentiels a augmenté par rapport à la fin de 2023, et la dépendance à l'égard du refinancement bancaire par la Banque centrale (BEAC) a diminué d'environ 30 %.

B. Perspectives et risques

13. Les perspectives restent positives en dépit de risques considérables. Le PIB devrait augmenter de 3,3 % en 2025, les indicateurs à haute fréquence laissant entrevoir une forte croissance dans les secteurs de l'élevage, de l'agriculture et des services, ainsi que dans l'exploitation minière

² En l'absence de données cohérentes relatives à la balance des paiements, les services du FMI ont employé la même méthodologie que celle utilisée pour les estimations du PIB (voir l'Annexe II) afin d'intégrer l'exploitation aurifère artisanale dans les comptes extérieurs, en ajustant les exportations, les importations (une partie du produit des ventes de l'or étant censée financer les importations informelles) et les autres flux d'investissement (en tant que principale contrepartie financière).

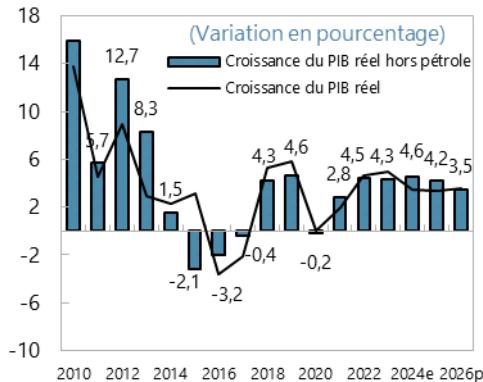
artisanale, où les cours élevés de l'or encouragent une extraction plus poussée. La croissance dans le secteur de la construction devrait avoisiner les 7 %, témoignant de projets d'investissement public prévus. La production totale non pétrolière devrait augmenter de 4,2 % en 2025, tandis qu'une légère baisse de l'extraction du pétrole pèserait sur la croissance globale du PIB. La vigueur de la croissance économique devrait exercer une pression à la hausse sur l'inflation mesurée par l'IPC en 2025, même si le ralentissement de la hausse des prix des denrées alimentaires par rapport à 2024 devrait ramener l'inflation mesurée par IPC à 4 %. Au-delà de 2025, la production non pétrolière devrait croître de 3,5 % en 2026 et 2027, car les vents contraires au niveau mondial – compris le ralentissement de la croissance du commerce mondial et la baisse des dépenses publiques due à la diminution des recettes budgétaires provenant du secteur pétrolier – devraient peser sur l'activité économique dans son ensemble (voir Annexe VI). Il est attendu que la croissance du PIB non pétrolier s'accélère par la suite, témoignant de l'augmentation de la productivité sous l'effet des réformes structurelles envisagées dans le cadre du programme soutenu par la FEC et du Plan National de Développement du gouvernement. L'inflation devrait diminuer progressivement pour s'établir à 3 % à l'horizon 2028.

14. Si l'extraction pétrolière doit, à moyen terme, augmenter, la baisse des prix du pétrole entraînera néanmoins une diminution des recettes budgétaires. La production pétrolière devrait reculer de 0,7 % en 2025, à la suite d'une baisse de 1,2 % en 2024 imputable à des problèmes techniques liés à la nationalisation des actifs d'un opérateur en 2023 et à la baisse progressive de la production des champs pétroliers arrivant à maturité. Cela dit, d'importants projets d'investissement dans l'exploitation de nouveaux gisements devraient stimuler les investissements, qui passeront de 1,7 % du PIB en 2024 à 3,4 % en 2025 et à 4,7 % en 2027. Ils devraient également permettre d'augmenter la production de plus de 12 % entre 2026 et 2029, à mesure de la mise en production de ces gisements. Malgré l'accroissement de l'extraction, la baisse des prix du pétrole devrait entraîner une diminution des recettes pétrolières, qui passeront de 9,3 % du PIB non pétrolier en 2024 à 8,6 % en 2025, pour se stabiliser autour de 6 % à moyen terme. Ces projections et les activités d'extraction futures dépendront de l'ampleur de l'exploration et des nouvelles découvertes, qui pourraient être touchées par les cours internationaux du pétrole.

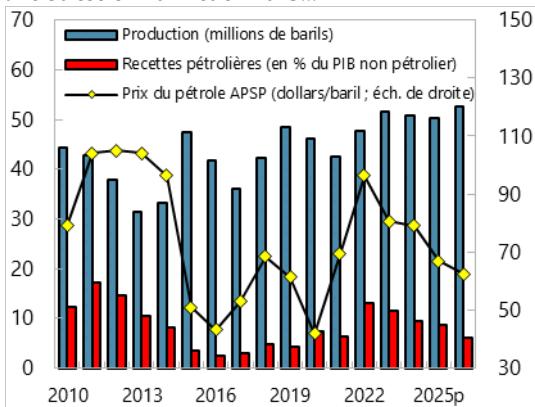
15. L'analyse de viabilité de la dette conclut que la dette reste viable dans le scénario de référence du programme, quoique le risque de surendettement demeure élevé compte tenu des contraintes financières et des risques considérables. Les principales préoccupations portent sur la forte dépendance à l'égard des recettes du secteur pétrolier, qui sont vulnérables aux chocs extérieurs sur les prix, ainsi que le recours au financement extérieur, qui est tributaire des risques géopolitiques et de nouvelles réductions possibles de l'aide publique au développement. Les autorités doivent, dans le cadre du programme proposé, constituer les marges de manœuvre nécessaires à l'absorption d'éventuels chocs défavorables. Faute de quoi, le risque de surendettement extérieur continuera d'être considéré comme élevé.

Graphique explicatif 3. Tchad : Évolutions économiques récentes, 2012–2026

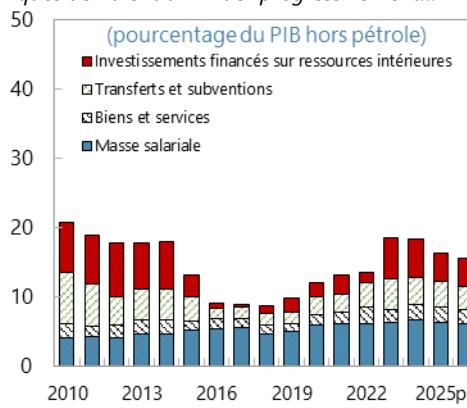
La croissance du PIB non pétrolier devrait se tasser pour atteindre 3,5 % en 2026



La production pétrolière devrait rebondir en 2026 après une baisse en 2024 et en 2025...

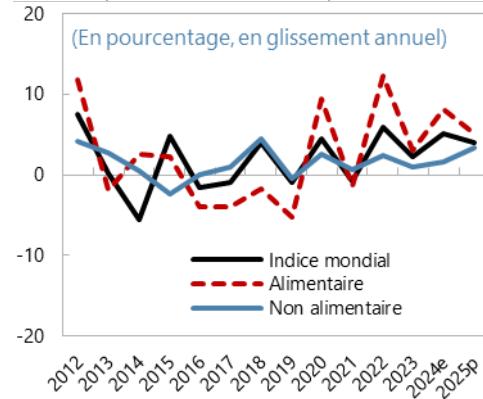


La transition politique étant achevée, les dépenses publiques devraient diminuer progressivement...

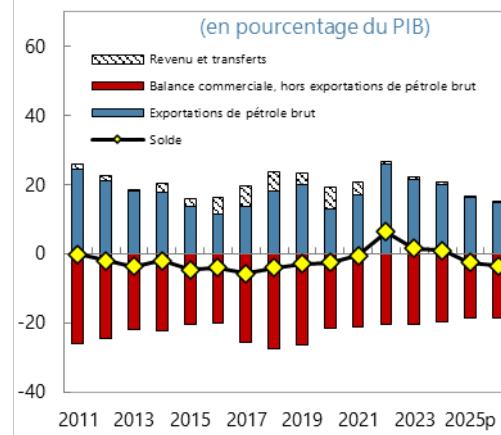


Sources : Autorités du Tchad et calculs des services du FMI.

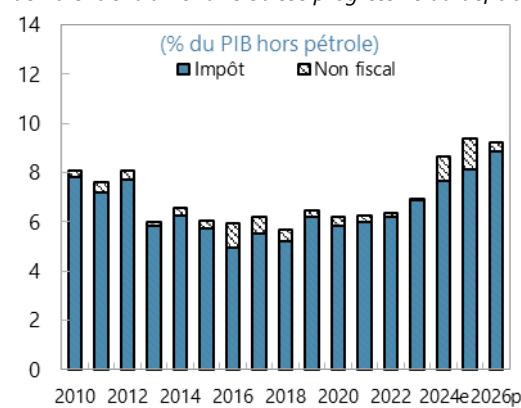
... tandis que l'inflation mesurée par l'IPC devrait diminuer en 2025.



... mais le compte courant devrait demeurer légèrement déficitaire avec l'augmentation des importations conjuguée à la hausse des investissements.



... lesquelles, conjuguées à des recettes non pétrolières plus élevées, devraient entraîner une baisse progressive du déficit primaire non pétrolier.



16. Les risques restent orientés à la baisse, notamment :

- L'intensification du conflit au Soudan, qui a conduit à une augmentation du nombre de réfugiés, ce qui pourrait exacerber les tensions sociales, causer une hausse des prix des denrées alimentaires et peser sur les finances publiques.
- Une nouvelle baisse conséquente des prix du pétrole, qui pourrait freiner l'activité économique et limiter la marge de manœuvre budgétaire pour les investissements et les dépenses sociales, créant éventuellement des besoins de financement supplémentaires.
- La recrudescence des tensions sur le marché régional des titres du Trésor, qui pourrait conduire à une détérioration des conditions de financement pour les membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) qui, conjuguée à la volatilité des sources de financement extérieur, pourrait mener à une crise de liquidité d'ici la fin de l'année.
- Des incidents sécuritaires qui pourraient déstabiliser la région du lac Tchad, nuire à l'agriculture et provoquer des déplacements de population.
- Des phénomènes climatiques plus fréquents et plus violents, tels que des sécheresses et des inondations, qui pourraient peser sur la production agricole et les moyens de subsistance.
- Les retards dans l'élargissement de l'accès à l'éducation, à la santé, à l'énergie et à l'eau, qui pourraient attiser les tensions sociales. La lenteur de l'assainissement budgétaire et de la conduite des réformes structurelles pourrait faire échouer l'économie et compromettre la réalisation des objectifs du programme, ce qui se traduirait par une croissance inférieure au niveau optimal.
- Une diminution de l'aide humanitaire, qui pourrait entraîner des répercussions sur la sécurité alimentaire et provoquer des troubles sociaux³.

³ Les données publiques de l'USAID indiquent qu'entre septembre 2023 et octobre 2024, l'institution a déboursé 148,8 millions de dollars, presque exclusivement sous forme d'aide humanitaire pour soutenir les provinces de l'Est. Selon les dernières données provenant des audiences du Congrès américain tenues en avril 2025, le financement humanitaire de l'USAID pour 2025 a été confirmé pour un montant de 123,6 millions de dollars. Toutefois, à partir de 2026, une grande part du financement est susceptible d'être compromise. Dans l'ensemble, les décassements au titre de l'APD pour le Tchad ont augmenté au cours des dernières années, passant de 4,2 % du PIB en 2015 à 6,2 % en 2023. Les autorités estiment que 2,4 millions de personnes souffrent d'une forte insécurité alimentaire, le coût total s'élevant à 254 milliards de francs CFA (422 millions de dollars) cette année (colis alimentaires d'urgence, prévention de la malnutrition des enfants, denrées alimentaires et soutien à l'agriculture). Dans un scénario de crise élaboré par les autorités, dans lequel aucune mesure supplémentaire n'est prise en 2025, un million de personnes supplémentaires (pour un total de 3,4 millions de personnes, soit 18 % de la population) pourraient se retrouver en situation de grave crise alimentaire, ce qui occasionnerait une hausse du coût de l'assistance d'environ 15 % pour atteindre 291 milliards de francs CFA cette année (483 millions de dollars).

- Sur le plan positif, une hausse soutenue des prix du pétrole ou une croissance plus rapide des recettes intérieures pourrait permettre de financer le budget du gouvernement et faciliter une mise en œuvre rigoureuse du PND, entraînant des effets positifs sur l'investissement, la croissance et les résultats sociaux.

OBJECTIFS DU PROGRAMME ET POLITIQUES

Le dispositif FEC visera à soutenir la mise en œuvre des réformes de politique économique des autorités dans le cadre de leur Plan National de Développement (PND) 2025-2030, conformément aux objectifs du programme qui repose sur trois piliers principaux. Le premier pilier visera à garantir une politique budgétaire durable et à créer l'espace budgétaire nécessaire au financement des projets de développement phares. Le deuxième pilier contribuera à soutenir les objectifs d'inclusion des autorités, notamment une augmentation des dépenses sociales ciblées pour améliorer les résultats de développement. Le troisième pilier permettra d'accompagner un renforcement de la gouvernance et du climat des affaires.

17. Le programme économique proposé constituera un ancrage dans un environnement difficile et incertain. Il est attendu que le PND des autorités axe ses efforts sur quatre domaines d'intervention prioritaires : i) le développement des infrastructures ; ii) les politiques sociales et l'accès aux services publics essentiels ; iii) le développement économique et industriel ; et iv) l'amélioration du climat des affaires. Ce dispositif soutenu par le FMI sera étroitement aligné sur ces priorités au moyen de ses trois piliers. De plus, le programme contribuera à répondre aux besoins de financement de la balance des paiements à une période où le Tchad est confronté à d'importantes pressions financières dues à la volatilité et à la baisse des prix du pétrole, aux crises des réfugiés et de la sécurité alimentaire sans précédent dans un contexte de diminution du soutien des bailleurs et de restrictions continues des financements. Le dispositif permettra également de réduire les risques de vulnérabilités liées à la dette, conformément au nouveau cadre de renforcement des mesures sociales du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)⁴ (voir l'Annexe III). Enfin, les objectifs du programme sont également alignés sur la stratégie d'engagement envers le pays, en soutenant notamment l'assainissement budgétaire, les politiques du secteur financier, le renforcement de la gouvernance et le développement du capital humain, ainsi qu'en intégrant les enseignements tirés des programmes antérieurs (voir l'Évaluation ex post par les pairs figurant à l'Annexe I).

⁴ À la suite de l'examen du FRPC en 2024, le renforcement des mesures sociales s'applique à cette sollicitation du dispositif, car il déclenche les seuils d'accès aux flux et aux stocks, et le risque de surendettement est jugé élevé (voir [lien](#)).

18. Le dispositif proposé s'inscrit dans l'approche régionale coordonnée de la CEMAC. Les dispositifs soutenus par le FMI dans la région ont pour dénominateurs communs la consolidation budgétaire, l'amélioration des indicateurs de gouvernance, le renforcement des filets de sécurité sociale, la transparence budgétaire et la diversification économique. Le communiqué des chefs d'État de la CEMAC de décembre 2024 signale un engagement à poursuivre une consolidation budgétaire au moyen d'échanges bilatéraux avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), ainsi qu'à produire et à diffuser régulièrement des données budgétaires, économiques et financières fiables et complètes, nécessaires à la surveillance multilatérale, à la politique monétaire et aux politiques sectorielles extérieures. Le communiqué a réitéré l'engagement des États envers l'indépendance et le renforcement des capacités de la BEAC et de la COBAC.

A. Politiques budgétaires et réformes

Le programme a pour objectif d'ancrer la politique budgétaire en vue d'un retour aux critères régionaux de déficit budgétaire⁵, tout en créant de l'espace budgétaire pour élargir les filets de sécurité sociale et les projets de développement essentiels. Ces objectifs seront appuyés par d'importantes réformes budgétaires en matière de gestion des finances publiques (GFP), de politique et d'administration fiscale, et le contrôle des dépenses courantes, et en mettant l'accent sur la masse salariale.

19. La politique budgétaire sera axée sur la viabilité à long terme tout en dégageant une marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses sociales et d'investissement essentielles, indispensables pour atteindre une croissance résiliente et inclusive et améliorer les résultats de développement. Les autorités s'emploient à mettre en œuvre leurs plans de réforme, étayés par un cadre budgétaire à moyen terme solide qui concilie prudence budgétaire et dépenses de développement. Les autorités viseront à maintenir le déficit primaire non pétrolier (DPNO) en dessous de 5 % du PIB non pétrolier. Cela devrait faciliter le retour au critère régional de déficit de 1,5 % du PIB à moyen terme et permettre de maintenir la dette en dessous de 33 % du PIB (critère de réalisation quantitatif (CRQ))⁶.

20. Le plan budgétaire des autorités pour 2025 est conforme à cette trajectoire budgétaire. La mise en œuvre des mesures relatives aux recettes et aux dépenses décrites dans le budget 2025 et celles soutenues par le nouveau dispositif devrait ramener le déficit primaire non pétrolier (DPNO) à 6,8 % du PIB non pétrolier en 2025, contre 9,7 % du PIB non pétrolier en 2024. Les recettes non pétrolières devraient augmenter de 0,8 % du PIB non pétrolier grâce à un ensemble de mesures fiscales (0,3 % du PIB non pétrolier), à la poursuite des réformes de l'administration fiscale (0,3 % du PIB non pétrolier) et à des recouvrements ponctuels de recettes fiscales (voir paragraphe 11). Les dépenses primaires financées sur ressources intérieures devraient diminuer de 2,1 % du PIB non pétrolier, sous l'effet de la suppression progressive des dépenses d'investissement d'urgence pour la lutte contre les inondations (0,7 % du PIB non pétrolier) ; la non-réurrence des dépenses liées aux élections (0,3 % du PIB non pétrolier) ; une réduction des investissements financés sur ressources

⁵ Le déficit budgétaire de référence (c'est-à-dire le solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières dépassant la moyenne observée au cours des trois années précédentes) est un critère de convergence de la CEMAC et ne doit pas dépasser -1,5 % du PIB.

⁶ Voir FMI (2024), *Tchad : Questions générales*, Rapport 24/336.

intérieures (1 % du PIB non pétrolier) — qui sera largement compensée par une augmentation des investissements financés par l'extérieur, dont le financement sera plus durable (2,8 % du PIB non pétrolier) ; et des mesures visant à contrôler la masse salariale (0,2 % du PIB non pétrolier).

21. Conformément à ce cadre, le dispositif soutiendra un assainissement budgétaire progressif tout en veillant à un fléchage de l'espace budgétaire accru vers les dépenses de développement et à la protection du budget contre les chocs pétroliers. Les services du FMI préconisent un ajustement budgétaire d'environ 4,6 % du PIB non pétrolier (à l'exclusion des mesures ponctuelles) sur la durée du programme, au moyen d'une augmentation progressive des recettes non pétrolières à hauteur de 1,8 % du PIB non pétrolier et à une rationalisation des dépenses non prioritaires de 2,8 % du PIB non pétrolier. Afin d'assurer une canalisation efficace de la marge de manœuvre budgétaire supplémentaire vers le financement des priorités de développement des pouvoirs publics, le dispositif accompagnera également des réformes visant à renforcer la gestion des finances publiques, la planification budgétaire et la transparence budgétaire. Enfin, pour atténuer les risques liés aux chocs pétroliers, le dispositif soutiendra des mesures visant à améliorer la planification d'urgence.

Mobilisation de recettes non pétrolières

22. Il est essentiel de déployer des efforts de mobilisation des recettes afin de créer de l'espace budgétaire pour les dépenses de développement.

- **Mesures de politique fiscale :** Au Tchad, la collecte des recettes non pétrolières figure parmi les plus faibles de la région. Garantir la hausse des recettes non pétrolières (action préalable, repère structurel et critère de réalisation quantitatif) est essentiel pour réduire la dépendance du pays aux recettes pétrolières, pour atténuer le caractère procyclique de la politique budgétaire et pour créer de l'espace budgétaire. Dans cette optique :
 - i. Les autorités **augmenteront les droits de douane relatifs à l'exportation et à l'importation de certains produits** autres que les biens essentiels et les produits non taxés (détaillés au paragraphe 18 du MPEF) ainsi que sur l'antimoine, le cuivre brut et les engins électriques (action préalable et paragraphe 18 du MPEF). Ces mesures engendreront des recettes représentant 0,4 % du PIB non pétrolier sur la période du programme (voir le Tableau du texte 2).
 - ii. Le dispositif FEC soutiendra une **augmentation ciblée des taxes**, notamment i) une taxe spécifique sur les tabacs et autres succédanés de tabac (chicha, etc.) et sur les produits cosmétiques contenant de l'hydroquinone (détaillée au paragraphe 18 du MPEF), et ii) une actualisation des valeurs imposables pour l'importation de produits agricoles, de lait, de produits de luxe, et de certains produits nocifs pour la santé (repère structurel et paragraphe 18 du MPEF), générant un total d'environ 0,6 % du PIB non pétrolier sur la durée du programme (voir le Tableau du texte 2).

- iii. Les **incitations fiscales** seront révisées et rationalisées. Les autorités s'engagent à publier, à partir de 2026, un tableau de toutes les incitations fiscales accordées, y compris des renouvellements et des prorogations, en indiquant les dispositions légales applicables (indicateur structurel périodique). Cette mesure fournira un cadre plus transparent permettant un suivi et une évaluation renforcés de l'efficacité de ces incitations. À terme, cela donnera lieu à l'élaboration d'un plan qui comportera de nouvelles incitations et une rationalisation de celles existantes (paragraphe 18 du MPEF).
- iv. Les autorités s'engagent à **élargir l'assiette des droits d'accise** afin d'inclure des produits et services tels que les produits de luxe, les plastiques et les produits dérivés des combustibles fossiles ((paragraphe 18 du MPEF).
- **Administration des recettes** : Ce programme accompagnera des mesures d'administration fiscale axées principalement sur la numérisation, avec des gains de recettes estimés à environ 0,8 point de pourcentage du PIB non pétrolier sur la durée du programme (voir Tableau du texte 2).
 - i. Le **paiement électronique des impôts** représente une manière sûre et efficace de collecte de fonds, tout en permettant les contrôles sur pièces de renforcer la conformité fiscale. Ainsi, le nouveau dispositif FEC accompagnera les autorités dans la mise en œuvre du paiement électronique des impôts, taxes et droits directs et indirects par l'intermédiaire des banques et des opérateurs de téléphonie mobile (action préalable) et de fermer et suspendre l'ouverture des bureaux et postes de douane ne disposant pas d'un système de paiement électronique et du système douanier automatisé (SYDONIA) (action préalable).
 - ii. Grâce à l'assistance technique du FMI, le programme vise à faire progresser les **réformes** clés de la **TVA**, notamment au moyen de la facturation électronique de la TVA (paragraphe 19 du MPEF). De plus, l'Inspection générale des finances (IGF) fera un audit des stocks de crédit de TVA, obtiendra un accord pour apurer les crédits des TVA approuvés par l'audit, et améliorera le dispositif de remboursement de la TVA (repère structurel).
 - iii. La mise en œuvre de la **facturation électronique normalisée** (FEN) entre toutes les entités du secteur public permettra d'améliorer le contrôle des dépenses publiques et de formaliser les entreprises publiques sous-traitantes. Elle posera également les bases du démarrage des fonctions de contrôle sur pièces automatisé basé sur l'analyse-risque.
 - iv. Les autorités renforceront les efforts de numérisation en améliorant le périmètre **d'identification fiscale** par l'entremise du programme national d'identification (paragraphe 27). En outre, une actualisation sera faite de la législation fiscale afin de définir clairement les rôles et les responsabilités des contribuables numériques et des administrations fiscales. Enfin, une **interface informatisée (API) sera mise en place**

entre les directions des impôts, des douanes et les sociétés de téléphonie mobile (paragraphe 19 du MPEF).

- v. La création du Centre pilote de téléservices fiscaux de N'Djamena (un **guichet unique pour les contribuables**), ainsi que son évaluation et sa généralisation ultérieures, contribuera à réduire considérablement les coûts administratifs pour les contribuables et favoriser la conformité, suivant les recommandations de l'assistance technique récente du FMI (paragraphe 19 du MPEF).

Tableau du texte 2. Tchad : Principaux soldes budgétaires, 2025–29
(en pourcentage de PIB non pétrolier, sauf indication contraire)

	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2025-2029 (à l'exclusion des mesures ponctuelles)
Recettes non pétrolières	0,73	-0,14	0,30	0,16	0,11	1,17	1,79
Réformes de l'administration fiscale	0,27	0,28	0,14	0,05	0,05	0,79	0,79
dont le paiement électronique des impôts, taxes et droits	0,14	0,10	0,00	0,00	0,00	0,24	0,24
dont le dispositif de remboursement de la TVA	0,00	0,00	0,05	0,05	0,05	0,15	0,15
dont la retenue de taxes de douane pour contribuables non enregistrés	0,13	0,11	0,00	0,00	0,00	0,24	0,24
dont facturation électro. normalisée entre toutes entités du sect. public	0,00	0,07	0,09	0,00	0,00	0,16	0,16
Mesures relatives à la politique fiscale	0,25	0,42	0,16	0,11	0,06	1,00	1,00
dont les droits sur les nouvelles exportations et importations de biens non essentiels	0,25	0,12	0,00	0,00	0,00	0,37	0,37
dont les taxes sur le tabac et les produits cosmétiques	0,00	0,15	0,06	0,05	0,02	0,28	0,28
dont les nouvelles valeurs imposables pour l'importation de produits agricoles	0,00	0,15	0,10	0,06	0,04	0,35	0,35
Autres (mesures ponctuelles comprises)	0,22	-0,85	0,00	0,00	0,00	-0,63	0,00
Dépenses d'investiss. primaire financées sur ressources intérieures	-2,16	-0,72	-0,28	-0,27	-0,28	-3,70	-2,77
Salaires et traitements	-0,24	-0,25	-0,14	-0,14	-0,14	-0,91	-0,91
dont suspension des nouvelles embauches dans les secteurs non prioritaires	-0,24	-0,10	0,00	0,00	0,00	-0,34	-0,34
dont la limitation des indemnités et promotions aux plafonds inscrits au budget	0,00	-0,15	-0,10	-0,10	-0,10	-0,45	-0,45
dont la suppression des travailleurs fantômes des fichiers de paie	0,00	0,00	-0,04	-0,04	-0,04	-0,12	-0,12
Biens et services	-0,08	-0,06	-0,05	-0,05	-0,06	-0,30	-0,30
Transferts et subventions	-0,24	-0,30	-0,17	0,04	-0,07	-0,74	-0,46
dont l'élimination progressive des dépenses électORALES	-0,28	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,28	0,00
dont la rationalisation des impôts transférés aux entités publiques autonomes	0,00	-0,10	-0,11	-0,05	-0,03	-0,29	-0,29
Investissement financé sur ressources intérieures	-1,61	-0,11	0,08	-0,11	0,00	-1,75	-1,10
dont l'élimination progress. dépenses liées à la lutte c. inondations	-0,65	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,65	0,00
Variations du solde primaire hors pétrole	2,90	0,58	0,58	0,42	0,39	4,87	4,56
Postes pour mémoire :							
Solde primaire non pétrolier	-6,8	-6,2	-5,6	-5,2	-4,8		
Solde budgétaire global de référence (en pourcentage du PIB)	-1,4	-1,2	-2,2	-1,9	-1,8		
Dette publique totale (en pourcentage du PIB)	33,0	34,2	34,7	33,3	32,0		

Sources : Autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

Rationalisation des dépenses non prioritaires

23. Contenir les dépenses non prioritaires permettra de dégager davantage d'espace budgétaire pour répondre aux besoins sociaux et de développement urgents.

- **Masse salariale** : En 2024, la masse salariale a représenté 6,5 % du PIB non pétrolier, contre 4,5 % en 2018, une augmentation principalement imputable à l'évolution de la rémunération

moyenne, aux nouveaux recrutements dans l'armée, et au rétablissement des avantages sociaux des fonctionnaires supprimés en 2016. Le nouveau dispositif FEC vise à favoriser une évolution plus durable de la masse salariale (CRQ) tout en veillant à ne pas limiter les recrutements essentiels dans des secteurs prioritaires tels que la santé, l'éducation et la sécurité (détails au paragraphe 21 du MPEF). Les mesures appuyées par le dispositif devraient générer 0,9 % du PIB non pétrolier sur la période couverte par le programme (voir Tableau du texte 2). Ces mesures sont les suivantes :

- i. Dans un échange de lettres entre le ministre des Finances et le ministre de la Fonction publique, ils s'engagent à i) **suspendre les nouvelles embauches dans les secteurs non prioritaires**, au-delà des engagements pris dans la loi de finances 2025, jusqu'à fin 2026, ainsi qu'à ii) **suspendre les mouvements interministériels d'agents**, sauf pour les agents rejoignant les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur ou de la santé pour travailler comme enseignants et soignants ; et à iii) **conditionner les remplacements numériques** à la présentation d'un acte de radiation, de certificats de décès, ou d'arrêté de mise à la retraite (action préalable).
- ii. À des fins de conformité, l'Inspection générale des finances (IGF) effectuera des audits de l'exécution budgétaire de ces mesures en 2026 et 2027 (repères structurels).
- iii. Une fois le rapport de la Commission nationale du recensement biométrique achevé, les autorités veilleront à **supprimer tous les « travailleurs fantômes » des fichiers de paie** (repère structurel).
- iv. Les autorités publieront les tableaux de suivi annuels des ajustements automatiques des rémunérations dans les lois de finances annuelles afin de **garantir que les indemnités et les promotions par catégorie et par grade se feront dans les limites des plafonds inscrits au budget**, à compter de la loi de finances 2026 (repère structurel).
- v. Les autorités prévoient le lancement de **consultations sur une réforme de la fonction publique** afin de garantir l'embauche de personnel parmi les plus compétents (par exemple, au moyen d'un concours ou examen national) (paragraphe 21 du MPEF).
- vi. La maîtrise de la masse salariale est d'une grande importance pour assurer la réussite du programme. Par conséquent, les autorités et les services du FMI surveilleront étroitement les données relatives à l'exécution mensuelle de la masse salariale. Tout signe indiquant des décalages donnera lieu à un échange sur de nouvelles mesures supplémentaires qui devront figurer dans les conditions du programme pour la prochaine revue (paragraphe 21 du MPEF).
- **Transferts et subventions** : Une part croissante des recettes est automatiquement transférée à des entités publiques indépendantes et décentralisées qui font l'objet d'un contrôle et d'une responsabilisation limités. Les montants de ces transferts ont doublé, passant de 2,1 % des recettes totales en 2022 à 4,2 % des recettes en 2024. Cette augmentation est largement

imputable à la hausse des transferts aux administrations provinciales et locales, s'inscrivant dans le cadre d'efforts de décentralisation en cours. Cela dit, ces montants représentent non seulement une charge budgétaire considérable dans un contexte marqué par une marge de manœuvre budgétaire très limitée, mais aussi un risque de fuite de ressources, ce qui justifie une revue. Le programme appuiera une revue de ces transferts ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan visant à les rationaliser. Ceci devrait permettre de réaliser des économies d'un montant équivalent à 0,3 % du PIB non pétrolier au cours de la période du programme (paragraphe 21 du MPEF).

- **Biens et services** : Selon les prévisions, la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques (voir paragraphe 24) — notamment la réduction du recours aux DAO (objectif indicatif) et la numérisation des marchés publics — devrait engendrer une réduction des dépenses en biens et services de l'ordre de 0,3 % du PIB non pétrolier sur la période du programme.
- **Investissement financé sur ressources intérieures** : La récente augmentation des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, qui sont passées d'une moyenne de 2 % du PIB non pétrolier en 2018-2022 à près de 6 % en 2023-24, a été alimentée par la hausse des recettes pétrolières. Cela dit, cette tendance n'est pas soutenable, et encore moins compte tenu des prix du pétrole plus bas dans le scénario de référence. Le **programme visera** à maintenir l'investissement public financé par des fonds propres à une moyenne soutenable d'un peu moins de 4 % du PIB non pétrolier pendant la période du programme, ce qui reste supérieur à la moyenne historique sur 10 ans de 2,6 %, afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour le nouveau **PND**. En outre, le programme **permettra de mobiliser des financements de projets concessionnels afin de maintenir les dépenses d'investissement totales à une moyenne annuelle de 8,8 %** du PIB hors pétrole, soit un niveau nettement supérieur à la moyenne des investissements prévus en 2023-24 de 7,8 % du PIB hors pétrole.

Amélioration de la qualité des dépenses

24. Le renforcement de la programmation financière et de la transparence sera essentiel afin d'améliorer l'exécution budgétaire et le plan de financement tout en soutenant le développement du secteur privé. À cette fin, le programme soutiendra les mesures suivantes :

- Afin d'accroître la transparence budgétaire, le ministre des Finances **émettra un arrêté portant création d'un Comité de suivi des finances publiques** chargé d'élaborer et de valider le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) (mensuel, trimestriel et annuel), réunissant l'ensemble des parties prenantes, notamment les Directions générales du Budget et des Impôts (DGB, DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), le ministère de l'Économie et du Plan, la BEAC et l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED) (paragraphe 22 du MPEF). Cette mesure sera essentielle pour appuyer les prises de décisions relatives à la conduite de la politique budgétaire et, à terme, pour garantir un suivi plus rigoureux des CRQ et des objectifs indicatifs énoncés dans le dispositif FEC.

- Grâce aux progrès sur le SIGFiP et à une coordination renforcée sous l'égide du Comité de suivi des finances publiques, les autorités **publieront un TOFE trimestriel** sur la base de la comptabilité d'engagements (repère structurel périodique) ; elles **prépareront également un plan d'engagement des dépenses trimestriel accompagné d'un plan de trésorerie** (repère structurel périodique). De concert avec la **mise en œuvre de la facturation électronique normalisée** dans l'ensemble de la fonction publique, ces mesures permettront une meilleure gestion de la trésorerie et de la liquidité et garantiront la continuité de la chaîne des dépenses (repère structurel).
- Ces mesures permettront de rétablir le **Comité du plan de trésorerie** et de **rendre opérationnel le Comité du Trésor**, inactif depuis 2020 (paragraphe 22 du MPEF).
- Le programme favorisera également la transparence budgétaire et permettra d'améliorer notre capacité de prévision des paiements au service de la dette en **centralisant, au sein de la Direction Générale du Trésor, les quatre unités de la dette** (paragraphe 25 du MPEF). **Cette unité préparera un plan de financement et de trésorerie et élaborera des stratégies de gestion de la dette**, qui seraient également intégrées dans les documents budgétaires (repère structurel périodique). Cette mesure garantira que les autorités renforcent la transparence des opérations relatives à la dette et aux arriérés, notamment la définition des coûts, et améliorent leur capacité de prévision des paiements des intérêts et du principal et de mieux gérer les liquidités limitées.
- La **mise en œuvre de la phase comptable dans SIGFiP**, en l'interfaisant avec les systèmes informatiques des régies financières d'ici 2026, permettra aux autorités d'obtenir un périmètre opérationnel plus complet des soldes des comptes généraux du Trésor et d'automatiser les écritures comptables (paragraphe 22 du MPEF).

25. Le programme visera à accélérer les principales réformes en cours de la gestion des finances publiques pour améliorer la qualité des dépenses et réduire les fuites de fonds. Il s'agira notamment des mesures suivantes :

- Poursuivre **stratégie relative au compte unique du Trésor (CUT)** en fermant les comptes bancaires publics inutilisés et en travaillant en étroite coopération avec la Banque centrale pour établir le CUT (paragraphe 22 du MPEF).
- **Accorder l'accès au SIGFiP à la Cour des comptes** pour garantir des audits en temps opportun des comptes publics et fournir des renseignements détaillés sur les dépenses avant ordonnancement préautorisées et indiquer si une dépense a été budgétisée ou non (repère structurel).
- **Mettre à niveau le module de gestion des dépenses avant ordonnancement (DAO) dans le SIGFiP** pour permettre la mise en réserve de la portion de la ligne budgétaire nécessaire à la régularisation de chaque DAO (protégeant ainsi la ligne budgétaire de tout dépassement entre le moment de la création des DAO et celle de sa régularisation) (action préalable). Cette mise en

réserve est essentielle pour limiter progressivement, à moins de 25 % des dépenses primaires d'ici la fin 2025, le recours aux DAO, conformément à l'arrêté présidentiel de 2023, puis à 15 % d'ici la fin 2026 (objectif indicatif).

- **Achever l'élargissement du SIGFiP** pour permettre une gestion opérationnelle complète et entièrement numérisée des opérations du Trésor et du budget (paragraphe 22 du MPEF).
- Les autorités ont besoin d'optimiser les dépenses à des fins d'assainissement budgétaire. À ce titre, elles s'emploient à **préparer un plan triennal d'investissement public solide** (conformément à leur Stratégie de réforme des finances publiques 2022-2027) aligné sur le PND, plan qui sera essentiel pour assurer une allocation efficiente des ressources (paragraphe 22 du MPEF). Ceci sera réalisé en procédant à la mise en œuvre complète du système SIGFiP pour toutes les dépenses d'investissement et à la création d'une base de données exhaustive des projets d'investissement public.

Garantir la résilience du budget aux chocs extérieurs

26. Le Tchad est fortement exposé à la volatilité des prix du pétrole, de sorte qu'un choc négatif induirait des besoins considérables de balance des paiements et de financement du budget (voir Tableau du texte 3)⁷. Une baisse des cours internationaux de 5 dollars le baril par rapport au niveau de référence entraînerait une diminution des exportations de plus de 1 % du PIB par année et de 5,9 % du PIB (environ 1,3 milliard de dollars) sur la période du programme. Les recettes publiques tirées du pétrole diminuerait de 0,6 % du PIB par année en moyenne entre 2025 et 2029 et creuseraient le déficit budgétaire de 3,1 % du PIB (environ 700 millions de dollars) sur la période du programme. Une baisse plus prononcée, par exemple de 20 dollars le baril, induirait une baisse cumulée des exportations de 23,7 % du PIB (5,4 milliards de dollars) en 2025-2029 et creuserait le déficit de financement budgétaire de 2,3 % du PIB par année en moyenne, soit 11,5 % du PIB (environ 2,7 milliards de dollars) au total, sur la période du programme.

27. Compte tenu de la vulnérabilité du Tchad aux chocs, les autorités ont élaboré des plans de prévoyance. Les autorités ont élaboré un PND qui comprend un scénario défavorable tenant compte de plusieurs facteurs tels qu'une chute des prix du pétrole, une baisse de la production pétrolière, des chocs climatiques, l'aggravation de la situation sécuritaire dans les pays voisins et les tensions géopolitiques mondiales. Dans ce scénario, la croissance du PIB réel sera inférieure de 1,8 % en moyenne sur la période du PND. Les autorités ont envisagé un ensemble de mesures pour imprévus en cas de choc grave, tel que la possibilité d'annuler les allocations de dépenses notamment dans des secteurs non prioritaires, la publication d'un projet de loi de finances révisé qui

⁷ Cette analyse est fournie à titre indicatif et suppose qu'un choc pétrolier négatif ne nuit pas à la production pétrolière ni à la production non pétrolière. Une forte baisse des prix du pétrole entraînerait probablement une diminution des investissements dans le secteur pétrolier et une baisse de la production à moyen et à long terme. Cela entraînerait des répercussions supplémentaires sur les exportations et les recettes publiques. De plus, compte tenu des données historiques, la croissance de la production non pétrolière serait probablement affectée par une baisse des prix du pétrole, ce qui pourrait creuser le déficit de financement budgétaire.

pourrait également comporter des mesures d'augmentation des recettes, des réductions des dépenses, et la mobilisation de financements supplémentaires.

Tableau du texte 3. Tchad : Scénarios des cours du pétrole et répercussions sur les recettes et les exportations, 2025–29
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025- 2029
Valeur de référence						
Brent (dollar/baril)	67,7	63,3	63,7	64,7	65,6	
Recettes pétrolières	7,4	5,2	5,4	5,5	5,3	
Exportations de pétrole	16,1	14,8	14,4	14,3	14,1	
Brent à 5 \$ sous niv. référence						
Variation recettes pétrolières	-0,3	-0,9	-0,6	-0,6	-0,6	-3,1
Variation export. de pétrole	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,1	-5,9
Brent à 10 \$ sous niv. référence						
Variation recettes pétrolières	-0,6	-1,8	-1,2	-1,3	-1,2	-6,2
Variation export. de pétrole	-2,5	-2,4	-2,4	-2,3	-2,2	-11,8
Brent à 20 \$ sous niv. référence						
Variation recettes pétrolières	-1,3	-2,9	-2,5	-2,6	-2,3	-11,5
Variation export. de pétrole	-4,9	-4,9	-4,7	-4,6	-4,5	-23,7
Brent à 30 \$ sous niv. référence						
Variation recettes pétrolières	-1,9	-3,6	-3,7	-3,8	-3,4	-16,4
Variation export. de pétrole	-7,4	-7,3	-7,1	-7,0	-6,7	-35,5

Source : calculs des services du FMI.

28. Dans le cas particulier des chocs pétroliers, le programme prévoit un facteur

d'ajustement. Protéger le budget de la volatilité des prix du pétrole est essentiel pour alléger les pressions liées au financement, limiter la procyclicité et soutenir la diversification économique. À l'instar de nombreux pays exportateurs de pétrole, le budget du Tchad est fortement tributaire des recettes pétrolières, qui représentent environ la moitié des recettes intérieures totales. Cette dépendance a rendu la politique budgétaire extrêmement procyclique, avec des externalités négatives bien connues, telles que les cycles d'expansion et de récession des investissements et d'importantes réductions de salaires. Compte tenu des capacités institutionnelles, de gouvernance, et humaines limitées, le programme compte préparer le terrain pour une réforme du cadre budgétaire pour protéger le budget des fluctuations des prix du pétrole. Les autorités seront tenues de présenter un projet de loi de finances **rectificative** afin d'ajuster les dépenses lorsque l'incidence de la baisse des prix sur les recettes pétrolières budgétisées est supérieure ou égale à 30 %, à compter

de la loi de finances 2026 (repère structurel périodique et paragraphe 24 du MPEF). Cette pratique devrait être adoptée ultérieurement dans le cadre d'une réforme budgétaire pluriannuelle (voir paragraphe 23).

B. Croissance inclusive

Le programme vise à soutenir les objectifs des autorités, à savoir de renforcer la lutte contre la pauvreté et rehausser la croissance inclusive, notamment en élargissant les filets de sécurité sociale.

29. Des cadres institutionnels naissants ainsi que des conditions géographiques et climatiques difficiles entravent l'inclusion et l'accès aux services publics. En matière d'indicateurs d'inclusion, le Tchad affiche les résultats parmi les plus faibles en Afrique subsaharienne et au sein de la région CEMAC, tels que l'inclusion financière ou l'accès aux services publics (électricité, eau, éducation, santé, etc.)⁸. Le nombre de bénéficiaires de transferts sociaux et le nombre relatif de contribuables sont également parmi les plus faibles de la région. Le principal obstacle à l'inclusion de ces populations est le faible périmètre de l'identification nationale (graphique explicatif 4). Selon l'Initiative ID4D et l'indice Global Findex de la Banque mondiale, seuls 39 % des Tchadiens disposent d'une pièce d'identité nationale. Pourtant, l'identification est un droit fondamental et un levier clé pour accéder aux services, aux prestations et à des débouchés, notamment en cette nouvelle ère numérique. L'identification peut accompagner les autorités dans leurs efforts en matière de formalisation des activités économiques et pourrait également permettre d'intégrer davantage de contribuables dans le réseau fiscal.

30. Le programme permettra d'élargir le périmètre de l'identification nationale. Pour accompagner l'élaboration d'une stratégie d'inclusion financière et du Registre Social Unifié (RSU), le programme de transferts monétaires et progresser sur l'élargissement des assiettes fiscales par la digitalisation de l'administration fiscale, les autorités visent à rapprocher le périmètre de l'identification de la moyenne de 80 % de la population d'ici la fin du programme. Elles entendent également assurer la connexion des données et le recouplement des bases de données d'identification (RSU, identification biométrique à des fins humanitaires par des agences de l'ONU, etc.) et effectuer des mises à jour régulières de ces données (paragraphe 28 du MPEF)⁹. En parallèle, le Tchad a officiellement lancé, le 11 avril 2025, la phase de cartographie de son troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Ce troisième recensement de l'histoire du

⁸ Sur la base des données des Indicateurs de développement dans le monde de la Banque mondiale d'avril 2025.

⁹ Le périmètre reste à définir, de concert avec la Banque mondiale (qui pourrait financer l'opération dans le cadre de son Initiative ID4D) et les autorités. Si l'on suppose un périmètre total couvrant 10 millions d'adultes âgés de plus de 16 ans, cela signifierait le traitement de pièces d'identité pour 2,5 millions de personnes par année pendant toute la durée du programme, ce qui semble irréaliste. Le Nigeria, le Kenya, l'Afrique du Sud et le Ghana ont une capacité annuelle d'émission de cartes d'identité supérieure à 1 million. Les autres pays d'Afrique subsaharienne ont une capacité avoisinant les 500 000 pièces par année. Si la base de référence est de 30 à 40 % de la population adulte, le Tchad pourrait atteindre un traitement minimal de 60 % de la population en quatre ans et, moyennant un soutien, pourrait raisonnablement atteindre les 80 %.

pays (qui fait suite à ceux de 1993 et de 2009) devrait être finalisé en 2026, et progressera de concert avec les efforts des autorités pour améliorer l'identification de la population.

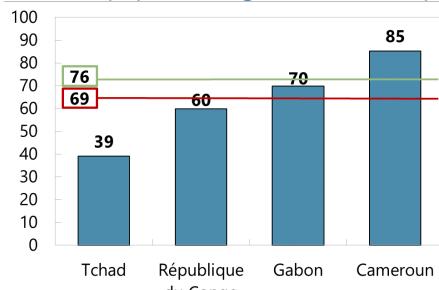
31. Les autorités visent à élargir les filets de sécurité sociale au moyen de transferts monétaires adaptatifs et productifs. Historiquement, les filets de sécurité sociale du Tchad ont reposé sur l'aide humanitaire d'urgence prodiguée par les bailleurs. Ils se sont concentrés sur les besoins immédiats plutôt que d'être institutionnalisés ou financés sur ressources locales. Cette démarche a façonné la nature de la protection sociale au Tchad, en privilégiant l'aide à court terme plutôt que la viabilité à long terme. Entre 2019 et 2023, le Tchad a accordé 2,8 % de son PIB en moyenne (3,7 % du PIB non pétrolier) aux ministères responsables des secteurs sociaux, dont 65 % aux salaires et traitements, mais le budget n'avait pas alloué de financement direct pour les transferts monétaires. Dans sa **Stratégie nationale de protection sociale** 2024-2028, le gouvernement tchadien a donné la priorité à l'élargissement des filets de sécurité à un million de bénéficiaires extrêmement pauvres. Cette stratégie met l'accent sur une protection sociale adaptative et prévoit, notamment, l'élaboration d'un programme national de transferts monétaires et d'un Registre Social Unifié (**RSU**).

Graphique explicatif 4. Tchad : Enjeux en matière d'identification nationale

Le FMI et la Banque mondiale soutiennent des solutions d'identification intégrées au Tchad en liant l'émission de cartes d'identité nationales au Registre Social Unifié, dans le cadre du Programme national de filet de sécurité social productifs (PSSNP). Ce programme, qui accorde la priorité aux femmes à faible revenu, offre un ensemble de mesures de soutien, notamment l'émission de cartes d'identité, l'inscription au registre et des transferts monétaires. Le dispositif FEC soutenu par le FMI, quant à lui, favorise la création d'une marge de manœuvre budgétaire pour élargir le périmètre. Ensemble, ces efforts permettent de remédier aux obstacles à l'accès à l'identité, d'augmenter les transferts monétaires et de renforcer la gouvernance numérique.

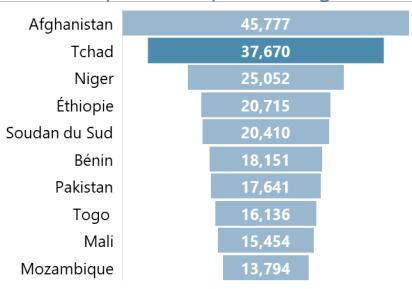
Avec seuls 39 % des adultes de plus de 15 ans qui possèdent une pièce d'identité, le Tchad affiche le taux de couverture le plus bas des pays de la CEMAC pour lesquels des données sont disponibles, bien en dessous des 76 % enregistrés en Afrique subsaharienne et des 69 % dans les pays à faible revenu.

Comparaison régionale des taux de possession d'une carte d'identité nationale (en % de la population âgée de 15 ans et plus)



Avec 38 points de pourcentage, le Tchad affiche le deuxième écart le plus important au monde en matière de disparité entre les sexes relative à la possession d'une pièce d'identité, juste derrière l'Afghanistan (46 points). D'autres pays parmi les 10 principaux affichent des écarts entre 14 et 25 points.

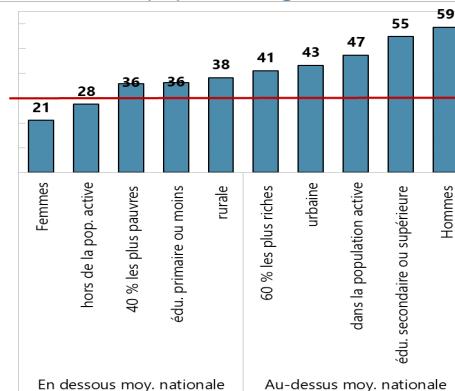
Disparités entre les sexes en matière de possession d'une pièce d'identité (en points de pourcentage)



Source : Initiative ID4D de la Banque mondiale.

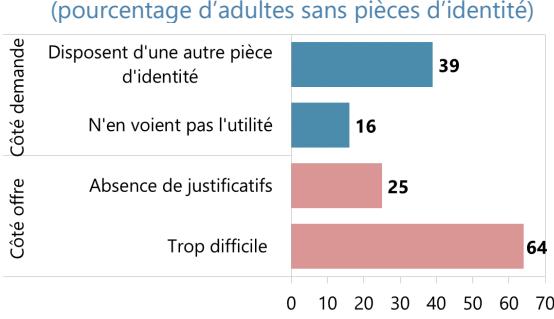
Les femmes, les personnes peu instruites, les pauvres, les habitants des zones rurales et les personnes sans emploi sont tous moins susceptibles que la moyenne nationale de posséder une pièce d'identité.

Comparaison nationale des taux de possession d'une carte d'identité nationale (en % de la population âgée de 15 ans et plus)



Au Tchad, le faible taux de possession de pièce d'identité s'explique principalement par des contraintes liées à l'offre, près de 65 % des personnes interrogées invoquant des difficultés à formuler une demande en raison des coûts, de la distance à parcourir et de la complexité des procédures.

Raisons les plus courantes pour la non-possession d'une pièce d'identité (pourcentage d'adultes sans pièces d'identité)



32. Le programme soutiendra l'augmentation de tels transferts monétaires afin de lutter contre la pauvreté généralisée qui entrave le développement du Tchad. Soutenu par la Banque mondiale, le Programme national de filets sociaux productifs (PSSNP) vise à élargir le périmètre du Registre Social Unifié et du programme de transferts monétaires moyennant un financement de 120 millions de dollars dans le cadre du projet de l'Association internationale de développement (IDA) qui s'échelonnera sur les cinq prochaines années (2025-2029). Au début du projet, le RSU comportait des données obsolètes pour 600 000 ménages, mais 15 % de ces données ont été depuis lors actualisées. Les autorités viseront un élargissement plus ambitieux permettant de couvrir quelque 2,4 millions de personnes au niveau national (paragraphes 29-31 du MPEF). Pour ce faire, elles augmenteront les capacités et la gouvernance du RSU (repère structurel) en **augmentant progressivement le financement direct** par le gouvernement, à commencer par 5 millions de dollars prévus au budget 2026, avec une croissance progressive de l'ordre de **2,5 millions de dollars** par année sur la période couverte par le programme (objectif indicatif) afin d'amorcer une répartition utile du fardeau entre les bailleurs (entrée en vigueur de l'objectif indicatif prévue à la fin décembre 2025) (Annexe IV). Cette mesure sera soutenue par l'élargissement du programme national d'identification, principal obstacle au développement d'un périmètre sûr et efficace du RSU.

33. Le programme visera également à soutenir une augmentation du périmètre des programmes de cantines scolaires. Les autorités ont commencé à mettre en place des programmes de cantines scolaires en 2024 afin d'augmenter la fréquentation scolaire et de lutter contre la malnutrition infantile. Les 500 millions de francs CFA alloués dans le budget 2025 devraient couvrir environ 5 % des besoins annuels des huit provinces ciblées. Les autorités ont pour ambition d'élargir le programme en allouant des fonds pour permettre une augmentation annuelle des crédits budgétaires de 500 millions de FCFA afin d'atteindre un quart des besoins annuels des huit provinces ciblées d'ici l'expiration du dispositif FEC (entrée en vigueur de l'objectif indicatif prévue fin décembre 2025) et, éventuellement, d'étendre le programme aux provinces qui ne sont pas encore couvertes (paragraphe 32 du MPEF).

C. Gouvernance

Le programme vise à soutenir les objectifs des autorités, à savoir le renforcement de la gouvernance et l'amélioration du climat des affaires.

34. Le dispositif FEC vise à soutenir les initiatives des autorités en faveur de la transparence budgétaire. Dans le cadre du dispositif, les autorités s'engagent à soumettre un projet de Loi de Règlement à la Cour des Comptes pour certifier le rapport final sur l'exécution à temps de la loi de finances et accorder à la Cour l'accès au SIGFiP, conformément aux dispositions légales (repère structurel). Cela garantira une transparence accrue, un accès rapide à des données budgétaires et permettra aux services du FMI d'intégrer dans le dispositif les recommandations de la Cour. En outre, les autorités amélioreront les fonctions de comptabilité et d'audit en précisant et en renforçant, d'une part, les dispositions relatives au Règlement général de la comptabilité publique relatif au statut des comptables publics et proposeront, d'autre part, une modification de certaines dispositions du Livre de procédure fiscale (LPF) relatives à l'exercice de certaines fonctions relevant de ce dernier et du Code général des impôts (CGI) (repère structurel).

35. Les autorités planifient plusieurs réformes dans le domaine de la gouvernance. Elles ont sollicité l'appui du FMI pour un Diagnostic de la Gouvernance (DG) lors de l'exercice 2026 pour guider la participation future du FMI sur des questions plus larges portant sur la gouvernance et le climat des affaires (paragraphe 35 du MPEF). Les autorités assureront également un suivi de la gouvernance dans le secteur pétrolier, où les conditions imposées dans les programmes précédents n'avaient pas été suffisamment efficaces. L'assistance technique précédemment fournie par le FMI a mis en lumière des lacunes relatives aux pratiques commerciales des entreprises du secteur ; le non-respect des obligations d'information financière par les sociétés publiques ; et le non-paiement des factures d'énergie par certaines entités institutionnelles. Le nouvel accord avec le FMI vise à favoriser la transparence. Les autorités fourniront aux services du FMI un rapport d'étape sur l'audit des recettes pétrolières depuis 2020 ainsi que la mise en place d'un **système de visualisation (Data Analytics)** pour la gestion des recettes pétrolières (action préalable). Elles publieront l'audit des recettes pétrolières et procéderont à la mise en œuvre d'un système de visualisation d'ici fin novembre 2025 (repère structurel). D'autres **conditions** à des fins de revues ultérieures intégreront ensuite les conclusions et les recommandations du rapport de l'audit dans les conditions du programme (paragraphe 36 du MPEF). De plus, les autorités devraient publier les contrats d'approvisionnement conclus avec les entreprises œuvrant dans le secteur extractif (paragraphe 36 du MPEF). Le programme vise également la mise en œuvre d'un régime de déclaration de patrimoine pour le secteur pétrolier, conformément aux meilleures pratiques internationales telles que l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) ou les Principes généraux de haut niveau sur la divulgation des avoirs par les agents publics (paragraphe 36 du MPEF). À l'avenir, la mise en place d'un processus de passation de marchés concurrentiel pour l'attribution des contrats liés à la fourniture de carburant et d'électricité, y compris pour les entités publiques, sera essentielle pour garantir une allocation compétitive et équitable des ressources pétrolières (paragraphe 36 du MPEF).

36. Dans le cadre du dispositif, la gouvernance des banques publiques sera abordée afin d'améliorer la stabilité financière et de renforcer le développement du secteur privé. La finalisation, en 2025, des plans de restructuration des deux banques publiques systémiques, et la finalisation **d'accords de conversion de dette** pour l'une d'entre elles visent à remédier à leurs faiblesses. À cette fin, un montant de 100 milliards de francs CFA (0,8 % du PIB) a été inclus dans le projet de loi de finances de 2025. Outre la recapitalisation, ces plans de restructuration comportent les éléments clés suivants : i) remédier aux problèmes de gouvernance ; ii) réduire les taux élevés de prêts imprédictifs ; iii) moderniser les systèmes informatiques afin d'élargir la clientèle et de renforcer la cybersécurité ; et iv) rationaliser les coûts d'exploitation et améliorer la gestion des liquidités. Pour deux banques publiques plus petites, les autorités ont eu des échanges avec des investisseurs privés en vue d'une cession. Jalon crucial, elles envisagent la soumission à la COBAC de plans de restructuration et de vente d'ici décembre 2025 (repère structurel, paragraphe 33 du MPEF). La mise en œuvre de ces plans fera l'objet d'un contrôle lors d'examens ultérieurs. Au niveau régional, un Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) aiderait à recenser les faiblesses et à formuler des recommandations pour renforcer le secteur bancaire.

MODALITÉS DU PROGRAMME

37. Selon les estimations, le déficit de financement de la balance des paiements du Tchad est estimé à 2 milliards de dollars pour la durée du programme. Ces besoins de financement sont liés à une baisse progressive prévue des prix du pétrole, à d'importants besoins en dépenses de développement, à la faible attractivité pour l'investissement étranger et à la nécessité de contribuer à l'accumulation de réserves internationales au niveau régional. Le programme proposé permettrait de réaliser des progrès considérables dans le règlement d'un déséquilibre marqué de balance des paiements. Il soutiendrait les plans de réforme des autorités et leur politique budgétaire prudente, ce qui allégera les besoins de financement à moyen terme.

38. Un accord de 48 mois au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), proposant un accès d'un montant de 455,65 millions de DTS (325 % de la quote-part du pays), couvrirait environ 30 % du déficit de financements estimé. Le dispositif soutiendra le plan des autorités visant à rationaliser les dépenses non prioritaires et à stimuler les recettes non pétrolières. Ceci permettra de compenser la baisse progressive des recettes pétrolières et de réduire le déficit budgétaire global, qui passera de 2,5 % du PIB non pétrolier en 2024 à 0,9 % du PIB non pétrolier d'ici la fin du programme en 2029, tout en conservant la marge de manœuvre budgétaire nécessaire aux dépenses essentielles au développement. Par conséquent, le déficit de financement diminuera progressivement, passant de 2 % du PIB en 2025 à 0,7 % du PIB en 2029, puis à zéro d'ici 2030, selon le scénario de référence. Compte tenu de la durée du programme, de l'ambition des plans de développement et des besoins de financement, les décaissements au titre de la FEC augmenteront progressivement chaque année du programme (voir Tableau du texte 3). Compte tenu de la nature des besoins relatifs à la balance des paiements du Tchad et des doubles besoins budgétaires, il est proposé que le financement au titre de la FEC serve à soutenir le budget. Le Tchad est classé comme pays de niveau 1 ; dans le cadre de cet accord, le taux d'intérêt des emprunts au titre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) sera donc fixé à zéro.

Tableau du texte 4. Tchad : Calendrier de décaissements proposé au titre de la FEC, 2025-29

Date de disponibilité	Conditions de décaissement	Montant (% de la quote-part)	Montant (en millions de DTS)
25 juillet 2025	Approbation de l'accord au titre de la FEC par le conseil d'administration.	20,0	28,04
15 décembre 2025	Respect des critères de réalisation pour fin juin 2025 et achèvement de la première revue au titre de l'accord	20,0	28,04
15 juin 2026	Respect des critères de réalisation pour fin décembre 2025 et achèvement de la deuxième revue au titre de l'accord	30,0	42,06
15 décembre 2026	Respect des critères de réalisation pour fin juin 2026 et achèvement de la troisième revue au titre de l'accord	40,0	56,08
15 juin 2027	Respect des critères de réalisation pour fin décembre 2026 et achèvement de la quatrième revue de l'accord	40,0	56,08
15 décembre 2027	Respect des critères de réalisation pour fin juin 2027 et achèvement de la cinquième revue au titre de l'accord	40,0	56,08
15 juin 2028	Respect des critères de réalisation pour fin décembre 2027 et achèvement de la sixième revue au titre de l'accord	45,0	63,09
15 décembre 2028	Respect des critères de réalisation pour fin juin 2028 et achèvement de la septième revue au titre de l'accord	45,0	63,09
15 juin 2029	Respect des critères de réalisation pour fin décembre 2028 et achèvement de la huitième revue au titre de l'accord	45,0	63,09
Total		325,0	455,65

Source : Estimations et projections des services du FMI

39. La performance du programme fera l'objet d'un contrôle au moyen de critères de réalisation (CR) continus, de critères de réalisation quantitatifs (CRQ) semestriels, d'objectifs indicatifs (OI) trimestriels, ainsi que de repères structurels (Tableaux 6 et 7). La non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et la contraction de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles feront l'objet de CR continus. Les CRQ comprennent un plancher pour le solde primaire hors pétrole, un plancher pour les recettes hors pétrole et un plafond pour les salaires et traitements. Les OI comprendront un plafond pour le financement public net intérieur ; un plafond pour l'encours des arriérés de paiement du gouvernement ; un plafond pour le recours aux procédures de dépenses avant ordonnancement en tant que part des dépenses primaires civiles non salariales ; un plancher pour les dépenses consacrées aux transferts monétaires et aux programmes de cantines scolaires ; et un plancher pour le nombre de provinces couvertes par le Registre Social Unifié. Les CRQ et les OI feront l'objet de mécanismes d'ajustements en fonction des résultats du secteur pétrolier (paragraphe 26). Ces mécanismes sont précisés dans le Protocole d'accord technique (PAT, Pièce jointe II).

40. Le rôle catalyseur du FMI sera essentiel pour garantir une répartition suffisante du fardeau financier. Selon les services du FMI, le nouveau dispositif FEC catalysera l'aide budgétaire concessionnelle extérieure des bailleurs afin de combler le déficit de financement pendant la période du programme (Tableau du texte 4). Selon les estimations, le nouveau dispositif FEC couvrirait quelque 30 % des besoins de financement et catalysera l'aide budgétaire des institutions

multilatérales ; cette aide couvrirait environ 27 % des besoins de financement et, en provenance des bailleurs bilatéraux (principalement les ÉAU¹⁰ et la France), 43 % des besoins de financement.

Tableau du texte 5. Besoins en financement extérieur et sources (en milliards de FCFA)										
	En milliards de FCFA					En pourcentage du PIB				
	2025	2026	2027	2028	2029	2025	2026	2027	2028	2029
Besoins de financement	2421	2479	2560	2696	2788	19,4	18,9	18,6	18,5	18,0
Déficit courant (hors exportations pétrolières)	2319	2384	2433	2557	2675	18,6	18,2	17,6	17,5	17,3
Amortissement de la dette extérieure CGE	122	60	101	108	87	1,0	0,5	0,7	0,7	0,6
Variation nette des réserves	-20	35	26	31	26	-0,2	0,3	0,2	0,2	0,2
Sources de financement	2175	2099	2230	2536	2679	17,5	16,0	16,2	17,4	17,3
Exportations de pétrole	2004	1933	1986	2091	2175	16,1	14,8	14,4	14,3	14,1
Compte de capital	342	398	436	419	460	2,7	3,0	3,2	2,9	3,0
Compte d'opérations financières	-171	-231	-192	25	44	-1,4	-1,8	-1,4	0,2	0,3
Écart de financement	246	379	331	160	109	2,0	2,9	2,4	1,1	0,7
Sources de financement supplémentaire	246	379	331	160	109	2,0	2,9	2,4	1,1	0,7
Soutien budgétaire multilatéral	70	73	73	58	58	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4
Soutien budgétaire bilatéral	131	227	167	0	0	1,1	1,7	1,2	0,0	0,0
Financements prévus au titre de la FEC du FMI	45	79	91	103	51	0,4	0,6	0,7	0,7	0,3
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Autorités du pays et estimations des services du FMI.

41. Les risques liés au programme sont élevés. Cela dit, si elles sont mises en œuvre dans le cadre du programme, les réformes proposées contribueront à atténuer ces risques. Une baisse des prix du pétrole entraînerait des répercussions sur les recettes budgétaires de l'État. Il en résulterait une augmentation des besoins de financement public ce qui creuserait le déficit budgétaire (paragraphes 25 et 26). Cette situation conduirait à une détérioration des indicateurs de performance du programme. La capacité de mise en œuvre des réformes s'est récemment renforcée. Néanmoins, l'engagement en faveur des réformes pourrait s'essouffler en raison d'une lassitude ou des répercussions éventuelles des réformes sur des intérêts particuliers. Cela dit, le nouveau gouvernement demeure toutefois déterminé à mener à bien les réformes. La fréquence accrue des chocs climatiques, notamment des sécheresses et des inondations, pourrait peser sur la croissance économique et exacerber la pauvreté. Il sera alors nécessaire de créer des espaces budgétaires supplémentaires pour couvrir les dépenses destinées à réduire la pauvreté. Une insuffisance de financement des bailleurs pourrait conduire à la résurgence d'un déficit de financement qu'il sera difficile ou coûteux à combler. Enfin, une détérioration de la situation sécuritaire régionale pourrait peser lourdement sur les dépenses militaires et de sécurité. Si elles sont adoptées, les réformes au titre du programme aideront à atténuer ces risques. Le programme de développement des capacités, dispensé par le siège et l'AFRITAC Centre, ainsi que l'étroite collaboration avec les partenaires de

¹⁰ En 2023, le Tchad a signé un protocole d'accord avec les Émirats arabes unis prévoyant un soutien budgétaire d'un montant de 1,5 milliard de dollars, dont 150 millions ont été décaissés en 2023 et 500 millions en 2024. Le solde de 850 millions devrait être décaissé au cours de la période du programme, sous réserve de négociations annuelles.

développement sur le terrain contribueront à améliorer la capacité des autorités à mettre en œuvre les réformes tout au long de la période du programme (Annexe V).

42. Le nouveau dispositif déclencherait le cadre de renforcement des mesures sociales au titre du FRPC. Par un tel accord, l'accès cumulé au titre du FRPC, qui s'élève actuellement à 340 % de la quote-part du pays, atteindrait un pic de 408 % en 2028 ; le cadre de renforcement des mesures sociales serait alors déclenché, mais resterait inférieur à la limite d'accès exceptionnelle de 600 %. De plus, conformément aux nouvelles orientations relatives aux demandes de programme résultant de la revue du FRPC de 2024, les cadres de renforcement des mesures sociales 2 et 3 ont été déclenchés. Par conséquent, une réunion informelle du Conseil a dû être convoquée avant la tenue de la mission. En outre, le rapport des services du FMI a dû mettre l'accent sur une analyse détaillée de la dette publique, incluse dans l'analyse de viabilité de la dette (AVD) ; sur les mesures destinées à réduire les vulnérabilités liées à la dette, pour lesquelles le programme comprend des conditions relatives à la gestion de la dette (CRQ et paragraphe 26 du MPEF) ; et une analyse renforcée de la capacité de remboursement (voir Annexe III).

43. La capacité de remboursement du FMI par le Tchad est jugée suffisante, mais elle reste exposée à des risques considérables. Dans le scénario de référence, le stock de la dette envers le FMI, exprimé en pourcentage du PIB, demeure élevé sur la base des tirages actuels et prévus, atteignant un pic à T+3 dépassant le 75^e centile des accords antérieurs au titre du FPRC (Annexe III). Compte tenu de la mise en commun des réserves régionales, la capacité de remboursement du FMI est également influencée par celle des autres pays de la région CEMAC. Les risques baissiers pourraient être atténués par l'ajustement budgétaire et les réformes en matière de gouvernance envisagées dans le programme, destinés à augmenter les recettes non pétrolières (action préalable et repères structurels concernant les mesures visant à accroître les recettes), à rationaliser les dépenses courantes et non prioritaires (action préalable et repères structurels concernant la maîtrise de la masse salariale) et à renforcer la gestion de la dette. Le soutien aux objectifs du programme et la mise en œuvre réelle des mesures proposées permettront de tirer parti du rôle catalyseur du FMI.

44. Le programme est entièrement financé. Des engagements fermes ont été pris pour les 12 premiers mois du programme, et les perspectives s'annoncent bonnes pour le reste du programme. Néanmoins, le Tchad continue d'être confronté à des enjeux financiers considérables, ce qui témoigne de l'importance de la mobilisation du FMI pour aider le pays à créer une marge de manœuvre budgétaire et à catalyser le soutien d'autres partenaires de développement. Tout déficit financier éventuel devra être comblé par des mesures d'urgence, y compris des réductions des dépenses.

45. L'examen des assurances de financement confirme l'existence de mesures de sauvegarde suffisantes pour permettre la poursuite de l'accès aux ressources du FMI. Les autorités du Tchad sont déterminées à poursuivre l'assainissement budgétaire, la gestion prudente de la dette et les réformes structurelles, des mesures essentielles pour traverser la période actuelle marquée par une incertitude accrue. Tous les arriérés envers les institutions financières internationales ont été apurés. À la fin mars 2025, des arriérés demeurent envers **quatre** créanciers bilatéraux publics et un créancier commercial. Les autorités tchadiennes font preuve de bonne foi

dans leurs tentatives de parvenir à un accord avec tous les créanciers, et des progrès notables ont été récemment accomplis (voir l'AVD pour plus de détails). Les services du FMI estiment que les exigences du FMI relatives aux arriérés sont respectées et que des garanties suffisantes continuent d'exister pour justifier la poursuite du soutien au Tchad par le FMI. Ils prévoient un apurement des arriérés bilatéraux à court terme.

46. Les assurances régionales relatives aux avoirs extérieurs nets (AEN) pour fin décembre 2024 et le premier trimestre 2025 ont été respectées. Les AEN se sont chiffrés à 5,02 milliards d'euros en moyenne entre octobre et décembre 2024, soit un excédent de 0,02 milliard d'euros par rapport à l'objectif fixé pour cette date, soit de 5,0 milliards d'euros. De plus, le niveau moyen des AEN pour la période de janvier à mars 2025 s'est établi à 5,97 milliards d'euros, soit 1,47 milliard d'euros de plus que l'objectif fixé pour cette date, soit de 4,5 milliards d'euros. Les services du FMI ont proposé des assurances actualisées en matière d'accumulation d'AEN, afin de les ramener à une moyenne de 5,5 milliards d'euros au cours de la période mars à juin 2025, et de 5,75 milliards d'euros au cours de la période d'octobre à décembre 2025. Pour pouvoir atteindre ces objectifs, il est essentiel que les États membres mettent en œuvre des mesures compensatoires permettant de corriger les déséquilibres macroéconomiques et de renforcer la stabilité extérieure, conformément aux engagements pris au plus haut niveau par la région. Les assurances régionales relatives aux AEN régionaux et la stabilité financière sont essentielles à la réussite du programme mis en œuvre par le Tchad et contribueront à renforcer la viabilité extérieure et financière de la région.

47. Évaluation des mesures de sauvegarde. La mise en œuvre des recommandations émanant de l'évaluation des mesures de sauvegarde formulées par la BEAC en 2022 et lors d'une mission de suivi en 2023 a été limitée. Les recommandations portaient notamment sur la nécessité de renforcer les pratiques d'audit interne et de gestion des risques ainsi que les accords de gouvernance, y compris l'intégration des nouveaux membres de la haute direction et du Conseil d'administration, et l'amélioration du cadre de délégation des pouvoirs de prise de décisions par les cadres dirigeants. Les services du FMI continuent d'assurer le suivi de ces questions.

48. Les autorités ont exprimé leur souhait d'accéder au Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD) afin de répondre aux éventuels besoins en matière de balance des paiements découlant de la fréquence élevée des catastrophes naturelles. Le Tchad est très vulnérable face aux risques climatiques (sécheresses, inondations, vents violents, désertification). Cette vulnérabilité rend les conditions de production et de vie extrêmement difficiles. Les répercussions du changement climatique, notamment les récents déplacements de populations en raison de la sécheresse, ont engendré des tensions pour l'accès aux terres arables et aux ressources naturelles ; elles peuvent exercer des pressions sur la balance des paiements en raison d'importations imprévues de denrées alimentaires et de la reconstruction des infrastructures touchées. La quasi-disparition du lac Tchad menace les moyens de subsistance de quelque 40 millions de personnes dans quatre pays riverains, ce qui exacerbe l'insécurité alimentaire et les conflits. Ces répercussions ont des effets disproportionnés sur les populations déjà défavorisées (notamment les pauvres, les femmes, les enfants et les réfugiés). À ce stade, les autorités sont également prêtes à engager des réformes dans ce domaine (paragraphes 4 et 5 du MPEF) et ont l'intention de solliciter l'accès à la

FRD. À cette fin, elles ont également sollicité un Diagnostic des politiques climatiques (DPC), qui servira de diagnostic complémentaire aux fins de la préparation de la FRD et fournira des informations sur les limites de la politique budgétaire et les réformes nécessaires en matière d'adaptation et d'atténuation.

49. La stratégie de développement des capacités du FMI est conçue pour faciliter la mise en œuvre des réformes structurelles essentielles qui sous-tendent le dispositif FEC.

Conformément au premier pilier du dispositif, qui donne la priorité à l'accélération des réformes budgétaires structurelles, l'assistance technique (AT) se porte sur les domaines clés que sont la gestion des finances publiques (GFP), l'administration des recettes, le contrôle des dépenses, la gestion de la dette et les statistiques des comptes nationaux. Comme il est détaillé à l'Annexe V, les missions prévues continueront de soutenir la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la GFP pour 2022-2027, y compris la finalisation du Compte unique du Trésor, la modernisation des administrations fiscales et douanières ainsi que l'intégration interministérielle et l'élargissement du Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP). À l'appui du troisième pilier du dispositif, une évaluation diagnostique de la gouvernance et de la lutte contre la corruption sera réalisée en mai 2025 à la demande des autorités. La stratégie de développement des capacités est adaptée aux priorités des pouvoirs publics du Tchad, conformément à la Stratégie d'engagement envers le pays. Afin de garantir la suffisance des ressources, un montant de 1,7 million de dollars au titre du développement des capacités est prévu pour l'exercice 2026.

50. De nouveaux efforts sont nécessaires pour améliorer la qualité et la communication rapide des données. Selon le Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD), le Tchad est classé comme pays de catégorie « C ». Cela signifie que les données communiquées au FMI comportent certaines lacunes qui entravent la surveillance. La dégradation par rapport à la note précédente, « B », indique d'importants écarts entre les premières estimations par la BEAC de la balance des paiements et les comptes nationaux de l'INSEED. Il conviendra également de remédier aux retards persistants dans la transmission des données au FMI. Les services du FMI se sont félicités des progrès récemment réalisés dans l'harmonisation des données à caractère commercial entre la BEAC et l'INSEED, ainsi que de la publication par la BEAC des données de la balance des paiements pour la période de 2016 à 2022. Cela dit, les données officielles n'intègrent pas encore pleinement les activités minières ; par conséquent, les services du FMI ont formulé quelques hypothèses préalables pour évaluer le rôle de l'activité minière dans l'économie en l'absence de statistiques cohérentes et pleinement intégrées (voir l'Annexe II). S'agissant des indicateurs du secteur financier, une récente mission du département des statistiques du FMI à la BEAC a facilité l'actualisation des données à la suite de la migration vers une nouvelle plateforme informatique. Toutefois, les indicateurs de solidité financière pour 2024 n'ont pas encore été publiés.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

51. Le Tchad continue d'être confronté à des enjeux de taille en raison de sa fragilité, de la pauvreté généralisée et de son exposition continue aux chocs humanitaires, climatiques et sécuritaires. À la suite d'une transition politique qui s'est achevée en février 2025, et malgré des fragilités tenaces et des risques mondiaux et régionaux, les autorités tchadiennes sont résolument déterminées à déployer un programme de réformes ambitieux afin d'améliorer les résultats en matière de développement et de stimuler la diversification de l'économie, comme le prévoit leur Plan National de Développement (PND) 2025-2030.

52. Le programme économique proposé au titre du nouveau dispositif FEC soutiendra les priorités phares du gouvernement. Il repose sur trois piliers : le premier pilier visera à soutenir l'augmentation des recettes non pétrolières au moyen de réformes de l'administration fiscale et de la politique fiscale, et à rationaliser les dépenses courantes afin de garantir la soutenabilité de la politique budgétaire et de créer un espace budgétaire pour les dépenses sociales et les projets de développement clés. Le deuxième pilier du programme vise à soutenir les objectifs d'inclusion des autorités par la mise en place d'un filet de sécurité sociale bien ciblé et adéquat. Le troisième pilier du programme visera à améliorer la gouvernance et le climat des affaires.

53. Les autorités s'engagent à mobiliser les recettes fiscales non pétrolières et à rationaliser les dépenses non prioritaires. Elles sont déterminées à augmenter les recettes fiscales non pétrolières au moyen de réformes à la fois de la politique fiscale et de l'administration fiscale. Les autorités entendent augmenter les droits d'importation et d'exportation sur des produits particuliers et prélever de nouvelles taxes d'accise. Elles se sont également engagées à réduire les incitations fiscales à l'extérieur des secteurs prioritaires. Les pouvoirs publics poursuivront leurs efforts considérables pour numériser l'administration fiscale, en mettant l'accent sur les paiements électroniques, la facturation électronique, les audits et la conformité fiscale.

54. Les autorités s'engagent à renforcer la programmation financière et la transparence afin de garantir la répartition efficiente des ressources financières limitées et d'atténuer la volatilité des prix du pétrole. Le programme a pour objectif général le soutien des autorités dans leurs efforts visant à améliorer la planification financière et l'exécution budgétaire, à réduire les pénuries de liquidité et les arriérés, et à renforcer la gestion de la dette. Compte tenu des fragilités inhérentes au pays, le dispositif soutiendra également l'objectif des autorités d'élaboration d'un programme d'investissement pluriannuel et de réduction de la procyclicité résultant de la dépendance au pétrole. Les capacités seront renforcées avec l'appui du FMI dans les domaines de la planification financière, des statistiques de la dette, de la gestion des finances publiques et de la transparence budgétaire.

55. Le gouvernement s'engage à redoubler d'efforts pour élargir le périmètre du système d'identification national et du Registre Social Unifié afin de permettre la mise en œuvre de dépenses sociales ciblées. Le dispositif soutiendra l'objectif ambitieux des autorités, à savoir l'amélioration des résultats de développement grâce à un programme d'identification et à la mise en

place d'un filet de sécurité sociale élargi, notamment par une augmentation des transferts monétaires adaptatifs et productifs et des programmes de cantines scolaires.

56. Des efforts considérables sont nécessaires pour renforcer la gouvernance et la transparence, notamment dans les secteurs pétrolier et financier. Les autorités ont sollicité une étude diagnostique de la gouvernance du FMI. Elle permettra d'orienter l'action future du FMI sur des sujets plus larges liés à la gouvernance et au climat des affaires. Les autorités sont déterminées à accompagner les efforts de lutte contre la corruption, à restructurer le secteur bancaire et à se retirer de celui-ci, et à renforcer la transparence dans le secteur pétrolier.

57. Compte tenu des besoins de la balance des paiements, des engagements pris dans le cadre du programme, et des assurances régionales énoncées dans le document de juin 2025 sur l'ensemble de l'union, les services du FMI appuient la demande des autorités d'un accord de 48 mois au titre de la FEC, assorti d'un montant équivalent à 455,65 millions de DTS (325 % de la quote-part du pays). Cette décision repose sur les politiques et les réformes auxquelles les autorités se sont engagées dans le cadre du MPEF, les actions préalables entreprises par les autorités et la mobilisation d'un soutien budgétaire supplémentaire et de financements des bailleurs.

Tableau 1. Tchad : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2023–30

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Réel	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)								
Économie réelle								
PIB mesuré par des indices chaînés	5,0	3,5	3,3	3,6	3,3	3,7	4,0	4,1
PIB pétrolier	7,4	-1,2	-0,7	4,1	2,3	3,2	2,3	1,3
PIB non pétrolier	4,3	4,6	4,2	3,5	3,5	3,8	4,2	4,4
Déflateur du PIB	-4,2	2,8	0,2	1,5	1,9	1,9	2,0	1,9
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	2,3	5,1	4,0	3,6	3,1	3,0	3,0	3,0
Prix du pétrole								
Brent (dollar/baril) ¹	82,3	79,9	67,7	63,3	63,7	64,7	65,6	66,4
Prix tchadien (dollar/baril) ²	77,8	78,2	65,3	60,6	60,7	61,7	62,6	63,4
Production pétrolière pour l'exportation (millions de barils)	51,5	50,8	50,4	52,7	53,9	55,8	57,2	58,0
Taux de change FCFA/dollar (moyenne sur la période)	606,5	606,2
Monnaie et crédit								
Avoirs extérieurs nets ³	-0,9	28,1	0,9	0,6	0,0	0,1	0,9	2,3
Avoirs intérieurs nets ⁴	15,4	-11,2	11,1	9,4	8,0	7,7	6,6	5,0
Dont : créances nettes sur l'administration centrale	4,5	0,3	-0,8	-2,1	-0,5	1,6	0,4	-0,2
Dont : crédit au secteur privé	4,9	7,1	4,1	3,6	3,4	3,4	3,5	3,7
Monnaie au sens large	14,6	17,0	12,0	10,0	8,0	7,8	7,5	7,3
Vitesse de circulation (PIB hors pétrole/monnaie au sens large)	4,2	3,9	3,7	3,6	3,5	3,5	3,4	3,4
Secteur extérieur (quantifié en dollars)								
Exportations de biens et de services, f. à b.	-5,9	3,1	-5,8	1,3	3,2	4,8	4,7	3,9
Importations de biens et de services, f. à b.	7,7	4,8	3,7	5,9	2,7	4,2	4,5	4,4
Balance des paiements globale (en % du PIB)	0,5	0,4	-2,1	-2,6	-2,2	-0,9	-0,5	0,3
Solde des transactions courantes, transferts officiels compris (en % du PIB)	1,6	1,0	-2,5	-3,5	-3,2	-3,2	-3,2	-3,4
Termes de l'échange	-13,0	10,9	-7,2	-3,4	-0,2	1,1	1,4	1,4
Dette extérieure (en % du PIB) ⁴	16,7	17,2	17,9	20,2	22,1	21,7	21,4	20,9
VAN de la dette extérieure (en % exportations de biens et de services)	43,5	45,2	50,2	56,4	60,4	59,2	58,6	58,0
(en % du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)								
Finances publiques								
Recettes et dons	19,1	20,2	21,2	18,8	19,3	19,3	19,2	19,4
Dont : recettes pétrolières	11,5	9,3	8,6	6,0	6,1	6,3	6,0	5,9
Dont : recettes non pétrolières	6,9	8,7	9,4	9,3	9,6	9,7	9,8	10,0
Dépenses	20,9	22,7	22,7	21,6	21,8	20,6	20,1	20,1
Courantes	13,9	14,1	13,9	12,8	12,4	12,1	11,8	11,6
Capital	7,0	8,6	8,8	8,8	9,5	8,5	8,4	8,4
Solde primaire hors pétrole (base engagements, hors dons) ⁵	-11,5	-9,7	-6,8	-6,2	-5,6	-5,2	-4,8	-4,6
Solde budgétaire global de référence de la CEMAC (en % du PIB) ⁶	-4,5	-3,0	-1,4	-1,2	-2,2	-1,9	-1,8	-1,5
Solde budgétaire global (dons compris, base engagements)	-1,8	-2,5	-1,5	-2,9	-2,6	-1,3	-0,9	-0,6
Dette totale (% du PIB) ⁴	32,3	32,8	33,0	34,2	34,7	33,3	32,0	31,3
Dont : dette intérieure	15,6	15,6	15,1	14,0	12,6	11,6	10,6	10,4
Postes pour mémoire :								
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	11 303	12 025	12 452	13 089	13 788	14 576	15 452	16 383
Dont : PIB non pétrolier	9 232	9 969	10 748	11 442	12 100	12 804	13 613	14 497
PIB nominal (en milliards de dollars)	18,6	19,8	20,4	21,6	22,7	24,0	25,5	27,0

Sources : Autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ PEM, projections des cours du Brent brut² Le prix du pétrole tchadien est le prix du Brent, moins une décote pour la qualité.³ Variation en pourcentage du stock de la monnaie au sens large en début de période.⁴ Administration centrale, y compris dette garantie par l'État.⁵ Total des recettes, dons et recettes pétrolières exclus, moins total dépenses à l'exclusion des paiements nets d'intérêts et des investissements financés sur ressources extérieures.⁶ Le solde budgétaire de référence (c'est-à-dire le solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observées au cours des trois années précédentes) est un critère de convergence de la CEMAC et doit être supérieur à -1,5 % du PIB.

Tableau 2. Tchad : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2023–30
 (en milliards de FCAF, sauf indication contraire)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030									
	Réel	Loi de finances 2024	ArticleIV	Prél.	Loi de finances 2025	ArticleIV	Proj.										
Total des recettes et subventions																	
Recettes	1 762	2 016	2 105	2 009	2 421	2 219	2 276	2 103	2 147	2 286	2 335	2 426	2 470	2 621	2 618	2 820	
Pétrole ¹	1 703	1 821	1 905	1 795	2 017	1 966	1 930	1 832	1 745	1 994	1 896	2 113	2 047	2 284	2 154	2 311	
Hors pétrole	1 063	952	965	931	994	1 011	920	781	686	834	739	832	803	870	816	859	
Fiscal	641	869	940	864	1 023	955	1 010	1 051	1 059	1 160	1 157	1 281	1 244	1 414	1 338	1 453	
Non fiscal	636	704	787	765	801	885	876	982	1 016	1 089	1 112	1 208	1 198	1 339	1 290	1 403	
Dons	5	166	152	99	222	70	134	68	43	71	45	73	46	76	48	50	
Aide budgétaire	Dons	59	195	200	214	404	253	346	271	401	291	439	313	423	336	463	508
Dons-projets	0	0	0	0	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépenses	1 932	1 961	2 118	2 263	2 324	2 340	2 442	2 415	2 476	2 530	2 644	2 683	2 639	2 872	2 743	2 910	
Courantes	1 283	1 185	1 359	1 407	1 346	1 423	1 493	1 415	1 466	1 472	1 500	1 525	1 548	1 583	1 600	1 688	
Salaires et traitements	580	614	635	652	680	679	678	711	693	744	716	791	740	828	768	817	
Fonction publique	394	431	452	447	460	470	482	481	504	496	536	513	562	532	567	567	
Militaires	187	204	200	233	219	208	229	213	239	220	255	227	267	236	251	251	
Produits et services	160	217	239	220	220	249	229	249	237	262	245	270	252	278	260	267	
Transferts et subventions ²	417	264	334	386	297	319	391	324	382	339	383	352	410	366	426	454	
dont : Transferts en nature à la société nationale d'électricité ²	89	93	88	89	87	87	89	87	88	87	89	87	89	89	89	89	
dont : dépenses humanitaires pour remplacer les réductions de l'APD	125	90	151	148	149	176	195	130	153	127	156	113	146	110	146	148	
Intérêts	80	55	107	110	77	111	121	111	122	110	121	97	109	98	110	111	
Intérieurs	45	35	44	37	72	64	74	19	32	17	35	15	37	13	36	38	
Extérieurs	34	14	18	19	52	49	50	5	6	4	4	1	3	0	0	0	
Investissements	650	777	759	856	977	916	949	1 001	1 010	1 059	1 144	1 158	1 091	1 290	1 143	1 223	
Financés sur ressources intérieures ³	542	433	513	569	440	474	440	480	456	500	492	557	507	645	539	574	
Financés sur ressources extérieures	108	344	246	287	537	442	509	521	555	559	652	600	584	645	604	649	
Solde global (données comprises, base engagements)	-170	55	-13	-254	97	-121	-166	-312	-329	-245	-309	-257	-169	-252	-125	-91	
Solde primaire hors pétrole (hors dons, base engagements)	-1 058	-659	-781	-964	-615	-766	-728	-714	-709	-685	-679	-688	-665	-703	-654	-660	
Décalage par rapport à l'année précédente ⁵	-8	-33	-37	-37	-33	-35	-35	-18	-35	-35	-35	-35	-35	-35	-35	-35	
Décalage en fin de période ⁵	37	33	35	18	33	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	45	
Var. des arriérés ⁶	-26	-32	-20	-15	-17	0	-13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Variation des arriérés non vérifiés	0	0	0	-37	0	0	0	0	0	-10	0	0	-10	0	-10	0	
Solde global (données comprises, base caisse)	-167	23	-35	-325	80	-121	-162	-312	-339	-245	-319	-257	-179	-252	-135	-81	
Solde primaire hors pétrole (hors dons, base caisse)	-1 055	-691	-803	-1 036	-632	-766	-724	-714	-719	-685	-689	-688	-675	-703	-664	-650	
Erreurs et omissions	6	-27	
Financement	162	-118	36	353	-80	121	-84	312	-40	245	-12	257	19	252	26	81	
Financement intérieur	223	-45	-116	139	-250	-229	-125	-135	-133	-182	-123	-194	-34	-282	-28	-22	
Financement bancaire	147	-110	-220	-39	-50	-161	-29	-67	-116	-164	-106	-207	-47	-302	-48	-17	
Banque centrale (BEAC)	116	-110	-235	-49	-50	-226	-39	-67	-126	-164	-116	-207	-57	-302	-48	-17	
Dépôts	142	-29	-196	-10	0	-160	12	9	-65	-86	-53	-119	16	-229	10	25	
Avances (nettes)	-2	0	0	0	0	-16	0	-16	0	-16	0	-16	0	0	0	0	
FMI	-24	-29	-38	-38	-50	-50	-51	-60	-61	-62	-63	-72	-73	-58	-42	-42	
Allocation de DTS	0	-52	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	
Banques commerciales (dépôts)	31	0	15	9	0	65	10	0	10	0	10	0	10	0	0	0	
Autres financements (nets), dont :	152	65	104	178	-200	-68	-28	-68	-18	-18	-18	13	12	20	19	-4	
Amortissement	-50	-57	-13	-13	-85	-38	-38	-38	-38	-38	-38	-7	-8	0	-1	-19	
Prêts banques commerciales	102	151	5	-11	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
Prêts non bancaires (bruts)	0	0	0	0	-30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Bons du Trésor (nets)	-1	-4	0	6	3	5	5	-5	5	5	5	5	5	5	5	10	
Obligations du Trésor (nettes)	90	-15	112	196	12	10	42	10	10	10	10	10	10	10	10	0	
Recapitalisation bancaire	0	0	0	0	-100	-50	-32	-50	0	0	0	0	0	0	0	0	
Fonds de stabilisation	10	-10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Privatisations et autres recettes exceptionnelles	-76	0	0	0	0	-68	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Financement extérieur	-61	-73	152	214	170	350	41	447	93	427	111	450	53	534	54	103	
Prêts (nets)	-89	-102	152	214	170	350	41	447	93	427	111	450	53	534	54	103	
Décaissements	140	169	347	384	277	470	164	529	153	547	213	567	161	614	141	191	
Budgétaires	91	20	301	311	124	280	0	280	0	280	0	280	0	305	0	50	
Prêts-projets	49	149	46	73	153	190	164	249	153	267	213	287	161	309	141	141	
Amortissement	-229	-271	-195	-170	-107	-120	-122	-82	-60	-121	-101	-117	-108	-80	-87	-89	
Don : Glencore	-159	-206	-114	-105	-27	-37	-36	0	-36	-36	-31	-32	0	0	0	0	
Allégement/reéchelonnement de la dette (PPTE)	28	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Écart de financement	-1	95	-1	-1	0	0	246	0	379	0	331	0	160	0	109	0	
Financement prospectif des bailleurs multilatéraux	0	0	0	0	0	0	70	0	73	0	73	0	58	0	58	0	
Financement prospectif d'autres bailleurs	0	0	0	0	0	0	131	0	227	0	167	0	0	0	0	0	
fonds fiduciaire ARC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ISSD (net)	-1	-1	-1	-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FEC-FMI	0	95	0	0	0	0	45	0	79	0	91	0	103	0	51	0	
Financement non déterminé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ecart de financement résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Postes pour mémoire :																	
PIB non pétrolier ⁷	9 232		9 969	9 969		10 843	10 748	11 653	11 442	12 510	12 100	13 441	12 804	14 438	13 613	14 497	
Dépôts bancaires (notamment à la BEAC)	162	201	344	163	163	438	141	429	196	516	239	635	214	864	203	178	
(en mois de dépenses financées sur ressources intérieures)	1,1	1,5	2,2	1,0	1,1	2,8	0,9	2,7	1,2	3,1	1,4	3,7	1,2	4,7	1,1	0,9	
Avances de la BEAC	477		477	477		461	477	445	477	429	477	413	477	397	477	477	

Sources : Autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Nettes des demandes de fonds et des coûts de transport liés aux participations de la Société des hydrocarbures du Tchad dans des compagnies privées.

² Comprend les transferts de dérivés pétroliers en nature à la Société nationale d'électricité (SNE) à partir de 2020 ; valeur basée sur un prix fixe de 46,90 dollars/baril (conformément au prix moyen du pétrole Brent en 2015–16).

³ Le budget a alloué 391 milliards de FCFA pour l'investissement sur ressources intérieures, mais les autorités avaient convenu de plafonner ce montant à 160 milliards de FCFA au titre du programme soutenu par la FEC, à moins qu'il n'y ait eu un accord avec le FMI sur la création d'un espace budgétaire supplémentaire.

Tableau 3. Tchad : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2023–30
 (en pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030					
	Réel	ArticleIV	Prél.	Loi de finances 2025	ArticleIV	Proj.	ArticleIV	Proj.	ArticleIV	Proj.	ArticleIV	Proj.	Proj.
Total des recettes et subventions	19,1	21,1	20,2	22,5	20,5	21,2	18,0	18,8	18,3	19,3	18,1	19,3	18,2
Recettes	18,5	19,1	18,0	18,8	18,1	18,0	15,7	15,3	15,9	15,7	15,7	16,0	15,8
Pétrole ¹	11,5	9,7	9,3	9,2	9,3	8,6	6,7	6,0	6,7	6,1	6,2	6,3	6,0
Hors pétrole	6,9	9,4	8,7	9,5	8,8	9,4	9,0	9,3	9,3	9,6	9,5	9,7	9,8
Impôt	6,9	7,9	7,7	7,5	8,2	8,2	8,4	8,9	8,7	9,2	9,0	9,4	9,3
Non fiscal	0,1	1,5	1,0	2,1	0,7	1,2	0,6	0,4	0,6	0,4	0,5	0,4	0,5
Dons	0,6	2,0	2,1	3,8	2,3	3,2	2,3	3,5	2,3	3,6	2,3	3,3	3,4
Aide budgétaire	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dons-projets	0,6	2,0	2,1	3,6	2,3	3,2	2,3	3,5	2,3	3,6	2,3	3,3	3,4
Dépenses	20,9	21,2	22,7	21,6	21,6	22,7	20,7	21,6	20,2	21,8	20,0	20,6	19,9
Courantes	13,9	13,6	14,1	12,5	13,1	13,9	12,1	12,8	11,8	12,4	11,3	12,1	11,0
Salaires et traitements	6,3	6,4	6,5	6,3	6,3	6,3	6,1	6,1	5,9	5,9	5,9	5,8	5,6
Biens et services	1,7	2,4	2,2	2,0	2,3	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0	1,9	1,8
Transferts et subventions ²	4,5	3,4	3,9	2,8	2,9	3,6	2,8	3,3	2,7	3,2	2,6	3,2	3,1
dont : Transferts à la société nationale d'électricité ²	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,7	0,8	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6
dont : dépenses de sécurité alimentaire	0,1	...	0,1	...	0,3	...	0,3	...	0,2	0,2
Intérêts	1,4	1,5	1,5	1,4	1,6	1,8	1,1	1,3	1,0	1,3	0,8	1,1	1,0
Intérieure	0,9	1,1	1,1	0,7	1,0	1,1	1,0	1,1	0,9	1,0	0,7	0,9	0,8
Extérieurs	0,5	0,4	0,4	0,7	0,6	0,7	0,2	0,3	0,1	0,3	0,1	0,3	0,3
donc : Glencore	0,4	0,2	0,2	0,5	0,4	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Investissements	7,0	7,6	8,6	9,1	8,5	8,8	8,6	8,8	8,5	9,5	8,6	8,5	8,4
Finances sur ressources intérieures	5,9	5,1	5,7	4,1	4,4	4,1	4,1	4,0	4,0	4,1	4,1	4,0	4,0
Finances sur ressources extérieures ³	1,2	2,5	2,9	5,0	4,1	4,7	4,5	4,8	4,5	5,4	4,5	4,6	4,5
Solde global (aides financières comprises, base engagements)	-1,8	-0,1	-2,5	0,9	-1,1	-1,5	-2,7	-2,9	-2,0	-2,6	-1,9	-1,3	-1,7
Solde primaire hors pétrole (hors aides financières, base engagements)	-11,5	-7,8	-9,7	-5,7	-7,1	-6,8	-6,1	-6,2	-5,5	-5,6	-5,1	-5,2	-4,9
Décalage par rapport à l'année précédente ⁴	-0,1	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3	-0,2	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2
Décalage en fin de période ⁵	0,4	0,4	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3
Var. des arrérés ⁶	-0,3	-0,2	-0,1	-0,2	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des arrérés non vérifiés	0,0	0,0	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	-0,1	0,0	-0,1	0,0
Solde global (dons compris, base caisse)	-1,8	-0,4	-3,3	0,7	-1,1	-1,5	-2,7	-3,0	-2,0	-2,6	-1,9	-1,4	-1,7
Solde primaire hors pétrole (hors dons, base caisse)	-11,4	-8,1	-10,4	-5,9	-7,1	-6,7	-6,1	-6,3	-5,5	-5,7	-5,1	-5,3	-4,9
Erreurs et omissions	0,1	...	-0,3
Financement	1,8	0,4	3,5	-0,7	1,1	-0,8	2,7	-0,3	2,0	-0,1	1,9	0,1	1,7
Financement intérieur	2,4	-1,2	1,4	-2,3	-2,1	-1,2	-1,2	-1,2	-1,5	-1,0	-1,4	-0,3	-2,0
Financement bancaire	1,6	-2,2	-0,4	-0,5	-1,5	-0,3	-0,6	-1,0	-1,3	-0,9	-1,5	-0,4	-2,1
Banque centrale (BEAC)	1,3	-2,4	-0,5	-0,5	-2,1	-0,4	-0,6	-1,1	-1,3	-1,0	-1,5	-0,4	-2,1
Dépôts	1,5	-2,0	-0,1	0,0	-1,5	0,1	0,1	-0,6	-0,7	-0,4	-0,9	0,1	-1,6
Avances (nettes)	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	-0,1	0,0	-0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0
FMI	-0,3	-0,4	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,6	-0,4	-0,3
Allocation de DTS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banques commerciales (dépôts)	0,3	0,2	0,1	0,0	0,6	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Autre financement (net)	1,6	1,0	1,8	-1,9	-0,6	-0,3	-0,6	-0,2	-0,1	-0,1	0,1	0,1	0,0
Privilégiations et autres recettes exceptionnelles	-0,8	0,0	0,0	0,0	-0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement extérieur	-0,7	1,5	2,1	1,6	3,2	0,4	3,8	0,8	3,4	0,9	3,3	0,4	3,7
Prêts (nets)	-1,0	1,5	2,1	1,6	3,2	0,4	3,8	0,8	3,4	0,9	3,3	0,4	3,7
Décaissements	1,5	3,5	3,9	2,6	4,3	1,5	4,5	1,3	4,4	1,8	4,2	1,3	4,3
Amortissement	-2,5	-2,0	-1,7	-1,0	-1,1	-1,1	-0,7	-0,5	-1,0	-0,8	-0,9	-0,8	-0,6
Allegement/rééchelonnement de la dette (PPTE)	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arrérés extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin de financement	0,1	0,0	-0,3	0,0	0,0	2,3	0,0	3,3	0,0	2,7	0,0	1,3	0,0
Financement prospectif des bailleurs multilatéraux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,6	0,0	0,6	0,0	0,5	0,0	0,4
Financement prospectif d'autres bailleurs	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	0,0	2,0	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0
fonds fiduciaire ARC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ISSD (net)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FEC-FMI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,7	0,0	0,8	0,0	0,8	0,0
Financement non déterminé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ecart de financement résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Postes pour mémoire :													
PIB non pétrolier ⁷	9 232	9 969	9 969	10 843	10 748	11 653	11 442	12 510	12 100	13 441	12 804	14 438	13 613
Dette publique totale (en pourcentage du PIB)	32,3	32,1	32,8	32,1	33,0	32,9	34,2	33,5	34,7	34,1	33,3	35,4	32,0
Solde budgétaire global de référence (en pourcentage du PIB) ⁸	-4,5	-1,6	-3,0	-2,1	-1,4	-1,8	-1,2	-2,2	-2,2	-2,4	-1,9	-2,9	-1,5
Dépôts bancaires (y compris à la BEAC, en pourcentage du PIB)	1,4	2,9	1,4	3,6	1,1	3,3	1,5	3,7	1,7	4,2	1,5	5,5	1,2
(en mois de dépenses financées sur ressources intérieures)	1,1	2,2	1,0	0,9	1,2	1,4	1,4	1,2	1,4	1,2	1,1	0,9	0,9
Avances de la BEAC	5,2	4,8	4,8	4,4	4,4	4,2	3,9	3,7	3,7	3,9	3,5	3,3	3,3

Sources : Autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Nettes des demandes de fonds et des coûts de transport liés aux participations de la Société des hydrocarbures du Tchad dans des compagnies privées.² Comprend les transferts de dérivés pétroliers en nature à la Société nationale d'électricité (SNE) à partir de 2020 ; valeur basée sur un prix fixe de 46,90 dollars/baril (conformément au prix moyen du pétrole Brent en 2015–16).³ Cela comprend les projets financés par la BEAC, mais les prêts correspondants (en FCFA) sont comptabilisés comme financement intérieur.⁴ Total des recettes, réduction faite des dons et recettes pétrolières, moins paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.⁵ Différence entre les dépenses engagées et les dépenses comptant.⁶ Comprend les arrérés vérifiés et les arrérés reconnus sur la base du tableau du Trésor (restes à payer).⁷ Des fins de comparaison et, compte tenu d'une révision à la baisse importante du PIB nominal réel de 2023 par les autorités, le PIB hors pétrole évalué au titre de l'Article IV est réputé correspondre à celui des estimations initiales.⁸ Le solde budgétaire de référence (c'est-à-dire le solde budgétaire global moins 20 % des recettes pétrolières et moins 80 % des recettes pétrolières supérieures à la moyenne observée au cours des trois années précédentes) est un critère de convergence de la CEMAC et doit être supérieur à -1,5 % du PIB.

Tableau 4. Tchad : Balance des paiements, 2023–30
 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Réel	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde courant, hors aides budgétaires	1,6	1,0	-2,5	-3,5	-3,2	-3,2	-3,2	-3,4
Balance commerciale	11,7	10,4	7,6	6,1	5,9	6,0	5,9	5,7
Exportations, fâb	31,3	30,2	27,4	26,2	25,6	25,5	25,2	24,7
<i>Dont</i> : pétrole	21,5	20,0	16,1	14,8	14,4	14,3	14,1	13,6
<i>Dont</i> : or	2,4	2,9	3,8	4,0	3,9	4,0	4,2	4,2
Importations, fâb	-19,6	-19,7	-19,8	-20,1	-19,7	-19,5	-19,3	-19,0
Services (nets)	-10,8	-10,1	-10,2	-10,0	-9,7	-9,6	-9,4	-9,2
Revenu (net)	-2,3	-1,9	-2,3	-1,7	-1,5	-1,4	-1,3	-1,3
Transferts (nets)	3,0	2,6	2,4	2,2	2,0	1,7	1,5	1,4
Publics (nets)	0,9	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8
Privés (nets)	2,1	1,9	1,7	1,4	1,2	1,0	0,8	0,6
Compte d'opérations financières et compte de capital	-1,9	-0,7	0,4	0,8	1,0	2,3	2,7	3,7
Transferts en capital	0,5	1,8	2,7	3,0	3,2	2,9	3,0	3,1
Investissement direct étranger	2,0	1,9	2,6	3,8	4,0	4,3	4,9	4,8
Autres investissements à moyen et à long terme	-4,3	-4,3	-4,4	-5,3	-5,2	-4,7	-4,9	-4,1
Secteur public (hors prêts d'appui budgétaire)	-1,6	-0,8	0,3	0,7	0,8	0,4	0,4	0,6
Secteur privé	-2,7	-3,5	-4,8	-6,0	-6,0	-5,1	-5,2	-4,7
Capital à court terme	-0,1	0,0	-0,5	-0,7	-0,9	-0,2	-0,3	-0,1
Erreurs et omissions	0,0							
Solde global	-0,3	0,4	-2,1	-2,6	-2,2	-0,9	-0,5	0,3
Financement	-0,5	-3,0	0,2	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3
Variation des réserves officielles (baisse +)	0,0	-3,0	0,2	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3
Financement exceptionnel	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont</i> : Allègement de la dette	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres recettes exceptionnelles	-0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin de financement	0,8	2,6	2,0	2,9	2,4	1,1	0,7	0,0
Financement extérieur (hors FMI)	0,8	2,6	1,6	2,3	1,7	0,4	0,4	0,0
Prêts d'appui budgétaire	0,8	2,6	1,6	2,3	1,7	0,4	0,4	0,0
<i>dont</i> : Financement prospectif des bailleurs multilatéraux			0,6	0,6	0,5	0,4	0,4	0,0
<i>dont</i> : Financement prospectif d'autres bailleurs			1,1	1,7	1,2	0,0	0,0	0,0
Dons-programme (transferts courants)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allègement de dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ISSD (net)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement du FMI	0,0	0,0	0,4	0,6	0,7	0,7	0,3	0,0
<i>dont</i> : FEC-FMI				0,4	0,6	0,7	0,7	0,3
Écart résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Postes pour mémoire :								
Solde des transactions courantes, transferts officiels compris (en % du PIB)	1,6	1,0	-2,5	-3,5	-3,2	-3,2	-3,2	-3,4
Balance des paiements globale (y compris appui budgétaire attendu ; en % du PIB)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement (en % du PIB)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Exportations (en % du PIB)	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
<i>dont</i> : pétrole	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Importations (en % du PIB)	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
IDE (en % du PIB)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserves brutes imputées (en milliards de dollars)	1,0	1,6	1,6	1,7	1,7	1,8	1,8	1,9

Sources : Autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Tchad : Situation monétaire 2023–30
 (en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Réel	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	146	765	789	806	806	808	843	934
Banque centrale	61	438	469	485	483	483	516	606
Avoirs extérieurs	636	991	971	1 005	1 032	1 062	1 089	1 136
Passifs extérieurs	-575	-552	-502	-521	-549	-579	-572	-530
Banques commerciales	85	327	320	322	323	325	326	328
Avoirs extérieurs	130	419	411	413	415	417	419	421
Passifs extérieurs	-45	-93	-91	-91	-92	-92	-93	-93
Avoirs intérieurs nets	2 056	1 810	2 095	2 366	2 620	2 885	3 128	3 327
Créances intérieures	2 163	2 327	2 411	2 454	2 548	2 722	2 865	3 005
Créances (nettes) sur l'État	1 212	1 219	1 198	1 138	1 123	1 180	1 193	1 186
Banque centrale	1 014	976	934	864	839	886	890	874
Créances sur les administrations publiques	1 068	1 047	993	987	1 016	1 047	1 041	1 000
Avances statutaires ¹	479	479	480	480	480	480	480	480
Passifs envers les administrations publiques	-54	-71	-59	-124	-177	-161	-151	-126
Banques commerciales	198	243	263	275	284	294	302	312
Créances sur les administrations publiques	309	433	453	464	474	484	492	502
Passifs envers les administrations publiques	-111	-190	-190	-190	-190	-190	-190	-190
Crédit à l'économie	951	1 108	1 213	1 316	1 425	1 542	1 672	1 819
Autres postes (nets)	-107	-517	-316	-88	72	164	263	321
Monnaie et quasi-monnaie	2 202	2 575	2 884	3 172	3 426	3 693	3 970	4 260
Circulation fiduciaire hors banques	920	945	1 288	1 417	1 530	1 650	1 773	1 903
Dépôts à vue	1 057	1 314	1 300	1 430	1 544	1 665	1 790	1 920
Dépôts à terme et d'épargne	224	316	296	326	352	379	408	437
Postes pour mémoire :								
Monnaie au sens large (variation annuelle en %)	14,6	17,0	12,0	10,0	8,0	7,8	7,5	7,3
Crédit à l'économie (variation annuelle en %)	11,0	16,5	9,5	8,5	8,3	8,2	8,4	8,8
Crédit à l'économie (% du PIB)	8,4	9,2	9,7	10,1	10,3	10,6	10,8	11,1
Crédit à l'économie (% du PIB non pétrolier)	10,3	11,1	11,3	11,5	11,8	12,0	12,3	12,5
Vitesse de circulation (PIB non pétrolier)	4,2	3,9	3,7	3,6	3,5	3,5	3,4	3,4
Vitesse de circulation (total du PIB)	5,1	4,7	4,3	4,1	4,0	3,9	3,9	3,8

Sources : Autorités tchadiennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprendent les avances statutaires et exceptionnelles.

Tableau 6. Tchad : Repères structurels 2025–26 et actions préalables au titre de la FEC

Objectif de la FEC	Actions préalables
1. Accroître les recettes non pétrolières	Émettre un arrêté fixant des droits à l'exportation et à l'importation de 5 % sur certains produits, à l'exception des biens essentiels et des produits non taxés (détaillés au paragraphe 18 du MPEF), et jusqu'à 10 % sur l'antimoine, le cuivre brut et les engins électriques.
2. Accroître les recettes non pétrolières	Émettre un arrêté exigeant le paiement électronique des impôts, taxes et droits directs et indirects par l'intermédiaire des banques et des opérateurs de téléphonie mobile.
3. Accroître les recettes non pétrolières	Publier une directive exigeant la fermeture et la suspension de l'ouverture des bureaux et postes de douane ne disposant pas d'un système de paiement électronique et du SYDONIA.
4. Contrôler la masse salariale	De concert avec le ministre de la Fonction publique, et par un échange de lettres, suspendre i) les nouvelles embauches dans les secteurs non prioritaires de la fonction publique (détails au paragraphe 21 du MPEF), au-delà des engagements pris dans la loi de finances 2025, jusqu'à fin 2026, et ii) les mouvements interministériels d'agents, sauf pour les agents rejoignant les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur ou de la santé pour travailler comme enseignants et soignants ; et iii) conditionner les remplacements numériques à la présentation d'un acte de radiation, de certificats de genre de mort, ou d'arrêté de mise à la retraite.
5. Renforcer la gouvernance et la transparence dans le secteur pétrolier	Les autorités fourniront aux services du FMI le rapport d'étape sur l'audit des recettes pétrolières depuis 2020 et la mise en place d'un système de visualisation (Data Analytics) pour la gestion des recettes pétrolières au Tchad.
6. Renforcer la programmation financière et la transparence budgétaire	Modifier l'arrêté No 3361/PT/PM/MFBCP/2023 pour actualiser le module de dépenses avant ordonnancement (DAO) dans SIGFiP afin de permettre la mise en réserve de la portion de la ligne budgétaire nécessaire à la régularisation de chaque DAO.
7.	Finaliser et adopter, au sein du Cabinet, le Plan National de Développement (Tchad Connexion 2030).

Tableau 6. Tchad : Repères structurels 2025–26 et actions préalables au titre de la FEC
(suite)

Objectif de la FEC	Repères structurels
Première revue	
1. Accroître les recettes non pétrolières	Inclure, dans le projet de loi de finances 2026, i) l'imposition d'une taxe spécifique sur les tabacs et autres succédanés de tabac (chicha) et sur les produits cosmétiques contenant de l'hydroquinone (détaillée au paragraphe 18 du MPEF), et ii) une actualisation des valeurs imposables pour l'importation de produits agricoles, de lait, de produits de luxe, et de certains produits nocifs pour la santé (détaillée au paragraphe 18 du MPEF).
2. Accroître les recettes non pétrolières	Effectuer un audit des stocks de crédit de TVA réalisé par l'Inspection générale des finances (IGF) et soumettre le rapport d'audit aux services du FMI ; négocier un accord d'apurement des crédits de TVA approuvés par l'audit, affecter 15 % des recettes dans le compte séquestre à la BEAC et établir un protocole pour faciliter le déploiement du dispositif de remboursement de la TVA.
3. Contrôler la masse salariale	Élaborer un plan de mise en œuvre des recommandations issues du rapport de la Commission nationale du recensement biométrique des fonctionnaires, communiqué aux services du FMI.
4. Renforcer la gouvernance et la transparence dans le secteur pétrolier	Publier l'audit des recettes pétrolières depuis 2020 ainsi que la mise en place d'un système de visualisation (« Data Analytics ») pour la gestion des recettes pétrolières au Tchad, d'ici la fin novembre 2025.
5. Renforcer la programmation financière et la transparence budgétaire	Soumettre un projet de Loi de Règlement à la Cour des Comptes pour certifier le rapport final sur l'exécution de la loi de finances et accorder à la Cour, d'ici fin août 2025, l'accès au SIGFiP, conformément aux dispositions légales.
6. Accroître les recettes non pétrolières	Inclure, dans le projet de loi de finances 2026, la mise en œuvre de la facturation électronique normalisée dans l'ensemble du secteur public.

Tableau 6. Tchad : Repères structurels 2025–26 et actions préalables au titre de la FEC (fin)

Deuxième revue	
7.	Améliorer la stabilité financière
	Soumettre à la COBAC, avant fin décembre 2025, i) le plan de restructuration de la Banque Commerciale du Chari (BCC) ; ii) le plan de restructuration révisé de la Commercial Bank Chad (CBT) ; iii) les demandes d'avis conforme relatifs à la vente de la Banque Agricole du Chari (BAC) et de la Banque de l'Habitat du Tchad (BHT).
8.	Renforcer la programmation financière et la transparence budgétaire
	Émettre un arrêté précisant et renforçant les dispositions relatives au Règlement général de la comptabilité publique portant sur le statut des comptables publics, d'une part, et proposer, d'autre part, une modification de certaines dispositions du Livre de procédure fiscale (LPF) relatives à l'exercice de certaines fonctions relevant de ce dernier et du Code général des impôts (CGI), avec l'assistance du FMI.
9.	Renforcer l'inclusion et l'accès aux services publics
	Mettre en place, avec l'assistance du FMI, une organisation liée à la mise en œuvre du Registre Social Unifié, ce qui permettra d'élargir le périmètre national.
Repères structurels périodiques	
1.	Renforcer la programmation financière et la transparence budgétaire
	Publier, à compter de janvier 2026, un TOFE trimestriel sur la base de la comptabilité d'engagements, validé par le Comité de suivi des finances publiques.
2.	Renforcer la programmation financière et la transparence budgétaire
	Publier un rapport sur les statistiques de la dette consolidée et les prévisions, et préparer un plan d'engagement des dépenses trimestriel sur la base de projets de budget, assorti d'un plan de trésorerie et d'une stratégie de gestion de la dette. Intégrer, à partir de la loi de finances 2026, un résumé dans les projets de budget.
3.	Renforcer la transparence et accroître les recettes non pétrolières
	Publier, à partir de la loi de finances 2026, une liste annuelle de toutes les incitations fiscales accordées, y compris des renouvellements et des prorogations, en indiquant les dispositions légales applicables.
4.	Protéger le budget des chocs pétroliers
	Soumettre à l'Assemblée nationale, à partir de la loi de finances 2026, un projet de loi de finances rectificative afin d'ajuster les dépenses lorsque les répercussions de la baisse des prix sur les recettes pétrolières budgétisées sont supérieures ou égales à 30 %.
5.	Contrôler la masse salariale
	Le ministère des Finances publiera les ajustements automatiques aux rémunérations dans la loi de finances annuelle. L'octroi des indemnités et des promotions par catégorie et par grade devra s'effectuer dans les limites des plafonds inscrits au budget, à partir de la loi de finances 2026.

Annexe I. Évaluation ex-post vérifiée par les pairs¹

A. Aperçu général de l'engagement du FMI au Tchad

1. Après une série de trois programmes appuyés par le FMI en dix ans au Tchad, une revue de l'engagement à long terme du FMI dans ce pays s'impose. Les trois accords successifs au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) (approuvés respectivement en 2014, 2017 et 2021) avaient tous pour objet de répondre aux besoins de longue date du Tchad en matière de balance des paiements. Comme l'explique la Stratégie d'engagement avec le pays (SEP), les raisons de cet engagement prolongé sont la grande vulnérabilité du Tchad aux chocs extérieurs (particulièrement à la volatilité des cours pétroliers, aux catastrophes naturelles et aux crises de sécurité régionales), les capacités institutionnelles déficientes, la faible attractivité du pays auprès des investisseurs, le nombre restreint d'options de financement et la pauvreté chronique. Des problèmes persistants de gestion macroéconomique et de viabilité de la dette ont rendu nécessaire une aide continue du FMI pour rétablir la stabilité et mettre en œuvre des réformes à long terme. Chaque programme appuyé par la FEC avait pour objet de stabiliser l'économie dans le sillage d'une crise et de créer des conditions propices à une croissance soutenue et inclusive, étant entendu qu'une réforme à plus long terme était nécessaire étant donné la grande fragilité du Tchad. Le programme de 2014, notamment, a coïncidé avec la fin du processus d'allègement de la dette tchadienne dans le cadre de l'Initiative PPTE ; le programme de 2017 soutenait un programme de stabilisation consécutif à un choc pétrolier et à un effort de restructuration de la dette ; et le programme de 2021 était conçu pour gérer la riposte à la pandémie de COVID-19 et traiter la dette au titre du Cadre commun du G20. Collectivement, ces programmes témoignent de l'engagement continu du FMI pour apporter une aide immédiate au Tchad au fil des crises tout en s'attaquant aux problèmes structurels à long terme, un effort de longue haleine qui confirme que le Tchad est un pays nécessitant un accompagnement de longue durée dans le cadre de programmes. Toutefois, malgré la grande détermination affichée par les autorités au début de chaque programme, la mise en œuvre s'est successivement heurtée à des difficultés imputables à la volatilité des cours pétroliers, à des problèmes régionaux de sécurité, à des crises humanitaires, à des troubles politiques (et notamment à une transition politique cruciale d'avril 2021 à février 2025), et aux chocs liés au changement climatique. Bien que les réformes structurelles et les ajustements budgétaires aient quelque peu progressé, les objectifs ultimes n'ont pas été entièrement atteints. Le programme a néanmoins mis en place des éléments de base importants pour la stabilité économique future du pays, en contribuant notamment à une restructuration réussie de sa dette extérieure.

¹ Préparée par Jorge Retana de la Peza, Clement Marsilli, et Selina Lehmann, et évaluée par Axel Schimmelpfennig.

Tableau I.1 du texte. Tchad : accords de prêt de la tranche supérieure de crédit, 2014 à 2021

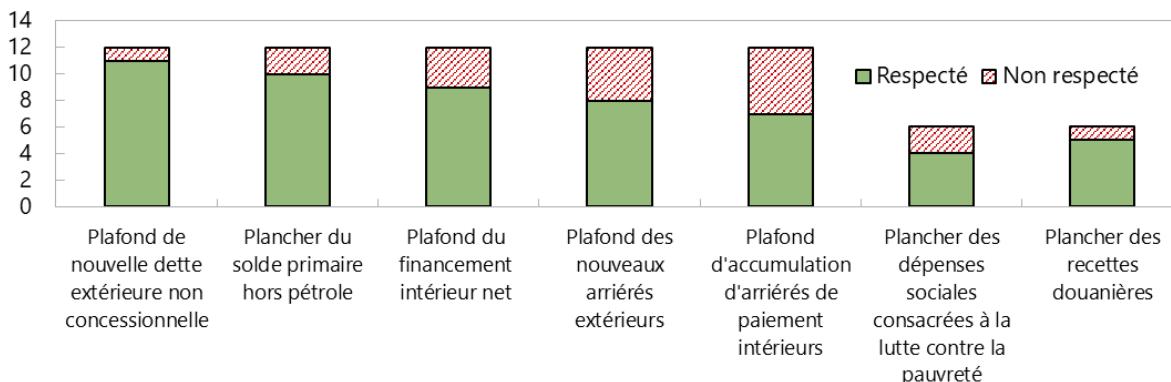
	Date de l'accord	Durée	Accès cumulé approuvé		Montant tiré En millions de DTS	Revues achevées
			Pourcentage de la quote-part	En millions de DTS		
FEC	1er août 2014	36 mois	57	79,9		4 (sur 6)
<i>augmentation</i>	27 avril 2015		76	106,6		
<i>augmentation</i>	11 novembre 2016	> 4 mois	100	140,2	98,3	
FEC	30 juin 2017	36 mois	160	224,3	196,3	5 (sur 6)
FEC	10 décembre 2021	36 mois	280	392,6	168,2	2 (sur 6)

Source : FMI.

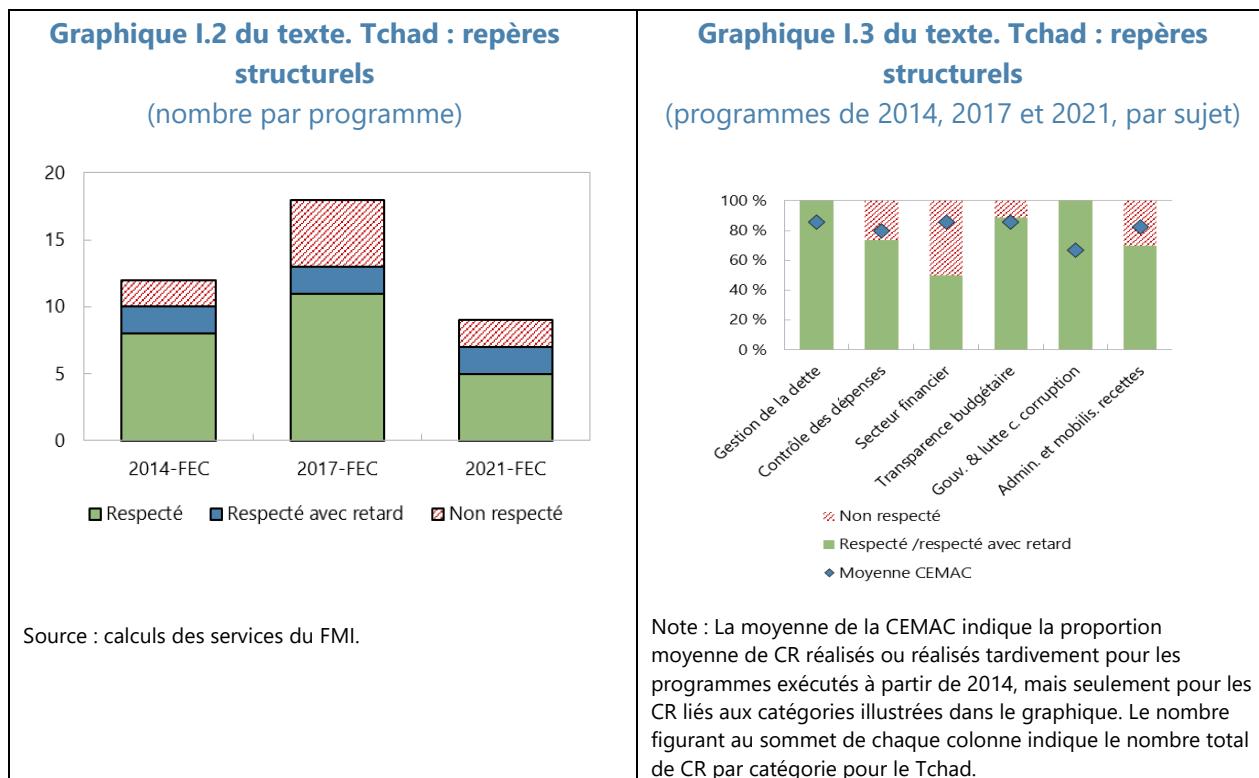
B. Résultats du programme

2. Les programmes appuyés par la FEC du FMI lancés en 2014, 2017 et 2021 au Tchad ont donné des résultats en demi-teintes. En ce qui concerne les critères de réalisation quantitatifs, le plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle et le plancher du solde primaire hors pétrole ont été la plupart du temps respectés, mais le plafond des nouveaux arriérés extérieurs et celui du stock d'arriérés intérieurs ont été fréquemment dépassés, ce qui souligne la persistance des problèmes de viabilité budgétaire, de liquidité et de gestion de la dette. Le pays a souvent échoué à respecter le plancher fixé pour les dépenses sociales, ce qui met en évidence les difficultés qu'il éprouve à protéger ses dépenses sociales dans les périodes d'ajustement budgétaire. La mise en œuvre des réformes structurelles soutenues par les programmes a été inégale, ce dont témoigne l'incapacité des programmes de réaliser environ 20 % des repères structurels et la réalisation tardive d'une autre tranche de 15 % des repères. Le degré de mise en œuvre dans les secteurs clés était dans une large mesure conforme aux moyennes de la CEMAC, plus particulièrement en ce qui concerne les mesures visant à accroître la transparence budgétaire et les contrôles des dépenses, domaines où les autorités ont fait preuve d'une détermination résolue à atteindre les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) relatifs à la maîtrise de la masse salariale et, au bout du compte, à l'équilibre budgétaire. La part de la conditionnalité structurelle respectée en ce qui concerne la mobilisation des recettes a toutefois été quelque peu inférieure à la moyenne régionale.

Graphique I.1 du texte. Tchad : critères de réalisation quantitatifs
(programmes appuyés par la FEC de 2014, 2017 et 2021)



Source : calculs des services du FMI.



FEC 2014 à 2017

- Contexte et objectifs :** En août 2014, le FMI a approuvé un nouvel accord au titre de la FEC de 36 mois pour le Tchad (79,9 millions de DTS, soit 57 % de la quote-part), qui a été suivi par une première augmentation (à 106,6 millions de DTS ou 76 % de la quote-part) en avril 2015 et par une deuxième augmentation (à 140,2 millions de DTS, 100 % de la quote-part) et finalement, par une prolongation de 4 mois en novembre 2016. Le programme de 2014 portait surtout sur le rééquilibrage budgétaire, les réformes de la GFP et un renforcement de la transparence. Le programme visait aussi à soutenir les efforts du Tchad pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2015, ce qui a allégé considérablement la dette (une amélioration de 24 points de pourcentage du ratio de la valeur actuelle de la dette aux exportations). Toutefois, le programme a essuyé le choc d'une baisse soudaine et soutenue des cours pétroliers mondiaux en 2015, et d'une chute de plus de 70 % des recettes pétrolières de l'État. Ce problème a mené à une augmentation de la conditionnalité du programme qui a dû être remanié, mais l'ampleur même du choc a créé d'autres difficultés qui ont empêché l'atteinte des objectifs budgétaires. Ce problème a été amplifié par l'intensification soudaine des pressions budgétaires liées aux dépenses de sécurité régionales. La croissance du PIB réel, qui a oscillé autour d'une moyenne de 6 % de 2010 à 2015, est devenue fortement négative en 2016, car l'activité pétrolière s'est contractée et un resserrement budgétaire a frappé l'économie non pétrolière. L'inflation est demeurée faible, sous le seuil de 3 %, reflétant la faiblesse de la demande.

- **Mise en œuvre du programme et conditionnalité :** Malgré ce contexte défavorable, les autorités ont démontré un engagement important à l'égard du programme et ont respecté la plupart des critères de réalisation quantitatifs selon les quatre revues effectuées, particulièrement ceux liés au solde budgétaire, ce qui a mené à deux augmentations successives du niveau d'accès. Malgré ces efforts, le choc pétrolier et ses répercussions macroéconomiques se sont avérés trop importants. L'insuffisance des recettes a provoqué une accumulation d'arriérés et une crise de liquidité. La mise en œuvre de la réforme structurelle a alors ralenti et la détérioration de la situation budgétaire a rendu les cibles du programme de moins en moins现实.
- **Résultats du programme :** Le programme appuyé par la FEC de 2014 a déraillé vers la fin de 2016, dans une large mesure à cause de l'effet à retardement des chocs pétroliers. Le programme a réussi à stabiliser la situation à court terme en réduisant le déficit primaire hors pétrole et en permettant de contenir l'inflation. Pour stabiliser la situation, l'aide des bailleurs de fonds a été accélérée et l'élargissement du programme et sa prolongation, ainsi que le soutien budgétaire des bailleurs de fonds ont contribué à financer les besoins urgents. Le Tchad a aussi restructuré un important emprunt garanti par le pétrole souscrit auprès de Glencore pour réduire les contraintes de liquidité. Malgré tout, la croissance s'est affaissée, le PIB réel s'est contracté d'environ 4 % en 2016 et la pauvreté s'est aggravée. En somme, l'accord au titre de la FEC a à un moment critique permis d'ancrer la politique au cours d'une période difficile, facilité l'allègement de la dette et accéléré le financement des bailleurs de fonds, mais ses objectifs n'ont pu être atteints à cause du puissant choc pétrolier.
- **Points à retenir :** Cette expérience a souligné la nécessité d'une meilleure planification d'urgence et d'une plus grande souplesse dans un environnement fragile comme celui du Tchad et elle a par ailleurs mis en exergue la nécessité d'une solution exhaustive aux facteurs de vulnérabilité de la dette tchadienne.

FEC 2017 à 2020

- **Contexte et objectifs :** En juin 2017, le FMI a approuvé un nouvel accord au titre de la FEC de 36 mois pour le Tchad (224,32 millions de DTS, ou 160 % de la quote-part), après l'annulation du programme précédent. Ce nouveau programme visait à rétablir la stabilité macroéconomique, à réduire les facteurs de vulnérabilité de la dette et à faire progresser les réformes structurelles dans le sillage du choc pétrolier de la période de 2014 à 2016. Le Tchad était alors toujours confronté à des défis importants : les cours pétroliers demeuraient bas, la croissance était négative (contraction de 1,6 % du PIB réel en 2017) et les autorités étaient confrontées à un lourd excédent de la dette extérieure (y compris l'important emprunt garanti par le pétrole). Ainsi, une des pierres angulaires du programme de 2017 consistait à conclure un accord exhaustif de restructuration de la dette avec les créanciers commerciaux extérieurs. Le programme visait aussi à approfondir l'ajustement budgétaire et à diversifier les recettes budgétaires dans des secteurs autres que celui du pétrole et à gérer plus efficacement les dépenses.
- **Mise en œuvre et conditionnalité du programme : Les résultats du programme ont été satisfaisants puisque cinq des six revues ont été effectuées dans les délais impartis et qu'une seule**

dérogation a été nécessaire. Des progrès notables ont été accomplis au titre de l'apurement des arriérés intérieurs, de l'amélioration de l'exécution du budget et du renforcement de la surveillance dans le secteur pétrolier. Malgré l'accumulation de certains arriérés extérieurs, l'exécution d'un audit des arriérés intérieurs et la mise en œuvre d'un plan de remboursement ont été des réalisations structurelles importantes. Il est digne de mention que le gouvernement tchadien ait réussi en 2018 à négocier une deuxième restructuration de sa dette envers Glencore, ce qui a atténué les pressions à court terme. Avec la propagation mondiale de la COVID-19 en 2020, les objectifs du programme et les politiques ont dû être réorientés afin de sauver des vies et de soutenir les économies qui s'effondraient. Comme ce fut le cas dans de nombreux pays de par le monde, les besoins de santé publique, les perturbations économiques, les chocs sur les termes de l'échange et la baisse des recettes pétrolières ont engendré un regain de pressions budgétaires et forcé une révision des priorités. Étant donné l'impact sans précédent de la pandémie, le programme a été annulé afin de permettre au Tchad d'avoir accès aux facilités de crédit rapide (FCR) en avril 2020 (à hauteur de 60 % de la quote-part) et en juillet 2020 (35 % de la quote-part).

- **Résultats du programme :** Avant la pandémie de COVID-19, le Tchad avait grandement stabilisé sa situation malgré la persistance de facteurs de vulnérabilité sous-jacents. L'assainissement des finances publiques dans le cadre du programme a été considérable et le solde budgétaire global était passé d'un déficit de 2,2 % du PIB hors pétrole en 2016 à un surplus en 2018, et le stock d'arriérés avait été réduit. La dynamique de la dette publique s'est améliorée après la restructuration de 2018 et la dette extérieure est passée d'environ 22 % du PIB en 2017 à 20 % en 2019. Par ailleurs, la croissance économique est demeurée modeste et fragile, car l'économie hors pétrole peinait à reprendre son souffle et le niveau de pauvreté demeurait élevé. Lorsque la COVID a frappé en 2020, la croissance du PIB a brusquement été freinée et les ratios d'endettement ont de nouveau grimpé. Dans l'ensemble, le deuxième programme appuyé par la FEC a connu un succès appréciable, car il a réussi à maintenir la stabilité macroéconomique malgré des difficultés extrêmes et a permis une restructuration de la dette cruciale, mais en raison du choc causé par la COVID, le programme a échoué à remettre le Tchad sur la voie d'une croissance durable.
- **Points à retenir :** La fin prématurée du programme (imputable à la COVID-19) démontre bien l'effet que peuvent avoir des chocs imprévus dans un environnement fragile, même si le programme a été mis en œuvre dans les règles de l'art.

FEC 2021 à 2024

- **Contexte et objectifs :** Dans le sillage du choc causé par la COVID, le Tchad a sollicité un nouvel accord de 36 mois au titre de la FEC, demande qui a été approuvée en décembre 2021 pour une aide d'une valeur de 392,56 millions de DTS (280 % de la quote-part). Ce troisième programme a été lancé dans des circonstances d'une complexité exceptionnelle. Le Tchad se heurtait encore une fois à des problèmes de viabilité de la dette (malgré les efforts d'allègement antérieurs) et au début de 2021, il est devenu le premier pays à demander le traitement de sa dette conformément au Cadre commun du G20. Les autorités géraient aussi alors une transition politique délicate causée par le décès du président Idriss Déby en avril 2021 au moment même où elles devaient

composer avec les problèmes humanitaires sans précédent créés par le conflit au Soudan², et avec des chocs climatiques. Le programme de 2021 appuyé par la FEC visait carrément une restructuration exhaustive de la dette et une relance de l'économie postpandémie. Ses objectifs principaux étaient les suivants : i) soutenir la relance de l'économie dans le sillage du choc causé par la COVID-19, tout en assurant la stabilité macroéconomique ; ii) faire progresser la réforme structurelle des autorités afin de renforcer la gouvernance et la lutte à la corruption, de favoriser une croissance verte et inclusive et la lutte contre la pauvreté, et de s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité ; et iii) rétablir la viabilité de la dette grâce à un rééquilibrage budgétaire favorable à la croissance et à une ambitieuse restructuration de la dette. Les objectifs macroéconomiques englobaient un rééquilibrage budgétaire graduel (ancré sur un déficit primaire hors pétrole ne compromettant pas la viabilité de la dette) et la reconstitution des réserves de change.

- **Mise en œuvre du programme et conditionnalité :** Le Tchad a été le premier pays à procéder à une restructuration de sa dette conformément au Cadre commun du G20, une initiative couronnée de succès grâce à la conclusion d'un accord de restructuration du prêt souscrit auprès de son principal créancier privé, en l'occurrence Glencore, ce qui a progressivement réduit le risque de surendettement et garanti la viabilité de la dette. Toutefois, des manifestations liées aux tensions sociales et à la transition politique ont éclaté un peu partout au Tchad en octobre 2022 et ont perturbé la mise en œuvre de la politique, retardant d'autant les réformes structurelles. Des dérapages budgétaires se sont produits et la troisième revue n'a pu avoir lieu. L'évolution imprévue de la situation, notamment la guerre au Soudan et ses répercussions négatives massives pour le Tchad, notamment les arrivées massives de réfugiés et de « retournés », et la nécessité de sécuriser la frontière est, ont rendu la situation encore plus compliquée. À cause de cette combinaison d'instabilité politique, de contagion régionale et de retards accumulés, le programme est venu à échéance en juin 2024, soit après 18 mois, sans qu'il y ait eu de revue.
- **Résultats du programme :** Malgré l'arrivée à terme du programme après seulement deux revues, il a néanmoins permis deux importantes réussites. D'abord, et essentiellement, la dette tchadienne a été restructurée conformément au Cadre commun, ce qui a rehaussé le profil de crédit du pays et réduit le service de sa dette extérieure en 2024. Toutefois, de nombreux objectifs du programme n'ont été atteints que partiellement. La mise en œuvre de la réforme structurelle a été lente et inégale. Des problèmes de rigueur budgétaire ont refait surface, car les pressions exercées pour obtenir le financement des dépenses d'investissement préélectorales ainsi que les besoins sur le plan de la sécurité, de l'aide humanitaire et des besoins sociaux n'ont cessé de s'intensifier pendant la transition. En somme, ce troisième accord au titre de la FEC a aidé le Tchad à se sortir d'une situation d'endettement complexe et à amorcer la relance après la pandémie de COVID-19, mais une transition politique critique a empêché le pays d'atteindre ses objectifs structurels à long terme.

² Le nombre de réfugiés en provenance du Soudan est passé d'environ 555 000 à la fin de 2021 à 593 000 à la fin de 2022, puis à 1,97 million à la fin de 2023 et à 1,26 million à la fin de 2024 selon le HCR (Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés).

- **Points à retenir :** L'expérience a bien montré la nécessité de se doter d'un plan d'urgence plus exhaustif et a mis en évidence la difficulté de mettre en œuvre les engagements d'un programme dans le contexte d'une transition politique.

C. Enseignements à retenir pour l'engagement et les programmes futurs du FMI

3. L'expérience du Tchad dans le cadre de trois programmes successifs appuyés par la FEC illustre à la fois les promesses et les limites de l'engagement du FMI dans des environnements fragiles. Malgré des difficultés substantielles, les programmes successifs bénéficiant de l'appui du FMI au Tchad ont donné d'importants résultats macroéconomiques et structurels. La viabilité de la dette s'est notamment améliorée considérablement grâce à des initiatives progressives d'allègement de la dette, et le Tchad a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE au titre de l'accord de 2014, a obtenu une restructuration de sa dette commerciale qui fera date dans le cadre du programme de 2017, puis a négocié avec succès le premier traitement de la dette conformément au Cadre commun du G20 en 2022. Ces efforts ont considérablement allégé la dette extérieure et rehaussé la viabilité à moyen terme des finances publiques. Les programmes ont aussi contribué à la stabilisation macroéconomique du pays après des chocs importants, ce qui a permis au Tchad d'éviter des crises budgétaires et économiques plus profondes. Des réformes cruciales comme le renforcement de la transparence des recettes pétrolières, l'élargissement de l'assiette fiscale, la numérisation des services publics, la réforme de la gestion des finances publiques et le renforcement des cadres de gouvernance budgétaire représentent des gains structurels importants. Collectivement, ces réussites ont renforcé les bases nécessaires à la croissance future et à la réduction de la pauvreté sous réserve cependant que les réformes se poursuivent. Par ailleurs, la difficulté éprouvée à mener à terme les programmes met en évidence plusieurs problèmes transversaux. Ceux qui relèvent du contrôle des autorités ont trait 1) à une planification d'urgence insuffisante, 2) à une faible capacité institutionnelle, 3) à une appropriation inégale des programmes et à un engagement variable à l'endroit des réformes, 4) aux faibles capacités d'endettement et de gestion de la dette, 5) aux lacunes des dispositifs de sécurité sociale et 6) à la faiblesse et au manque de transparence de la gouvernance. Au bout du compte, la grande vulnérabilité du Tchad aux chocs extérieurs, et plus particulièrement à la volatilité des cours pétroliers, aux catastrophes naturelles et à la sécurité régionale, a aussi influé fortement sur les résultats des programmes.

4. Voici les principaux enseignements tirés de l'engagement du FMI dans le cadre de l'accompagnement offert au Tchad ces dix dernières années :

Ces principaux enseignements sont que les programmes doivent être *adaptés à la capacité réaliste de mise en œuvre du pays et intégrer certains éléments de souplesse et de mesures d'urgence* étant donné que le Tchad possède des capacités institutionnelles restreintes et est exposé à des chocs extérieurs importants et fréquents. La conditionnalité devrait se concentrer sur *quelques réformes cruciales* et être appuyée par *une assistance technique et un renforcement adapté des capacités*. L'application de futurs programmes devrait intégrer des plans de renforcement des capacités et une meilleure coordination auprès des bailleurs de fonds afin de s'assurer que les réformes peuvent bien être mises

en œuvre à l'intérieur de l'échéancier prévu. *En adaptant de manière réaliste le rythme des réformes aux plans d'urgence si des goulets d'étranglement restreignant la capacité se forment, on augmentera les probabilités d'atteindre les objectifs structurels.*

- **Conception et souplesse du programme :** La succession de programmes appliqués au Tchad souligne la nécessité de concevoir des programmes adaptés aux éventuels chocs extérieurs. Le FMI a fait preuve de souplesse en élargissant l'accès et en rééchelonnant l'accord au titre de la FEC de 2014 dans le contexte du choc pétrolier. Ultérieurement, soit pendant la pandémie de COVID-19, la décision de passer au financement au titre de la FCR a permis d'obtenir une aide au moment opportun. L'enseignement important qu'on peut en tirer est que les cibles du programme et sa conception devraient être ajustées de manière proactive, car les conditions échappant au contrôle direct des autorités peuvent changer considérablement. On pourrait par exemple mettre en place des facteurs d'ajustement en cas de fluctuation des recettes pétrolières ou autoriser des déficits temporairement plus élevés pour permettre l'engagement de dépenses au titre des mesures d'urgence. La riposte à une éventuelle crise peut être intégrée aux cadres du programme sans abandonner les objectifs de la réforme. Il serait avantageux d'inclure aux futurs accords des clauses clairement formulées en cas de choc ou de mesures d'urgence.
- **Contraintes de capacité et réformes structurelles :** L'expérience du Tchad souligne qu'une capacité administrative limitée et des faiblesses institutionnelles peuvent empêcher la mise en œuvre d'un programme. Au fil des trois programmes successifs, de nombreux repères structurels ont été reportés ou n'ont pas été atteints en raison de lacunes sur le plan de la capacité ou à cause de la sollicitation excessive des ressources administratives. Par exemple, la création d'un Compte unique du Trésor et le renforcement des contrôles sur les dépenses se sont avérés difficiles dans un contexte de faible capacité institutionnelle où les priorités urgentes et divergentes abondaient.
- **Appropriation supérieure :** L'expérience du Tchad met aussi en relief l'importance pour les autorités de s'approprier les réformes pour que leur mise en œuvre soit réussie. Même si l'engagement initial est habituellement fort, surtout pendant les crises aiguës, les appuis politiques et la rigueur dans l'application des politiques s'étiolent souvent au gré des changements de priorités. Les futurs programmes devraient donc comprendre dans leur structure des mesures incitatives explicites pour renforcer l'appropriation et l'engagement, et définir des mesures préalables ou des repères déterminants liés aux réformes structurelles les plus percutantes. Un alignement clair de l'aide du FMI sur les programmes de réforme intérieurs, combiné à des communications stratégiques pour renforcer l'adhésion politique, peut inciter les autorités à maintenir l'élan des réformes même lorsque les crises initiales se dissipent.
- **Prendre de front les problèmes de viabilité de la dette :** Il ressort très clairement de l'accompagnement de longue durée dans le cadre des programmes du Tchad qu'il est d'une importance primordiale de mettre en place des mesures décisives et opportunes pour rétablir la viabilité des opérations de la dette. Le Tchad a restructuré sa dette en 2015, en 2018 et en 2021, chaque fois par des mesures de plus en plus exhaustives, illustrant ainsi que les demi-mesures sont porteuses de crises à répétition. Le rééchelonnement de 2015 a offert un répit, mais n'a rien

fait pour limiter les risques liés à l'endettement, ce qui a rendu nécessaire la restructuration plus profonde de 2018 qui s'est aussi avérée insuffisante lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé. Dans le cas des pays éprouvant des problèmes structurels de viabilité de la dette, le succès d'un programme repose sur les mesures immédiates prises pour réduire de manière durable le risque de la dette ou le surendettement. L'expérience du Cadre commun démontre la valeur de coordonner l'action des créanciers (officiels et privés) à l'intérieur d'un seul et même cadre afin de faciliter une restructuration viable de la dette. Toutefois, les retards accumulés indiquent aussi qu'il est parfois nécessaire de revoir les échéances des programmes afin de les aligner sur le calendrier des négociations sur la dette. De plus, pour éviter une nouvelle accumulation de dette non viable, il est essentiel de renforcer la capacité de gestion de la dette. Globalement, pour en arriver à une sortie de crise durable, il faut s'assurer de la viabilité de la dette en ayant recours à des mesures d'allègement bien calibrées et en instaurant une discipline rigoureuse en ce qui concerne les nouveaux emprunts.

- **Protection et efficacité accrue des dépenses sociales :** Il est toujours problématique de maintenir à un niveau satisfaisant les dépenses sociales et la lutte contre la pauvreté pendant un rééquilibrage budgétaire. Les trois programmes au titre de la FEC incluaient des objectifs indicatifs sur la protection des dépenses sociales prioritaires et pourtant, concrètement, ces objectifs ont été parfois difficiles à atteindre lorsque les recettes s'effondraient. L'enseignement à tirer ici est que les programmes ne devraient pas seulement accorder la priorité aux programmes sociaux vitaux et les cantonner, mais aussi appuyer des dépenses sociales ciblées et plus efficaces (par exemple, des transferts monétaires ciblés), même si cela signifie que l'ajustement budgétaire sera légèrement plus lent à se concrétiser. Dans les pays à faible revenu vulnérables, des gains sociaux visibles sont essentiels pour que la population appuie les réformes. Voilà pourquoi les subventions devraient être mieux ciblées, les programmes de transferts monétaires être élargis et le suivi des indicateurs sociaux faire partie intégrante de la conception des programmes.
- **Renforcement de la gouvernance et de la transparence :** Les lacunes de la gouvernance ont constamment nui à la mise en œuvre des programmes en vertu des trois accords au titre de la FEC, ce qui dénote la profondeur des problèmes institutionnels du Tchad. Certains problèmes persistants (plus particulièrement, la médiocrité des contrôles sur les dépenses, la dépendance aux dépenses avant ordonnancement et les retards dans la mise en œuvre de mesures anticorruption) ont considérablement altéré la rigueur budgétaire et réduit l'efficacité des efforts de réforme. L'expérience tchadienne démontre bien que les futurs programmes doivent continuer d'intégrer les réformes de la gouvernance à la conditionnalité. Le renforcement de la transparence budgétaire, en limitant rigoureusement les dépenses avant ordonnancement, en auditant de manière systématique les entreprises publiques, en renforçant le système judiciaire et en appliquant les lois anticorruption, peut contribuer à une meilleure attribution des ressources, stimuler la confiance de la population et créer une base plus crédible sur laquelle asseoir des réformes durables.

- **Méthode de gestion des risques résiduels difficiles à atténuer :** Il est ici question des transitions irrégulières, de l'effet des guerres civiles dans les pays voisins, etc. À quel moment le programme doit-il être suspendu et quand doit-il se poursuivre?

D. Points de vue des autorités

5. Les autorités sont dans une large mesure d'accord avec l'évaluation que font les services du FMI de l'engagement du Tchad dans les programmes cours des dix dernières années. Les autorités ont noté que les problèmes de mise en œuvre découlait dans une large mesure des chocs extérieurs répétés et graves, notamment l'effondrement des cours pétroliers, la pandémie de COVID-19, les problèmes régionaux de sécurité et les crises humanitaires, plutôt que d'un manque d'engagement à l'endroit des réformes. Elles ont souligné que le Tchad demeure très vulnérable à ces événements exogènes et ont souligné l'importance de concevoir des programmes intégrant une certaine souplesse, des mécanismes d'urgence et des mesures structurelles bien séquencées et adaptées aux contraintes de capacité. Les autorités ont réaffirmé leur volonté d'appliquer le programme de réforme et exprimé leur engagement continu à stabiliser la situation macroéconomique du pays et à mettre en place une transformation structurelle.

Annexe II. Estimations de la production minière artisanale au Tchad

1. Il est difficile de mesurer la production minière artisanale du Tchad et les estimations antérieures du PIB tchadien incluaient uniquement une faible contribution de l'activité minière. Les activités minières artisanales sont une forme de production informelle qui ne fait souvent l'objet d'aucun registre officiel. De nombreux pays de la région sont confrontés à un problème similaire et s'en remettent à des estimations irrégulières comportant un fort degré d'incertitude. Dans bien des cas, il est difficile d'identifier la source ultime de production, étant donné que de nombreuses mines artisanales se trouvent dans les zones frontalières de pays fragiles touchés par des conflits régionaux et que les matériaux sont souvent transportés par des canaux non réglementés. Les estimations antérieures du PIB tchadien indiquaient que l'extraction minière hors pétrole représentait tout juste un peu plus de 2 % du PIB.

2. Selon certaines études, il semble que l'activité minière artisanale soit plus importante que ce qu'on avait d'abord estimé dans un certain nombre de pays de l'ASS, et plusieurs indicateurs signalent que ce pourrait aussi être le cas au Tchad. Certaines études portant sur l'Afrique dans son ensemble ont démontré, preuves à l'appui, que les exploitations minières artisanales génèrent peut-être des recettes appréciables dans le secteur informel de l'économie¹. Les statistiques miroirs des partenaires commerciaux du Tchad démontrent aussi que le pays exporte des quantités substantielles de produits minéraux, plus particulièrement de l'or. La valeur des exportations à destination des Émirats arabes unis en 2023 est notamment estimée à 1,1 milliard de dollars. Les données fiscales collectées par les autorités tchadiennes confirment ces estimations et laissent croire que la production artisanale d'or, à elle seule, a atteint cinq tonnes en 2024 et probablement plus en 2025, car les prix mondiaux élevés du précieux métal encouragent la mise en place de nouvelles activités d'extraction.

3. S'il est vrai que les activités minières artisanales sont courantes au Tchad depuis un certain temps déjà, elles seraient en plein essor depuis quelques années. Des découvertes initiales de gisements d'or ont été effectuées dans les régions du Tibesti et du Fitri en 2013 et en 2015, respectivement². Plus récemment, des mines d'antimoine ont aussi été recensées. Selon des estimations, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM) procure du travail à environ 300 000 personnes³. Si l'on tient pour acquis que la croissance de l'extraction minière au Tchad a suivi une trajectoire similaire à celle des exportations d'or du Tchad quantifiées au moyen d'extrapolations s'appuyant sur les statistiques miroirs de ses partenaires commerciaux, on peut en arriver à une série chronologique des activités d'extraction minière au Tchad depuis 2012. Aux prix actuels mondiaux de l'or, l'extraction minière artisanale représenterait environ 3,8 % du PIB en 2025. À titre de comparaison, mentionnons que l'extraction de pétrole représente 13,7 % du PIB du Tchad.

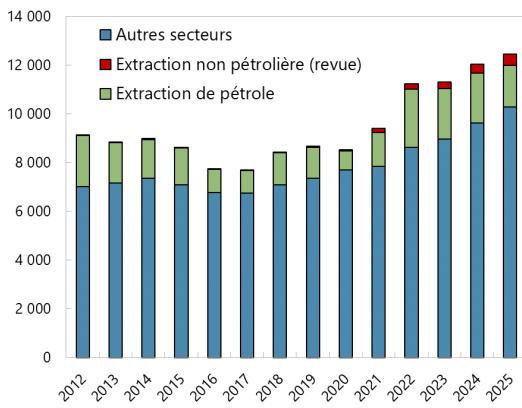
¹ Voir l'étude Swissaid [Sur la piste de l'or africain](#), publiée en mai 2024.

² Voir le [Rapport ITIE 2021 du Tchad](#), publié en février 2024.

³ Selon des estimations du [Centre africain de développement minier \(AMDC\)](#).

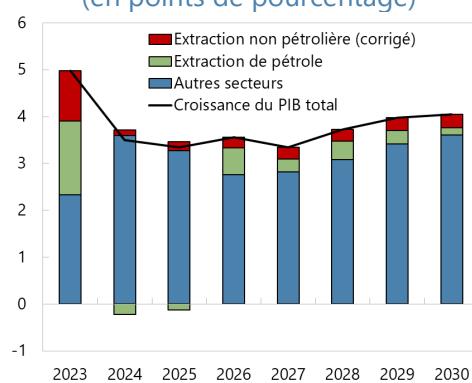
4. Les projections de l'activité minière artisanale future sont fondées sur les plus récentes estimations des autorités et sont conditionnelles à une éventuelle réforme. L'extraction minière artisanale devrait maintenir une forte croissance au-delà de 2025, car selon les prévisions, les prix mondiaux de l'or resteront élevés à moyen terme. De 2026 à 2030, la croissance de l'extraction minière hors pétrole devrait atteindre en moyenne 6,5 % par année et apporter une contribution de 0,3 point de pourcentage à la croissance globale du PIB. Les projections dépendront aussi des réformes mises en œuvre par les autorités en ce domaine et pourraient varier selon que la production minière sera ou non officialisée à l'avenir et selon la participation éventuelle de sociétés étrangères.

Graphique II.1 : Tchad : PIB nominal, y compris les activités d'extraction révisées (en milliards de FCFA)



Sources : autorités tchadiennes ; calculs des services du FMI.

Graphique II.2 : Tchad : contribution de l'extraction minière à la croissance du PIB réel (en points de pourcentage)



Sources : autorités tchadiennes ; calculs des services du FMI.

Annexe III. Sauvegardes renforcées

La présente annexe traite de la composition et de l'évolution de la dette, en particulier de la dette multilatérale (SR1A), et de l'objectif du programme visant à réduire les facteurs de vulnérabilité liés à la dette (SR2).

1. La part de la dette de facto de premier rang et des autres dettes multilatérales et garanties dans la dette extérieure totale du Tchad était inférieure à 50 % au lancement du programme et devrait atteindre 50 % à moyen terme dans le cadre du scénario de référence (tableau III.1 du texte). Ces ratios sont supérieurs à la moyenne et à la médiane des programmes au titre du fonds fiduciaire RPC et indiquent qu'une partie limitée de la dette peut être restructurée. Au lancement du programme, la dette détenue par les institutions bénéficiant du statut de créancier privilégié, par le FMI, par la Banque mondiale et par d'autres banques de développement¹ représente 34,3 % de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE). Si l'on inclut la dette détenue par la BDEAC, la banque de développement de la région du CEMAC, dont les créances, même si cette banque est une institution financière internationale, sont potentiellement assujetties à une restructuration, porte le total de la dette à 42 %. La dette due au créancier commercial Glencore (6,2 % de la dette extérieure à la fin de 2024), dont les conditions de remboursement reprofilées après la restructuration de 2022 comprennent une clause liée aux recettes pétrolières, est la seule dette garantie souscrite par le Tchad. La part combinée de la dette multilatérale et de la dette garantie atteindra selon les projections 50 % de la dette extérieure CGE d'ici 2027. Malgré l'augmentation graduelle du financement venant des Émirats arabes unis, l'aide bilatérale globale devrait continuer de représenter environ la moitié de la dette extérieure. Les autorités n'ont pas l'intention de contracter de nouvelles dettes non concessionnelles avec d'autres partenaires bilatéraux ou privés.

2. La part actuelle de la dette multilatérale dans la dette extérieure est considérablement plus élevée que celle des pays admis à bénéficier du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (RPC). En l'absence d'autres sources de financement, les créanciers multilatéraux, y compris la banque de développement régionale, représentent plus de 40 % de l'encours de la dette extérieure du Tchad. La moitié de cette dette est due au FMI par l'entremise du fonds fiduciaire RPC, ce qui est plus que deux fois la médiane des pays admissibles au fonds fiduciaire RPC. En pourcentage du PIB, cette différence est nettement moins importante, mais la dette tchadienne demeure supérieure à la fourchette interquartile des pays. La dette contractée auprès de la Banque mondiale représente uniquement 5 % de la dette extérieure du pays et a été contractée par l'entremise de l'IDA. Cependant, l'engagement de la Banque mondiale est dans les faits considérablement plus important puisque toute l'aide récente venant de la Banque mondiale a été fournie sous forme de subventions pour le financement de projets particuliers.

¹ Banque islamique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, OPEP et Banque arabe pour le développement économique en Afrique.

3. La dette due au négociant en produits de base suisse Glencore est la seule dette extérieure garantie du Tchad. L'accord de remboursement de cette dette contient une clause de transfert de liquidité qui lie le remboursement de la dette aux cours pétroliers. En novembre 2022, Glencore et le gouvernement du Tchad se sont entendus sur le traitement de la dette et sur le report du remboursement de 2023 à 2026 sans « décote » ni réduction de la valeur actuelle nette de la dette. En raison d'une clause de transfert de liquidité qui a accéléré les remboursements pendant les périodes où les cours pétroliers étaient élevés, la dette due à Glencore est passée de 20 % de la dette extérieure à la fin de 2022 à 6 % à la fin de 2024.

4. La capacité du Tchad à rembourser le FMI est jugée satisfaisante, mais elle est néanmoins exposée à des risques élevés. Le Tchad possède de bons antécédents en ce qui concerne le respect de ses obligations à l'endroit du FMI et des autres créanciers multilatéraux. De plus, le programme économique proposé viendra ancrer la politique, ce qui limite les risques. Plus particulièrement, le cadre s'appuiera sur un ratio cible de la dette au PIB inférieur à 33 % du PIB. Néanmoins, l'AVD conclut à un risque élevé de surendettement, car des risques importants compromettent les perspectives. Les principales sources d'inquiétude sont, entre autres, la forte dépendance aux recettes pétrolières vulnérables aux chocs des prix extérieurs, et la dépendance au financement extérieur, qui lui, est exposé à des risques géopolitiques et à d'éventuelles réductions de l'aide publique au développement. Si ces risques se concrétisent, le pays pourrait vivre une crise humanitaire extrême, et l'économie tomber en récession, ce qui augmenterait sa vulnérabilité à des événements créateurs de dette.

Tableau III.1 du texte. Tchad : composition de la dette de 2024 à 2027, à la fin de 2024

	Encours de la dette											
	2024 2025 2026 2027				2024 2025 2026 2027				2024 2025 2026 2027			
	USD				En pourcentage du PIB				Part de la dette extérieure			
Dette totale 1/	6 045	6 549	7 142	7 637	31,5	31,8	33,1	33,6	-	-	-	-
Extérieure	3 056	3 444	4 125	4 774	15,9	16,7	19,1	21,0	100	100	100	100
Créanciers multilatéraux et internationaux 1/	1 283	1 533	1 855	2 310	6,7	7,5	8,6	10,2	42,0	44,5	45,0	48,4
<i>dont :</i> FF RPC du FMI 1/	634	625	656	703	3,3	3,0	3,0	3,1	20,7	18,1	15,9	14,7
<i>dont :</i> IDA de la Banque mondiale	140	234	349	423	0,7	1,1	1,6	1,9	4,6	6,8	8,5	8,9
<i>dont :</i> BDEAC (banque de développement de la CEMAC)	226	180	163	146	1,2	0,9	0,8	0,6	7,4	5,2	3,9	3,1
Créanciers bilatéraux	1 569	1 769	2 128	2 384	8,2	8,6	9,9	10,5	51,4	51,4	51,6	49,9
Club de Paris	115	131	122	113	0,6	0,6	0,6	0,5	3,8	3,8	3,0	2,4
Hors Club de Paris	1 454	1 638	2 007	2 271	7,6	8,0	9,3	10,0	47,6	47,6	48,6	47,6
<i>dont :</i> EAU (Fonds d'Abu Dhabi pr. dév.)	650	781	1 008	1 175	3,4	3,8	4,7	5,2	21,3	22,7	24,4	24,6
Créanciers commerciaux	203	142	142	80	1,1	0,7	0,7	0,4	6,6	4,1	3,4	1,7
<i>dont :</i> Glencore Energy 2/	191	131	131	71	1,0	0,6	0,6	0,3	6,2	3,8	3,2	1,5
Postes pour mémoire :					USD				En pourcentage du PIB			
Dette intérieure	2 989	3 105	3 017	2 863		15,6	15,1	14,0	12,6	-	-	-
Position en DTS émis par le FMI	247	247	247	247		1,3	1,2	1,1	1,1	8,1	7,2	6,0
Titre de créance garanti (Glencore Energy)	191	131	131	71		1,0	0,6	0,6	0,3	6,2	3,8	3,2
Dette multilatérale, internationale et garantie	1 474	1 665	1 987	2 381		7,7	8,1	9,2	10,5	48,2	48,3	48,2

Source : autorités tchadiennes ; calculs et estimations des services du FMI.

1/ La position en DTS du FMI est exclue de l'analyse, car aucun remboursement n'a été planifié, contrairement aux autres agrégats de dette mentionnés dans le rapport et dans l'AVD.

2/ La dette due au négociant privé en produits de base suisse Glencore est la seule dette extérieure garantie du Tchad, et elle fait l'objet d'une clause de transfert de liquidité qui lie les remboursements de la dette aux cours pétroliers. En novembre 2022, Glencore et le gouvernement du Tchad se sont entendus sur le traitement de la dette et sur le report du remboursement de 2023 à 2026 sans « décote » ni réduction de la valeur actuelle nette de la dette. En raison de cette clause de transfert de liquidité, la dette due à Glencore représentait 6 % de la dette extérieure du Tchad à la fin de 2024, une baisse par rapport à 20 % à la fin de 2022, car les remboursements ont été accélérés à la faveur de cours pétroliers plus élevés en 2023 et 2024.

5. Selon l'évaluation du FMI, le service de la dette du Tchad est supérieur aux fourchettes interquartiles, ce qui reflète la composition de l'encours de la dette. On prévoit que le remboursement au FMI s'accélérera au cours des prochaines années, car le gouvernement commencera à rembourser la facilité de crédit rapide de 2020 (FCR), puis l'accord au titre de la FEC de 2021 et l'accord au titre de la FEC de 2017. Cette situation explique la structure de remboursement de la dette qui situe le Tchad au-dessus de la fourchette interquartile de ses pairs du fonds fiduciaire RPC. D'un autre côté, le sommet de l'encours de la dette du Tchad ou de son service de la dette à l'endroit du FMI est très légèrement supérieur à la fourchette interquartile et considérablement inférieur à celui de l'ancien programme bénéficiant de l'appui de la FEC en 2021. Finalement, le service de la dette extérieure du Tchad est considérablement inférieur au seuil de risque élevé mentionné dans l'AVD. Au fil des ajustements budgétaires et de la conversion de l'encours de la dette extérieure en crédits plus concessionnels, le ratio du service de la dette aux recettes devrait demeurer contenu, ce qui maintiendra un risque mécanique modéré de surendettement extérieur dans l'AVD.

6. Pour faire bouger favorablement les indicateurs de la capacité de remboursement, il faudra une croissance soutenue et la mise en place d'un rééquilibrage budgétaire dans les secteurs non prioritaires, deux éléments qui font partie des principaux objectifs du programme. Les efforts de mobilisation des recettes intérieures et de contrôle des dépenses sont essentiels à l'allègement du service de la dette tchadienne. Les risques pourraient dans les faits être atténués par l'ajustement budgétaire et les réformes de la gouvernance envisagés au titre du programme et dont l'objectif est d'accroître les recettes non pétrolières (mesure préalable sur la mise en place de droits à l'exportation et à l'importation, repère structurel sur le mécanisme de remboursement de la TVA), de rationaliser les dépenses actuelles non prioritaires (mesure préalable et repère structurel sur la maîtrise de la masse salariale) et de renforcer la gestion de la dette (repère structurel périodique sur les statistiques de la dette). En outre, les efforts déployés pour étendre la protection sociale et gérer la crise sécuritaire en cours devraient soutenir la croissance et ce faisant, permettre une réduction plus rapide que prévu de l'encours total de la dette due au FMI en pourcentage du PIB.

Tableau III.1. Tchad : indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2025 à 2039

	2025 ¹	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants															
(en millions de DTS)															
Principal	54,3	48,1	50,5	62,4	44,9	33,6	33,6	22,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Commissions et intérêts	5,8	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6
Obligations envers le FMI sur la base des crédits Crédit prospectif (en millions de DTS)															
Capital	62,7	74,8	77,1	89,0	71,5	51,9	49,1	58,9	59,6	84,8	91,1	75,7	54,7	31,5	6,3
Commissions et intérêts	5,8	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants ou prospectifs															
Millions de DTS	68,5	80,4	82,7	94,6	77,1	57,5	54,7	64,5	65,2	90,4	96,7	81,3	60,3	37,1	11,9
Milliards de FCFA	55,4	65,0	67,1	77,0	62,9	47,0	44,7	52,7	53,3	73,9	79,1	66,4	49,3	30,3	9,7
Pourcentage des exportations de biens et services	1,5	1,8	1,8	1,9	1,5	1,1	1,0	1,2	1,1	1,5	1,6	1,3	1,0	0,6	0,2
Pourcentage du service de la dette ¹	22,1	41,7	33,2	34,8	33,9	27,2	25,1	26,1	24,8	31,7	33,9	27,7	22,6	13,9	4,6
Pourcentage du PIB	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,2	0,1	0,0
Pourcentage des recettes fiscales	6,3	6,4	6,0	6,4	4,9	3,3	2,9	3,2	3,0	3,8	3,8	3,0	2,1	1,2	0,4
En pourcentage de la quote-part	48,8	57,3	59,0	67,5	55,0	41,0	39,0	46,0	46,5	64,5	69,0	58,0	43,0	26,5	8,5
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants ou prospectifs															
Millions de DTS	476,4	499,8	534,9	572,0	563,6	511,7	462,7	403,8	344,2	259,4	168,2	92,5	37,9	6,3	0,0
Milliards de FCFA	385,4	404,6	434,2	465,8	459,8	418,3	378,2	330,0	281,3	212,0	137,5	75,6	30,9	5,2	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	10,5	10,9	11,3	11,6	10,9	9,6	8,5	7,2	6,0	4,4	2,8	1,5	0,6	0,1	0,0
Pourcentage du service de la dette ²	153,8	259,1	214,5	210,3	248,1	242,6	212,8	163,3	131,0	90,9	58,9	31,5	14,2	2,4	0,0
Pourcentage du PIB	3,1	3,1	3,1	3,2	3,0	2,6	2,2	1,8	1,5	1,0	0,6	0,3	0,1	0,0	0,0
Pourcentage des recettes fiscales	44,0	39,8	39,0	38,9	35,6	29,8	24,8	20,0	15,7	11,0	6,6	3,4	1,3	0,2	0,0
En pourcentage de la quote-part	339,8	356,5	381,5	408,0	402,0	365,0	330,0	288,0	245,5	185,0	120,0	66,0	27,0	4,5	0,0
Utilis. nette crédits FMI (millions de DTS)															
Décaissements	56,1	98,1	112,2	126,2	63,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements et rachats	62,7	74,8	77,1	89,0	71,5	51,9	49,1	58,9	59,6	84,8	91,1	75,7	54,7	31,5	6,3
Postes pour mémoire :															
Export. biens & services (milliards de FCFA)	3 683	3 711	3 833	4 018	4 206	4 368	4 472	4 573	4 683	4 812	4 890	4 995	5 100	5 223	5 346
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) ¹	251	156	202	221	185	172	178	202	215	233	233	240	218	218	210
PIB nominal (milliards de FCFA)	12 452	13 089	13 788	14 576	15 452	16 383	17 321	18 299	19 310	20 358	21 441	22 572	23 766	25 034	26 380
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	876	1 016	1 112	1 198	1 290	1 403	1 524	1 653	1 790	1 934	2 086	2 227	2 378	2 515	2 661
Quote-part (millions de DTS)	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2	140,2

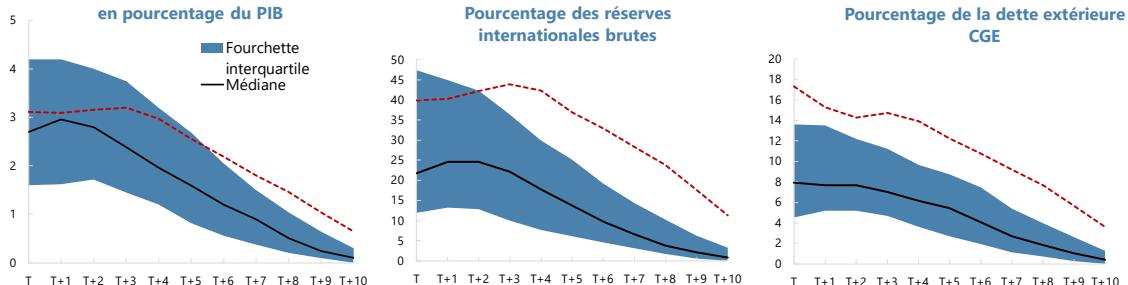
Source : Estimations et projections des services du FMI.

¹ Les valeurs de 2025 comprennent les valeurs effectives à ce jour.

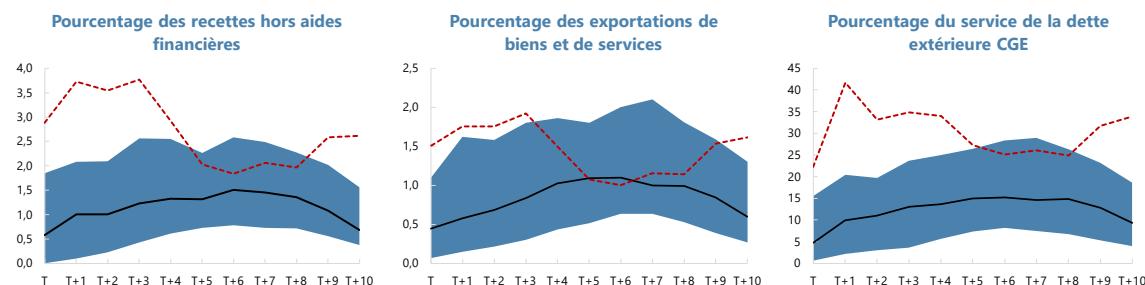
² Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Graphique III.1 : Tchad : indicateurs de la capacité de remboursement par rapport à tous les accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC, 2025 à 2035
 (en pourcentage de la variable indiquée)

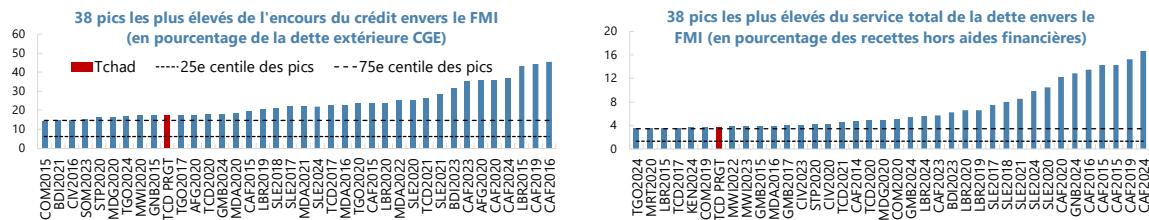
A. Encours total du crédit envers le FMI



B. Total du service de la dette envers le FMI



C. Pics les plus élevés



Notes :

- 1) T = date d'approbation de l'accord. CGE = dette contractée ou garantie par l'État.
- 2) Les lignes ou barres rouges représentent l'indicateur de la capacité de remboursement pour l'accord concerné.
- 3) Les barres de la médiane, de l'écart interquartile et du comparateur représentent les accords (financements mixtes compris) approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC entre 2014 et 2024.
- 4) Le groupe de comparaison « Tous les FF RPC » exclut les accords qui n'ont jamais fait l'objet de tranches supérieures de crédit entre 2014 et 2024.
- 5) Les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC qui font partie du groupe témoin et qui bénéficient de plusieurs accords sont enregistrés individuellement dans la base de données.
- 6) La série de comparaison porte uniquement sur les accords au titre du fonds fiduciaire RPC et s'étend jusqu'à T+10.
- 7) Les obligations liées au service de la dette envers le FMI rendent compte des paiements prospectifs, y compris pour l'année en cours.
- 8) Dans le cas des pays à financement mixte, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG. Dans le cas du FFRD, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG+FFRD.
- 9) Les réserves internationales sont représentées par les réserves imputées mesurées par les avoirs nets extérieurs ou par les réserves totales de l'union monétaire pour les PFR qui font partie d'unions monétaires.

Annexe IV. Coûts associés à l'augmentation des dépenses sociales ciblées

7. Le programme appuyé par la FEC favorise la prise en charge par l'État du nouveau Programme national de filets sociaux productifs (PNFSP) afin que le registre social unifié atteigne des cibles plus élevées, notamment sur le plan de l'identification et du programme de transferts monétaires. L'IDA a lancé un projet de 120 millions de dollars qui s'étalera de 2025 à 2029 qui comprend une enveloppe de 65 millions de dollars réservée accordée à des transferts monétaires productifs et une autre de 26 millions de dollars réservée au renforcement du registre social unifié. Dans l'analyse des coûts, il est proposé que l'État tchadien finance ce projet à hauteur de 50 millions de dollars de 2026 à 2030 pour en arriver à un ratio de répartition des charges de l'État de 30 % à moyen terme (tableau IV.1). D'ici la fin de 2030, la contribution de l'État s'élèverait à 0,2 % du PIB. Par la suite, le ratio de répartition des charges de l'État augmenterait pour ensuite se maintenir à l'intérieur d'une fourchette de 40 % à 50 %, en parallèle avec une appropriation technique accrue par les organismes publics, y compris l'Institut national de la statistique, et des études économiques et démographiques (INSEED).

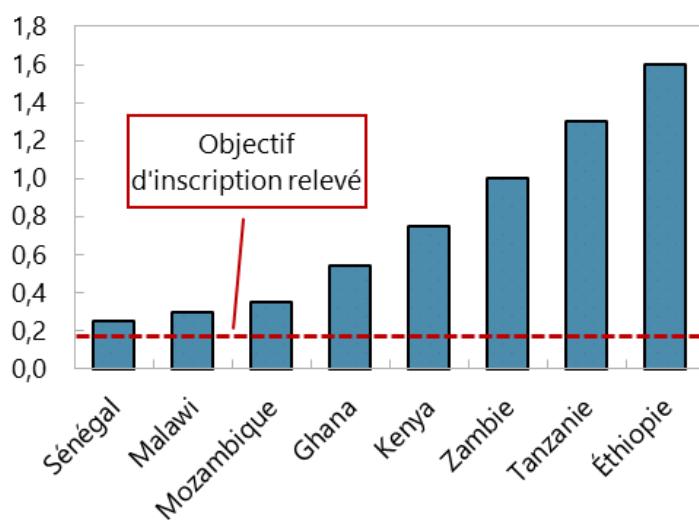
8. La mise en place de financement public renforcera le registre social unifié (RSU) et doublera l'objectif du nombre d'inscriptions planifié de 1,2 à 2,4 millions de personnes, soit 15 % à 30 % de la population pauvre du pays. La base de ce registre sera un ensemble de données, pour la plupart périmées, sur 600 000 personnes extrait du registre social de 15 provinces. L'expansion géographique du RSU s'appuiera sur une stratégie de déploiement appuyée par la Banque mondiale et fondée sur une carte nationale des populations vulnérables. Le RSU est géré par l'INSEED en collaboration avec 19 autres institutions et avec le soutien financier de la Banque mondiale, de l'UE et du PAM. Toutefois, à ce jour, 11 des institutions publiques en question n'ont toujours pas signé ni activé l'accord nécessaire à l'opérationnalisation intégrale du RSU. Le programme appuyé par la FEC aidera aussi les institutions à s'approprier le dispositif de protection sociale en bonifiant son cadre de gouvernance.

9. En misant sur l'expansion prévue du registre social unifié (RSU) pour élargir la couverture des transferts monétaires, on augmentera les cibles d'inscriptions de 781 000 à 1,2 million de personnes (environ 200 000 ménages). Le déploiement du nouveau Programme national de filets sociaux productifs (PNFSP) dans neuf provinces à risque élevé s'appuie sur les enseignements tirés du Projet d'appui aux réfugiées et aux communautés d'accueil (PARCA), le premier programme de transferts monétaires ciblant des réfugiés et des communautés d'accueil qui viendra à échéance en 2025. La cible majorée d'inscriptions au PNFSP est de 15 % de la population pauvre, à partir d'une base zéro, et elle est alignée sur le plan du nombre de personnes ciblées sur la cible du programme national de transferts monétaires du Sénégal (graphique IV.1). Les simulations de la Banque mondiale effectuées au Burkina Faso (contexte similaire) démontrent qu'en élargissant la couverture à 20 % des ménages les plus pauvres, il est possible de réduire la pauvreté extrême de 40,5 % à un coût estimé à environ 0,68 % du PIB.

10. Le programme pilote de la Banque mondiale au Tchad a démontré, preuves à l'appui, que des transferts monétaires ciblés dont les femmes sont les bénéficiaires désignées améliorent considérablement l'obtention de résultats productifs chez les ménages les plus pauvres. L'évaluation de l'impact a porté sur l'effet de transferts monétaires trimestriels combinés à des mesures d'inclusion productives d'une valeur de 104 \$ par ménage, et a mené au constat que le programme a considérablement accru la consommation de produits de santé et non alimentaires, stimulé l'activité agricole et accru la propriété de biens et de bétail. Il s'en suit que plus de ménages ont créé des entreprises et fait l'acquisition d'actifs commerciaux, d'où une augmentation de leurs revenus et une contribution à la croissance économique locale. Selon l'évaluation de l'impact, les effets ont été plus importants lorsque les transferts monétaires étaient distribués aux femmes. Ce montant de 104 \$ a été confirmé par l'évaluation de l'inclusion économique, un essai aléatoire contrôlé, dans lequel il a été établi que sur cette somme, le principal paiement d'aide au revenu se chiffrait à 74 \$. Un des éléments essentiels au succès du programme consiste à verser de manière fiable et prévisible l'aide au revenu aux ménages inscrits tout en s'efforçant d'élargir la couverture.

11. En associant la délivrance de pièces d'identité à la création du RSU, la Banque mondiale estime que les coûts sont surtout imputables au registre plutôt qu'à la délivrance de pièces d'identité comme telle. En alignant l'émission des pièces d'identité avec la création du registre social, on évite un dédoublement des efforts et on mise sur l'inscription numérique dans les provinces prioritaires afin de réduire les cas de détournement des paiements. Des pièces d'identité numériques seront remises aux bénéficiaires de sexe féminin ciblées par le programme de transferts monétaires. Cette identité numérique servira de complément aux pièces d'identité fonctionnelles que

Graphique IV.1 : Tchad : ménages inscrits aux programmes de transferts monétaires publics
(en millions)



Source : Projet de transfert.

tous les ménages sondés reçoivent après leur inscription au RSU. L'identité numérique sécurisée sera fournie en collaboration avec l'Agence nationale des titres sécurisés (ANATS).

Tableau IV.1. Tchad : calcul des coûts du PNFSP élargi

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Calcul initial (en millions de dollars)							
Contribution du Gr. Banque monac	18	18	18	18	18		91
<i>dont : registre social</i>	5	5	5	5	5		26
<i>dont : transferts monétaires</i>	13	13	13	13	13		65
Besoin	5	5	5	5	5		25
<i>dont le registre social</i>	2	2	2	2	2		10
<i>dont : transferts monétaires</i>	3	3	3	3	3		15
Gouvernement	-	-	-	-	-		-
Besoins totaux	23	23	23	23	23		116
<i>Part du PIB</i>	0,11 %	0,11 %	0,10 %	0,10 %	0,09 %		0,43 %
Coûts administratifs	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6		13

Part du PIB

Contribution GBM/autres bailleur:	18	18	18	18	18	18	109
Gouvernement	0	5	7,5	10	12,5	15	50
<i>Part du PIB</i>	0,00 %	0,02 %	0,03 %	0,04 %	0,05 %	0,06 %	0,19 %
Besoins totaux	18	23	26	28	31	33	159
<i>Part du PIB</i>	0,09 %	0,11 %	0,11 %	0,12 %	0,12 %	0,12 %	0,59 %
Coûts administratifs	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	16
Coûts administratifs+	0	3	3	3	3	3	15
Coûts administratifs totaux	2,6	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	30,6
<i>Part du PIB</i>	0,01 %	0,03 %	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,11 %

Postes pour mémoire :

PIB (en millions de dollars)	20 442	21 606	22 736	24 021	25 461	27 003
------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Note : Selon les calculs effectués, les frais administratifs additionnels représentent 12 % des besoins de financement additionnel.

Source : calculs des services du FMI.

Annexe V. Stratégie de développement des capacités

A. Contexte et progrès accomplis

1. La stratégie de développement des capacités du FMI vise à appuyer les réformes structurelles principales envisagées dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Malgré les progrès récemment accomplis par les autorités dans la mobilisation des recettes non pétrolières, la limitation des dépenses non prioritaires et l'amélioration de la gestion des investissements publics, de nouveaux efforts continus devront être déployés pour dégager de manière durable la marge de manœuvre budgétaire requise pour que les ambitieuses cibles de l'accord au titre de la FEC conclu avec le FMI soient atteintes. Pour accompagner les autorités dans le processus d'accélération des réformes structurelles du premier pilier, la stratégie de développement des capacités (DC) accorde la priorité à l'assistance technique (AT) ciblant l'amélioration de la gestion des finances publiques (GFP), l'administration des recettes, le contrôle des dépenses ainsi que la gestion de la dette et des statistiques des comptes nationaux.

2. Malgré certains problèmes de mise en œuvre, l'AT offerte au Tchad a favorisé les progrès dans de multiples domaines. En ce qui concerne la GFP et l'administration des recettes, deux experts à long terme ont fourni de l'AT localement tandis que des experts à long terme en administration des recettes ont été nommés pour appuyer la numérisation des solutions mises en œuvre par l'administration publique, la gestion des risques fiscaux et la gestion des risques liés à la fragilité dans les pays couverts par AFRITAC Centre. Parmi les réussites récentes, mentionnons l'élimination progressive des subventions au pétrole recommandée par l'AT, le soutien continu à la numérisation des processus fiscaux et à l'intégration des douanes ainsi que la résolution des importantes discordances entre les données de la BEAC et celles de l'INSEED, efforts qui ont culminé avec la publication de données préliminaires unifiées sur la balance des paiements pour la période de 2016 à 2022¹. Les retards dans la mise en œuvre de certaines des recommandations de l'AT, comme l'opérationnalisation du Compte unique du Trésor, reflètent la capacité d'absorption limitée du Tchad et l'absence de mécanismes institutionnels pour assurer le suivi des recommandations de l'AT.

B. Stratégie de DC

3. Alignée sur le premier pilier du programme (création d'une marge de manœuvre budgétaire grâce à des réformes structurelles accélérées), la stratégie de DC du FMI priorise la gestion des finances publiques (GFP), l'administration des recettes, la maîtrise des dépenses, la gestion de la dette et, finalement, les statistiques. La GFP est une priorité fondamentale de DC pour le Tchad, et ces efforts sont fortement concentrés sur l'accroissement de l'efficience et de la transparence des dépenses publiques. Comme le tableau V.1 le souligne, le FMI continuera d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie de GFP 2022-2027 (SGFP), y compris la création d'un Compte unique du Trésor et l'opérationnalisation du SIGFIP. En ce qui concerne la mobilisation des recettes non pétrolières, la modernisation et la numérisation des fonctions d'administration des recettes tchadiennes sont continuellement appuyées par une automatisation des processus fiscaux et

¹ Les données n'ont pas encore été entièrement analysées par le département de la statistique.

le renforcement des opérations douanières. Parallèlement, des mesures de rationalisation des dépenses non prioritaires, notamment la masse salariale et les dépenses avant ordonnancement, demeurent essentielles pour garantir l'efficience des dépenses publiques. De plus, la préparation et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SGDMT) joueront un rôle crucial dans une mobilisation plus efficace du financement concessionnel, l'augmentation des taux de décaissement pour les projets financés sur ressources extérieures et le maintien de la viabilité de la dette. Finalement, une AT dans le domaine de la statistique est essentielle au succès du programme, car elle renforcera la capacité des autorités d'analyser l'évolution de la situation macroéconomique et de produire des statistiques fiables sur le plan fiscal et sur le plan des comptes nationaux, ce qui permettra une saine planification des politiques publiques.

4. Au-delà de ces priorités, la stratégie de DC cible la gouvernance et la lutte contre la corruption comme un domaine fondamental du soutien à moyen terme. Conformément au troisième pilier du programme qui consiste à promouvoir une croissance et une gouvernance inclusives, le FMI est déterminé à soutenir une gouvernance et des mesures de lutte contre la corruption au moyen d'une AT ciblée. En mai 2025, les autorités ont officiellement demandé une évaluation diagnostique de la gouvernance. De plus, le pays doit se doter des capacités requises pour intégrer l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets aux politiques publiques en cours d'élaboration, et poursuivre les efforts déployés pour renforcer une GFP axée sur le changement climatique. Pour faire progresser l'intégration régionale, le FMI pense proposer des activités de DC pour accompagner la mise en œuvre du cadre stratégique régional des autorités de la CEMAC. Finalement, la conception des politiques publiques exigera une aide additionnelle afin de promouvoir la diversification économique et la croissance du secteur privé. Les priorités en ce domaine consistent à assainir l'environnement des affaires, à améliorer l'accès au financement et à développer des infrastructures.

C. Principaux risques et mesures d'atténuation

5. Pour assurer la mise en œuvre efficace de l'AT et un véritable suivi aux recommandations, il faudra se doter d'un plus grand nombre d'institutions et plus d'efforts de coordination de la part des autorités. Les capacités limitées des autorités sur le plan organisationnel et institutionnel ainsi que sur le plan des ressources humaines et de la capacité d'absorption constituent des risques importants susceptibles de compromettre la mise en œuvre et de limiter l'efficacité de l'assistance technique, le suivi des recommandations d'AT et l'impact général de l'AT. Par conséquent, la présence de conseillers résidents capables d'offrir un soutien continu sur le terrain et d'atténuer ces risques est essentielle. Toutefois, pour atténuer à l'avenir de manière durable les risques de mise en œuvre, les autorités devraient renforcer leurs compétences organisationnelles et la gestion des ressources humaines, et promouvoir les efforts de coordination non seulement au sein du ministère des Finances, mais aussi avec les bailleurs de fonds de telle sorte que : i) la planification de l'AT soit conforme aux exigences des autorités, ii) l'AT offerte par les différents bailleurs de fonds soit complémentaire et permette d'obtenir des résultats concrets et durables plutôt que de courir le risque de devenir redondante et de donner des résultats hétérogènes, iii) le suivi de l'AT, notamment des recommandations et résultats, puissent avoir lieu. Conformément aux conseils du FMI, les autorités ont créé un comité de soutien budgétaire et de coordination de l'AT qui a pour objectif précis d'atténuer les risques susmentionnés, c'est-à-dire de promouvoir l'efficacité de l'AT par une meilleure coordination des interventions des bailleurs de

fonds grâce à un meilleur partage de l'information, à un suivi plus attentif et à la complémentarité des efforts, le tout afin d'obtenir des résultats concrets et durables.

6. La proactivité du bureau local du FMI et des autres fournisseurs d'AT sur le terrain est essentielle pour soutenir les efforts de création d'institutions des autorités. Une coordination faible ou inexistante des efforts des bailleurs sur le terrain représente un risque appréciable qui exacerbe la faible capacité organisationnelle et institutionnelle des autorités et leurs lacunes sur le plan de la gestion des ressources humaines et de la capacité d'absorption. Au Tchad, les partenaires au développement qui offrent sur le terrain de l'AT au ministère des Finances (Banque africaine de développement, Agence française de développement, UE, PNUD, BM) se sont unis au FMI et ont redoublé leurs efforts de coordination en mettant en place les moyens suivants : séances régulières d'information, réunions de partage de l'information et de consultation sur la planification logistique de l'AT, les stratégies d'AT, les goulets d'étranglement dans la mise en œuvre de l'AT et l'harmonisation des recommandations d'AT entre les différents partenaires pour s'assurer que les activités soient axées sur les résultats. Ces initiatives ont mis en exergue la nécessité d'institutionnaliser cette approche pour atténuer de manière durable les risques liés à la mise en œuvre et soutenir les autorités et avec le temps, obtenir des résultats plus concrets. Étant donné le rôle de catalyseur du FMI parmi les bailleurs de fonds, le bureau local du FMI demeure un élément clé pour la mise en place et le maintien d'une robuste dynamique de coordination entre les bailleurs de fonds sur le terrain.

Tableau V.1. Tchad : priorités du renforcement des capacités

Priorités stratégiques	Bilan et objectifs	Principaux indicateurs des projets
Gestion des finances publiques	<p>Actions : La mise en œuvre de la stratégie de réforme de la GFP pour 2022-2027 (SRFP), la création du Compte unique du Trésor (CUT), ainsi que le déploiement et l'expansion du système intégré d'information des finances publiques (SIGFIP) se poursuivent, malgré les retards causés par les problèmes de coordination et la capacité d'absorption limitée. En guise de suivi à l'EGIP et à l'EGIP-C de 2022, un atelier d'intégration des considérations liées au climat au budget a eu lieu à l'automne 2024. Une mission sur l'élaboration du budget tenue en novembre 2024 a permis de présenter les concepts d'obligation d'autorisations et de crédits de paiement. La loi visant à réglementer la gouvernance et la supervision des sociétés publiques a été adoptée par le Parlement en septembre 2024, et une mission de suivi visant à appuyer l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre a eu lieu en janvier 2025.</p>	<i>Projets en phase d'exécution : 8</i> <i>Budget total (millions de dollars) : 3,1</i> <i>Prestataires : AFRITAC Centre, département des finances publiques</i>
	<p>À terme : L'application de la feuille de route pour la création du CUT devrait être achevée en parallèle à l'AT offerte par le FMI. Il faudra offrir plus d'AT pour renforcer la capacité des autorités de mettre en œuvre leur stratégie de GFP et pour améliorer leurs systèmes informatiques d'administration financière, notamment l'interconnexion intégrale des plateformes du ministère avec le SIGFIP et leur expansion afin qu'elles englobent toutes les unités générales de l'administration publique. La mise en œuvre du plan d'action de la nouvelle loi sur la gouvernance et la supervision des sociétés publiques constitue un autre objectif.</p>	
Administration des recettes	<p>Actions : Les projets actuels se concentrent sur l'augmentation des recettes fiscales grâce à la numérisation des processus fiscaux et notamment la facturation électronique et la production en ligne des déclarations de TVA depuis juillet 2024. Pour appuyer la poursuite des objectifs de recettes de la DGI et conformément à la stratégie pour les pays fragiles ou touchés par des conflits (stratégie FC) d'AFRITAC Centre, une mission exploratoire a eu lieu en août 2024 à propos d'une nouvelle stratégie d'engagement à moyen terme. En novembre, une autre mission a donné de l'AT sur la mise en œuvre des fonctions du système e-tax en 1) consolidant le système informatique, 2) optimisant la perception des recettes par l'actualisation du module d'enregistrement des contribuables, et 3) en donnant de la formation sur les audits fondés sur le risque. Après la création d'un comité mixte des douanes et de l'impôt, un concept visant l'amélioration des échanges de données a été présenté en janvier 2025. Dans un effort déployé conjointement avec la CNUCED et la Banque mondiale, un programme d'AT sur les litiges douaniers est en cours et comprend notamment l'intégration planifiée d'un module correspondant au système SYDONIA-Monde. En avril, une mission d'appui à l'application des pratiques douanières conformes à la réglementation de la CEMAC a eu lieu.</p>	<i>Projets en phase d'exécution : 4</i> <i>Budget total (millions de dollars) : 2,8</i> <i>Prestataires : AFRITAC Centre, département des finances publiques</i>
	<p>À terme : L'application des lois fiscales et douanières améliorera la discipline fiscale des contribuables et renforcera le contrôle exercé sur les exonérations. Les efforts déployés pour élargir l'assiette fiscale et augmenter les recettes, notamment la mise en place d'un système de paiement en ligne des impôts (mesure préalable), devraient se poursuivre. Les missions du Partenariat mondial pour les finances publiques (PMFP) sur l'administration des recettes se poursuivent et un atelier sur la gestion du risque fiscal est prévu en juillet 2025. La modernisation des systèmes informatiques de l'administration et des outils numériques dans toutes les perceptions locales devrait se poursuivre, notamment par l'utilisation de systèmes de paiement en ligne dans les bureaux des douanes (mesure préalable), par la facturation en ligne de la TVA et par l'avancement des procédures de recouvrement des arriérés fiscaux.</p>	

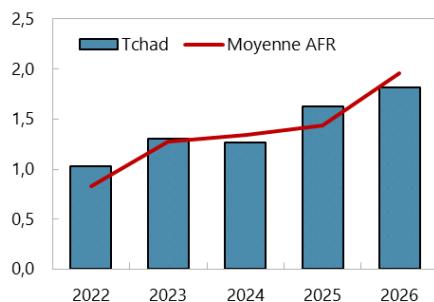
Tableau V.1. Tchad : Priorités du renforcement des capacités (fin)

Maîtrise des dépenses	Actions : Même si l'administration a lancé avec succès le retrait progressif des subventions au pétrole dans la foulée de l'aide en matière de DC sur la révision des prix des carburants et du diesel, la mise en œuvre des recommandations de l'AT sur la maîtrise de la masse salariale a pris du retard.	<i>Projets en phase d'exécution : 2 Budget total (millions de dollars) : 0,3 Prestataires : AFRITAC Centre, département des finances publiques</i>
	À terme : Les efforts déployés pour contenir la masse salariale doivent être maintenus. Il faut notamment suspendre les nouvelles embauches, limiter les déplacements des agents (mesure préalable), identifier les « travailleurs fantômes » (repère structurel), et publier les ajustements automatiques à la rémunération dans la loi de finances (repère structurel périodique). Le recours aux procédures de dépenses avant ordonnancement (DAO) devrait faire l'objet d'une surveillance et les efforts pour réduire ce genre de dépenses être maintenus en utilisant le SIGFIP pour superviser leur régularisation (mesure préalable). Un audit permettra de mieux comprendre l'ampleur des subventions à l'énergie (mesure préalable et repère structurel). Un plan d'élimination progressive des subventions inefficaces et coûteuses et d'amélioration de l'efficience de la production d'électricité par la promotion de l'énergie renouvelable devrait être établi.	
Gestion de la dette	Actions : Une assistance technique (AT) pour aider l'administration à formuler et mettre en œuvre la SDMT. Une mission d'AFRITAC a eu lieu en décembre 2024 afin d'améliorer les outils de gestion des liquidités et de la dette et leurs liens dont le point saillant a été un atelier d'une semaine destiné aux hauts dirigeants de la Direction générale des comptes publics et du Trésor. Après la détection par une mission conjointe du FAD et du MCM de faiblesses dans la capacité technique de fonctions fondamentales de gestion de la dette en décembre 2024, un atelier de formation a été organisé à l'intention du comité technique de la Commission nationale d'analyse de la dette (CONAD) en mai 2025.	<i>Projets en phase d'exécution : 2 Budget total (millions de dollars) : 0,3 Prestataires : AFRITAC Centre, MCM, département des finances publiques</i>
	À terme : L'AT continuera d'appuyer la mise en œuvre de la SRFP adoptée en 2022. De plus, le système de gestion de la dette (SYGADE, développé avec l'aide de l'ONU) doit être entièrement opérationnel et adapté à l'utilisation par les services concernés. À terme, son raccordement au système SIGFIP assurera un bon flux d'informations entre les équipes du budget, de la trésorerie et de la gestion de la dette, ce qui bonifiera la planification des paiements du service de la dette et les prévisions connexes. La publication périodique d'un rapport statistique sur la dette consolidée constitue un jalon essentiel de cette démarche (repère structurel périodique).	
Statistiques	Actions : Plusieurs projets en cours viennent renforcer la compilation et la diffusion de statistiques sur le secteur extérieur et les comptes nationaux. En ce qui concerne les données du secteur extérieur, l'AT du FMI a contribué à la résolution des écarts considérables entre les chiffres du BEAC et ceux de l'INSEED, particulièrement en ce qui concerne les exportations de bétail. Les données correspondantes de la balance des paiements pour la période de 2016 à 2022 ont été publiées en décembre 2024 et font actuellement l'objet d'un examen du département des statistiques. De plus, une mission d'assistance technique du département des statistiques a aidé en décembre 2024 les autorités à mettre à jour les tableaux budgétaires et à procéder à la migration vers le Manuel de statistiques de finances publiques 2014. En avril 2024, une mission dirigée par l'IDC a aidé les autorités à adapter l'outil de cadrage macroéconomique de manière à améliorer les projections économiques et à l'intégrer à l'outil de gestion de la dynamique de la dette publique.	<i>Projets en phase d'exécution : 6 Budget total (en millions de dollars) : 1,0 Prestataires : AFRITAC Centre, IDC, département de la statistique</i>
	À terme : Il conviendrait d'améliorer encore la capacité des autorités tchadiennes d'analyser les développements macroéconomiques et de produire des prévisions fiables. La qualité et l'opportunité des données des comptes nationaux, des finances publiques et de la balance des paiements seront donc encore améliorées avec le soutien de l'AT. Parmi les jalons qu'il est prévu de franchir, mentionnons la production de chiffres trimestriels sur le PIB, la publication périodique du tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) par un comité dédié (repère structurel périodique) ainsi que la publication de la position extérieure globale.	
Note : Les principaux indicateurs du projet sont les calculs effectués par les services du FMI en s'appuyant sur des projets de DC destinés à un seul pays pour le Tchad au stade « Exécution » de la CDMAP en mai 2025.		

Graphique V.1 : Tchad : aperçu du développement des capacités

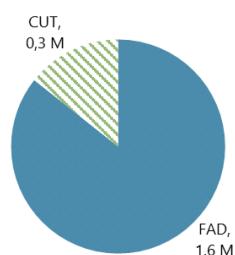
Les dépenses prévues au titre du DC du Tchad sont légèrement supérieures à la moyenne africaine pour l'exercice 2025...

Dépenses au titre du DC, exercices 2022 à 2026
(en millions de dollars)



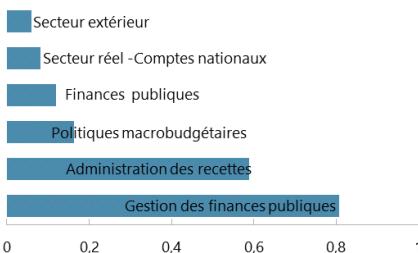
FAD offre la plus grande partie des services de DC conformément aux dépenses prévues...

Dépenses au titre du DC, par département, exercice 2026
(millions de dollars)



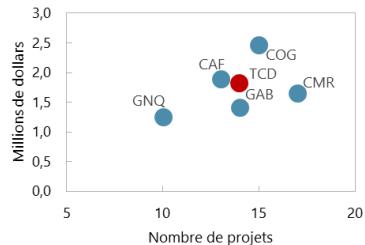
La gestion des finances publiques est le plus important axe de travail de l'exercice 2026...

Dépenses au titre du DC par axe de travail du portefeuille, exercice 2026
(millions de dollars)



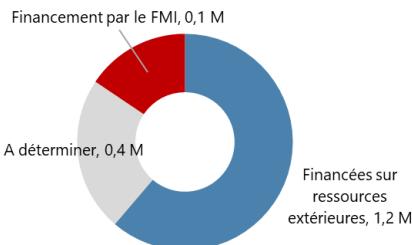
... et en adéquation avec la moyenne prévue des projets et des dépenses de DC dans la région de la CEMAC pour l'exercice 2026.

Dépenses au titre du DC et nombre de projets de la CEMAC, exercice 2026
(millions de dollars et nombre de projets)



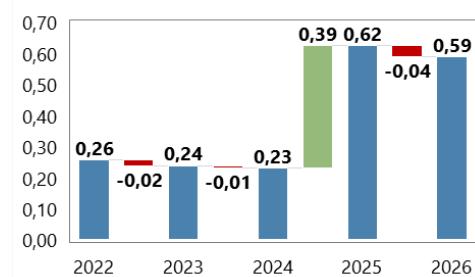
... et la plus grande partie de l'AT sera financée par des sources extérieures.

Dépenses au titre du DC, par source de financement, exercice 2026
(millions de dollars)



...mais l'administration des recettes bénéficie d'une augmentation substantielle de son enveloppe depuis l'exercice 2025.

Dépenses au titre du DC au titre de l'administration des recettes, exercices 2022 à 2026
(millions de dollars)



Source : calculs des services du FMI à partir des données de la feuille de route de développement des capacités (CDMAP).

Notes : Les années mentionnées sont des exercices financiers. Les données des exercices 2022 à 2024 sont des données réelles, les données des exercices 2025 et 2026 sont fondées sur les activités figurant dans la CDMAP en mai 2025. Seuls les projets aux étapes « approbation », « exécution » et « achevé » sont inclus. Les dépenses moyennes englobent toutes les dépenses d'un seul pays d'Afrique divisées par 45. Le travail sur le lieu d'affectation englobe la préparation et la prestation d'une aide de DC sans déplacement.

Annexe VI. Matrice d'évaluation des risques¹

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence en cas de réalisation du risque	Réponse recommandée
Risques extérieurs			
Surendettement souverain. Amplifiées par les boucles de rétroaction entre banques et États, la hausse des taux d'intérêt, l'appréciation du dollar et la raréfaction de l'aide au développement provoquent des sorties de capitaux, une augmentation des primes de risque, une perte d'accès aux marchés, des compressions de dépenses brutales et un recul de la croissance dans les pays fortement endettés.	Élevée	Élevée. On estime donc que le risque de surendettement extérieur du Tchad est élevé. Une interruption soudaine de l'aide internationale pourrait créer des tensions budgétaires et exacerber les risques.	Adoption d'une politique budgétaire résiliente ancrée à moyen terme pour rehausser la capacité d'absorption des chocs. Élaborer une stratégie de gestion de la dette améliorée.
Conflits régionaux. L'intensification des conflits (Moyen-Orient, Ukraine, Sahel et Afrique de l'Est, par exemple) ou du terrorisme perturbe le commerce de l'énergie et des aliments, le tourisme, les chaînes d'approvisionnement, les envois de fonds, l'IDE et les flux financiers, et les systèmes de paiement, et nourrit les flux de réfugiés.	Moyenne	Élevée. Le Tchad est directement touché par le conflit au Soudan. L'afflux massif et continu de réfugiés en provenance du Soudan pourrait engendrer une crise humanitaire et sociale.	Protection des dépenses sociales et des transferts de l'Office national de sécurité alimentaire (ONASA) et sollicitation du soutien des bailleurs de fonds.
Volatilité des prix des produits de base. La volatilité de l'offre et de la demande (due aux conflits, aux restrictions commerciales, aux décisions de l'OPEP+, aux politiques énergétiques des pays avancés ou à la transition écologique) accroît la volatilité des cours des produits de base, les tensions budgétaires et extérieures, le mécontentement social et l'instabilité économique.	Moyenne	Élevée. Le Tchad dépend fortement de ses exportations pétrolières. La volatilité des cours pétroliers rend très incertaines les recettes fiscales.	Adoption d'une politique budgétaire résiliente ancrée à moyen terme pour rehausser la capacité d'absorption des chocs. Mettre en œuvre des mesures structurelles pour diversifier l'économie.
Durcissement des conditions financières et instabilité systémique. La persistance de taux d'intérêt et de primes d'échéance élevés sur fond de relâchement de la réglementation financière, la hausse des investissements en cryptomonnaies et le relèvement des obstacles au commerce entraînent une réévaluation des actifs, une déstabilisation des marchés, de graves difficultés des établissements bancaires et non bancaires, une plus forte appréciation du dollar, d'où un creusement des déséquilibres mondiaux, une détérioration de l'accessibilité à la dette et un accroissement des sorties de capitaux dans les pays émergents et pays en développement.	Moyenne	Moyenne. Le tarissement des ressources financières dans la région de la CEMAC oblige des pays à assumer des coûts élevés de financement, ce qui peut remettre en question la viabilité de leur dette. Les taux de rendement sont aussi élevés que 11 % dans certains cas.	Politiques budgétaires prudentes qui réduiront la nécessité d'accéder aux marchés intérieurs, combinées au financement extérieur concessionnel.

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements susceptibles de modifier nettement la trajectoire du scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative reflète l'évaluation subjective des services du FMI quant aux risques qui pèsent sur le scénario de référence (« faible » correspond à une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » à une probabilité comprise entre 10 % et 30 % et « élevée » à une probabilité comprise entre 30 % et 50 %). La matrice d'évaluation des risques illustre le point de vue des services du FMI sur l'origine des risques et le degré général de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent être interdépendants et se réaliser ensemble. Les expressions « à court terme (CT) » et « à moyen terme (MT) » indiquent respectivement que le risque pourrait se concrétiser dans les 12 mois et dans les 3 ans.

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence en cas de réalisation du risque	Réponse recommandée
Risques structurels			
Approfondissement de la fragmentation géoéconomique. Les conflits persistants, les politiques de repli, le protectionnisme, l'affaiblissement de la coopération internationale, les freins à la mobilité de la main-d'œuvre et la fracture des structures technologiques et des systèmes de paiement aboutissent à une hausse des coûts de production, nuisent à la transition verte et étouffent les échanges commerciaux et la croissance potentielle.	Élevée	Élevée. La décision des États-Unis de cesser de contribuer aux organisations internationales affaiblit la coopération internationale. Toutefois, l'effet de ces mesures sur le Tchad sera limité, car le travail d'USAID n'a pas été touché par les compressions (les dépenses gérées par USAID au Tchad ont atteint 180 millions de dollars en 2024)	Politiques budgétaires prudentes qui réduiront la dépendance à l'endroit de l'aide internationale, diversifieront l'économie, élargiront l'assiette fiscale et donneront accès à d'autres sources de financement, comme le fait d'ailleurs le Tchad actuellement avec les EAU.
Changement climatique. Les phénomènes climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures sont à l'origine de pertes de vies humaines, de dommages aux infrastructures, de l'insécurité alimentaire, de perturbations de l'offre, d'un ralentissement de la croissance et d'une instabilité financière.	Moyenne	Élevée. Le Tchad figure parmi les pays les plus vulnérables aux aléas climatiques. L'incidence des inondations et des sécheresses a déjà augmenté considérablement et pourrait nuire gravement à la production agricole, aux cultures et à l'élevage, et faire monter les pressions inflationnistes et l'insécurité alimentaire.	Adoption de politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets pour sécuriser le réseau routier et le réseau de distribution de l'électricité, particulièrement dans les grands centres économiques, et pour amorcer une transition vers la décentralisation et la conversion à la production d'énergie renouvelable.
Risques intérieurs			
Instabilité politique / Sécurité L'échec du gouvernement à atteindre ses objectifs sociaux pourrait faire monter les tensions sociales.	Moyenne	Moyenne. Bien que les tensions sociales aient été contenues depuis la fin de la période de transition, une nouvelle escalade n'est pas impossible si les autorités n'arrivent pas à atteindre leurs objectifs d'accès à l'énergie, de l'eau, de l'éducation et des services de santé.	Création de la marge de manœuvre budgétaire requise grâce à des réformes de la mobilisation intérieure des recettes et à la rationalisation des dépenses non prioritaires.

Annexe VII. Évaluation des risques institutionnels

Tableau VII.1. Tchad : carte de stress des risques résiduels liés à la politique de GRI

		Risques liés à la mise en oeuvre des mesures proposées				
Incidence	•	Rarement	Improbable	Possible Probabilité	Probable	Presque certain
		•	•	•	•	•
		•	•	• Crédibilité : Risque de réputation : Objectivité	•	•
		•	•	•	•	•
		•	•	• Conception du programme ou projet : Risques commerciaux : Conception du programme • Obligation financière impayée : Risques financiers : Crédit	•	•
		•	•	•	•	•
		•	•	•	•	•

		Risque pour le FMI en l'absence de la mesure proposée				
Incidence	•	Rarement	Improbable	Possible Probabilité	Probable	Presque certain
		•	•	•	•	•
		• Capital humain : Risques opérationnels	• Crise de la dette : Risques commerciaux : Crise d'endettement	•	•	•
		•	• Crédibilité : Risque de réputation : Objectivité	•	•	•
		•	•	•	•	•
		•	•	•	•	•
		•	•	•	•	•

Tableau VII.2. Tchad : sommaire de l'autoévaluation du risque

Rang	Désignation du risque	Description	Évaluation du risque			
			Période du risque	Probabilité	Incidence	Évaluation
1	Risque de réputation : Objectivité	Le FMI pourrait faire l'objet de critiques pour son soutien continu du gouvernement si des tensions sociales et politiques réapparaissent.	Émergent (1-3 ans)	Possible	Important	Important
2	Risques commerciaux : Conception du programme	Le manque de transparence des entreprises publiques engendre des risques budgétaires y afférents si le personnel n'est pas en mesure de vérifier la solidité financière des entreprises publiques.	Émergent (1-3 ans)	Possible	Modéré	Modéré
3	Risques financiers : Crédit	Rachats tardifs et paiement tardif des frais et commissions liés aux prêts au titre du Fonds fiduciaire RPC	Moyen terme (3-5 ans)	Possible	Modéré	Modéré

Risque pour le FMI en l'absence de la mesure proposée						
Rang	Nom du risque	Description	Évaluation du risque			
			Période du risque	Probabilité	Incidence	Évaluation
1	Risques commerciaux : Crise d'endettement	La non-exécution du programme pourrait accroître les risques commerciaux si le FMI ne fournit pas l'aide financière nécessaire, ce qui pourrait engendrer une crise de la balance des paiements.	Émergent (1-3 ans)	Possible	Important	Important
2	Risques opérationnels	Le nouveau gouvernement a rompu ses liens militaires de longue date avec la France, provoquant le retrait des troupes françaises, ce qui pourrait se traduire par un vide sécuritaire.	Émergent (1-3 ans)	Improbable	Important	Important
3	Risque de réputation : Objectivité	Perception d'un manque d'impartialité ou d'alignement avec les membres.	Actuelle (0-1 an)	Improbable	Passablement important	Modéré

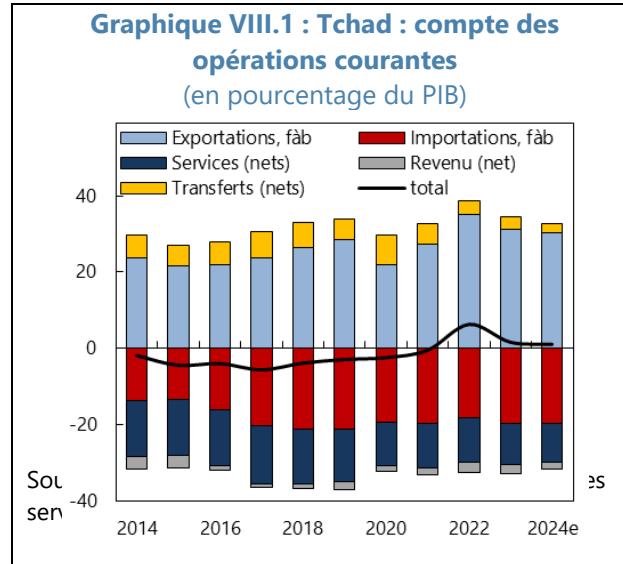
Annexe VIII. Évaluation du secteur extérieur

Évaluation globale : La balance des paiements reflète l'intégration du commerce de l'or en s'appuyant sur les statistiques miroirs des pays partenaires (à partir de 2012) et sur les données douanières officielles du Tchad (depuis 2024). Les estimations montrent l'existence d'un excédent du compte des transactions courantes correspondant à plus de 1% du PIB en 2024. Si les exportations pétrolières sont demeurées stables en valeur nominale, elles ont diminué en proportion du PIB et les importations sont restées vigoureuses, en raison de l'accélération des projets de développement. Globalement, la balance est demeurée excédentaire, et a soutenu l'accumulation régionale de réserves en 2024. La méthodologie EBA-lite du compte courant utilisée par le FMI indique que la position extérieure cadre dans l'ensemble avec les paramètres fondamentaux. Toutefois, une certaine prudence est de mise dans l'interprétation de cette évaluation, car l'incohérence des données sur le commerce et la balance des paiements, le risque élevé de surendettement extérieur et la difficulté à accumuler des réserves lui donnent un caractère plutôt incertain.¹.

Réponses possibles des pouvoirs publics : La mise en œuvre de mesures d'assainissement des finances publiques, de la gouvernance et du climat des affaires est essentielle à la diversification de l'économie hors pétrole et à l'accumulation de réserves. L'adoption d'une stratégie budgétaire transparente et l'exécution des réformes proposées dans le Plan national de développement appuyées par l'accord proposé au titre de la FEC pourraient faciliter les entrées de capitaux, renforcer l'inclusion financière et améliorer les marges de réserves.

Compte des opérations courantes

Contexte. Dans le sillage des surplus historiques de 2022 attribuables aux prix élevés du pétrole, le solde des opérations courantes a diminué en 2023 à 1,6 % du PIB et a de nouveau diminué en 2024 à une proportion estimée à 1 %. Les exportations de pétrole demeurent le principal facteur influant sur le solde des opérations courantes ; elles représentent les deux tiers des exportations de biens et ont une incidence directe sur les importations de services en raison des coûts de l'assurance et du transport du pétrole. La baisse graduelle des exportations de pétrole, même si celles-ci demeurent élevées dans une perspective historique, est le principal facteur expliquant cette évolution récente de la balance commerciale. Stimulées par d'importants investissements publics et par la mise en valeur de nouveaux champs pétroliers, les importations ont continué de croître, et sont demeurées globalement stables en proportion du PIB, à environ 20 %. On estime que le secteur aurifère, qui a été intégré par les services du FMI, représentait environ 10 % des exportations en 2024, en hausse par rapport au pourcentage initial de 0,3 % en 2012, avec des exportations totales de 6,8 tonnes d'or approximativement.



Évaluation. L'approche retenue pour l'évaluation du secteur extérieur est fondée sur la méthodologie EBA Lite 3.0. Le modèle du compte courant compare le solde effectif du compte courant ajusté du Tchad avec la norme de solde courant modélisé afin d'indiquer les politiques souhaitables dans cinq domaines : i) stratégie budgétaire ; ii) dépenses de santé ; iii) réserves de change ; iv) crédit du secteur privé et v) contrôles des capitaux. Plus particulièrement, le niveau souhaitable de la politique sur les réserves de change a été actualisé de manière à établir le niveau suffisant de réserves à moyen terme pour une région

riche en ressources naturelles, conformément aux estimations de la CEMAC. La norme en ce qui concerne le déficit du compte en 2024 est de -2,3 % du PIB.

On estime que l'ajustement cyclique, y compris les ajustements des termes de l'échange, a contribué à hauteur d'environ 0,8 point de pourcentage en raison des fluctuations des prix des principaux produits de base exportés par le Tchad, soit le pétrole raffiné et brut, la gomme arabique, le coton et le bétail. Les répercussions des catastrophes naturelles et des conflits représentent un pourcentage estimé à 2,5 points de pourcentage, ce qui intègre les graves inondations d'août et septembre 2024 qui ont paralysé la ville de N'Djamena pendant des mois, mais aussi les effets de la guerre du Soudan qui continue d'avoir une incidence sur les provinces de l'est du pays et génère un afflux massif de réfugiés dans le pays. Avec ces ajustements, le déficit du compte courant dérivé des politiques actuelles au moyen du modèle de CC, en ce qui concerne la norme implicite tirée des facteurs fondamentaux et des politiques souhaitables, équivaut à 0,1 % du PIB (tableau VIII.1 du texte).

Bien que l'évaluation quantitative laisse croire que la position extérieure est conforme aux paramètres fondamentaux à moyen terme, une mise en garde s'impose contre la surinterprétation de ces résultats étant donné la variabilité importante des données sur le commerce et de la balance des paiements, le risque élevé de surendettement extérieur et les difficultés du Tchad d'accumuler des réserves. Certains problèmes structurels dont l'insuffisance des dispositifs de sécurité sociale et la capacité historiquement faible d'accumuler des réserves (même lorsque les cours pétroliers sont élevés) soulèvent un doute sur les évaluations du secteur extérieur du Tchad.

Les améliorations apportées au financement extérieur, aux emprunts concessionnels et à la mobilisation des recettes intérieures ainsi que la surveillance continue et l'ajustement des politiques fondées sur l'évolution de la conjoncture joueront un rôle crucial dans le maintien de la viabilité extérieure. Le programme économique appuyé par la FEC qui est proposé a pour objet de rehausser la crédibilité du pays sur le plan budgétaire en améliorant la gouvernance et en dotant le Tchad d'une stratégie budgétaire à long terme. La mise en œuvre des réformes recommandées appuiera le développement du secteur privé, attirera des investissements extérieurs et par conséquent, diversifiera les sources de recettes. Ces éléments sont essentiels à la création des volants nécessaires, à l'amélioration de la résilience et à la création de la marge de manœuvre budgétaire requise pour appuyer la poursuite des objectifs de développement durable.

Taux de change réel

Contexte. Reproduisant dans une large mesure les fluctuations de l'euro, auxquelles le franc CFA est rattaché, le taux de change effectif nominal a légèrement diminué en 2024, soit d'environ 1 %. Les fluctuations récentes du dollar, qui s'est fortement apprécié dans les derniers mois de 2024, puis a subi une correction importante en mars 2025 dans un contexte d'incertitude croissante, ont eu des effets moins prononcés sur le taux de change effectif du Tchad. Le taux de change de l'euro par rapport au yuan chinois et par rapport à la roupie indienne a aussi joué un rôle croissant puisque la Chine et l'Inde figurent

Tableau VIII.1 du texte. Tchad : résultats du modèle EBA-Lite, 2024

	Modèle du CC 1/ (en pourcentage du PIB)	Modèle du TCER 1/ (en pourcentage du PIB)
CC effectif	1,0	
Contributions conjoncturelles (à partir du modèle) (-)	0,8	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	2,5	
CC corrigé	-2,2	
Norme du CC (à partir du modèle) 2/	-2,3	
Corrections par rapport à la norme (+)	0,0	
Norme du CC corrigé	-2,3	
Écart du CC	0,1	-3,0
dont : écart relatif lié aux politiques publiques	1,4	
Élasticité	-0,2	
Écart du TCER (en %)	-0,5	13,6

1/ Fondé sur la méthodologie EBA-lite 3.0

2/ Corrigé des variations conjoncturelles, y compris pour assurer la cohérence multilatérale.

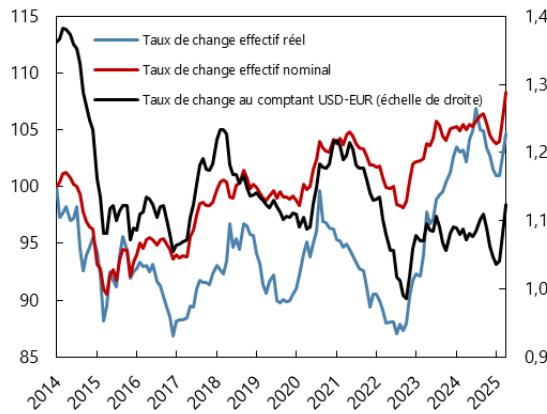
maintenant respectivement comme les principaux partenaires commerciaux du Tchad, puisque ces deux pays ont représenté respectivement 30 % et 10 % du commerce bilatéral en moyenne ces dernières années.

Évaluation. Selon le modèle EBA-Lite du solde courant, le taux de change effectif réel était légèrement sous-évalué en 2024, soit de 0,5 %, si l'on se fie à l'écart estimé de 0,1 pp entre la norme et le compte courant réel et si l'on tient pour acquise l'hypothèse d'une semi-élasticité du commerce de -0,2. En revanche, le modèle TCER indique une surévaluation du taux de change de 13,6 % s'appuyant sur un écart du compte courant de -3. L'évaluation finale des services du FMI est ancrée sur le modèle CA qui lui, pointe vers une légère sous-évaluation en 2024. La prudence demeure de mise dans l'interprétation de cette évaluation en raison de l'incertitude importante découlant de

l'incohérence des données sur le commerce et sur la balance des paiements.

Graphique VIII.2 : Tchad : taux de change effectif

(Index. Janvier 2024 = 100)



Note : L'augmentation des indices dénote une appréciation du franc CFA

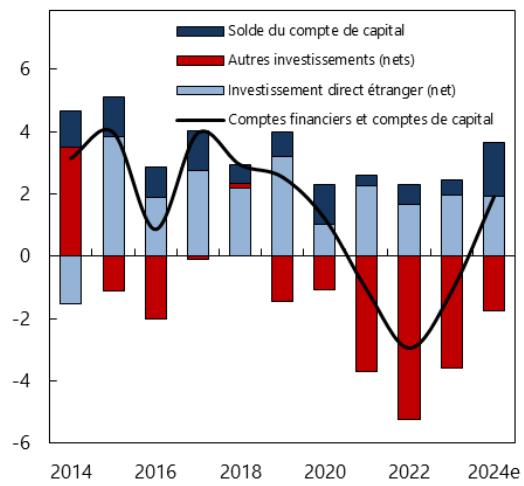
Sources : autorités tchadiennes ; BEAC, estimations des services du FMI.

Comptes de capital et d'opérations financières : flux et mesures

Le compte de capital et d'opérations financières a inscrit un excédent historiquement important en 2024 (graphique VIII.3). L'investissement direct étranger, surtout dirigé vers le secteur pétrolier, est demeuré une source substantielle et relativement stable de financement pour l'économie, représentant environ 2 % du PIB en 2024. Des entrées importantes de capitaux ont aussi été enregistrées dans le compte des opérations financières grâce à un prêt de 500 millions de dollars venant des EAU, ainsi que dans le compte de capital, en raison des taux de décaissement substantiellement accrus dans le cadre des projets des bailleurs de fonds. Ces entrées de capitaux ont été partiellement contrebalancées par les remboursements versés au plus important créancier commercial du Tchad du fait de la clause de transfert de liquidité incluse au contrat de prêt, ce qui s'est reflété dans les investissements à long terme et d'autres investissements.

Graphique VIII.3 : Tchad : compte des transactions courantes

(% du PIB)



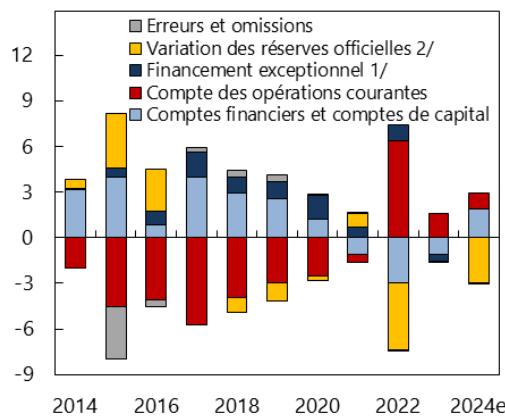
Sources : autorités tchadiennes ; BEAC, estimations des services du FMI.

Niveau des réserves

Selon des données préliminaires publiées par la BEAC, la contribution du Tchad à l'accumulation régionale de réserves de devises aurait augmenté en 2024, grâce au financement du budget extérieur qui a fait grimper les valeurs du compte de capital et du compte d'opérations financières.

Néanmoins, les services du FMI estiment que cette accumulation historiquement élevée de réserves pourrait n'être que temporaire et s'inverser éventuellement à très court terme.

Graphique VIII.4 : Tchad : balance des paiements (en pourcentage du PIB)



1/ Y compris les décaissements du FMI.

2/ Un nombre positif correspond à une diminution.

Sources : autorités tchadiennes ; BEAC, estimations des services du FMI.

Points de vue des autorités

Les autorités ont insisté sur le fait que les exportations d'or, bien qu'actuellement dominées par le secteur minier artisanal, devraient être plus systématiquement intégrées aux évaluations du secteur extérieur. Elles ont noté les efforts continus déployés pour améliorer la collecte des données aux ports officiels de sortie, y compris l'enregistrement des exportateurs et la collecte des droits nominaux de délivrance. Les autorités ont aussi exprimé de l'intérêt pour la modernisation du secteur, qu'elles considèrent comme un enjeu de politique publique prioritaire dans le contexte du nouveau Plan national de développement (PND).

¹ La BEAC a récemment publié les nouvelles données de la balance des paiements pour la période de 2016 à 2022. Ces données comprennent un rapprochement entre les estimations précédentes et les séries actualisées de données sur le commerce et le PIB produites par l'Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED) pour la période de 2005 à 2022. Ces nouvelles données, actuellement examinées par le département des statistiques, pourraient modifier considérablement l'analyse du secteur extérieur, car elles comprennent des données qui s'écartent considérablement de celles des estimations antérieures. La BEAC n'a pas publié de données sur la balance des paiements pour 2015 et a indiqué que les données de la période de 2005 à 2016 ne seront pas revues ni harmonisées avec les chiffres de l'INSEED sur le commerce, ce qui pourrait créer une rupture dans les séries. De plus, les activités artisanales d'extraction d'or ne sont pas encore intégrées aux chiffres de la balance des paiements.

Appendice I. Lettre d'intention

N'Djamena, le 2 juillet 2025

Mme Kristalina Georgieva
 Directrice générale
 Fonds monétaire international
 Washington D.C./USA

Objet : Lettre d'intention de politiques économique et financière

Madame la Directrice générale,

1. Le Tchad a accompli des progrès importants dans l'exécution de son programme de réforme financière et économique appuyé par l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) approuvé en 2021. Le programme a contribué à restaurer la viabilité de la dette et a graduellement renforcé la position extérieure, notamment grâce au Cadre commun du G20. Malgré ces progrès, la mise en œuvre du programme précédent appuyé par la FEC se heurte à des difficultés importantes imputables surtout aux coûts budgétaires élevés associés à la transition politique qui a eu lieu de 2021 à 2024, à l'afflux massif et continu de réfugiés provoqué par le conflit au Soudan depuis avril 2023 ainsi qu'aux effets dévastateurs des inondations historiques de 2022 et de 2024.

2. Le Tchad reste exposé à de multiples chocs extérieurs qui ont des conséquences bien concrètes. La crise humanitaire provoquée par l'afflux constant de réfugiés se poursuit, et le nombre total de réfugiés se rapproche du seuil de deux millions de personnes. En outre, la forte baisse des cours pétroliers et de l'aide publique au développement (APD) amplifie actuellement nos besoins de financement extérieur. Ces multiples difficultés créent en ce moment une pression considérable sur nos finances publiques et sur notre balance des paiements, ce qui exige un soutien extérieur substantiel simplement pour maintenir la stabilité économique et sociale et pour jeter les bases d'une transformation structurelle de notre économie.

3. Malgré ces problèmes et ces chocs importants, le gouvernement maintient ses efforts de réforme et espère se réengager par l'entremise d'un accord au titre de la FEC dès que possible. Nous avons accompli des progrès importants dans le processus de rééquilibrage budgétaire surtout, entre autres choses, en ayant recours moins souvent aux dépenses avant ordonnancement (DAO) et grâce à la numérisation de l'administration fiscale. Pour s'attaquer aux problèmes structurels, le 29 mai 2025, le conseil des ministres du gouvernement a adopté un nouveau Plan national de développement 2025-2030 (PND) intitulé Tchad Connexion 2030 qui est structuré autour de quatre piliers prioritaires : développement des infrastructures essentielles, accès universel aux services publics de base, développement économique et industriel et assainissement du climat des affaires. Ce programme décrit dans le MPEF joint en annexe à la présente lettre est un élément essentiel à l'atteinte des objectifs du PND. Les trois piliers du MPEF sont les suivants :

assurer la mise en place d'une politique budgétaire viable pour créer la marge de manœuvre budgétaire nécessaire au financement des investissements prioritaires ; améliorer l'accès aux services publics de base en augmentant et en ciblant mieux les dépenses sociales, et renforcer la gouvernance économique et financière afin d'améliorer le climat des affaires et d'attirer des investissements privés.

4. Pour appuyer efficacement la mise en œuvre de cet ambitieux programme et répondre aux besoins de financement du pays, le gouvernement demande l'aide du Fonds monétaire international par la conclusion d'un nouvel accord au titre de la FEC portant sur une somme équivalant à 455,65 millions de DTS, qui serait décaissée en tranches semestrielles sur une période totale de 48 mois. L'approbation de cette demande permettrait le décaissement immédiat d'une première tranche de 28,04 millions de DTS suivie par une première revue vers le 15 décembre 2025 et par une deuxième revue qui aurait lieu cette fois vers le 15 juin 2026.

5. Nous sommes convaincus que les mesures présentées dans le MPEF nous permettront d'atteindre les objectifs de notre programme. Nous nous tenons prêts à prendre les mesures nécessaires, quelles qu'elles soient. Nous consulterons le FMI préalablement à l'adoption de toute mesure additionnelle et avant de réviser les politiques énoncées dans le MPEF conformément aux règles du FMI régissant ces consultations. Pour faciliter la surveillance et l'évaluation du programme, nous acceptons de remettre aux services du FMI toute l'information nécessaire sur une base régulière et au moment opportun conformément au protocole d'accord technique (PAT) ci-joint.

6. Par la présente lettre, le gouvernement autorise la publication du rapport des services du FMI sur le nouvel accord au titre de la FEC, de l'analyse de viabilité de la dette, de la présente lettre d'intention et du MPEF et du PAT ci-joint sur le site web du FMI.

Veuillez agréer, Madame la directrice générale, l'assurance de ma très haute considération.

(S) :

Monsieur Tahir Hamid Nguilin
Ministre d'Etat aux Finances, au Budget, à l'Économie, à la Planification et à la Coopération internationale

Pièces jointes :

- I. Mémorandum de politique économique et financière (MPEF)
- II. Protocole d'accord technique (PAT)

Pièce jointe I. Mémorandum de politique économique et financière

Le présent Mémorandum de politique économique et financière (MPEF) décrit les objectifs et les priorités de notre réforme dans le cadre des accords conclus au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) que nous sollicitons auprès du conseil d'administration du FMI. Le Mémorandum présente le contexte économique actuel et l'évolution économique récente, et définit les objectifs économiques et le cadre stratégique à moyen terme du gouvernement de la République du Tchad. Conformément aux objectifs de notre nouveau Plan national de développement qui consistent à développer les infrastructures, le capital humain, et la gouvernance et à diversifier l'économie, le présent Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) décrit le programme de réforme et les politiques macroéconomiques et structurelles proposés pour préserver la viabilité budgétaire du pays et promouvoir l'inclusivité économique tout en renforçant la gouvernance économique et financière.

Contexte

1. La fin de la transition politique place le Tchad dans une période de stabilité favorable au développement économique et aux réformes. Après quatre années de transition politique, le pays a désormais mis en place toutes les institutions prévues dans sa nouvelle Constitution. Avec un nouveau président élu à la tête du pays en la personne de Marshal Mahamat Idriss Déby Itno, le Mouvement patriotique du salut (MPS) détient aussi une majorité de sièges à l'Assemblée nationale et au Sénat. La fin de la transition marque l'avènement d'une nouvelle ère de gouvernance institutionnelle à long terme, ce qui augure bien pour la stabilité politique à long terme du pays. Ainsi, depuis l'intronisation officielle du président de la République, nous avons activement conceptualisé le nouveau Plan national de développement (PND) pour la période de 2025 à 2030, un plan pragmatique qui est à la fois axé sur l'action immédiate et le déploiement de projets concrets et qui repose sur quatre domaines d'intervention prioritaires : 1) développement des infrastructures avec l'ambition d'atteindre un taux d'électrification de 90 % ; 2) accès aux services publics de base et plus particulièrement aux soins de santé et à l'éducation ; 3) développement économique et industriel et 4) assainissement du climat des affaires, avec une insistance particulière sur la justice commerciale.

2. Notre économie a cependant été frappée par de multiples chocs qui ont eu des répercussions bien réelles sur le pays. Le plus récent programme bénéficiant de l'appui de la FEC, déployé en 2021, s'est heurté à des problèmes de mise en œuvre liés à la transition politique qui s'est déroulée de 2021 à 2024. Cette transition a exigé de porter une attention particulière à la paix intérieure et sociale. Déjà confronté à ce problème interne redoutable, notre pays a simultanément été frappé par de multiples chocs extérieurs d'importance : une crise humanitaire dans l'est découlant du conflit au Soudan et d'inondations d'une ampleur sans précédent. Amorcée en avril 2023 dans le sillage de la guerre au Soudan, la crise humanitaire a provoqué l'afflux d'un nombre historiquement élevé de réfugiés dans le pays. Dans les deux premiers mois du conflit, autant de

réfugiés ont traversé la frontière qu'au cours des vingt années précédentes et leur nombre ne cesse d'augmenter depuis. Le Tchad a aussi vécu deux épisodes d'inondation historiques en 2022 et 2024. Les inondations de 2022 ont été les plus importantes en 30 ans et ont touché 18 de nos 23 provinces. Même si la superficie des zones inondées a été plus importante en 2022, les terres agricoles ont été plus gravement touchées par les inondations de 2024.

3. Ces multiples chocs persistent à un moment où une incertitude générale s'installe. Les chocs humanitaires et climatiques se succèdent, les risques sécuritaires demeurent élevés et les pertes de recettes découlant de la volatilité à la baisse croissante des cours pétroliers s'accélèrent. La crise soudanaise, avec laquelle nous devons composer depuis avril 2023, est sans précédent et se poursuit encore à ce jour, le nombre de réfugiés augmentant constamment et se rapprochant désormais du seuil des deux millions de personnes. La réduction de l'aide américaine a déjà des conséquences sur les opérations humanitaires. De plus, la volatilité des cours pétroliers demeure importante en 2025. **Malgré tous ces problèmes importants et ces chocs, nous avons persisté et poursuivi nos efforts de réforme guidés par la vision de notre nouveau programme appuyé par la facilité élargie de crédit.** Malgré les chocs continus et l'arrivée à terme de l'ancien programme appuyé par la FEC en juin 2024, nous avons poursuivi nos efforts de développement, en mettant plus particulièrement en œuvre des réformes et en améliorant notre politique budgétaire. Dans le contexte de l'élaboration de notre nouveau PND, nous avons créé un cadre macro-budgétaire à moyen terme, ce qui nous permettra de mobiliser de manière réaliste le financement nécessaire à la mise en œuvre réussie du PND. Le déficit budgétaire net à la fin de 2024 se situait à 1,9 % du PIB hors pétrole, ce qui excède l'engagement au titre de l'article IV de 2024 en raison de la baisse des recettes non pétrolières, de l'augmentation des subventions et de dépenses exceptionnelles (voir à ce sujet la prochaine section). Le recours aux dépenses avant ordonnancement (DAO) a été réduit et est passé de 55 % des dépenses civiles primaires non salariales en 2023 à 39 % en 2024. De plus, certains arriérés ont été apurés (0,3 % du PIB). Nos réformes de numérisation visant à améliorer la mobilisation des recettes intérieures non pétrolières ont aussi progressé grâce, notamment, à la coopération et au partage des données entre les administrations douanières et fiscales qui ont permis de mettre en œuvre une retenue d'impôt de 15 % sur les importations auprès des contribuables non inscrits, et grâce au lancement d'un système de facturation électronique normalisé. Ce système nous permet plus particulièrement de créer un « cercle vertueux numérique », car il garantit la perception des taxes et impôts auprès de toutes les entreprises, formelles et informelles, ce qui favorise l'officialisation du secteur informel tout en accélérant la mise en place de la numérisation des services publics. L'inscription en ligne permet la perception des droits d'inscription aux marchés publics et le suivi des paiements versés au Trésor public. Le système e-conservation facilite la mobilisation des recettes et contribue à la satisfaction des contribuables tout comme d'ailleurs le système e-notaire qui facilite le règlement des conflits fonciers et en réduit le nombre. Nous nous sommes aussi remis à la création d'un portail d'approvisionnement numérique public grâce à l'aide de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds.

4. Le nouvel accord au titre de la FEC appuiera nos efforts de réforme dans le respect des priorités du plan Tchad Connexion 2030 et servira de catalyseur au financement des bailleurs de fonds, essentiel à la mise en œuvre du plan. Nos efforts de rééquilibrage budgétaire créeront l'espace nécessaire au financement du développement. Pour atténuer les effets négatifs de ces mesures de rééquilibrage sur les populations les plus vulnérables, nous renforcerons le programme national de protection sociale lancé en juin 2024 avec l'aide de la Banque mondiale, malgré l'échéance de l'accord au titre de la FEC précédent. Ce programme vise à renforcer la résilience des personnes pauvres et vulnérables en facilitant, entre autres choses, l'accès aux dispositifs de sécurité sociale. Nous avons aussi adopté une loi sur la gouvernance des entreprises publiques et créé une agence indépendante de lutte contre la corruption (AILC). À court terme, le programme appuyé par la FEC contribuera à répondre à nos besoins les plus urgents au titre de la balance des paiements et à ancrer notre stratégie à moyen terme. Ce cadre macroéconomique crédible est conçu pour faciliter une croissance forte et inclusive qui accélérera le soutien extérieur nécessaire au financement des projets et du budget nécessaire à la mise en œuvre efficace de notre PND. À cette fin, nous nous engageons à poursuivre la coordination que nous avons amorcée avec les partenaires au développement au sein du Comité pour le financement et la coopération qui a pour mission de faciliter et favoriser le dialogue technique sur les modalités de la mise en œuvre de l'aide au développement et sur les partenariats qu'elles exigent, particulièrement dans le contexte du PND. Ce dialogue technique est essentiel aussi bien entre les partenaires au développement, d'une part, qu'entre les partenaires au développement, le gouvernement tchadien et les autres parties prenantes, particulièrement du secteur privé, d'autre part. Nous nous assurerons que le comité de négociation sur l'aide budgétaire et l'assistance technique du ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, de la Planification et de la Coopération internationale collabore avec le Comité du financement et de la coordination (CFC) afin d'exercer une surveillance efficace sur l'assistance technique et les différents programmes économiques mis en œuvre avec différents partenaires techniques et financiers (PTF) comme l'accord au titre de la FEC conclu avec le FMI.

Évolution économique récente et perspectives

5. L'activité économique a récemment essuyé plusieurs chocs. La croissance a atteint 5 % en 2023, la croissance hors pétrole se situant à 4,3 %, un résultat globalement conforme aux projections effectuées par le FMI dans le cadre de sa mission de consultation au titre de l'article IV de ses statuts. Selon les estimations, la croissance du PIB hors pétrole est demeurée robuste en 2024 malgré une baisse de la production pétrolière. L'afflux massif de réfugiés et les inondations historiques ont exacerbé l'inflation moyenne des aliments. Une déflation des coûts de l'énergie a touché la plus grande partie du pays en raison de la tendance à la baisse des prix du pétrole et grâce à la subvention à l'énergie, mesure mise en œuvre avant les élections et après la diminution de la production d'électricité. Entre le premier jour de l'année et les 10 premiers jours de mars, le franc CFA s'est considérablement apprécié par rapport au dollar américain, soit d'environ 5 %.

6. Malgré ces chocs, nos efforts de rééquilibrage budgétaire ont considérablement progressé grâce à la diminution du déficit primaire hors pétrole à 1,7 % du PIB hors pétrole en 2024. Les efforts de modernisation et de numérisation de l'administration fiscale déployés pour élargir l'assiette fiscale et accroître les recettes perçues ont fait grimper les recettes non pétrolières qui sont passées de 7,1 % du PIB hors pétrole en 2023 à 8,9 % du PIB hors pétrole en 2024, ce qui nous permet de maintenir la stabilité des recettes globales malgré une diminution des recettes pétrolières correspondant à plus de 2 % du PIB hors pétrole. Par ailleurs, grâce à nos efforts de rationalisation des dépenses non prioritaires, les dépenses financées sur le marché intérieur n'ont augmenté que de 0,1 % du PIB hors pétrole, malgré des dépenses additionnelles urgentes nécessaires pour répondre à des problèmes sans précédent de sécurité alimentaire et d'accueil des réfugiés, et en raison des chocs climatiques qui ont frappé le pays. Nous avons donc réduit le déficit budgétaire primaire hors pétrole qui est passé d'une somme correspondant à 11,7 % du PIB non pétrolier en 2023 à 10,1 % en 2024. Le déficit budgétaire global du scénario de référence (CEMAC) a aussi diminué, passant de 4,7 % du PIB en 2023 à 3,1 % du PIB en 2024.

7. Nous avons accéléré encore nos efforts de rééquilibrage budgétaire au premier trimestre de 2025. Nos efforts de mobilisation des recettes non pétrolières ont continué de donner des résultats robustes, et celles-ci correspondaient à 2 % du PIB hors pétrole au premier trimestre de 2025 comparativement à 1,6 % au cours de la même période de 2024. Nos efforts pour maîtriser les dépenses ont aussi porté fruit, les dépenses primaires financées sur le marché intérieur ayant été limitées jusqu'à la fin de mars 2025 à 2,9 % du PIB hors pétrole, comparativement à 4 % au premier trimestre de 2024. Il s'ensuit que le déficit primaire hors pétrole s'est chiffré à 0,9 % du PIB hors pétrole au cours de cette période comparativement à 2,3 % pendant la période correspondante de 2024.

8. Nous avons continué de nous en remettre au financement concessionnel extérieur pour financer notre budget, dans l'objectif de maintenir la viabilité de la dette. Nous avons contracté et reçu en novembre 2024 un nouveau prêt concessionnel de 500 millions de dollars (2,6 % du PIB) du Fonds d'Abu Dhabi pour le développement, et ce prêt a été utilisé en bonne partie pour financer les investissements nécessaires à la gestion des inondations sans précédent qui ont frappé le pays. Même si le marché régional des obligations d'État a montré d'importants signes de saturation au deuxième semestre de 2024, l'obtention d'une cote de solvabilité par une agence de notation internationale à la fin de 2024 a stimulé la demande des obligations émises par le Tchad et amoindri les contraintes liées à la gestion de la liquidité au premier trimestre de 2025.

9. Les perspectives à moyen terme restent favorables. Le Tchad traverse actuellement une période difficile sur le plan de la croissance. Les prix mondiaux du pétrole ont chuté abruptement au début de 2025 et selon les prévisions, ils resteront inférieurs aux projections établies antérieurement, mais la croissance hors pétrole, y compris dans le secteur de l'extraction d'or et d'antimoine, appuiera la croissance globale du PIB. Malgré les difficultés actuelles, nous prévoyons que la production pétrolière se redressera graduellement, grâce aux investissements effectués dans le

secteur. La croissance hors pétrole devrait quant à elle se redresser graduellement (à moyen terme), grâce au soutien des réformes structurelles et à l'augmentation de l'investissement public. L'inflation devrait se stabiliser et s'aligner graduellement sur le taux cible de 3 % de la BEAC.

10. Cependant, les risques de dégradation de la situation demeurent importants. L'escalade du conflit au Soudan pourrait amplifier l'afflux de réfugiés et intensifier les tensions sociales, ce qui exercerait de la pression sur les finances publiques. Une nouvelle baisse substantielle des cours pétroliers pourrait perturber l'activité économique et limiter la marge de manœuvre budgétaire nécessaire à l'investissement et aux dépenses sociales, ce qui pourrait engendrer des besoins de financement additionnels. L'instabilité financière liée à la saturation du marché régional des titres de créance pourrait causer une détérioration des conditions de financement, en combinaison avec la volatilité des sources de financement extérieures, pourrait mener à des pressions sur la liquidité d'ici la fin de l'année. Des incidents de sécurité pourraient déstabiliser la région du lac Tchad, ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur la production agricole. Des événements climatiques plus fréquents et plus graves, notamment des sécheresses et des inondations, pourraient nuire à la production agricole et aux moyens de subsistance.

Objectifs et politiques du programme au titre de la nouvelle facilité élargie de crédit (FEC)

11. Ce nouvel accord vise à appuyer la mise en œuvre de notre Plan national de développement intitulé « Tchad Connexion 2030 Bâtissons ensemble », approuvé par le conseil des ministres le 29 mai 2025 (mesure préalable). Plus précisément, le nouvel accord au titre de la FEC sera structuré en fonction de trois grands piliers. Le premier pilier consistera à mettre en place une politique budgétaire viable et à dégager la marge de manœuvre budgétaire nécessaire au financement des projets de développement phares prévus dans le PND. Le deuxième pilier appuiera la poursuite des objectifs définis dans les domaines prioritaires d'intervention du PND, et plus particulièrement, l'accès aux services de base comme la protection sociale et l'éducation, grâce à une augmentation des dépenses sociales ciblées visant à accroître i) la couverture nationale des dispositifs de sécurité sociale grâce à une augmentation substantielle du financement accordé à l'identification nationale ; ii) à l'ouverture d'écoles dans le désert éducatif, y compris des cantines scolaires ; le troisième pilier visera à mettre en place des améliorations concrètes dans les milieux d'affaires afin de favoriser le développement viable et inclusif par le renforcement de la gouvernance économique et financière. Finalement, le nouveau programme appuyé par la FEC jouera un rôle de catalyseur en assurant une meilleure mobilisation du soutien de la part des autres partenaires techniques et financiers.

12. Pour nous, le nouvel accord au titre de la FEC est un ancrage politique dans un environnement difficile et incertain. Au moment où notre pays est confronté à des pressions financières importantes imputables à un afflux sans précédent de réfugiés et à des cours pétroliers volatils en chute libre, et dans le contexte général de la diminution de l'aide des bailleurs de fonds et

de contraintes de financement continues, ce nouveau programme nous aidera à répondre aux besoins de financement de la balance des paiements et à réduire les risques de vulnérabilité de la dette. Il permettra aussi de maintenir le dynamisme des réformes favorables à notre développement économique.

13. Le nouveau programme appuyé par la FEC est aussi conforme à l'approche régionale coordonnée de la CEMAC. Nous reconnaissons que les dénominateurs communs des programmes bénéficiant de l'appui du FMI dans la région sont, entre autres, le rééquilibrage budgétaire, l'amélioration des indicateurs de gouvernance, le renforcement des dispositifs de sécurité sociale, la transparence fiscale et la diversification économique. Par l'entremise du nouveau programme, nous aspirons à promouvoir une dynamique de rééquilibrage budgétaire et y contribuer tout en poursuivant les autres objectifs définis. Nous réitérons le message du communiqué des chefs d'État de la CEMAC publié en décembre 2024, dans lequel nous nous engagions non seulement à procéder à un rééquilibrage budgétaire, mais aussi à la production et à la diffusion périodique de données budgétaires, économiques et financières exhaustives et fiables, nécessaires à la surveillance multilatérale, à la politique monétaire et aux politiques sectorielles.

Pilier 1. Assurer la mise en place d'une politique budgétaire viable

D. Ancrage de la viabilité budgétaire et création de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire aux dépenses sociales et aux investissements essentiels

14. Notre objectif consiste à ancrer la politique budgétaire dans l'objectif de revenir au critère de convergence régional en matière de déficit budgétaire tout en dégageant la marge de manœuvre budgétaire nécessaire aux dépenses sociales et aux dépenses d'investissement essentielles à la mise en œuvre de notre PND. Nous avons l'intention de mettre en œuvre des réformes budgétaires considérables en nous appuyant sur un cadre budgétaire à moyen terme sain ancré sur une gestion des finances publiques saine et sur une politique fiscale et une administration des recettes améliorées. Le cadre macro-budgétaire a pour objet le respect du critère de déficit régional de 1,5 % du PIB en moyenne tout au long du programme, grâce à une règle opérationnelle conçue pour réduire le solde primaire hors pétrole sous le seuil de 5 % du PIB hors pétrole, un objectif compatible avec une dette publique viable.

15. Notre planification budgétaire pour 2025 s'aligne sur le PND.

- Le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre la loi de finances 2025 qui prévoit une rationalisation considérable des dépenses non prioritaires¹ conformément aux objectifs et aux

¹ Nous définissons les dépenses non prioritaires comme toutes les dépenses qui excluent les secteurs de l'éducation et de la santé ainsi que les dépenses militaires.

cibles du programme. Pour stimuler les recettes non pétrolières, notre budget comprend plusieurs réformes, y compris des exigences plus strictes d'inscription des contribuables, une application améliorée de la TVA et des exigences de facturation électronique (particulièrement pour les entrepreneurs du secteur extractif), ainsi que de nouvelles obligations de communication de l'information sur les transactions bancaires afin de lutter contre l'évasion fiscale.

- En ce qui concerne la gestion de la dette, notre engagement consiste à mettre en œuvre une gestion opportune de la dette publique, ce qui permettra au bout du compte d'un réduire le coût et de dégager la marge de manœuvre budgétaire nécessaire à nos dépenses prioritaires. Nos objectifs consisteront à éviter le financement extérieur non concessionnel et à limiter les émissions nettes de titres de créance d'État sur le marché régional tout en accordant la priorité, pour la plus grande partie du financement, au financement extérieur concessionnel accordé par des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux et ce faisant renforcer la viabilité de la dette.
- Le budget prévoit la création de 2 400 postes dans la fonction publique, la plupart dans des secteurs prioritaires.
- Finalement, notre budget comprend une augmentation substantielle des dépenses sociales, les crédits budgétaires destinés aux ministères à vocation sociale représentant 4,9 % du PIB hors pétrole dans la loi de finances 2025, comparativement à 4,6 % dans le budget de 2024.

16. À moyen terme, nous accélérerons les efforts de rééquilibrage budgétaire afin de ramener le solde primaire hors pétrole sous le seuil de 5 % du PIB hors pétrole. Nous voulons augmenter les recettes non pétrolières d'une somme équivalant à 1,9 % du PIB hors pétrole au cours de la période de référence (à l'exclusion des mesures ponctuelles prises en 2024) en accélérant les réformes de l'administration fiscale (qui devraient générer des recettes correspondant à 0,9 % du PIB hors pétrole au cours de la période du programme) et la mise en place des mesures de politique fiscale dont nous prévoyons qu'elles généreront des recettes additionnelles correspondant à 1 % du PIB hors pétrole.

E. Augmentation des recettes fiscales

17. Nous sommes déterminés à accroître les recettes non pétrolières (critère de réalisation quantitatif), car cette augmentation est essentielle i) à la réduction de notre dépendance aux recettes pétrolières, ii) à l'atténuation de la nature procyclique de la politique budgétaire et iii) à la création de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire au financement des projets phares du PND. Nous chercherons à augmenter les recettes fiscales non pétrolières. Notre plan comprend des mesures visant à moderniser l'administration fiscale et douanière au moyen d'outils numériques qui permettront d'identifier les nouveaux contribuables et d'améliorer la perception des recettes. De plus, nous continuerons de resserrer la collaboration entre les administrations fiscales et douanières afin d'améliorer la qualité des audits fiscaux.

18. Mesures de politique fiscale (augmentation des recettes estimée à environ un point de pourcentage du PIB hors pétrole)

- Nous sommes déterminés à accroître les recettes liées aux droits à l'exportation et à l'importation. Nous avons décidé d'imposer des droits de douane de 5 % sur les exportations de gomme arabique, de sésame, de pistaches de terre et de produits en cuir, des droits de sortie d'environ 10 % sur l'antimoine et le cuivre brut et l'imposition et des droits d'importation de 5 % sur les véhicules électriques (mesure préalable). Nous appliquerons ces mesures en œuvre en vertu d'un décret ministériel et nous nous attendons à ce qu'elles génèrent des recettes annuelles approximatives de 25 milliards de FCFA.
- Dans le budget de 2026, nous proposerons la mise en place d'une taxe spécifique sur le tabac et sur les substituts du tabac (shisha, etc.) et sur les produits cosmétiques contenant de l'hydroquinone. Nous réviserons par ailleurs les nouvelles valeurs taxables de certains produits (les détails seront communiqués au moment de la première revue et seront conformes aux règles de l'OMC). Ces mesures contribueront à promouvoir la santé publique et auront pour objectif de générer des recettes annuelles approximatives de 10 milliards de FCFA (repère structurel).
- À partir de 2026, nous publierons une liste annuelle de tous les avantages fiscaux consentis y compris ceux qui sont renouvelés ou prolongés, et les dispositions législatives applicables (indicateur structurel périodique).
- Nous nous sommes aussi engagés à élargir l'assiette des droits d'accise en y incluant certains produits de luxe comme les montres, les sacs à main, les téléphones intelligents et le matériel audio ainsi que les œuvres d'art et pièces de collection, les produits en plastique ou à base de combustibles fossiles comme la mousse de polystyrène, les sacs en plastique à usage unique, les bouteilles en plastique, les pailles et les ustensiles en plastique, le charbon et les produits dérivés du charbon ainsi que les textiles synthétiques dérivés du plastique.

19. Mesures administratives (augmentation de recettes estimée à environ 0,9 point de % du PIBHP)

- Nous continuerons à faire avancer les réformes fondamentales engagées ces dernières années, particulièrement la facturation électronique normalisée qui, à notre avis, gonflera les recettes de 15 milliards de FCFA par année au cours de la période visée par le programme.
- Nous allons aussi exiger le paiement électronique des taxes et des droits directs et indirects par l'entremise des banques et des opérateurs de téléphonie mobile afin d'améliorer la perception des recettes et d'assurer la conformité à la loi (mesure préalable). Cette mesure de lutte contre l'évasion fiscale devrait générer des recettes additionnelles approximatives de 20 milliards de FCFA par année.

- En 2025, l'Inspection générale des finances (IGF) procédera à un audit des stocks de crédits de TVA. Le rapport d'audit sera remis aux services du FMI. Grâce à l'entrée en vigueur de la facturation électronique normalisée (FEN), nous mettrons en place un mécanisme plus souple de remboursement des crédits de TVA, par l'entremise du compte séquestre de la BEAC (repère structurel).
- La loi de finances 2026 exigera la mise en œuvre de la facturation électronique normalisée dans l'ensemble du secteur public (repère structurel). Cette mesure nous permettra de numériser et d'améliorer les fonctions de contrôle
 - de la chaîne de dépense publique en plus d'officialiser le statut des sociétés sous-traitantes. Elle permettra aussi de jeter les bases nécessaires au lancement des fonctions d'audit hors site automatisées fondées sur une analyse de risque dès que le paiement électronique des taxes et impôts et la facturation électronique normalisée seront en place (repère structurel).
- Nous prendrons des mesures pour nous assurer du recouvrement effectif des taxes et des droits exigibles des sociétés publiques, des institutions publiques et des autorités administratives indépendantes.
- De plus, nous fermerons les bureaux de douane et postes frontière qui ne se seront pas dotés du système de paiement électronique et du système SYDONIA (mesure préalable) et suspendront l'ouverture de nouveaux bureaux ne possédant pas cet équipement, ce qui limitera l'évasion fiscale et rehaussera la transparence et l'efficacité de la perception des recettes à la frontière.
- Nous créerons un centre pilote des services de télépaiement des impôts à N'Djamena, dans l'esprit de l'assistance technique reçue récemment du FMI. Lorsque ce service de télépaiement sera mis en œuvre, nous évaluerons le centre pilote et généraliserons le recours à ce concept de télépaiement des impôts en nous appuyant sur les résultats obtenus dans le cadre de cette évaluation.
- Le programme viendra étayer nos efforts de numérisation en élargissant la couverture du numéro d'identification fiscale dans le cadre d'un programme national d'identification (voir ci-dessous). De plus, nous mettrons à jour les lois fiscales afin de définir plus clairement les rôles et les responsabilités des contribuables et des administrations fiscales numériques.
- Pour optimiser la perception des recettes, une interface informatisée (API) sera mise en œuvre entre les organismes de perception des recettes d'une part (DGI, DGTCP, Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) et Direction générale des domaines (DGD)) et les sociétés de téléphonie mobile d'autre part.

F. Renforcement de la qualité des dépenses publiques

20. Nous prévoyons prendre des mesures pour contenir les dépenses non prioritaires consacrées à la masse salariale, aux achats de produits et services, et aux transferts et subventions, ce qui réduira les dépenses courantes de 1,4 % du PIB hors pétrole (à l'exclusion des mesures ponctuelles de 2024) au cours de la période visée par le programme. Nous accélérerons nos efforts pour mobiliser du financement extérieur concessionnel pour financer les investissements vitaux proposés dans notre PND, ce qui nous permettra d'augmenter les investissements publics tout en limitant les investissements financés sur ressources intérieures à 1,6 % du PIB hors pétrole au cours de la période du programme. Ces mesures garantiront la viabilité de la trajectoire budgétaire, même en cas de choc important, car le solde primaire hors pétrole devrait chuter à 4,8 % du PIB hors pétrole d'ici 2028 et la dette publique descendre sous le seuil de 32 % du PIB d'ici 2029.

21. Notre objectif consiste à gérer et à optimiser nos dépenses actuelles en rationalisant les dépenses non prioritaires , en portant une attention particulière à la masse salariale (critère de réalisation quantitatif). Nous reconnaissons que l'amélioration de la qualité des dépenses et le maintien de la masse salariale à un niveau viable sont essentiels à la mise en œuvre efficace de notre politique budgétaire et à la satisfaction des besoins de dépenses de développement et de dépenses sociales du Tchad. Nous sommes déterminés à faire descendre la masse salariale de 6,8 % du PIB hors pétrole en 2024 à 6,0 % en 2030. Nous entendons aussi rationaliser les transferts et les subventions tout en nous assurant d'attribuer des ressources suffisantes à la lutte contre la pauvreté, particulièrement dans les secteurs et programmes sociaux. Selon nos projections, le déficit budgétaire primaire hors pétrole passera de 14,6 % du PIB hors pétrole en 2024 à 12,4 % en 2030.

Paie

- Le nouvel accord au titre de la FEC a pour objet de promouvoir la viabilité des dépenses salariales tout en s'assurant que les activités essentielles de recrutement dans les secteurs prioritaires définis comme la santé, l'éducation et la sécurité, ne sont pas restreintes (les ministères en cause sont le ministère de la Santé publique, le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur et les ministères chargés de la Défense et de la Sécurité, tels que définis dans le protocole d'entente technique). Nous sommes déterminés à suspendre toute nouvelle embauche dans les secteurs non prioritaires civils et publics au-delà des engagements pris dans la loi de finances 2025 et ce, jusqu'à la fin de 2026 (mesure préalable). Nous entendons également suspendre les mutations d'agents entre ministères, sauf en ce qui concerne les personnes qui se joignent aux secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur ou de la santé afin d'y occuper un poste d'enseignant ou de soignant (mesure préalable), et procéderons à tout remplacement numérique, poste par poste, à la condition que nous soit présenté un acte de déenregistrement, un certificat de décès ou un décret de mise à la retraite

(mesure préalable). Ces mesures seront assujetties en 2026 à un audit par l'Inspection générale des finances (IGF) de l'exécution du budget 2025, et un audit sera également effectué en 2027 de l'exécution du budget 2026 (repères structurels).

- Nous nous engageons à élaborer un plan de mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de la Commission nationale de contrôle biométrique des fonctionnaires et contractuels de l'État, plan que nous mettrons à la disposition des services du FMI (repère structurel,) dans le but d'épurer les registres de travail et les fichiers de la paie en éliminant de manière permanente tous les travailleurs fantômes encore inscrits au sein de la fonction publique.
- Nous publierons les ajustements automatiques à la rémunération dans les lois de finances annuelles et nous nous engageons à nous assurer que les allocations et promotions accordées par catégorie et par palier se situent à l'intérieur des limites définies dans le budget, à commencer par la loi de finances 2026 (repère structurel périodique).
- Nous émettrons une ordonnance précisant et renforçant les dispositions du Règlement général de la comptabilité publique portant sur le statut des comptables publics, d'un côté, et proposerons des modifications à certaines dispositions du Livre des procédures fiscales (LPF) et du Code général de l'impôt (CGI) en lien avec l'exercice de certaines fonctions avec l'aide des services du FMI (repère structurel).

Nous exercerons une surveillance étroite sur les données mensuelles de l'exécution en matière de masse salariale et devant tout signe indiquant que les cibles pourraient ne pas être atteintes, nous proposerons, en consultation étroite avec les services du FMI, des mesures additionnelles pour nous assurer que les cibles du programme sont respectées. **Investissement public**

- Le programme aura pour objet de maintenir les investissements publics financés sur le marché intérieur à une valeur moyenne viable se situant tout juste sous le seuil de 4 % du PIB hors pétrole pendant la période du programme, une valeur qui demeure supérieure à la moyenne historique sur 10 ans qui est de 2,6 %, afin de dégager la marge de manœuvre budgétaire nécessaire à la mise en œuvre du nouveau PND.
- Dans ce contexte, nous créerons une base de données unique dans le système SIGFIP avec l'appui des services du FMI et d'autres partenaires. Cette base de données couvrira tous les projets d'investissement public (financés sur ressources intérieures ou extérieures) et garantira une surveillance exhaustive des projets pendant la totalité de leur cycle. De plus, avec l'aide de nos partenaires, nous travaillerons à la mise en œuvre d'un système d'achats publics par voie électronique.

G. Renforcement de la transparence budgétaire et de la gestion des finances publiques

22. Nous sommes déterminés à renforcer la programmation financière et la transparence budgétaire afin d'améliorer l'exécution du budget et d'accélérer les réformes de gestion des finances publiques. Notre objectif consiste à améliorer la qualité des dépenses publiques. Nous nous efforcerons aussi de limiter le recours aux procédures de dépenses avant ordonnancement (DAO) et de réduire la valeur de ces dépenses tout au long du programme (objectif indicatif). Nous chercherons à accroître la transparence de nos opérations budgétaires et des opérations liées à la dette ainsi qu'à améliorer notre capacité de prévoir les paiements à venir et à mieux gérer notre liquidité limitée. De plus, nous chercherons à relancer le comité de planification des flux de trésorerie et à établir des plans d'engagement. Nous accélérerons aussi progressivement les réformes décrites dans la Stratégie de réforme des finances publiques 2022-2027 (SRFP). Cette stratégie nous aidera à optimiser nos dépenses dans le contexte du rééquilibrage budgétaire, à élaborer un plan d'investissement public triennal robuste conforme au Plan national de développement (PND) et à attribuer efficacement les ressources. Finalement, nous procéderons à la mise en œuvre intégrale du système SIGFIP pour toutes les dépenses d'investissement et établirons une base de données exhaustives sur les projets d'investissement publics. Ces initiatives amélioreront la transparence et la responsabilisation tout en appuyant la surveillance et l'évaluation des résultats.

Renforcement de la programmation financière et de la transparence budgétaire

- Nous nous assurerons de publier une ordonnance de création d'un Comité de surveillance des finances publiques à qui il incombera d'élaborer et de valider un tableau des opérations financières de l'État (TOFE) (trimestriel et annuel) portant sur toutes les parties prenantes, plus particulièrement la DGB, la Direction générale de l'ordonnancement (DGO), la Direction du contrôle financier, la DGI, la DGDDI, la DGD et la DGTCP, ainsi que la Direction générale de l'économie et de la planification, la Direction générale de la mobilisation du financement extérieur, INSEED et la BEAC (mesure préalable).
- Nous sommes déterminés à publier un TOFE trimestriel à partir de janvier 2026 (repère structurel périodique). Nous publierons également un rapport sur les statistiques et prévisions de la dette consolidée, préparerons un plan d'engagement sur les dépenses trimestrielles fondé sur les versions préliminaires des budgets et accompagné par un plan de trésorerie et une stratégie de gestion de la dette, et intégrerons une synthèse de ces documents aux versions préliminaires du budget, à commencer par la loi de finances 2026 (repère structurel périodique).
- Nous entendons également soumettre la version préliminaire de la loi d'examen du budget au Bureau de l'audit afin qu'il produise son rapport définitif sur la mise en œuvre de la loi de finances 2024 et afin de lui accorder l'accès au SIGFIP, conformément aux exigences de la loi, d'ici la fin d'août 2025 (repère structurel). Ces mesures assureront un accès direct à des fins d'audit,

réduiront les retards et les délais de classement de documents et renforceront les objectifs du programme consistant à réduire le recours aux DAO et aux dépenses extrabudgétaires en plus d'accroître la transparence budgétaire.

- Nous finirons de mettre en œuvre la phase comptable du SIGFIP en créant une interface entre ce système et les systèmes informatiques des autorités financières d'ici 2026 de manière à obtenir une couverture opérationnelle complète des soldes des comptes généraux du Trésor et à automatiser les écritures comptables.

Accélération des réformes de la GFP

- Nous modifierons le décret no 3361/PT/PM/MFBCP/2023 portant sur la mise à niveau du module de gestion des dépenses avant ordonnancement (DAO) dans le système SIGFIP, ce qui permettra de réserver la partie du poste budgétaire nécessaire à la régularisation de chaque DAO (mesure préalable).
- Nous continuerons à mettre en œuvre la stratégie liée à la création d'un Compte unique du Trésor (CUT) et de la feuille de route connexe en fermant les comptes bancaires publics dont les soldes sont inférieurs à 500 000 FCFA et qui n'ont pas été comptabilisés depuis le 1er janvier 2024. Nous continuerons de collaborer étroitement avec la BEAC afin de mettre sur pied le CUT et de créer une interface entre le SIGFIP et l'application AMS/X de gestion du CUT, ce qui permettra d'en arriver à une gestion opérationnelle totale et à la numérisation intégrale des opérations budgétaires et des opérations du Trésor. Nous sommes déterminés à élargir l'accès aux services publics à l'échelle du pays en mettant en œuvre des systèmes numériques aux niveaux local et central qui couvriront la totalité du territoire. Des négociations sont en cours avec la Banque mondiale à propos d'un projet en ce sens.
- Nous sommes aussi déterminés à moderniser la gouvernance des entreprises publiques et à améliorer leur mode de transmission de l'information financière en numérisant les processus de gestion et en mettant en œuvre un cadre juridique pour les régir.

Limitation de la procyclicité de la politique budgétaire

23. Étant donné la vulnérabilité de notre pays aux chocs, nous avons établi des plans d'urgence. Notre PND comprend un scénario défavorable qui intègre les principaux risques auxquels est confrontée notre économie et qui sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la mise en œuvre de notre PND. Nous pensons notamment à la volatilité des cours pétroliers, aux chocs climatiques, aux retombées des problèmes de sécurité dans les pays voisins et aux tensions géopolitiques mondiales. Pour atténuer les conséquences possibles de ces risques, nous avons réfléchi à un certain nombre de mesures d'urgence, notamment l'ajustement de l'exécution de notre budget en annulant les crédits consacrés aux dépenses non prioritaires, la rédaction d'une version

préliminaire d'une loi de finances prévoyant de nouvelles mesures pour majorer les recettes et la mobilisation de financement additionnel pour s'attaquer aux déficits de financement émergents.

24. Dans le cas précis des chocs pétroliers, le gouvernement entend mettre le budget à l'abri et ce faisant, alléger les contraintes de financement et réduire la procyclicité. Comme c'est le cas de nombreux pays exportateurs de pétrole, notre budget dépend lourdement des recettes pétrolières qui représentent environ la moitié de nos recettes totales. Cette dépendance confère à la politique budgétaire un caractère extrêmement procyclique et la rend vulnérable aux fluctuations des investissements. Pour atténuer ce problème, nous entendons pendant la durée du programme jeter les bases nécessaires aux réformes au cadre budgétaire pour isoler le budget de la volatilité des cours pétroliers. Ces mesures engloberont un dispositif d'ajustement aux fluctuations des cours pétroliers et la mise en œuvre d'un mécanisme de déductions pour dépenses lorsque les cours pétroliers s'éloignent considérablement des projections budgétaires. Plus précisément, nous déposerons un projet de loi de finances supplémentaire à l'Assemblée nationale pour ajuster les dépenses lorsque l'effet d'une baisse des cours pétroliers sur les recettes pétrolières budgétées est supérieur ou égal à 30 %, et ce, à commencer par la loi de finances 2026 (repère structurel périodique).

Amélioration de la gestion de la dette publique pour que le risque souverain soit modéré

25. Nous souhaitons également renforcer la gestion de notre dette publique. À titre de mesure préalable, nous proposerons de centraliser l'analyse de la viabilité de la dette publique et sa surveillance au sein de la Direction générale du Trésor. Il incombera à cette unité de regrouper les données sur la dette en les obtenant des ministères et organismes pertinents, d'élaborer des prévisions et de contribuer à la préparation d'un plan de financement régulier et à l'élaboration de la stratégie de gestion de la dette, documents qui seraient intégrés aux documents budgétaires.

26. Nous nous engageons à continuer d'accepter de nouveaux prêts uniquement s'ils nous sont accordés à des conditions concessionnelles (critères de réalisation quantitatifs). Notre approche consiste à accroître graduellement la viabilité de notre dette publique et à contenir le risque souverain. En favorisant le financement à faible coût comportant de longues échéances, nous souhaitons réduire le poids du service de la dette tout en créant la marge de manœuvre nécessaire à nos investissements prioritaires. Nous sommes également déterminés à ne plus accumuler d'arriérés extérieurs (critères de réalisation quantitatifs). Cette stratégie est conforme à notre objectif de rehausser la crédibilité de notre cadre de gestion de la dette et d'établir une trajectoire budgétaire viable à moyen terme.

Pilier 2. Améliorer l'accès aux services de base, comme la protection sociale et l'éducation, grâce à une augmentation des dépenses sociales ciblées.

H. Élargissement du recours à l'identification biométrique à l'échelle nationale pour accéder aux services publics

27. Un numéro national d'identité est essentiel pour avoir accès aux services publics de base, comme l'envisage notre PND. Nous savons que le principal obstacle à l'inclusion est que la plus grande partie de la population n'a pas de numéro national d'identité. Sans numéro national d'identité, il sera impossible de garantir l'accès de la population aux services publics, aux avantages et aux possibilités économiques, surtout dans le nouvel univers numérique envisagé dans notre PND. Avec l'aide de l'ANATS et de nos partenaires techniques et financiers, nous nous assurerons i) de contrevérifier les différentes bases de données d'identification existantes, ii) de relier ces données au numéro national d'identification (NNI) à l'échelle nationale et iii) de mettre à jour de manière dynamique et périodique ces données. Il est essentiel de promouvoir l'identification biométrique pour rehausser la sécurité, car ce système permet la mise en place d'un identifiant unique pour chaque personne, ce qui facilite la prévention des fraudes et des vols d'identité et facilite une identification rapide et fiable des personnes. Le recours à l'échelle nationale de l'identification biométrique nous permettra de mettre en œuvre une stratégie concrète, sûre et efficace d'inclusion financière, le registre social unifié (RSU) et des programmes de transferts monétaires et, grâce à la numérisation et à l'établissement d'un lien avec le NNI, d'accomplir des progrès appréciables dans l'élargissement de l'assiette fiscale.

28. Avec l'aide des bailleurs de fonds, nous entendons étendre à long terme l'identification biométrique à l'ensemble du pays et relier ce système au numéro d'identification national (NNI) de chaque personne. Malgré les initiatives pilotes lancées par des partenaires en février 2025 pour délivrer des cartes d'identité biométrique aux 25 000 réfugiés dans l'objectif à long terme de couvrir une forte proportion des quelque 500 000 réfugiés présents dans le pays, la couverture de la population locale demeure limitée et nettement inférieure à celle des pays voisins. Nous sommes déterminés à élargir la couverture de l'identification bien au-delà des groupes de réfugiés et de l'étendre aussi à la population locale. Dans le contexte du nouvel accord au titre de la FEC, nous développerons donc un programme d'identification dont l'objectif serait de couvrir 80 % de la population d'ici la fin du programme. À cette fin, dans les régions ou dans les secteurs où les populations locales bénéficient d'infrastructures qui étaient initialement destinées aux réfugiés, mais qui sont aussi utilisées par la population locale (par exemple, les dispensaires ou les écoles), nous nous efforcerons, en coordination avec les partenaires présents dans ces régions ou secteurs, d'étendre la couverture de l'identification aux populations locales et d'offrir à ces populations, de la même manière que nous l'offrons aux réfugiés, des cartes d'identité biométrique compatibles avec le NNI. Pour étendre la couverture de l'identification à l'échelle nationale, nous nous efforcerons d'éliminer les obstacles à l'enregistrement biométrique de la population locale, comme l'absence d'infrastructures qui décourage l'enregistrement et les disparités de genre, et nous nous efforcerons

de coordonner nos efforts avec ceux de nos partenaires techniques et financiers pour régler les problèmes. Au fil de la mise en œuvre du PND et de la construction des nouvelles infrastructures, nous entendons promouvoir, à long terme, l'intégration systématique de l'enregistrement biométrique à la délivrance du NNI à l'échelle nationale.

I. Ciblage des dépenses sociales par l'institutionnalisation des dispositifs de sécurité sociale et des cantines scolaires financées sur des ressources intérieures

29. Nous sommes déterminés à institutionnaliser les dispositifs de sécurité sociale, en favorisant plus particulièrement l'avancement du programme de registre social unifié (RSU) et en élargissant sa couverture à l'échelle nationale (objectif indicatif). En 2024, nous avions déjà établi notre stratégie nationale de protection sociale de concert avec la Banque mondiale. Cette stratégie insiste sur la protection sociale adaptative et notamment, sur la mise en place d'un programme national de transferts monétaires et d'un RSU. Toutefois, la stratégie nationale de protection sociale vient à échéance en 2028. Pour assurer la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection sociale et son expansion, le projet de filets de sécurité adaptatifs et productifs, exécuté avec le soutien de la Banque mondiale, vise à étendre la couverture du RSU et du programme de transferts monétaires. Avec toute l'incertitude qui entoure actuellement l'aide au développement, nous reconnaissons que l'institutionnalisation et le financement local sont essentiels à la viabilité de ce programme à moyen et à long terme. Le nouvel accord au titre de la FEC nous permettra de commencer à offrir l'accès à ces services de base de la manière décrite dans notre PND. À cette fin, avec l'aide des services du FMI, de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds, nous nous engageons à mettre sur pied des institutions et une gouvernance qui donneront à nos équipes techniques les outils requis pour faire avancer le programme de RSU, et notamment pour mettre à jour le décret sur le registre social unifié (repère structurel). Le RSU relève actuellement de l'INSEED et malgré la conclusion d'un accord entre le RSU et 19 institutions, seulement 8 de ces dernières ont apporté à ce jour une contribution au registre. Nous avons la ferme intention d'opérationnaliser cet accord opérationnel auprès de tous les signataires. Le nouvel accord au titre de la FEC aura donc comme objectif de soutenir l'expansion structurelle de la couverture du RSU à l'échelle nationale.

30. La mise en œuvre comme telle du programme de transferts monétaires sera soutenue par l'expansion du programme de numéro national d'identité, dont l'absence a été le principal obstacle à la mise en place d'une couverture sécurisée et efficace du RSU. La délivrance d'un numéro d'identification est essentielle à la mise en œuvre du registre social et des dispositifs de protection sociale. Récemment, dans le cadre de la mise en œuvre du RSU, et avec le soutien de la Banque mondiale, l'ANATS a commencé à déployer des efforts pour offrir à la population locale un numéro unique d'identification biométrique (carte d'identité nationale biométrique plutôt que la carte d'identité nationale standard). Avec le soutien de la Banque mondiale, nous sommes

déterminés à continuer d'élargir l'identification biométrique dans la mise en œuvre du RSU et à lier ce numéro au NNI à l'échelle nationale. Nous sommes aussi déterminés à mettre à jour activement et régulièrement le RSU avec le soutien de nos partenaires techniques et financiers.

31. Nous sommes aussi déterminés à augmenter graduellement le financement direct du programme adaptatif et productif de transferts monétaires afin d'étendre la protection sociale aux ménages les plus vulnérables. À cette fin, nous nous sommes engagés à augmenter graduellement de 2,5 millions de dollars par année le financement du programme sur la totalité de son horizon temporel (objectif indicatif). En institutionnalisant le programme national et son financement direct, nous enverrons un signal fort de notre détermination à mettre en œuvre des réformes robustes et conformes à notre Plan national de développement (PND).

32. Pour améliorer de manière significative et durable l'accès à l'éducation, nous sommes déterminés à institutionnaliser et à graduellement augmenter le financement direct des cantines scolaires (objectif indicatif). Les cantines scolaires nous permettront de lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et de rehausser sur le plan structurel l'accès à l'éducation. Pour la première fois de l'histoire tchadienne, nous avons inclus le financement des cantines scolaires au budget de 2025, en réservant à cette fin une somme totale de 500 millions de FCFA. Nous voulons plus particulièrement améliorer l'accès à l'éducation dans huit provinces (Borkou, Tibesti, Ennedi Est, Ennedi Ouest, Wadi-Fira, Kanem, Bahr El Gazal et Batha), soit celles où les problèmes d'insécurité alimentaire et de malnutrition sont les plus graves. En nous appuyant sur l'estimation du financement qu'exigera ce projet développé par la FAO, qui se chiffre à deux millions de dollars pour la période de mai 2025 à avril 2027, nous sommes déterminés à continuer d'appuyer cette initiative à hauteur d'un million de dollars dans la loi de finances 2026, en plus du soutien déjà offert dans le budget de 2025, et à augmenter graduellement notre contribution annuelle dans chacun des budgets subséquents pendant toute la durée du programme. En coordination avec la FAO et dans le cadre du programme de transferts monétaires, nous nous engageons à établir des liens entre les populations vulnérables, identifiées par la FAO, et un numéro d'identification numérique unique fourni par l'ANATS, qui sera ensuite lié au NNI à l'échelle nationale. À long terme, ces mesures amélioreront le système national d'identification.

Pilier 3. Renforcer la gouvernance économique et financière

J. Resserrement de la supervision du secteur financier et promotion de l'inclusion financière

33. Un secteur bancaire stable et fonctionnel demeure essentiel à la promotion d'une croissance forte et inclusive, et à l'assainissement du climat des affaires, conformément au PND. Nous reconnaissons la nécessité de nous attaquer aux facteurs de vulnérabilité persistants des deux banques publiques du pays, en l'occurrence, la Banque commerciale du Tchad (CBT) et la Banque commerciale de Shari (BCC). Des accords de conversion de la dette ont été signés avec l'une

de ces banques au montant de 68 milliards de FCFA et le reste des 100 milliards de FCFA, prévus dans la loi de finances 2025, sera attribué à ces deux banques. À la suite de l'évolution récente de la gouvernance, les deux banques travaillent actuellement à l'élaboration d'un plan de restructuration qui sera soumis à la COBAC avant la fin de décembre 2025 (RS), et des augmentations de capital sont prévues au début de 2026. Nous continuons d'appuyer sans réserve ces efforts et nous réviserons les conséquences budgétaires au moment de préparer la loi de finances 2026 afin de permettre sans retard la mise en œuvre. Par ailleurs, les efforts déployés pour privatiser les deux autres banques publiques, en l'occurrence la Banque agricole du Chari (BAC) et la Banque de l'habitat du Tchad (BHT), ont mené à la signature d'accords, qui devraient se concrétiser sous peu. Nous soumettrons également à la COBAC des demandes d'approbation du transfert de la propriété de ces deux dernières banques (repère structurel). Nous sommes déterminés àachever les plans de restructuration de la BCC et de la CBT ainsi qu'à concrétiser le transfert de la propriété de la BAC et de la BHT avant la fin de décembre 2026 (repère structurel). À moyen terme, notre objectif consiste à désengager entièrement l'État du secteur financier, sous réserve que des acheteurs convenables soient trouvés.

34. Nous sommes déterminés à renforcer l'inclusion financière, un élément crucial au développement du secteur privé et aux efforts de lutte contre la pauvreté. Nous appuierons le développement d'institutions de microcrédit viables tout en renforçant la supervision, la réglementation et la surveillance de ce secteur. En étroite collaboration avec la COBAC, nous améliorerons la capacité opérationnelle de la Direction des affaires financières et monétaires et de la supervision des établissements de microfinance du ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, de la Planification et de la Coopération internationale. Nous nous efforcerons de mettre en œuvre de manière appropriée le projet pilote de bureau de crédit de la BEAC. Nous mettrons parallèlement en œuvre des actions ciblées dans le domaine de l'éducation financière, en les intégrant plus particulièrement aux programmes de formation et de soutien déofferts en coordination avec des partenaires techniques et financiers et en consultation avec le secteur privé. Ces efforts misent sur les initiatives continues de développement de guichets uniques, d'entrepreneuriat et d'amélioration des mécanismes de recouvrement des créances. Finalement, pour élargir l'accès aux services bancaires et financiers, nous ferons la promotion de solutions de paiement mobiles sécurisées.

B. Évaluation de la nature et de la gravité des facteurs de vulnérabilité en matière de gouvernance, y compris la corruption

35. Dans le cadre de nos efforts pour renforcer la transparence, l'efficacité des institutions publiques et la lutte contre la corruption, nous demandons au FMI son aide sous la forme d'une étude diagnostique de la gouvernance (DG). Le diagnostic sera établi de manière indépendante par les services du FMI au cours de l'exercice 2026. Le rapport définira les principaux facteurs de vulnérabilité institutionnels et évaluera les fonctions de l'État qui sont les plus pertinentes en ce qui concerne l'activité économique. Le diagnostic comprendra des recommandations

prioritaires pour améliorer la gouvernance économique et financière de manière à favoriser un développement économique durable et inclusif. Nous nous engageons à publier le rapport final de la mission d'étude diagnostique et à mettre en œuvre toutes les recommandations de la mission. Nous intégrerons certaines des recommandations au programme appuyé par la FEC en coordination avec l'équipe du FMI, et nous tenterons de mettre en œuvre les autres recommandations avec le soutien d'autres bailleurs de fonds.

36. Entre-temps, nous entendons renforcer la gouvernance du secteur pétrolier. Notre économie continue de dépendre fortement du secteur pétrolier. Il est par conséquent essentiel pour nous que ce secteur soit géré de manière transparente et responsable. Nous nous engageons à en assurer la transparence et la responsabilisation en remettant aux services du FMI un rapport sur l'audit des recettes pétrolières depuis 2020, ainsi qu'en mettant en œuvre un système de visualisation (analytique des données) pour la gestion des recettes pétrolières (mesure préalable) et à publier le rapport final d'ici la fin de décembre 2025 (repère structurel). Nous nous engageons à intégrer les conclusions et recommandations du rapport d'audit aux conditions du programme aux fins des futures revues. Ces conclusions et recommandations constitueront la base de la réforme structurelle du régime de subventions à l'énergie. De plus, nous publierons les accords pétroliers et miniers conclus avec des entreprises exerçant leurs activités dans le secteur extractif, ainsi que le nom et la nationalité de chacun des bénéficiaires effectifs, sur un site web public de l'administration publique aisément accessible. Nous mettrons également en œuvre un régime de déclaration des actifs dans le secteur pétrolier, conformément aux meilleures pratiques internationales et ce, pendant la période du programme.

Qualité des données

37. Nous nous engageons à produire et à diffuser avec diligence des statistiques de qualité afin d'exercer une surveillance rigoureuse sur le programme. À cette fin, nous fournirons à l'Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED) et à nos autres départements de statistiques les ressources financières, humaines et matérielles requises pour s'acquitter de leur mission respective. Comme par le passé, nous comptons sur le soutien de nos partenaires pour obtenir l'assistance financière et technique requise. En plus d'améliorer la qualité des statistiques actuelles et la fréquence à laquelle elles sont produites, nous avons l'intention d'en produire de nouvelles afin d'améliorer la disponibilité des données économiques à long terme. Nous envisageons notamment de publier des statistiques sur la position extérieure globale, sur la production trimestrielle et sur le PIB ainsi que sur l'élargissement de la portée des comptes budgétaires de l'administration centrale à l'administration générale.

38. À plus court terme, nous nous efforcerons d'exécuter les activités suivantes :

- Achever la préparation des données sur le PIB et les publier trimestriellement afin de faciliter la surveillance de la situation économique du pays.
- Officialiser les activités du secteur aurifère.
- Produire des tableaux sur les ressources et les emplois (TRE) aux prix de base pour la période de 2005 à 2023, tableaux qui seront utiles aux exercices analytiques, tout en continuant de produire des TRE au prix des années antérieures conformément au SCN 2008.
- Des progrès devraient être accomplis dans l'application d'une nouvelle année de référence aux comptes nationaux des années 1980 à 2005.
- Avec l'aide des services du FMI, procéder au rapprochement des statistiques produites par l'INSEED avec celles de la BEAC, particulièrement celles de la balance des paiements, et préparer des rapports économiques pertinents.

Modalités de surveillance du programme

39. En vertu de l'accord au titre de la FEC, le programme sera assujetti à des revues semestrielles et sera évalué en fonction de critères de réalisation continu et périodiques et d'objectifs indicatifs (tableau 1). L'avancement des réformes structurelles sera évalué en fonction des repères structurels (tableau 2). Des définitions, des méthodes de calcul et des exigences détaillées de transmission de l'information seront établies pour tous les critères de réalisation dans le Protocole d'entente technique (PET) joint au présent protocole. Le PET définira aussi la portée des données qui devront être communiquées aux services du FMI à des fins de surveillance du programme et à quelle fréquence elles devront l'être. Tout au long du programme, les autorités, y compris la BEAC, s'abstiendront : i) d'imposer des restrictions sur le versement des paiements et des transferts au titre des transactions internationales courantes ou de resserrer de telles restrictions ; ii) d'introduire ou de modifier des PCM et iii) de conclure des accords de paiement bilatéraux contraires à l'article VIII, sans l'approbation préalable du FMI conformément à l'article VIII des Statuts du FMI. La première et la deuxième revues du programme auront lieu au plus tôt le 15 décembre 2025 et le 15 juin 2026 respectivement, conformément aux critères de réalisation établis pour les dates de référence de la fin juin 2025 et de la fin décembre 2025.

Tableau 1. Tchad : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs de l'accord au titre de la FEC, juin 2025 à décembre 2026
 (En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	CRQ pour fin juin 2025	Ol pour fin sept. 2025	CRQ pour fin déc. 2025	Ol pour fin mars 2026	Ol pour fin juin 2026	Ol pour fin déc. 2026
	Proposé	Proposé	Proposé	Proposé	Proposé	Proposé
Critères de réalisation quantitatifs						
(1). Plafond des nouveaux arriérés extérieurs de l'État et des entreprises publiques non financières ¹	0	0	0	0	0	0
(2). Plafond de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et par les entreprises publiques non financières ¹	0	0	0	0	0	0
(3). Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole ²	-301	-507	-728	-142	-290	-709
4). Plancher des recettes fiscales de l'État, hors recettes fiscales des entreprises pétrolières ³	436	650	876	234	506	1016
5. Plafond des traitements et salaires	332	505	678	167	340	693
Objectifs indicatifs						
6. Dépenses avant ordonnancement - DAO (pourcentage des dépenses primaires) ⁴	30	28	25	23	20	15
7. Plafond du financement intérieur net de l'État ³	14	80	-125	82	61	-133
8. Plafond de l'encours des arriérés de paiements intérieurs de l'État ⁵	184	179	174	172	169	167
9. Plancher des dépenses sociales pour les transferts monétaires et les programmes de cantines scolaires			0,5	0,9	1,8	3,6
Postes pour mémoire :						
10. Recettes pétrolières	452	686	920	158	337	686
11. Dons	139	222	346	62	162	401
12. Emprunts extérieurs concessionnels	92	136	410	28	104	532

Sources : Autorités tchadiennes ; services du FMI.

*Les facteurs d'ajustement pour les CRQ et les Ol sont définis dans le PAT.

1/ S'applique de façon continue.

2/ Solde primaire hors pétrole : Recettes hors pétrole moins les dons, déduction faite des dépenses primaires financées sur ressources intérieures (soit dépenses, moins paiements d'intérêts nets et investissements financés sur ressources extérieures). Cela exclut les transferts en nature à la Société nationale d'électricité (SNE).

3/ Voir le PAT.

4/ On entend par dépenses avant ordonnancement (DAO) toutes les dépenses qui ne suivent pas la procédure normale. La régularisation des DAO consiste à enregistrer les dépenses au poste budgétaire correspondant. La régularisation s'effectuera dans les 45 jours qui suivent la fin du trimestre. L'Ol sera calculé de façon cumulative à compter du début de l'année civile.

5/ Encours des arriérés vérifiés, comme indiqué conformément au PAT.

Tableau 2. Tchad : repères structurels et mesures préalables proposés pour le programme FEC 2025–26

Objectifs de la FCE	Mesures préalables
1. Augmenter les recettes non pétrolières	Émettre un arrêté établissant des droits à l'exportation et à l'importation de 5 % sur certains produits, autres que les biens essentiels et les produits non taxables (exposés en détail dans le MPEF ¶18) et jusqu'à concurrence de 10 % sur l'antimoine, le cuivre non transformé et les moteurs électriques.
2. Augmenter les recettes non pétrolières	Émettre un arrêté exigeant le paiement électronique des taxes et impôts, des frais et des droits directs et indirects par l'entremise des banques et des opérateurs de téléphonie mobile.
3. Augmenter les recettes non pétrolières	Émettre une directive pour la fermeture et la suspension de l'ouverture de bureaux de douane et de postes frontière qui ne sont pas équipés d'un système de paiement électronique et du système SYDONIA.
4. Maîtriser la masse salariale	En consultation avec le ministre de la Fonction publique et par des échanges de lettres, suspendre i) toute nouvelle embauche à des postes non prioritaires de l'administration publique (voir les détails au MPEF ¶21), au-delà des engagements pris dans la loi de finances 2025 et ce, jusqu'à la fin de 2026 ainsi que ii) toute mutation d'agents entre ministères, sauf en ce qui concerne les personnes qui se joignent aux secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur ou de la santé afin d'y occuper un poste d'enseignant ou de soignant, et iii) tout remplacement numérique, poste par poste, conditionnel à la présentation d'actes de suppression (de radiation), ou d'un certificat de décès ou de départ à la retraite.
5. Renforcement de la gouvernance et amélioration de la transparence du secteur pétrolier	Les autorités remettront aux services du FMI le rapport intérimaire d'audit des recettes pétrolières perçues depuis 2020 et créeront un système de visualisation (analytique des données) pour la gestion des recettes pétrolières au Tchad.
6. Renforcer la programmation financière et la transparence budgétaire	Modifier le décret n° 3361/PT/PM/MFBCP/2023 afin de mettre à niveau le module de gestion des dépenses avant ordonnancement (DAO) dans le système SIGFIP et ainsi permettre la régulation de la ligne budgétaire nécessaire à la régularisation de chaque DAO.
7.	Achever le Plan national de développement (Tchad Connexion 2030) et le faire adopter par le Cabinet.

Tableau 2. Tchad : repères structurels et mesures préalables proposés pour l'accord au titre de la FEC 2025–26 (suite)

Objectifs de la FCE	Repères structurels
Première revue	
1. Augmenter les recettes non pétrolières	Inclure dans la version préliminaire de la loi de finances 2026 i) l'imposition d'une taxe spécifique sur le tabac et les substituts du tabac (shisha) et sur les produits cosmétiques contenant de l'hydroquinone (voir les détails au MPEF ¶18) ; ii) les nouvelles valeurs taxables des importations de produits agricoles, de lait, de produits de luxe et de certains produits nocifs pour la santé (voir détails au MPEF ¶18).
2. Augmenter les recettes non pétrolières	Confier à l'Inspection générale des finances (IGF) le mandat d'auditer les stocks de crédits de TVA et de soumettre un rapport d'audit aux services du FMI, négocier un accord sur l'apurement des crédits de TVA validés par l'audit, attribuer 15 % des recettes générées par la TVA au compte séquestre de la TVA à la BEAC et établir un protocole qui assouplira le mécanisme de remboursement de la TVA.
3. Maîtriser la masse salariale.	Élaborer un plan de mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport à la Commission nationale de contrôle biométrique des fonctionnaires et contractuels et le mettre à la disposition des services du FMI.
4. Renforcement de la gouvernance et amélioration de la transparence du secteur pétrolier	Publier le rapport d'audit des recettes pétrolières accumulées depuis 2020 et le plan de mise en œuvre d'un système de visualisation (« analyse des données ») pour la gestion des recettes pétrolières au Tchad d'ici la fin de novembre 2025.
5. Renforcer la programmation financière et la transparence budgétaire	Soumettre la version préliminaire de la <i>loi de Règlement</i> dont la Cour des comptes a besoin pour produire son rapport final sur la mise en œuvre de la loi de finances 2024 et accorder à la Cour l'accès au SIGFIP, conformément aux dispositions de la loi, d'ici la fin d'août 2025.
6. Augmenter les recettes non pétrolières	Inclure à la loi de finances 2026 la mise en œuvre de la facturation électronique normalisée dans le secteur public.

Tableau 2. Tchad : repères structurels et mesures préalables proposés pour l'accord au titre de la FEC 2025–26 (fin)

Deuxième revue	
7.	Accroître la stabilité financière
	Soumettre à la COBAC, avant la fin de décembre 2025, i) le plan de restructuration de la BCC, ii) le plan de restructuration révisé de la CBT, iii) les demandes d'avis conforme liées à la vente de la BAC et de la BHT.
8.	Renforcer la programmation financière et la transparence budgétaire
	Émettre un arrêté précisant et renforçant les dispositions du règlement général des comptes liées au statut des comptables publics d'un côté et proposer des modifications à certaines dispositions du Code de procédure fiscale liées à l'exercice de certaines fonctions conformément au cadre établi dans le Code de procédure fiscale (CPF) et le Code général de l'impôt (CGI), avec le soutien des services du FMI.
9.	Renforcer l'inclusion et l'accès aux services publics
	Dans le contexte de la mise en œuvre du registre social unifié, mettre sur pied une organisation pour élargir la couverture du RSU à l'échelle nationale avec l'aide des services du FMI.
Repères structurels périodiques	
1.	Renforcer la programmation financière et la transparence budgétaire
	Publier un TOFE trimestriel sur la base des droits constatés, validé par le Comité de surveillance des finances publiques à partir de janvier 2026.
2.	Renforcer la programmation financière et la transparence budgétaire.
	Publier un rapport consolidé des statistiques et des prévisions sur la dette et préparer un plan d'engagement de dépenses trimestriel fondé sur les versions préliminaires du budget, accompagné d'un plan de trésorerie et d'une stratégie de gestion de la dette, et en intégrer un sommaire dans les ébauches de budget, à commencer par la loi de finances 2026.
3.	Accroître la transparence et augmenter les recettes non pétrolières.
	Publier une liste annuelle de tous les allègements fiscaux accordés, y compris les renouvellements et les prolongations, en indiquant les dispositions juridiques pertinentes, à commencer par l'adoption de la loi de finances 2026.
4.	Isoler le budget contre les chocs pétroliers.
	Soumettre à l'Assemblée nationale une ébauche de loi de finances révisée pour ajuster les dépenses lorsque l'effet des baisses de prix sur les recettes pétrolières budgétées est supérieur ou égal à 30 %, à commencer par la loi de finances 2026.
5.	Maîtriser la masse salariale
	Le ministère des Finances publiera des ajustements automatiques aux rémunérations dans la loi de finances annuelle. L'octroi d'allocations et de promotions par catégorie et par niveau doit être effectué dans le respect des plafonds définis dans le budget, à commencer par la loi de finances 2026.

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) décrit les concepts, les définitions et les modalités de transmission des données mentionnées dans la lettre d'intention (LI) et le Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF), en date du 2 juillet 2025. Il décrit les informations requises pour assurer le suivi des résultats du programme au titre de la FEC. Les autorités consulteront le FMI avant de modifier les mesures contenues dans le présent PAT ou d'en adopter de nouvelles qui s'écarteraient des objectifs du programme. Il décrit plus précisément :

- a) les modalités de transmission des données ;
- b) les définitions et les méthodes de calcul ;
- c) les critères de réalisation quantitatifs ;
- d) les objectifs indicatifs ;
- e) les modalités d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs ; et
- f) les mesures préalables et les repères structurels

K. Modalités de transmission au FMI

2. Les données relatives à toutes les variables soumises à des critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et à des objectifs indicatifs (OI), ainsi que les informations relatives à la progression vers les repères structurels, seront régulièrement transmises au FMI, conformément à l'échéancier figurant dans la pièce jointe 2. Concernant les CRQ continus, les autorités communiqueront promptement au FMI tout non-respect du critère. Aux fins du présent PAT, le terme jours se rapporte, sauf indication contraire, aux jours calendaires. Toute révision apportée aux données sera également transmise au FMI dans un délai maximum de 14 jours. En outre, les autorités communiqueront aux services du FMI toute information ou donnée qui n'est pas spécifiquement définie dans le présent PAT mais qui s'avérerait pertinente pour évaluer ou suivre les résultats par rapport aux objectifs du programme.

A. Définitions et méthodes de calcul

3. Sauf indication contraire, on entend par **gouvernement l'administration centrale de la République du Tchad** qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques 2014¹.

¹ Voir MSFP 2014, paragraphes 2.85 à 2.89.

4. Une entreprise publique non financière est une société contrôlée par l'État dont l'activité principale consiste à produire des biens ou des services non financiers.² Aux fins du programme, sont des entreprises publiques non financières : *la Société tchadienne des eaux (STE), la Société nationale d'électricité (SNE), la Société des télécommunications du Tchad (SOTEL), la Société tchadienne des postes et de l'épargne (STPE), la Société des hydrocarbures du Tchad (SHT), la nouvelle Société des textiles du Tchad (NSTT), la Société nationale de ciment (SONACIM Tchad), la Société industrielle de matériels agricoles et d'assemblage des tracteurs (SIMATRAC), le Fonds d'entretien routier (FER), la Société nationale d'exploitation hôtelière (SONEXHO), la Société nationale d'exploitation minière et de contrôle (SONEMIC), et la Société moderne des abattoirs de Farcha (SMAF).*

5. Les recettes pétrolières sont la somme : i) des recettes brutes provenant des ventes du pétrole brut de l'État, obtenues du fait de la participation de ce dernier au capital des sociétés pétrolières, déduction faite de tous les coûts encourus dans le cadre de cette participation (appel de fonds) et des coûts de transport liés à la vente de pétroles bruts de l'État ; ii) des redevances ; iii) des redevances statistiques ; iv) des impôts sur les bénéfices ; v) des dividendes ; vi) des primes, vii) des recettes provenant des droits d'exploration ; viii) des taxes superficiaires ; ix) des droits de transit du pétrole par pipeline ; et x) tout autre flux de recettes versées par les compagnies pétrolières (en nature et en espèce), à l'exception des droits et taxes indirects. Les autorités avertiront les services du FMI si des modifications des législations et des régimes fiscaux pétroliers donnent lieu à des changements dans les flux de recettes. Sont exclues des recettes pétrolières les recettes exceptionnelles versées par les compagnies pétrolières et dont la définition est donnée au paragraphe 7 ci-dessous.

6. Les recettes fiscales, à l'exclusion de celles provenant des sociétés pétrolières, sont composées de l'ensemble des recettes fiscales de l'État, à l'exception des recettes pétrolières conformément à la définition du paragraphe 5.

7. Les paiements suivants versés à l'État sont des recettes exceptionnelles :

- Les paiements à la suite de la résolution de litiges prolongés entre des entreprises opérant au Tchad et le Gouvernement tchadien en lien avec leurs obligations fiscales ou de possibles infractions aux législations et aux normes, ou à toute autre obligation juridique.
- Les recettes découlant de la vente, du placement, ou de la privatisation d'actifs de l'État, ou de l'octroi ou du renouvellement de licences.

8. Les recettes totales de l'État s'entendent de la somme des recettes fiscales et non fiscales (telles que définies au chapitre 5 du MSFP 2014). Les recettes pétrolières telles que définies au paragraphe 5, les recettes douanières telles que définies au paragraphe 6, et les recettes

² Le contrôle d'une société s'entend de la capacité de prendre des décisions financières et d'exploitation en son nom (voir le MSFP 2014, paragraphes 2.104 à 2.114).

exceptionnelles telles que définies au paragraphe 7, seront présentées dans la ventilation du total des recettes de l'État.

9. Le total des dépenses de l'État comprend l'ensemble des dépenses salariales et des traitements des agents de la fonction publique (comme ils sont présentés par les autorités dans le document intitulé *Masse salariale*, voir paragraphe 11 pour de plus amples détails), des achats de biens et services, des transferts (y compris les subventions, dons, prestations sociales et autres charges), des paiements d'intérêt, et des dépenses d'investissement. Toutes ces catégories de dépenses sont comptabilisées sur la base des engagements, sauf mention contraire. À l'exception des dépenses d'investissement, qui sont définies dans le Manuel de statistiques de dépenses publiques de 1986 (MSFP 1986), toutes les autres dépenses sont définies dans le MSFP 2014 (chapitre 6).³ Le total des dépenses de l'État englobe aussi les « *dépenses avant ordonnancement* » (DAO) qui n'ont pas encore été régularisées (voir le paragraphe 10 pour les détails).

10. Dépenses avant ordonnancement s'entend de toutes les dépenses engagées autrement qu'en suivant la procédure normale. Une procédure normale passe par une séquence comprenant (*l'engagement*), (*la liquidation*), (*l'ordonnancement*) et le paiement de la dépense.

11. Les traitements et salaires correspondent à la rémunération de tous les salariés de l'État, par paiement ordinaire ou en nature, y compris les fonctionnaires et les membres des grandes institutions de l'État et des forces de défense et de sécurité.. La rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, indemnités, primes, cotisations à la caisse de retraite au nom des fonctionnaires de l'État, et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire. Aux fins de suivi du programme Tchad, les données sont calculées à partir du document intitulé *Masse salariale*, qui exclut le traitement d'une partie des agents de la fonction publique titulaires de certains types de contrats, et qui sont enregistrés dans les transferts (voir paragraphe 13 pour plus de détails).

12. Les subventions sont définies comme des dépenses publiques courantes que l'État effectue en faveur d'entreprises selon le niveau de leurs activités de production ou selon la quantité ou la valeur des biens et des services qu'elles produisent, vendent, exportent ou importent. Aux fins du suivi du programme, les subventions désignent celles qui sont enregistrées au « tableau de quatre phases ».

13. Les transferts sont définis comme des dépenses publiques courantes que le l'État effectue en faveur des personnes, des institutions privées sans but lucratif, des fondations non gouvernementales, des entreprises ou des unités d'administration publique, qui ne sont

³Les dépenses d'investissement sont des dépenses engagées au titre de l'acquisition de terrains, de biens incorporels, de stocks des administrations publiques, d'équipement non militaire et d'actifs non financiers dont la valeur excède un seuil minimal et qui sont destinées à une utilisation productive d'une durée supérieure à un an. Les dépenses d'investissement sont souvent comptabilisées distinctement (dans certains cas, avec certaines recettes) dans une section distincte ou un compte de capital distinct du budget, ou encore, dans un budget de dépenses entièrement différent, soit le budget d'investissement. Cette comptabilisation distincte est cependant parfois assujettie à des critères différents.

incluses à aucune autre catégorie de transferts. Aux fins du suivi du programme, les transferts désignent celles qui sont enregistrées au «*tableau de quatre phases*».

14. Aux fins du présent PAT :

- le mot « dette » s'entend au sens prévu au paragraphe 8 des Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI, attaché à la décision No. 16919-(20/103) du Conseil d'administration du 5 décembre 2014, mais il inclut également les engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « dette » s'entend d'une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts en vertu de l'accord contractuel. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
 - i des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, obligations, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ;
 - ii des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services ; et
 - iii des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés, mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est aussi une dette. Le non-paiement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

- La dette intérieure est la somme i) de l'encours des titres du Trésor émis sur le marché régional (CEMAC) et ii) de toute dette autre que les titres du Trésor contractée ou garantie par le secteur public ainsi que par la population tchadienne et la BEAC.
- La dette extérieure s'entend de toute dette contractée ou garantie par le secteur public auprès de non-résidents, à l'exclusion des titres du Trésor émis sur le marché régional (CEMAC) et de la dette souscrite auprès de la BEAC.
- La dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %, et non concessionnelle dans le cas contraire.⁴ L'élément don est défini comme la différence entre la valeur nominale de la dette et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de sa valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant la somme de tous les paiements futurs du service de la dette à la date où cette dette est contractée.⁵ Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est 5 % par an.

15. Les arriérés de paiement intérieurs sont la somme i) des arriérés de paiement intérieurs reconnus, ii) des arriérés de paiement intérieurs non reconnus et iii) des arriérés de paiement sur la dette intérieure impayés après l'échéance (après prise en compte de toute période de grâce applicable en vertu des ententes contractuelles), définies ci-dessous :

- Le solde en souffrance dans un ordre de paiement à une entreprise publique ou privée pour une dépense engagée, validée, et visée par le contrôleur financier, puis créée par la *Direction de l'ordonnancement*, est défini comme une instance de paiement, une fois que l'autorisation de paiement a été émise par le Trésor. Le solde en souffrance d'une dette flottante entre dans la catégorie des arriérés de paiement sur dépenses validées, 90 jours après l'émission de l'autorisation de paiement. Les arriérés de paiement sur dépenses validées ainsi définis ne comprennent pas les arriérés de paiement sur la dette intérieure ni les arriérés sur le paiement des salaires. Les arriérés de paiement sur dépenses non validées sont définis comme toutes les dépenses qui n'ont pas suivi la procédure normale de dépense.
- Les arriérés de paiement sur dépenses non validées sont définis comme : i) les créances liées aux dépenses en capital engagées dans le cadre de marchés publics, mais qui n'ont pas passé par la chaîne de dépenses standard (y compris les décomptes) ; ii) les créances liées aux dépenses en biens et services qui n'ont pas suivi la chaîne de dépenses standard ; iii) les créances liées à des marchés publics relatifs aux dépenses d'investissement n'ayant pas généré de décomptes.

⁴ Le site web du FMI comprend un instrument (lien ci-dessous) qui permet de calculer l'élément don d'un large éventail de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

⁵ Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de l'élément don des prêts de la Banque islamique de développement (BID) tiendra compte de l'accord existant entre la BID et le FMI.

- Les arriérés de paiement sur la dette intérieure sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat ou du document juridique et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiqué dans le contrat correspondant.

16. Les arriérés de paiement extérieurs sont définis comme les obligations de paiement de la dette extérieure de l'État et des entreprises publiques non financières qui n'ont pas été honorées en accord avec les termes du contrat (tenant en considération une éventuelle période de grâce). Ce concept exclut les arriérés extérieurs de l'État pour lesquels le créancier a accepté par écrit la renégociation du calendrier de paiement avant l'échéance de paiement et exclut les arriérés techniques dont la durée est inférieure à deux semaines.

17. Le solde primaire hors pétrole est défini comme la différence entre : i) le total des recettes de l'État (hors dons, recettes pétrolières et recettes exceptionnelles) et ii) les dépenses primaires, définies comme le total des dépenses publiques, déduction faite du paiement des intérêts sur la dette intérieure et extérieure et des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

18. Les dépenses sociales au titre des programmes de transferts monétaires et de cantines scolaires sont définies comme la somme i) des dépenses publiques courantes financées sur ressources intérieures et allouées au Programme de filets sociaux productifs (PSFP) au titre des transferts monétaires et de la mise en œuvre du registre social unifié conformément au concept de la Banque mondiale et avec son soutien technique, et ii) des dépenses courantes de l'État financées sur ressources intérieures au titre des programmes de cantines scolaires, soit les programmes facilitant l'accès aux soins de santé et à des aliments en milieu scolaire appuyés par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

19. Le financement intérieur de l'État est défini comme la somme i) des titres du Trésor émis sur le marché régional (CEMAC) et ii) toute autre dette contractée par les résidents tchadiens. Le financement intérieur net de l'État en monnaie nationale se décompose en financement bancaire net, financement net par émission de titres, financement net de l'État par la BEAC et tout autre financement non bancaire. Le financement bancaire net est défini comme la variation de la position nette de l'État vis-à-vis des banques commerciales domestiques. Le financement net de l'État par la BEAC est défini comme l'évolution de la position nette de l'État vis-à-vis de la BEAC et comprend les décaissements du FMI après amortissement⁶. Le financement net par émission de titres inclut l'émission d'obligations d'État, de bons du Trésor (qui incluent les intérêts précomptés) et les emprunts obligataires souscrits par l'État et libellés en FCFA à l'intention des banques nationales et régionales, moins l'amortissement depuis la fin de l'année précédente.

⁶ Les créances nettes de la BEAC et des banques commerciales nationales sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses dépôts auprès de la Banque centrale et des banques commerciales. L'étendue des créances nettes du système bancaire sur l'État est définie par la BEAC et constitue la position nette de l'État.

B. Critères de réalisation quantitatifs

20. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs énumérés ci-dessous sont ceux figurant au tableau 1 du MPEF.⁷ Les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) continus sont des critères qui doivent en tout temps et sans interruption être respectés. En cas de non-respect, les autorités en informeront promptement le FMI (sans égard à la périodicité prévue des rapports mentionnée au tableau 2). Les éléments d'ajustement des critères de réalisation quantitatifs sont précisés dans la section E ci-dessous. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation quantitatifs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année civile jusqu'aux dates d'évaluation correspondantes (période d'évaluation), telles que définies au tableau 1 du MPEF. Les critères de réalisation quantitatifs et leurs modalités détaillées d'évaluation sont comme suit :

- **Un plafond égal à zéro sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs** par l'État ou par des entreprises publiques non financières (dettes garanties par l'État). Ce plafond s'applique de manière continue. Tout non-respect de ce plafond sera promptement signalé au FMI, ainsi que les informations sur la date du non-respect, le montant du paiement manqué et le créancier concerné.
- **Un plafond égal à zéro sur toute nouvelle dette extérieure non concessionnelle** contractée ou garantie par l'État et les entreprises publiques non financières, avec une échéance de plus d'un an. Ce plafond s'applique de manière continue et n'inclut pas le financement du FMI. Sont exclus de ce plafond : i) les crédits à l'importation normaux à court terme ; et ii) une dette contractée avant l'accord au titre de la FEC, et rééchelonnée durant la période couverte par le présent accord, dans la mesure où il est établi que la restructuration améliore le profil de la dette publique globale en ce qui concerne les principaux indicateurs de l'AVD(fondé sur des consultations auprès des services du FMI).
- **Plancher du solde primaire hors pétrole.**
- **Plancher des recettes fiscales de l'État**, excluant les recettes fiscales provenant des entreprises pétrolières.
- **Plafond des traitements et salaires.**

⁷ Outre les CRQ énumérés dans ce tableau, les critères de réalisation continus habituels s'appliquent également : i) pas pour imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les paiements ou les transferts afférents aux transactions internationales courantes, ii) pas pour instaurer de nouvelles pratiques de changes multiples ni étoffer celles qui existent déjà, iii) pas pour conclure des accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes aux statuts du FMI (article III), iv) pas pour imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements.

C. Objectifs indicatifs et postes pour mémoire

Les objectifs indicatifs et postes pour mémoire énumérés ci-dessous sont ceux figurant au tableau 1 du MPEF. Leurs modalités d'ajustement sont précisées à la section E ci-dessous. Sauf indication contraire, tous les objectifs indicatifs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année civile jusqu'aux dates d'évaluation correspondantes (période d'évaluation) précisées au tableau 1 du MPEF.

Objectifs indicatifs

21. Les objectifs indicatifs et leurs modalités détaillées d'évaluation sont comme suit :

- **Un plafond sur le recours aux procédures de dépenses avant ordonnancement** (DAO), excluant la masse salariale, les dépenses militaires et le service de la dette en pourcentage des dépenses primaires excluant la masse salariale et les dépenses militaires. Les dépenses militaires sont les dépenses engagées par le ministère de la Défense, y compris les dépenses exceptionnelles de sécurité (DES) au titre de l'article 88.
- **Un plafond du financement intérieur net de l'État**, conformément à la définition du paragraphe 20.
- **Un plafond sur le stock des arriérés de paiement intérieurs**. Les arriérés intérieurs englobent i) le stock des arriérés de paiement intérieurs validés par le Trésor et ii) le stock des arriérés de paiement non validés conformément à la définition ci-dessus. À la fin de mars 2025, le stock des arriérés de paiement intérieurs validés par le Trésor était de 61,1 milliards de FCFA sur la base du *tableau de suivi de la dette intérieure*(préparé par le Trésor), et le stock des arriérés de paiement intérieurs non validés par le Trésor était de 122,7 milliards de FCFA sur la base du tableau *Situation des décomptes*.
- **Un plancher sur les dépenses sociales au titre des programmes de transferts monétaires et d'alimentation scolaire**, comme défini au paragraphe 18.
- **Un plancher sur le nombre de provinces additionnelles couvertes par le registre social**, comme défini au paragraphe 19.

22. Postes pour mémoire

- **Recettes pétrolières** (en milliards de FCAF).
- **Subventions** (en milliards de FCAF).
- **Emprunts concessionnels extérieurs** (en milliards de FCAF)

D. Facteurs d'ajustement des critères de réalisation et objectifs indicatifs

23. Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui échappent au contrôle de l'État, les critères de réalisation quantitatifs suivants seront ajustés comme suit :

- Si le total des recettes et des prêts budgétaires est inférieur au montant programmé, en raison d'une diminution des recettes pétrolières ou de l'aide budgétaire, le plafond du stock des arriérés de paiement intérieurs peut alors être ajusté à la hausse à concurrence du montant programmé des remboursements d'arriérés⁸.
- Si le total des recettes budgétaires et des dons est supérieur au montant programmé, en raison d'une augmentation des recettes pétrolières (excluant le service de la dette à Glencore), de l'aide budgétaire ou de recettes exceptionnelles, les sommes excédentaires — à l'exception de celles déposées sur le compte spécial du Trésor dédié au mécanisme de lissage des prix et de la production de pétrole — doivent être utilisées en ajustant la combinaison d'éléments suivants :⁹
- Le plancher du solde primaire hors pétrole sera ajusté à la baisse de 50 % de la somme excédentaire et la marge de manœuvre budgétaire ainsi libérée devrait être allouée aux dépenses d'investissement prioritaires définies dans le Plan national de développement 2025-2030 ; et
- le plafond sur le financement intérieur net de l'État sera ajusté à la hausse d'une somme correspondant à 50 % de la somme excédentaire.

⁸ Le plancher du solde primaire non pétrolier n'est pas ajusté, car il exclut les recettes pétrolières et l'aide budgétaire sous forme de dons.

⁹ Une somme correspondant à 20 % du total des recettes pétrolières excédentaires — comme définies dans la loi de lissage des prix et de la production pétrolière — sera déposée en fin d'année sur le compte spécial du Trésor dédié au mécanisme de lissage des prix et de la production pétrolière, jusqu'à concurrence de 10 milliards de FCFA.

Tableau 1. Tchad : résumé des données à transmettre		
Données	Fournisseur	Péodicité et date cible¹
Recettes pétrolières et non pétrolières, avec ventilation détaillée par type de recettes et de taxes (y compris les recettes non fiscales) <i>Situation de la perception</i> <i>Position des organismes de perception des recettes</i>	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale (Trésor)	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois
Rapport trimestriel d'EY sur les ventes à l'exportation de pétrole	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale	Trimestrielle, dans les 45 jours suivant la fin du mois
Données sur l'exécution du budget faisant état des engagements, des validations, des autorisations de paiement et des règlements en numéraire <i>Tableau illustrant les quatre phases ; tableau de la paie, y compris les avantages sociaux</i>	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale Direction générale du budget DGB	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois
<i>Table des dépenses sur la base engagement ; TOFE, sur la base caisse ;</i> <i>Tableau comparatif de l'exécution du budget, tableaux du solde consolidé (évolution des dettes, des créances, etc.) ; et solde consolidé du Trésor</i>	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale Direction générale du budget DGB DGTCP DGTCP	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois

Tableau 1. Tchad : résumé des données à transmettre (suite)

Données	Fournisseur	Péodicité et date cible¹
² TOFE sur la base engagement	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale	Trimestrielle, dans les 45 jours suivant la fin du mois
Informations détaillées sur l'exécution budgétaire pour les transferts, y compris une ventilation détaillée des taxes affectées	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale (Direction générale du budget)	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois
Tableau de la paie présentant la masse salariale par ministère, y compris une ventilation entre le salaire de base, les primes et les allocations	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale (Direction de la solde)	Mensuelle, dans les 30 jours suivant la fin du mois
Statistiques détaillées sur l'emploi dans le secteur public (par ministère) et le secteur militaire, y compris sur le recrutement, les retraites et les départs volontaires	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale (Direction de la solde)	Mensuelle, dans les 30 jours suivant la fin du mois
Utilisation détaillée du pétrole de l'État (quatre millions de barils) vendu à la raffinerie, y compris le montant exact des subventions à la société d'électricité	DGB SHT	Trimestrielle, dans les 45 jours suivant la fin du trimestre
Exécution du budget d'investissement, y compris l'exécution détaillée, projet par projet, des investissements financés sur ressources intérieures et extérieures (y compris l'information sur les sources et modalités du financement), et les informations structurées par ministère	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale	Trimestrielle, dans les 45 jours suivant la fin du trimestre

Tableau 1. Tchad : résumé des données à transmettre (suite)

Données	Fournisseur	Péodicité et date cible¹
Informations sur le recours aux DAO (par ministère, catégorie, fins civiles ou militaires, code budgétaire) et régularisation	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale	Trimestrielle, dans les 60 jours suivant la fin du trimestre
Détails des dépenses sociales attribuées au programme des filets sociaux productifs (PFSP) et au programme de cantines scolaires	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale	Annuelle, dans les 180 jours suivant la fin de l'année
Informations sur la passation de marchés publics dans le mois précédent, et actualisation de l'échéancier de paiement pour le reste de l'année	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale (Contrôle financier)/ SGG (OCMP/Direction du budget)	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois
Tableau sur la dette extérieure (y compris en monnaie locale). Le tableau devrait contenir les paiements exigibles du mois précédent, les paiements effectués et les paiements exigibles projetés pour les trois prochains mois ventilés par créancier.	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois
Informations sur les arriérés de dette extérieure (y compris en monnaie locale) : i) liste actualisée du stock d'arriérés ventilés par créancier (comprenant tout accord de rééchelonnement avec les créanciers) ; ii) informations sur les remboursements d'arriérés y compris les sommes versées et les dates de paiement ; iii) informations sur tout accord de rééchelonnement du stock d'arriérés de la dette extérieure au début de la période du programme.	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois

Tableau 1. Tchad : résumé des données à transmettre (suite)

Données	Fournisseur	Péodicité et date cible¹
Si des paiements du service de la dette extérieure n'ont pas été effectués en temps opportun, les informations ci-dessous seront nécessaires : i) la date à laquelle les paiements auraient dû être effectués ; ii) le montant des paiements en question, et iii) les créanciers en cause.	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale	Dans les 14 jours suivant l'événement
Détails sur le service de la dette extérieure de l'État ³	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale DGTCP	Trimestrielle, dans les 45 jours suivant la fin du trimestre
Données détaillées sur l'encours et le remboursement de la dette intérieure (tableau de la dette intérieure), les arriérés de paiement de l'État (y compris les arriérés de paiement non validés, notamment les décomptes), et encours, remboursement et émission des bons du Trésor et des obligations (OTA/BTA) ²	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale DGTCP	Trimestrielle, dans les 45 jours suivant la fin du trimestre
Informations détaillées sur les nouveaux prêts contractés ou garantis par l'État et les entreprises publiques non financières	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale DGTCP	Dans les 45 jours suivant l'achèvement de la transaction
Situation monétaire	BEAC	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois
Données monétaires provisoires de la BEAC (<i>taux de change, réserves de change, actifs et passifs des autorités monétaires, masse monétaire, monnaie au sens large, bilan de la banque centrale, bilan consolidé du secteur bancaire, taux d'intérêts⁴</i>)	BEAC	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois
Solde en fin de mois du compte de DTS	BEAC Comité de la PNG	Mensuelle, dans les trois mois suivant la fin du mois

Tableau 1. Tchad : résumé des données à transmettre (suite et fin)

Données	Fournisseur	Péodicité et date cible¹
Créances nettes du système bancaire sur l'État (PNG)	BEAC	Mensuelle, dans les 30 jours suivant la fin du mois
Données sur les soldes et les principales opérations sur le compte offshore des recettes pétrolières	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale DGTCP	Trimestrielle, dans les 45 jours suivant la fin du trimestre
Indice des prix à la consommation	INSEED	Mensuelle, dans les 45 jours suivant la fin du mois
Indice trimestriel de la production industrielle et produit intérieur brut trimestriel avec l'assistance technique du FMI	INSEED	Trimestrielle, dans les 180 jours suivant la fin du trimestre
Données détaillées sur l'activité du secteur pétrolier (par opérateur), y compris sur : la production, les exportations, la décote du Doba, les coûts du transport, les dépenses en capital et les dépenses d'exploitation	SHT	Trimestrielle, dans les 45 jours suivant la fin du trimestre
Produit intérieur brut et produit national brut	Cadre macroéconomique Comité (SG MFB) et INSEED	Annuelle, dans les 180 jours suivant la fin de l'année
Balance des paiements (Solde des transactions extérieures courantes, exportations et importations de biens et services, etc.)	BEAC	Annuelle, dans les 180 jours suivant la fin de l'année (données préliminaires)
Dette extérieure brute	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale DGTCP	Annuelle, dans les 90 jours suivant la fin de l'année

¹ Les données budgétaires de la fin de décembre devraient être transmises dans les 45 jours suivant la fin de la période complémentaire.

² Y compris les échéances.

³ Y compris la ventilation par devise et par échéance.

À la fois déterminés par le marché et déterminés officiellement, y compris les décotes, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du Trésor, les obligations et autres titres d'emprunt.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

TCHAD

1^{er} juillet 2025

DEMANDE D'UN ACCORD DE QUATRE ANS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT : ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvée par
Vitaliy Kramarenko,
Koshy Mathai (FMI)
Abebe Adugna et
Manuela Francisco (IDA)

Préparée par les services du
Fonds monétaire international (FMI) et
l'Association internationale de développement (IDA)

Analyse conjointe Banque mondiale–FMI de la viabilité de la dette

Risque de surendettement extérieur	Élevé
Risque global de surendettement	Élevé
Granularité de la notation des risques	Soutenable
Recours au jugement	Oui

Malgré l'amélioration des perspectives sur la dette et une notation mécanique modérée du surendettement extérieur et global, la dette extérieure et la dette publique globale du Tchad continuent d'être considérées à risque élevé de surendettement, avec le recours au jugement en raison des risques liés aux projections de référence¹. Le programme économique proposé, susceptible d'être soutenu par la Facilité élargie de crédit, vise à mettre en œuvre le nouveau Plan National de Développement (2025-2030) tout en renforçant la viabilité de la dette du Tchad. Cela dit, des incertitudes considérables demeurent quant à la capacité des autorités à pleinement mettre en œuvre les mesures proposées si des risques se concrétisent. Parmi ces risques, notons des incertitudes relatives aux mesures destinées à augmenter les recettes non pétrolières, les cours du pétrole, et les mesures de contrôle des dépenses prévues dans le programme ; le financement extérieur devrait, quant à lui,

¹ L'indicateur composite du Tchad, de 2,44, qui est fondé sur les Perspectives de l'économie mondiale d'avril 2024 et sur l'EPIN (Évaluation de la politique et des institutions nationales) de juin 2024, révèle une faible capacité d'endettement.

diminuer, ce qui témoigne des tensions commerciales et géopolitiques. Jusqu'à ce que les autorités lancent la mise en œuvre du programme économique proposé – qui fera l'objet d'un suivi au moyen d'actions préalables, d'objectifs quantitatifs et de repères structurels – et qu'elles constituent effectivement les réserves nécessaires à l'absorption d'éventuels chocs défavorables, le recours au jugement sera employé afin de continuer à évaluer comme élevé le risque de surendettement extérieur

PÉRIMÈTRE DE LA DETTE

1. Le périmètre de la dette publique comprend la dette de l'administration centrale ainsi que la dette extérieure garantie par l'État et contractée par la compagnie pétrolière publique (Société des Hydrocarbures du Tchad ou SHT). La quasi-totalité des autres entités du secteur public (y compris les autres entreprises publiques) n'ont pas accès au financement extérieur, hormis la raffinerie de pétrole de N'Djaména (Société de Raffinage de N'Djaména, ou SRN), qui a contracté deux emprunts auprès de CNPC Finance et de Banque d'import-export de Chine (EXIM Bank China). L'État détient une participation minoritaire dans la SRN (40 %) et jouit d'une indépendance en matière de gestion par rapport au gouvernement. La dette de la SRN, qui n'est pas en arriérés selon les autorités, n'est pas intégrée au périmètre de l'analyse de viabilité de la dette (AVD). Depuis le dernier exercice dans le cadre du rapport au titre de l'article IV de 2024, l'AVD considère la dette extérieure sur la base de la résidence pour les prêts uniquement. Ainsi, les prêts libellés en francs CFA contractés auprès de la banque de développement régionale (BDEAC)² et auprès de créanciers bilatéraux de l'union monétaire (Cameroun, Guinée équatoriale et République du Congo) sont considérés comme de la dette extérieure. La dette due à l'Angola, qui est remboursée en nature³, est également classée comme dette extérieure.

² La Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) est la banque de développement de la région CEMAC. Son principal actionnaire est la BEAC (33,43 %). Les pays de la CEMAC, dont le Tchad, sont actionnaires à parts égales (8,48 % chacun). Tous les titres d'État, même lorsqu'ils sont détenus par des non-résidents sur le marché régional, sont classés comme dette intérieure en raison des limites des données disponibles sur le lieu de résidence des détenteurs de titres. Une révision du périmètre a également été appliquée aux données historiques à partir de 2017.

³ La dette due à l'Angola est remboursée en nature, en têtes de bétail, principalement des zébus, selon les modalités convenues entre l'Angola et le Tchad, y compris en ce qui concerne le prix et le transport.

Tableau explicatif 1. Tchad : Périmètre de la dette du secteur public et conception des tests de résistance des passifs éventuels

Périmètre de la dette publique

Sous-secteurs du secteur public	Case à cocher
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et adm. locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : caisse de sécurité sociale	
5 dont : fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

Couverture des données sur la dette publique et ampleur du choc retenu pour le test de résistance adapté aux passifs conditionnels

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Dette de l'administration centrale, dette de la banque centrale et dette garantie par		
	Par défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons des écarts par rapport aux paramètres retenus par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1.	1,5 % du PIB	1,5	Comptabilisation du reclassement de certaines créances publiques en 2022.
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 % du PIB	5,5	D'après recensement entrep pub., niv. 2017.
4 PPP	35 % de l'encours des PPP	0,0	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 % du PIB	5,0	
Total (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		12,0	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliquée aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.), et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

2. Le test de résistance des passifs éventuels tient compte des vulnérabilités liées à la dette non garantie des sociétés publiques et aux engagements budgétaires conditionnels liés au secteur bancaire (Tableau explicatif 1). Le test de résistance s'élève à 12 % du PIB. Il couvre les passifs éventuels liés aux marchés financiers, fixés à 5 % du PIB, ce qui reflète l'estimation du coût moyen pour l'État, depuis 1980, d'une crise financière dans un pays à faible revenu. Le montant des passifs éventuels liés à la dette des entreprises publiques est fixé à 5,5 %, reflétant les passifs de la SRN, de la Société Nationale d'Électricité (SNE) et de la Société Nationale de Ciment (SONACIM) à l'issue des résultats d'un recensement des entreprises publiques réalisé en 2017 avec le soutien de la Banque mondiale. De plus, le test de résistance tient compte des arriérés publics modélisés des administrations régionales et locales, qui sont de l'ordre de 1,5 % du PIB.

CONTEXTE

A. Évolution et composition de la dette

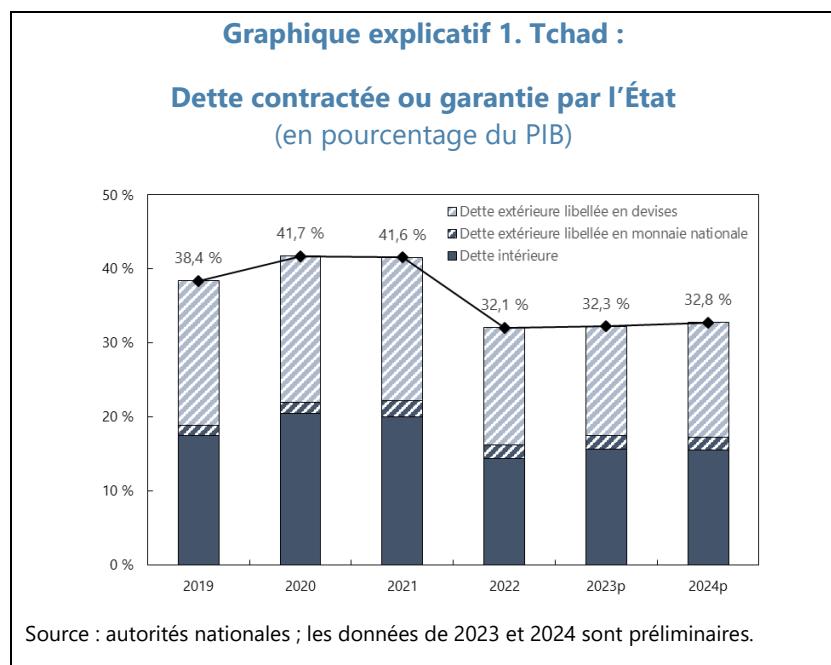
3. Après une baisse considérable, en 2022, la dette contractée ou garantie par l'État a connu une augmentation en 2023 et 2024. La réduction à la fois de la dette extérieure et intérieure a engendré une baisse de la dette publique brute, qui est passée de 41,6 % du PIB à la fin de 2021 à 32,1 % à la fin de 2022 (Graphique explicatif 1). À la fin de 2023, la dette publique a alors légèrement augmenté, pour atteindre 32,3 % du PIB, puis de manière plus notable en 2024, atteignant 32,8 % du PIB à la fin de la même année. L'encours de la dette extérieure et intérieure contractée ou garantie par l'État était estimé à près de 6,3 milliards de dollars à la fin 2024.

4. Depuis 2022, la dette intérieure a connu une hausse régulière, principalement sous l'effet des conditions de financement extérieures et régionales. La dette intérieure est passée de

14,4 % du PIB en 2022 à 15,6 % du PIB en 2024. Les titres publics ont connu une hausse notable, passant de 6 % du PIB en 2022 à 8,1 % du PIB en 2024. Les obligations, notamment, ont enregistré une croissance appréciable ces dernières années, augmentant de plus de 40 % depuis 2022, étant donné que les autorités continuent de privilégier l'émission d'obligations d'État plutôt que de bons du Trésor. La dette intérieure envers les banques commerciales et la BEAC a légèrement reculé en 2024, après avoir initialement augmenté en 2023 ; cela dit, elle demeure globalement stable en valeur nominale depuis 2022. Suivant une tendance similaire, les arriérés intérieurs ont, à la fin 2024, atteint leur niveau le plus bas depuis 2014, s'établissant à 324 milliards de francs CFA, soit environ 1,7 % du PIB.

5. La composition de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État est dominée par des créanciers hors Club de Paris et par des organisations multilatérales, tandis que la dette envers les créanciers privés a diminué (Tableau explicatif 2). La dette envers les créanciers multilatéraux a poursuivi sa baisse en 2024, le remboursement du FMI⁴ au titre de la FEC 2017 s'étant, depuis 2023, progressivement accéléré. De plus, l'augmentation récente des décaissements au titre du financement de projets par la Banque mondiale a été sous forme de dons, sans incidence sur la dette. La dette envers Glencore, le principal créancier privé du Tchad, a également diminué de manière notable, à la suite de remboursements accélérés effectués au titre de la clause de « cash sweep » (centralisation des flux de trésorerie) prévue au contrat qui liait le remboursement de la dette aux prix du pétrole, lesquels sont demeurés élevés par rapport aux normes historiques depuis 2022. En revanche, la dette envers les créanciers bilatéraux non-membres du Club de Paris a récemment connu une nette augmentation. En 2024, le gouvernement a également obtenu divers prêts concessionnels auprès de la Banque islamique de développement, de la Banque européenne d'investissement et de la Banque hongroise de développement (MFB) à des fins de financement de projets.

⁴ L'encours de crédit auprès du FMI a atteint un pic de près de 1 milliard de dollars à la fin de 2022, à la suite de l'aide d'urgence accordée en avril et juillet 2020 au titre de la facilité de crédit rapide (FCR), des décaissements au titre du dispositif FEC de 2021, et de l'augmentation de la position en DTS après l'allocation générale de 2021.



6. Le traitement de la dette du Tchad, au titre du Cadre commun du G20, a expiré en juin 2024, en même temps que l'expiration du dispositif FEC. Fin 2022, les autorités tchadiennes ont signé deux accords de traitement de la dette à des conditions comparables : le premier, avec leurs créanciers bilatéraux au sein du G20 ; le second, avec le plus grand créancier privé du pays. Le créancier privé a consenti à une restructuration à court terme des remboursements de la dette afin de ramener le ratio du service de la dette extérieure aux recettes nettes en dessous de 14 % avant fin 2024. En parallèle, l'accord conclu avec les créanciers publics prévoyait un engagement à accorder un allègement supplémentaire si un choc extérieur venait à empêcher le Tchad de maintenir ce seuil, sous réserve de la mise en œuvre intégrale du programme soutenu par la FEC. L'accord a expiré avec la conclusion anticipée, en juin 2024, du programme FEC. Cela dit, la conjonction de la restructuration de la dette privée, des recettes pétrolières élevées et du financement concessionnel supplémentaire a contribué à ramener le service de la dette sous le seuil de 14 %, rendant inutile tout allègement supplémentaire de la dette de la part des créanciers du G20.

7. L'augmentation de la dette est principalement due à de nouveaux emprunts extérieurs, le financement sur le marché intérieur demeurant, en 2024, limité par la saturation des marchés régionaux. Conformément à l'AVD précédente, la saturation croissante des marchés régionaux a limité la capacité des autorités à mobiliser des financements au moyen d'émissions de titres publics. Le nombre d'enchères infructueuses a augmenté tout au long de 2024. Par conséquent, cela a induit une réduction des émissions nettes, qui sont passées de 0,5 % du PIB au premier semestre à 0,1 % au second semestre. En même temps, les recettes budgétaires ont reculé de 0,5 % du PIB non pétrolier en raison d'une production pétrolière inférieure aux prévisions. Les dépenses primaires, pour leur part, ont augmenté (+1,8 % du PIB non pétrolier) sous l'effet de dépenses exceptionnelles consacrées aux transferts et aux subventions destinés à la gestion des

crises de réfugiés et de l'insécurité alimentaire, ainsi qu'aux dépenses d'investissement pour les travaux publics liés aux inondations historiques. La deuxième tranche de l'accord de prêt de 1,5 milliard de dollars signé avec le Fonds d'Abu Dhabi pour le développement en 2023 a servi de soutien important en matière de liquidités, allégeant la pression financière à court terme. D'un montant de 500 millions de dollars (2,6 % du PIB), la deuxième tranche a été décaissée en novembre, de concert avec l'achat, par l'Afreximbank en décembre, de quelque 50 milliards de francs CFA (0,4 % du PIB) en obligations du Trésor. L'amélioration, au premier trimestre 2025, des conditions de financement régional, assorti d'un ratio de couverture des adjudications d'obligations du Trésor remontant à 80 % contre 60 % au second semestre 2024, a permis au gouvernement de lever 68 milliards de francs CFA (112 millions de dollars, soit 0,5 % du PIB) grâce à la vente d'obligations du Trésor à la fin mars, à des taux légèrement inférieurs à la moyenne de 10 % enregistrée en 2024.

Tableau explicatif 2. Tchad : Dette publique et service de la dette par créancier^{1/}

	Encours de la dette					Service de la dette existante									
	2022		2023		2024	2024		2025		2026		2027			
	USD	% du PIB	USD	% du PIB	de la dette totale	USD	% PIB	USD	% PIB	USD	% PIB	USD	% PIB		
Total	5 820	6 065	6 291		32,8	100		574	3,0	624	3,0	555	2,6	625	2,7
Extérieure	3 206	3 132	3 302		17,2	52,5		408	2,1	413	2,0	253	1,2	322	1,4
Créanciers multilatéraux	1 667	1 677	1 530		8,0	24,3		150	0,8	184	0,9	158	0,7	163	0,7
Fonds monétaire international	995	959	880		4,6	14,0									
Encours de crédit au titre du FF RPC	745	708	634		3,3	10,1									
Position en DTS	250	251	247		1,3	3,9									
Banque de développement des pays d'Afrique centrale	227	260	226		1,2	3,6									
IDA de la Banque mondiale	155	151	140		0,7	2,2									
Banque africaine de développement	91	91	85		0,4	1,4									
Banque islamique de développement	85	101	77		0,4	1,2									
Banque arabe de développement économique en Afrique	71	72	69		0,4	1,1									
Fonds international de développement agricole	24	26	22		0,1	0,4									
Banque européenne d'investissement					16	0,1									
Organisation des pays exportateurs de pétrole	18	17	15		0,1	0,2									
Créanciers bilatéraux	901	1 080	1 569		8,2	24,9		49	0,3	84	0,4	85	0,4	90	0,4
Club de Paris	106	118	115		0,6	1,8		4	0,0	10	0,0	10	0,0	10	0,0
donc : France	106	106	101		0,5	1,6									
donc : Belgique		12	14		0,1	0,2									
Pays hors Club de Paris	796	962	1 454		7,6	23,1		46	0,2	74	0,4	75	0,3	81	0,4
donc : EAU	150	650			3,4	10,3									
donc : Libye	263	294	294		1,5	4,7									
donc : Chine	264	259	267		1,4	4,2									
donc : Créanciers bilatéraux régionaux (en francs CFA)	105	101	98		0,5	1,6									
donc : Angola	75	75	74		0,4	1,2									
Créanciers commerciaux	637	375	203		1,1	3,2		209	1,1	144	0,7	10	0,0	68	0,3
donc : Glencore Energy	625	364	191		1,0	3,0									
donc : Mega International (Taïwan)	9	8	9		0,0	0,1									
donc : Saudi Oger	3	3	3		0,0	0,0									
Intérieure	2 615	2 933	2 989		15,6	47,5		166	0,9	211	1,0	301	1,4	303	1,3
Titres publics	1 095	1 275	1 549		8,1	24,6		5	0,0	24	0,1	74	0,3	16	0,1
Bons du Trésor (nets)	227	233	234		1,2	3,7									
Obligations	867	1 042	1 315		6,8	20,9									
Autres dettes intérieures	1 081	1 201	1 116		5,8	17,7		42	0,2	69	0,3	65	0,3	64	0,3
Banque commerciale	307	404	349		1,8	5,6									
BEAC	775	798	767		4,0	12,2									
Arriérés	439	456	324		1,7	5,2		118	0,6	118	0,6	162	0,7	223	1,0

Sources : Autorités du pays, estimations des services du FMI.

1/ Données tirées de séries PIB ayant fait l'objet d'un changement de l'année de référence.

8. Le Tchad a récemment conclu un accord de restructuration de la dette avec la BDEAC. Cela dit, les entretiens avec d'autres créanciers publics sur le traitement des arriérés extérieurs se poursuivent. La situation avec la banque de développement régional BDEAC a évolué avec la signature, en octobre 2024, d'un accord de restructuration qui prévoit l'apurement des arriérés au cours de l'année 2025. Si, au début de 2025 certains retards techniques ont eu une incidence sur les remboursements mensuels, ces problèmes sont néanmoins en cours de résolution. Sur la base des données disponibles à la fin mars 2025, quatre dettes envers des créanciers publics et commerciaux restent en souffrance :

- **Libye** : Les échanges ont progressé et ont abouti à un accord mutuel sur une annulation partielle et une restructuration à des conditions concessionnelles. Bien que la signature officielle de l'accord soit encore attendue, le dialogue constructif et l'engagement manifesté par toutes les parties donnent à croire qu'un accord définitif devrait être conclu dans les prochains mois, en amont de la première revue du programme.
- **République du Congo** : Les autorités ont confirmé que des entretiens sont en cours concernant un plan d'apurement des arriérés d'intérêts récemment accumulés sur cette dette libellée en francs CFA, déjà restructurée en 2022. Si aucune proposition n'a encore été formulée, la poursuite des discussions est un signal positif indiquant que les deux parties entendent résoudre rapidement cette question.
- **Cameroun** : Les discussions devraient débuter dans les prochains mois, et une résolution est attendue à court ou à moyen terme.
- **Mega International Commercial Bank⁵** : Des efforts sont déployés depuis début 2025 pour apurer les arriérés récemment accumulés, et ce processus d'apurement progresse bien. Le règlement complet devrait intervenir à court terme, idéalement avant la première revue du programme, ce qui indique une trajectoire solide vers la résolution du problème.
- **Angola** : En vertu d'un accord conclu en 2018, les remboursements devaient être effectués en nature (sous forme de livraisons de bétail vivant). Cependant, les modalités de transport, qui relevaient contractuellement de la responsabilité des autorités angolaises, se sont avérées irréalisables. Plus précisément, l'accord prévoit que le transport du bétail vivant du Tchad au Cameroun, puis expédié vers l'Angola. Cette chaîne logistique complexe risque d'être coûteuse, d'autant plus que le prix du bétail avait été fixé dans l'accord, ce qui laisse peu de marge de manœuvre pour tenir compte des frais de transport élevés. Les autorités se sont déclarées prêtes à reprendre les livraisons dès que les conditions le permettront.

Un autre litige lié à une créance n'est pas classé comme arriéré :

⁵ Cette dette envers la Mega Bank de la Province chinoise de Taïwan a été reclassee en dette commerciale après la privatisation du créancier (c.f. https://www.imf.org/-/media/Websites/IMF/imported-full-text-pdf/external/pubs/ft/scr/2015/_cr15124.ashx).

- **Belgique (Credendo) :** En dépit d'un accord de restructuration signé en avril 2024 avec Credendo, l'agence de crédit à l'exportation publique belge, le gouvernement Tchadien a suspendu le premier remboursement, invoquant des préoccupations liées à une enquête judiciaire en cours⁶. Les autorités contestent les revendications de Credendo et tentent un règlement à l'amiable des différends juridiques.

9. Le Tchad continue d'être confronté à des problèmes considérables en matière de gestion de la dette, notamment des incohérences dans les données et des difficultés à produire des prévisions fiables et actualisées relatives au service de la dette. L'aide du FMI⁷ et de la Banque mondiale a contribué à jeter les fondements d'un renforcement des pratiques. Cela dit, les missions de formation récentes ont mis en exergue la nécessité de poursuivre les efforts pour renforcer les capacités institutionnelles. Afin de soutenir les progrès dans ce domaine, le programme accompagnera la centralisation de la compilation des statistiques de la dette au sein de la Direction générale du Trésor. Cette mesure vise à assurer une meilleure coordination entre les directions et les ministères concernés ; à accroître l'exactitude des données sur la dette ; à soutenir l'élaboration de prévisions ; et à contribuer à l'élaboration d'un plan de financement régulier et d'une stratégie de gestion de la dette, qui aideront au processus de préparation du budget.

B. Prévisions macroéconomiques

10. Le programme économique proposé sera soutenu par un accord d'une durée de quatre au titre de la FEC. Il s'alignera sur les priorités du gouvernement, qui seront définies dans un nouveau Plan National de Développement (PND), et fournira un ancrage politique dans un environnement difficile et incertain. Le programme s'articulera autour de trois grands piliers. Le premier pilier vise à créer une marge de manœuvre budgétaire au moyen de réformes de l'administration fiscale et des mesures de politique économique et de la rationalisation des dépenses courantes. Cela permettra de garantir la soutenabilité de la politique budgétaire, la mise en place d'un filet de sécurité sociale bien ciblé et adéquat, et le financement de projets de développement clés. Le deuxième pilier soutiendra les objectifs d'inclusion des autorités et la

⁶ En septembre 2024, les parquets français et belge ont ouvert une enquête commune pour corruption visant une société privée belge avec laquelle le contrat initial sous-jacent avait été signé et son rôle dans le projet au Tchad. Invoquant la gravité de l'enquête, le Tchad a suspendu son paiement de janvier 2025 au titre de l'accord bilatéral.

⁷ Depuis 2020, un projet d'assistance technique (AT) interdépartemental du FMI soutient la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme. Cette stratégie comprend la planification des émissions intérieures et la gestion des risques liés à la dette souveraine. Une mission menée en décembre 2024 a permis de recenser les lacunes en matière de capacités conduisant, en mai 2025, à l'organisation d'un atelier de formation à l'intention de la Commission Nationale d'Analyse de la Dette (CONAD). Depuis 2022, la Banque mondiale fournit également une assistance technique approfondie en matière de réformes juridiques (qui a donné lieu à la prise d'un décret présidentiel sur la politique et la gestion de la dette publique) ; de rapprochement des données sur la dette (soumissions en 2024–2025 au titre du système de notification des pays débiteurs (DRS)) ; de rapports (rapports annuels et bulletins trimestriels) ; et d'élaboration de stratégies (adoption de la stratégie pour 2024). Ces efforts soutiennent les résultats des politiques de financement du développement durable (SDFP) et les mesures destinées à renforcer le cadre de gestion de la dette du ministère des Finances et à garantir le respect des plafonds d'emprunt non concessionnels. Des activités de formation supplémentaires, notamment sur l'établissement de rapports sur la dette, continueront d'être dispensées à court terme.

croissance durable. Le troisième pilier permettra de renforcer la gouvernance économique et financière.

11. Le cadre macroéconomique reflète un scénario actualisé aligné sur le programme économique appuyé par la FEC ainsi que sur la mise à jour d'avril 2025 des hypothèses internationales des Perspectives de l'économie mondiale.

- Les projections de croissance du PIB ont été légèrement revues à la baisse à court terme comparativement à l'AVD précédente, ce qui témoigne de perspectives plus prudentes. À moyen terme, la croissance devrait s'accélérer progressivement à mesure que les réformes structurelles s'affermissent.
- Selon les prévisions, la production pétrolière devrait être moins volatile et connaître une croissance plus forte que prévu, les nouvelles plateformes pétrolières compensant largement le déclin des réserves pétrolières vieillissantes et la baisse prévue des prix du pétrole. Des projets d'investissement de grande envergure à des fins d'exploitation de nouveaux gisements devraient stimuler les investissements à hauteur de 3,4 % du PIB en 2025 et de 4,7 % en 2027, contre 1,7 % en 2024, et augmenter la production de plus de 12 % entre 2026 et 2029, à mesure que ces gisements entreront en production. Cela dit, sur la base des plans d'extraction actuels, la production pétrolière pourrait commencer à connaître une baisse progressive à partir de 2031 en l'absence de nouveaux investissements considérables en capital.
- La production non pétrolière devrait ralentir à court terme, affichant une croissance de 3,5 % en 2026 et 2027. Ceci s'explique par les turbulences mondiales et la réduction des dépenses publiques en raison de la baisse des recettes budgétaires tirées du pétrole qui devraient peser sur l'activité économique en général. La croissance du PIB non pétrolier devrait ensuite rebondir grâce à la mise en œuvre des réformes prévues dans le dispositif proposé, à l'amélioration de la conjoncture économique et à une efficacité accrue des investissements publics. L'inflation devrait reculer progressivement pour s'établir à 3 % d'ici 2028.
- La trajectoire budgétaire a été révisée pour tenir compte de dépenses plus élevées que prévu en 2024 et pour intégrer des hypothèses plus strictes pour la période 2025-2029, conformément au programme économique proposé.
- Les dépenses plus élevées que prévu en 2024 reflètent des coûts imprévus : dépenses d'investissement d'urgence, aide humanitaire et fortes inondations durant l'automne. L'assainissement budgétaire proposé devrait réduire progressivement les dépenses exprimées en proportion du PIB, diminuant ainsi la masse salariale de 0,7 point de pourcentage et les transferts et subventions de 0,5 point, tout en renforçant la protection sociale au cours des quatre années du programme. L'année 2025 sera moins favorable en raison de paiements d'intérêts à Glencore plus élevés que prévu et du plan de recapitalisation de 0,8 % du PIB des deux banques nationales. Néanmoins, la trajectoire d'assainissement budgétaire prévue est plus stricte que dans l'analyse du scénario de référence précédent, les réductions des dépenses représentant 2,6 % du PIB hors pétrole, contre 1,7 % précédemment.

- Les recettes budgétaires demeurent fortement tributaires du secteur pétrolier qui, en 2024, a représenté plus de la moitié des revenus (hors dons). Une augmentation progressive de la production pétrolière est attendue et devrait atteindre son pic vers 2030 ; néanmoins, les recettes tirées du pétrole sont toutefois susceptibles de demeurer volatiles, à l'image de la trajectoire en U prévue pour les prix, qui devraient baisser en 2025 et 2026 avant de se redresser⁸. Ces projections, ainsi que les activités d'extraction futures, dépendront de l'ampleur de l'exploration pétrolière et des nouvelles découvertes, qui pourraient être affectées par les cours internationaux du pétrole. En parallèle, l'augmentation des recettes non pétrolières, qui découlera de la mise en œuvre des réformes, devrait contribuer à stabiliser les recettes budgétaires avec le temps. Plus particulièrement, les mesures de politique fiscale et les effets progressifs des réformes en matière de mobilisation des recettes devraient renforcer considérablement le ratio des impôts rapporté au PIB hors pétrole.
- Après avoir enregistré un excédent historique en 2022, le compte courant s'est progressivement réduit en 2023 et 2024 ; il devrait redevenir déficitaire à partir de 2025, en raison d'importations considérables de biens et de services. L'excédent commercial au titre des biens s'est néanmoins accru grâce à l'inclusion, à partir de 2012, des exportations d'or dans la balance des paiements⁹, sur la base des statistiques commerciales miroirs et des données douanières récemment publiées, qui indiquent toutes deux une production aurifère artisanale conséquente. Soutenu par l'augmentation des entrées de capitaux privés et du financement extérieur, le déficit courant (hors exportations de pétrole) devrait progressivement diminuer en proportion du PIB tout au long de la période de prévision. L'investissement direct étranger a également été révisé à la hausse, notamment dans le secteur de l'énergie et les secteurs industriels. Cela témoigne des résultats positifs attendus du PND. L'accumulation de réserves devrait se poursuivre, contribuant ainsi à l'effort régional.

12. Le programme proposé de quatre ans repose sur un plan de financement complet qui comprend un financement du FMI ainsi qu'un soutien budgétaire extérieur concessionnel de bailleurs multilatéraux et bilatéraux. Selon les services du FMI, le déficit de financement de la balance des paiements du Tchad est estimé à 2 milliards de dollars pour la durée du programme. Ces besoins de financement sont liés à une baisse progressive prévue des prix du pétrole, à d'importants besoins en dépenses de développement, à la faible attractivité pour l'investissement étranger et à la nécessité de contribuer à l'accumulation de réserves internationales au niveau régional. Le programme proposé permettrait de réaliser des progrès considérables dans le règlement d'un problème prolongé de balance des paiements. Il soutiendrait les plans de réforme des autorités et leur politique budgétaire prudente, ce qui allégera les besoins de financement à

⁸ Hypothèses relatives aux prix du pétrole tirées des Perspectives de l'économie mondiale du FMI d'avril 2025.

⁹ Si l'on suppose que, selon les données commerciales et les statistiques miroirs, la croissance de l'activité d'extraction minière au Tchad a suivi la trajectoire que sous-tendent les exportations d'or du pays, il est alors possible de reproduire une série chronologique de l'extraction minière au Tchad depuis 2012. Selon les cours mondiaux actuels de l'or, cela signifierait que l'extraction minière artisanale représenterait environ 3,8 % du PIB en 2025. À titre de comparaison, au Tchad, l'extraction pétrolière représente 13,7 % du PIB.

moyen terme. Le rôle catalyseur du FMI sera essentiel pour garantir une répartition suffisante du fardeau financier et en étant suffisant pour remédier au déficit de financement sur la période du programme. Selon les estimations, le nouveau dispositif FEC devrait couvrir quelque 30 % des besoins de financement et catalyser de l'aide budgétaire supplémentaire des bailleurs multilatéraux. Les bailleurs bilatéraux, quant à eux, comprendraient les Émirats arabes unis et d'autres pays¹⁰. Conformément à l'engagement pris par les autorités, tel qu'exposé dans la loi de finances 2025, la stratégie de financement repose sur des financements extérieurs concessionnels et limite l'émission nette de titres du Trésor sur le marché régional, en raison de la saturation importante du marché et des coûts élevés. Cette stratégie conduit à un rééquilibrage progressif de la structure de la dette, de sources domestiques vers des sources étrangères.

13. Malgré l'amélioration récente des résultats macroéconomiques et l'engagement ferme pris par les autorités, les risques qui pèsent sur ce scénario de référence demeurent élevés. Le Tchad est un pays fragile, hautement vulnérable face aux chocs climatiques, avec un conflit en cours à la frontière occidentale du Darfour et des problèmes d'insécurité dans la région du Lac et du nord. Les recettes budgétaires demeurent fortement tributaires des cours mondiaux du pétrole, qui pourraient baisser plus rapidement en raison de l'intensification des risques pesant sur la croissance mondiale et le commerce international. De plus, le plan de financement est marqué d'une grande incertitude, car sa principale contribution repose uniquement sur un protocole d'accord avec un partenaire bilatéral. Cela rend la stratégie de financement vulnérable aux risques géopolitiques, tandis que les préoccupations liées à l'aide publique au développement et à l'aide humanitaire sont urgentes. Si ces risques se concrétisent, ils pourraient plonger le pays dans une profonde crise humanitaire et l'économie en récession, augmentant ainsi sa vulnérabilité aux événements liés à la dette. Enfin, le Tchad connaît d'importantes lacunes structurelles en matière de gouvernance et de gestion de la dette. La capacité de mise en œuvre des réformes est faible, et l'engagement des autorités en faveur des réformes pourrait s'essouffler en raison d'une lassitude. Cette situation pourrait compromettre le programme soutenu par la FEC, mais elle souligne également l'importance vitale de l'engagement du FMI, y compris de son programme de développement des capacités.

¹⁰ En 2023, le Tchad a signé un protocole d'accord avec les Émirats arabes unis prévoyant un soutien budgétaire d'un montant de 1,5 milliard de dollars, dont 150 millions ont été décaissés en 2023 et 500 millions en 2024. Le solde de 850 millions devrait être décaissé au cours de la période du programme, sous réserve de négociations annuelles.

Tableau explicatif 3. Tchad : Hypothèses macroéconomiques, 2023-30

	Moyenne 2017-21	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Moyenne 2026-30	Moyenne 2031-43
<i>Variation en pourcentage</i>											
Croissance du PIB réel	2,2	5,0	3,5	3,3	3,6	3,3	3,7	4,0	4,1	3,7	3,5
AVD 1/ de décembre 2024	1,9	4,8	3,2	3,4	4,5	3,8	4,3	3,7	3,2	3,8	3,3
Croissance du PIB pétrolier	1,1	7,4	-1,2	-0,7	4,1	2,3	3,2	2,3	1,3	2,1	-1,0
AVD de décembre 2024	0,6	7,6	-0,5	-1,4	6,0	0,9	4,6	-0,8	-0,9	1,4	-0,9
Croissance du PIB non pétrolier	2,2	4,3	4,6	4,2	3,5	3,5	3,8	4,2	4,4	3,9	3,9
AVD de décembre 2024	2,0	4,5	3,7	4,2	4,3	4,2	4,3	4,3	3,7	4,2	3,7
<i>% du PIB 2/</i>											
Compte des opérations courantes	-3,6	1,6	1,0	-2,5	-3,5	-3,2	-3,2	-3,2	-3,4	-3,2	-1,8
AVD 3/ de décembre 2024	-3,9	-0,7	-1,3	-4,4	-4,1	-3,0	-2,7	-3,0	-3,2	-3,4	-2,5
Compte courant (hors expor. pétrole)	-19,5	-19,9	-19,0	-18,6	-18,2	-17,6	-17,5	-17,3	-17,1	-17,7	-10,8
AVD de décembre 2024	-20,0	-21,5	-21,2	-20,8	-19,9	-17,7	-17,1	-16,2	-15,3	-17,9	-9,7
<i>en % du PIB non pétrolier 2/</i>											
Solde budgétaire global 4/	0,2	-1,5	-2,5	-1,5	-2,9	-2,6	-1,3	-0,9	-0,6	-1,6	-0,5
AVD de décembre 2024	0,2	-1,5	-0,1	-1,1	-2,7	-2,0	-1,9	-1,7	-2,0	-1,9	-2,0
Recettes et aides financières	13,7	19,4	20,2	21,2	18,8	19,3	19,3	19,2	19,4	19,5	18,1
AVD de décembre 2024	13,8	18,9	21,1	20,5	18,0	18,3	18,1	18,2	17,5	18,4	16,4
Dépenses	13,5	20,9	22,7	22,7	21,6	21,8	20,6	20,1	20,1	21,2	18,7
AVD de décembre 2024	13,5	20,4	21,2	21,6	20,7	20,2	20,0	19,9	19,5	20,3	18,4
Solde primaire hors pétrole (hors aides financières)	-7,4	-14,0	-14,0	-13,3	-12,4	-12,3	-10,9	-10,3	-10,1	-11,5	-7,7
AVD de décembre 2024	-7,4	-13,6	-11,8	-12,8	-11,7	-11,0	-10,4	-10,1	-9,5	-10,9	-7,4
<i>En pourcentage</i>											
Elément don des nouveaux emprunts extérieurs				41,1	40,2	43,0	42,5	48,1	52,0	44,5	48,2
AVD de décembre 2024				42,7	41,5	44,2	42,0	43,8	44,1	43,7	43,2

Sources : Autorités du pays, projections des services du FMI.

1/ Les données sur l'AVD de décembre 2024 sont basées sur les estimations de croissance du PIB précédentes, fournies par l'Institut National de la Statistique.

2/ Le PIB et le PIB hors pétrole utilisés dans l'AVD de décembre 2024 ont été révisés à la baisse de 4 % en raison d'une révision à la baisse par les autorités des chiffres réels du PIB de 2023.

3/ Les données de décembre 2024 ne comprenaient pas les exportations d'or artisanal.

4/ Sur la base des engagements, y compris à la fois les dons reçus et attendus.

14. Les comparaisons réalisées au moyen d'outils de réalisme indiquent que les projections sont globalement conformes aux tendances historiques et à l'expérience des pays comparables (Graphiques 3 et 4). La dette publique se maintient à un niveau stable à court et moyen terme avant de diminuer, à mesure que les pressions exercées par les taux d'intérêt élevés et le déficit primaire s'atténuent par rapport aux cinq dernières années. La part des investissements publics dans le PIB est conforme aux prévisions précédentes, et leur contribution à la croissance devrait rester stable. L'ajustement budgétaire prévu est inférieur au 75^e centile de la distribution des programmes approuvés par le FMI depuis les années 90 à l'intention des pays à faible revenu. Le risque que cet ajustement soit irréalisable est atténué par l'engagement des autorités et la marge de manœuvre dont elles disposent pour mettre en œuvre les réformes qui s'imposent.

C. Classification des pays et détermination des scénarios de tests de résistance

15. L'indicateur composite (IC) révèle que le Tchad a une capacité d'endettement faible (Tableau explicatif 4). L'IC est calculé à partir du score EPIN (Évaluation de la politique et des institutions nationales), qui est un indicateur des conditions extérieures, définies par la croissance économique mondiale, et des facteurs propres au pays. Les données à partir de juin 2024 indiquent une faible capacité d'endettement ; elles rendent principalement compte d'une croissance faible, d'envois de fonds très faibles, d'un score EPIN faible et d'un niveau modérément faible de réserves de change. La capacité d'endettement était également jugée faible avant la dernière mise à jour. Les seuils de risque élevé relatifs au fardeau de la dette extérieure sont les suivants : i) 30 % pour la valeur actuelle (VA) du ratio dette extérieure/PIB ; ii) 140 % pour la VA du ratio dette extérieure/exportations ; iii) 10 % pour le ratio service de la dette extérieure/exportations ; iv) 14 % pour le ratio du service de la dette extérieure par rapport aux recettes ; et v) 35 % pour la VA de la dette publique totale exprimée en pourcentage du PIB. S'agissant du Tchad, les deux indicateurs de la dette les plus pertinents sont le ratio du service de la dette extérieure par rapport aux recettes (hors dons) et la VA de la dette publique par rapport au PIB. Par conséquent, l'analyse des résultats porte sur ces deux indicateurs.

Tableau explicatif 4. Tchad : Score de l'indicateur composite			
Capacité d'endettement	Faible		
Final	Classification fondée sur l'AVD actuelle	Classification fondée sur l'AVD précédente	Classification fondée sur les deux AVD précédentes
Faible	Faible 2,44	Faible 2,33	Faible 2,35
Calcul de l'indicateur composite			
Composantes EPIN	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) = (C)
Taux de croissance réel (en pourcentage)	0,39	2,72	1,05
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	2,72	2,93	0,08
Couverture des importations par les réserves^2 (en %)	4,05	32,71	1,33
Envoi de fonds (en %)	-3,99	10,70	-0,43
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	2,02	0,77	0,02
	13,52	2,97	0,40
Score IC			2,44
Note IC			Faible
Référence : Seuils par classification			
Seuils du fardeau de la dette EXTÉRIEURE	Faible	Moyen	Élevé
VA de la dette en % de Exportations	140	180	240
PIB	30	40	55
Service de la dette en % de Exportations	10	15	21
Recettes	14	18	23
Repère de la dette publique TOTALE	Faible	Moyenne	Élevé
VA du total de la dette publique en % du PIB	35	55	70

16. L'AVD s'appuie sur six tests de résistance courants et un test de résistance personnalisé aux chocs des prix du pétrole. Parmi les tests de résistance, ceux relatifs aux catastrophes naturelles et aux chocs des prix des matières premières sont les plus pertinents pour le Tchad (graphiques 1 et 3). Le choc des prix des matières premières suppose une baisse des prix du pétrole d'un écart-type variant entre 2025 et 2030, ce qui correspond à une chute de 29 % du prix du pétrole. Malgré la gravité de la plupart des chocs simulés, l'analyse sera axée sur le choc des prix des matières premières, auquel le Tchad est particulièrement vulnérable.

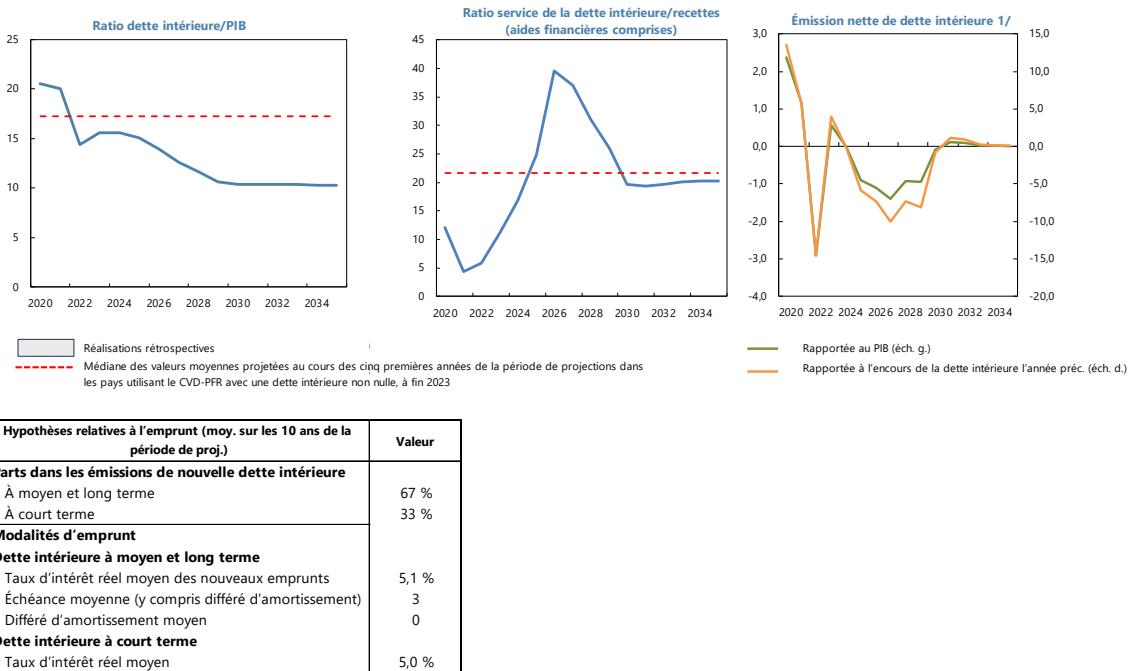
17. La lutte contre le changement climatique représente un enjeu de taille pour le Tchad. Elle pourrait engendrer de fortes répercussions sur la viabilité de la dette et sur la nécessité impérative d'un soutien financier international conséquent. Le Tchad connaît une grave détérioration de son environnement, y compris le rétrécissement du lac Tchad, l'accélération de la désertification et la récurrence des sécheresses et des inondations. Le module « catastrophes naturelles » de l'AVD intègre un choc hypothétique ponctuel de 10 points de pourcentage du PIB nominal sur le ratio dette extérieure/PIB au cours de la première année de la période de projection. Le module comprend également un choc de 1,5 point de pourcentage sur la croissance du PIB réel et un choc de 3,5 points de pourcentage sur la croissance des exportations. Ce choc provoqué par une catastrophe naturelle est hypothétique et peu probable dans les hypothèses actuelles. Cela dit,

il met toutefois en évidence les effets négatifs éventuels des chocs liés au climat sur la dynamique de la dette. Présentée en octobre 2021, la contribution déterminée au niveau national (CDN) du Tchad rend compte de besoins financiers considérables pour que le pays atteigne ses objectifs climatiques. En matière d'adaptation, le Tchad a besoin d'environ 5 milliards de dollars (environ 26 % du PIB de 2023) à l'horizon 2030 pour renforcer sa résilience aux effets du changement climatique. Les autorités se sont engagées à mobiliser 1,2 milliard de dollars (6,2 % du PIB de 2023) au niveau national, ce qui induit un déficit de financement considérable. L'obtention d'un soutien international supplémentaire et durable sera essentielle pour permettre au Tchad d'atteindre ses objectifs en matière de climat et de développement. Les efforts d'atténuation visant à réduire les émissions de 19,3 % d'ici 2030 sont estimés à quelque 6,7 milliards de dollars (environ 35 % du PIB de 2024), ce qui représentera un enjeu de faisabilité important compte tenu de la marge de manœuvre budgétaire limitée du pays.

VIABILITÉ DE LA DETTE

18. Le Tchad continue de présenter un « risque élevé » de surendettement extérieur, conformément à l'AVD précédente de décembre 2024. Le cadre budgétaire proposé vise à soutenir la mise en œuvre du nouveau Plan National de Développement tout en renforçant la viabilité de la dette du pays. La trajectoire d'assainissement progressif et le plan de financement, qui repose sur des prêts d'appui budgétaire concessionnels, maintiennent la valeur actuelle de la dette extérieure par rapport au PIB à un niveau bas, et le ratio du service de la dette par rapport aux recettes bien en dessous du seuil de risque. Il en résulte un risque mécanique modéré de surendettement (tableau 1 et graphique 1). Toutefois, cette projection de référence est marquée d'une grande incertitude. L'augmentation temporaire, en 2027 et 2028, du service de la dette, en raison du report du remboursement de Glencore prévu dans l'accord de restructuration de la dette de 2022, indique que la marge de manœuvre permettant d'absorber les chocs défavorables est plus limitée qu'il n'y paraît. Un choc négatif sur les prix mondiaux du pétrole, qui se reflète dans le choc des prix des matières premières, ou un retard dans le soutien financier attendu pourrait conduire à une crise de liquidité. Les dépenses essentielles en matière d'aide humanitaire, de soutien social ou d'investissement seraient alors compromises, en cas d'ajustement forcé. Il convient pour les autorités de lancer la mise en œuvre du programme économique proposé, structuré autour d'actions préalables et de repères structurels programmés, et de constituer réellement les réserves nécessaires pour absorber les chocs potentiels. Tant que ces mesures ne seront pas adoptées, le risque de surendettement extérieur continuera d'être considéré comme élevé.

Graphique explicatif 2. Tchad : Indicateurs de la dette publique intérieure, 2020–34



19. Le risque de surendettement public du Tchad demeure également élevé. Les hypothèses de financement décrites dans le cadre macroéconomique proposé limitent les émissions nettes de titres du Trésor sur le marché régional (tableau 2 et graphique 2), ce qui entraîne une baisse progressive de la dette intérieure avant qu'elle ne se stabilise à 10 % du PIB à long terme. Avec l'assainissement de la politique budgétaire et la dette extérieure contractée à des conditions de plus en plus concessionnelles, la dette et le service de la dette diminuent progressivement, ce qui conduit à une évaluation mécanique modérée du risque de surendettement public global. Toutefois, les projections de référence, tant du côté des recettes que des dépenses, sont marquées d'incertitude en raison de risques exogènes et de faiblesses dans la mise en œuvre des réformes. Par conséquent, le recours au jugement sera utilisé pour maintenir à un niveau élevé l'évaluation du risque de surendettement public.

20. Un choc des prix des matières premières représente la principale vulnérabilité qui pèse sur la dette publique et extérieure globale. Selon l'analyse de scénarios défavorables, un choc des prix des matières premières pourrait conduire à une détérioration considérable de l'encours de la dette et du service de la dette dans le scénario de référence. En 2028, le ratio du service de la dette extérieure par rapport aux recettes atteindrait presque le seuil de risque. La valeur actualisée du ratio de la dette publique par rapport aux exportations dépasse le seuil de risque en 2027 et se maintient bien au-dessus de ce seuil par la suite. En revanche, les pressions résultant d'une

catastrophe naturelle pourraient être contenues dans le scénario de référence. Bien que l'encours de la dette augmentera considérablement à l'issue du choc, les coûts supplémentaires du service de la dette resteront limités.

21. La dette demeure, dans l'ensemble, viable. Tous les indicateurs de la dette et du service de la dette sont stables à court et moyen terme et affichent une tendance à la baisse à long terme. Bien que des incertitudes demeurent quant à la concrétisation réelle de l'assainissement budgétaire proposé et de la mise en œuvre des réformes essentielles, le scénario de référence suppose le maintien de la viabilité de la dette sur l'ensemble de la période de projection.

Point de vue des autorités

22. Selon les autorités, le risque de surendettement extérieur du Tchad est modéré. Cette conclusion témoigne du faible niveau de la dette publique extérieure et de l'amélioration du profil du service de la dette à la suite de la restructuration du prêt Glencore, dans le cadre de l'accord de restructuration de la dette de 2022. Ils soulignent leur engagement sans relâche en faveur de pratiques d'emprunt prudentes ; cet engagement signifie notamment de chercher des financements extérieurs uniquement concessionnels et de limiter l'émission de nouveaux titres nationaux compte tenu de la situation actuelle qui prévaut sur les marchés financiers régionaux. Les autorités restent également pleinement déterminées à mettre en œuvre le programme économique proposé. Celui-ci soutiendra la stabilité macroéconomique, permettra de constituer des marges de manœuvre budgétaires, et renforcera la viabilité de la dette à moyen terme.

Tableau 1. Tchad : Cadre de viabilité de la dette extérieure, 2022-45
 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeurs observées										Projections			Scénario historique	Moyenne 8/ Projections
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2035	2045				
	Dette extérieure (nominale) 1/ dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	17,7	16,7	17,2	17,9	20,2	22,1	21,7	21,4	20,9	17,9	14,4	19,8	19,9	
Variation de la dette extérieure	-3,8	-1,0	0,5	0,7	2,3	1,8	-0,4	-0,3	-0,5	-0,6	-0,3				
Flux générateurs d'endettement identifiés, nets	-7,3	-1,7	-4,0	-0,6	-0,9	-1,4	-1,9	-2,4	-2,2	-3,9	2,0	0,1	-2,5		
Déficit courant hors intérêts	-4,8	0,4	-1,3	1,9	3,2	3,0	2,9	3,0	3,2	0,8	5,7	1,8	2,2		
Déficit de la balance des biens et services	-3,5	1,5	-0,3	2,7	3,9	3,7	3,5	3,5	3,6	1,6	6,2	5,8	3,0		
Exportations	34,7	31,0	32,4	29,6	28,3	27,8	27,6	27,2	26,7	22,8	12,7				
Importations	31,2	32,5	32,0	32,2	32,3	31,5	31,1	30,7	30,2	24,4	18,9				
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-3,6	-3,0	-2,6	-2,4	-2,2	-2,0	-1,7	-1,5	-1,4	-0,9	-0,4	-5,3	-1,5		
dont : officiel	-0,9	-0,8	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,6	-0,6	-0,6	-0,7	-0,8				
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	2,3	2,0	1,7	1,7	1,4	1,2	1,1	1,1	1,0	0,1	-0,1	1,3	0,7		
IDE nets (négatifs = entrées)	-1,6	-2,0	-1,9	-2,6	-3,8	-4,0	-4,3	-4,9	-4,8	-4,2	-3,3	-2,3	-4,2		
Dynamique endogène de la dette 2/	-0,9	-0,2	-0,8	0,1	-0,3	-0,4	-0,5	-0,6	-0,6	-0,4	-0,4				
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,4	0,4	0,3	0,6	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1				
Contribution de la croissance du PIB réel	-0,9	-0,9	-0,5	-0,6	-0,6	-0,6	-0,8	-0,8	-0,8	-0,6	-0,5				
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0,3	0,3	-0,5				
Résiduel 3/	3,5	0,7	4,5	1,4	3,3	3,2	1,5	2,2	1,7	3,3	-2,3	-0,6	2,5		
dont : financement exceptionnel	-1,1	-0,2	0,0	-0,4	-0,6	-0,7	-0,7	-0,3	0,0	0,0	0,0				
Indicateurs de viabilité															
VA du ratio de la dette extérieure CGE/PIB	14,6	14,8	16,0	16,8	16,3	15,9	15,5	12,9	10,5				
VA du ratio de la dette extérieure CGE/exportations	45,2	50,2	56,4	60,4	59,2	58,6	58,0	56,6	83,3				
Ratio service de la dette CGE/exportations	7,5	6,3	6,2	6,8	4,2	5,3	5,5	4,4	3,9	4,8	5,8				
Ratio service de la dette CGE/recettes	16,9	13,0	13,4	13,0	8,9	10,7	10,8	8,6	7,5	7,7	5,6				
Besoin brut en financement extérieur (en millions de dollars)	-689,3	76,9	-239,9	268,1	125,6	106,9	23,9	-176,6	-164,8	-836,4	1867,7				
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (en %)	4,7	5,0	3,5	3,3	3,6	3,3	3,7	4,0	4,1	3,4	3,6	2,4	3,6		
Déflateur du PIB en dollars (variation en %)	1,6	-1,6	2,8	-0,3	2,1	1,8	1,9	1,9	1,9	1,8	2,2	-1,0	1,8		
Taux d'intérêt effectif (en %) 4/	1,9	2,1	1,6	3,7	1,6	1,5	1,3	1,3	1,3	0,9	0,7	2,8	1,5		
Croissance des exportations de biens & services (en dollars ; en %)	35,4	-7,7	11,0	-5,8	1,3	3,2	4,8	4,7	3,9	1,6	1,8	5,3	2,1		
Croissance des importations de biens & services (en dollars ; en %)	0,0	7,7	4,8	3,7	5,9	2,7	4,2	4,5	4,4	1,7	3,4	2,0	2,8		
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	41,1	40,2	43,0	42,5	48,1	52,0	48,8	47,4	...	46,6		
Recettes publiques (hors dons, en % du PIB)	15,4	15,1	14,9	15,5	13,3	13,7	14,0	13,9	14,1	14,1	13,0	11,0	14,1		
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	198,9	178,0	474,0	936,9	1229,1	1235,6	850,3	999,8	1088,1	1274,1	1752,2				
Financement équivalent don (en % du PIB) 6/	4,1	4,7	4,9	3,8	3,9	3,9	3,5	2,9	...	4,0		
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	68,1	65,9	68,1	76,4	80,0	84,1	84,0	83,3	...	78,8		
PIB nominal (en millions de dollars)	18 052	18 638	19 836	20 442	21 606	22 736	24 021	25 461	27 003	35 340	60 391,6				
Croissance du PIB nominal en dollars	6,3	3,2	6,4	3,1	5,7	5,2	5,7	6,0	6,1	5,3	5,8	1,4	5,4		
Postes pour mémoire :															
VA de la dette extérieure 7/	14,6	14,8	16,0	16,8	16,3	15,9	15,5	12,9	10,5				
En pourcentage des exportations	45,2	50,2	56,4	60,4	59,2	58,6	58,0	56,6	83,3				
Ratio service de la dette extérieure totale/exportations	7,5	6,3	6,2	6,8	4,2	5,3	5,5	4,4	3,9	4,8	5,8				
VA de la dette extérieure CGE (millions de dollars)	2904,4	3034	3454,7	3817,5	3921,9	4060,5	4178,6	4565,8	4636,4						
(Vat - Vat-1)/PIBt-1 (en pourcentage)	0,7	2,1	1,7	0,5	0,6	0,5	0,2	0,2	0,4						
Déficit courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-0,9	1,4	-1,8	1,2	0,9	1,1	3,3	3,3	3,7	1,3	6,0				

Sources : Autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Englobe la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g) + \varepsilon(1+r)]/(1+g+p+gp)$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal ; g = taux de croissance du PIB réel, p = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars, ε = appréciation nominale de la devise.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

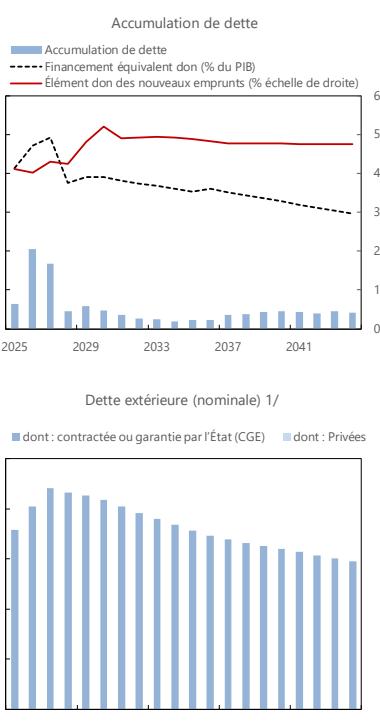
4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ À savoir les dons, les prêts concessionnels et l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent dont inclut les dons fournis directement à l'État et par le biais de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, alors que les moyennes des projections sont calculées sur la première année de la projection et les 10 années suivantes.



Definitive de la dette extérieure et Résidence

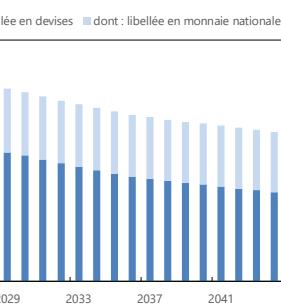
Y a-t-il une grande différence entre les deux critères ? Oui

Tableau 2. Tchad : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, 2022-45
 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/		
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2035	2045	Scénario historique	Projections	
Dette du secteur public 1/ dont : dette extérieure	32,1 17,7	32,3 16,7	32,8 17,2	33,0 17,9	34,2 20,2	34,7 22,1	33,3 21,7	32,0 21,4	31,3 20,9	28,1 17,9	24,4 14,4	36,3 19,8	31,4 19,9	
Variation de la dette du secteur public	-9,5	0,2	0,5	0,3	1,2	0,5	-1,4	-1,3	-0,7	-0,6	-0,4			
Flux générateurs d'endettement recensés	-8,0	-0,4	0,8	0,5	1,0	0,7	-1,0	-1,3	-1,6	-1,2	-0,6	-0,4	-0,7	
Déficit primaire	-4,6	0,4	0,9	-0,2	1,3	1,1	0,2	-0,1	-0,4	-0,4	0,2	-0,4	0,0	
Recettes et dons	16,1	15,6	16,7	18,3	16,4	16,9	16,9	16,9	17,2	17,0	15,4	12,6	17,1	
dons	0,8	0,5	1,8	2,8	3,1	3,2	2,9	3,0	3,1	2,9	2,4			
Dépenses primaires (hors intérêts)	11,6	16,0	17,6	18,0	17,7	18,0	17,1	16,8	16,9	16,6	15,5	12,2	17,1	
Dynamique automatique de la dette	-4,6	0,4	-0,1	0,1	-0,7	-0,7	-0,9	-1,1	-1,1	-0,8	-0,7			
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-4,7	-0,5	-0,7	0,1	-0,7	-0,7	-0,9	-1,1	-1,1	-0,8	-0,7			
dons : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-2,8	1,1	0,4	1,1	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1			
dons : contribution de la croissance du PIB réel	-1,9	-1,5	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-1,2	-1,3	-1,2	-1,0	-0,9			
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0,0	0,8	0,6			
Autres flux générateurs d'endettement recensés	1,2	-1,2	0,0	0,6	0,4	0,3	-0,2	-0,1	-0,2	0,0	0,0	-0,1	0,1	
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,7	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Comptabilisation des passifs conditionnels (p. ex. , recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	-0,3	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Accumulation de dépôts/retraits	1,4	-1,6	0,0	-0,2	0,4	0,3	-0,2	-0,1	-0,2	0,0	0,0			
Résiduel	-1,4	0,6	-0,3	-0,2	0,1	-0,3	-0,4	-0,1	0,9	0,6	0,2	0,7	0,3	
Indicateurs de viabilité														
VA du ratio dette publique/PIB 2/	30,7	29,8	30,0	29,4	28,0	26,5	25,8	23,2	20,5			
VA du ratio dette publique/recettes et dons	183,7	163,2	182,7	173,5	165,0	156,6	150,2	136,5	133,6			
Ratio service de la dette/recettes et dons 3/	21,9	23,8	28,8	35,8	46,9	45,6	40,0	33,0	25,7	26,6	27,1			
Besoin de financement brut 4/	0,1	2,9	5,7	6,6	9,0	8,8	6,9	5,5	4,1	4,1	4,3			
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en %)	4,7	5,0	3,5	3,3	3,6	3,3	3,7	4,0	4,1	3,4	3,6	2,4	3,6	
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette extérieure (en %)	2,0	2,1	1,6	3,9	1,6	1,5	1,3	1,3	1,3	0,9	0,7	2,8	1,5	
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en %)	-9,5	9,5	3,4	6,3	3,5	3,6	3,4	3,0	2,8	3,0	3,0	2,1	3,3	
Dépréciation du taux de change réel (en % ; + dénote une dépréciation)	0,2	5,0	3,7	4,0	...	
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	14,1	-4,2	2,8	0,2	1,5	1,9	1,9	2,0	1,9	1,8	2,2	0,8	1,8	
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigeé du déflateur du PIB, en %)	-1,1	45,0	13,9	6,1	1,8	5,1	-1,7	2,1	4,4	3,4	3,3	5,2	3,0	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	4,9	0,2	0,4	-0,5	0,2	0,6	1,5	1,2	0,3	0,2	0,5	1,8	0,4	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			

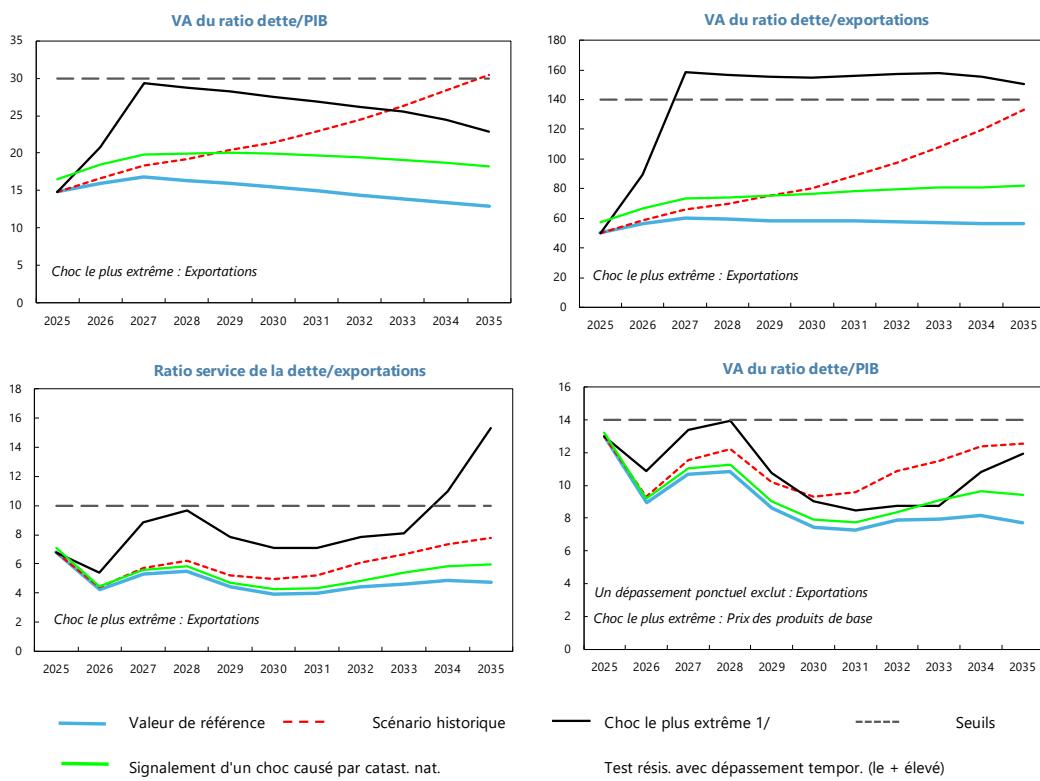
Définitions de la dette extérieure et	Résidence
Y a-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Oui

Dette du secteur public 1/



- Sources : Autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.
- 1/ Périmètre de la dette : Dette de l'administration centrale, dette de la banque centrale et dette garantie par l'Etat. La définition de la dette extérieure se fonde sur la résidence.
- 2/ Le ratio sous-jacent VA de la dette extérieure/PIB dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui utilisé dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure ; cette différence dépend des projections en matière de taux de change.
- 3/ Le service de la dette est égal, par définition, à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à court, moyen et long terme.
- 4/ Le besoin de financement brut est égal, par définition, à la somme du déficit primaire, du service de la dette, de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, et d'autres flux générateurs ou réducteurs de dette.
- 5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire), qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.
- 6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, alors que les moyennes des projections sont calculées sur la première année de la projection et les 10 années suivantes.

Graphique 1. Tchad : Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans le cadre de scénarios de rechange, 2025–35



Personnalisation des paramètres par défaut

Taille Interactions

Test de résistance adapté

Passifs éventuels combinés	Oui
Catastrophes naturelles	s.o.
Prix des produits de base	Non
Financements de marché	s.o.

Note : « Oui » indique tout changement apporté à la valeur ou aux interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. « s.o. » signifie que le test de résistance est sans objet.

Hypothèses d'emprunt relatives aux besoins de financement supplémentaire résultant des tests de résistance*

Défini par
Par défaut l'utilisateur

Part de la dette marginale

Dette extérieure CGE à moyen et long terme	100%
--	------

Modalités de la dette marginale

Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	0,8 %	0,8 %
Taux d'actualisation, dollars	5,0 %	5,0 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	26	18
Différé d'amortissement moyen	7	7

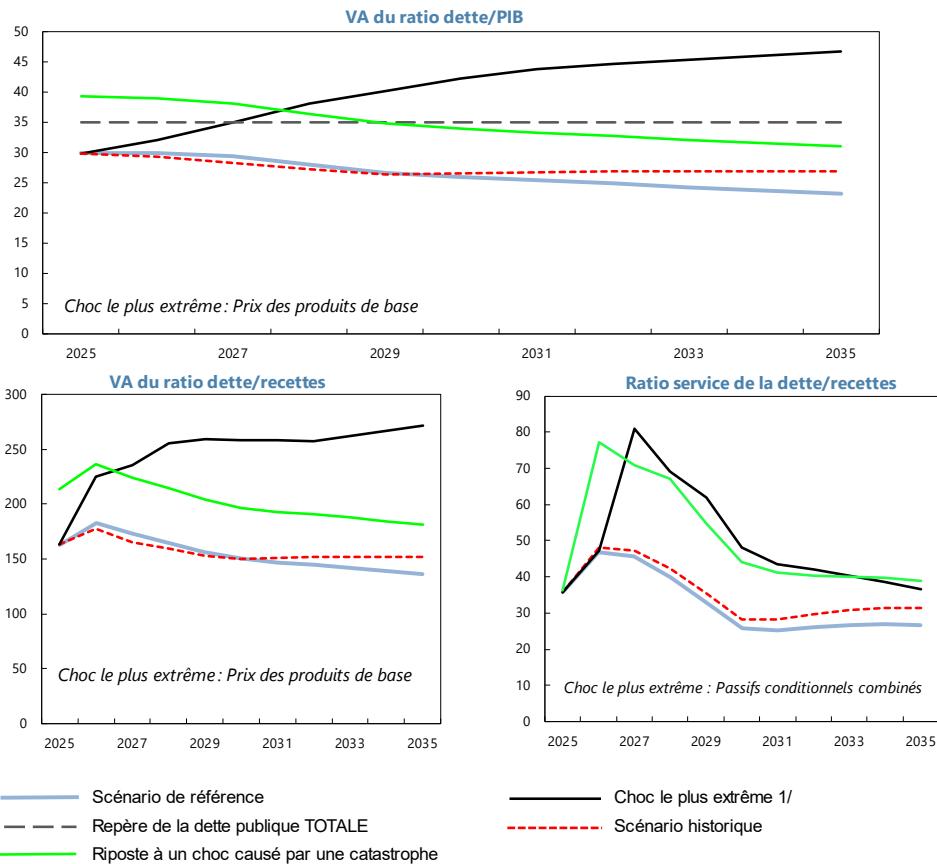
* Note : On suppose que l'ensemble des nouveaux besoins de financement occasionnés par les chocs simulés dans les tests de résistance sont couverts par la dette extérieure CGE à moyen et long terme dans l'AVD extérieure. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : Autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2035 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est lui aussi présent (le cas échéant), mais le dépassement ponctuel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement ponctuel est le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) serait présenté.

Note : Conformément au contrat de 2018 avec Glencore, les 4 millions de barils transférés à la raffinerie sont évalués aux prix du marché lors de l'estimation des revenus et du service de la dette extérieure en 2024.

Graphique 2. Tchad : Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans le cadre de scénarios de rechange, 2025–35



Hypothèses d'emprunt relatives aux besoins de financement supplémentaire résultant des tests de résistance*	Par défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	34 %	26 %
Dette intérieure à moyen et long terme	44 %	44 %
Dette intérieure à court terme	22 %	30 %
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	0,8 %	0,8 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	26	26
Différé d'amortissement moyen	7	7
Dette intérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	5,1 %	5,1 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	2	3
Différé d'amortissement moyen	0	0
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	2,0 %	5,0 %

* Note : Dans ce modèle, le financement intérieur couvre les besoins de financement supplémentaires résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : Autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2035 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement ponctuel est le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) sera présent.

Tableau 3. Tchad : Analyse de sensibilité pour des indicateurs clés de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2025–35

	Projections 1/											
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	
Valeur de référence		VA du ratio dette/PIB										
A. Autres scénarios	15	16	17	16	16	15	15	14	14	13	13	
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	15	17	18	19	20	21	23	24	26	28	30	
A2. Autre scénario : Choc causé par une catastrophe naturelle	17	18	20	20	20	20	20	19	19	19	18	
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	15	17	19	19	18	18	17	17	16	15	15	
B2. Solde primaire	15	16	18	17	17	17	17	16	16	15	15	
B3. Exportations	15	21	29	29	28	28	27	26	26	24	23	
B4. Autres flux 3/	15	18	22	21	21	20	20	19	19	18	17	
B5. Dépréciation	15	20	19	18	18	17	17	16	15	15	14	
B6. Combinaison de B1-B5	15	22	24	24	23	23	22	21	21	20	19	
C. Tests adaptés												
C1. Passifs conditionnels combinés	15	18	19	20	20	20	20	19	19	19	18	
C2. Catastrophe naturelle	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
C3. Prix des produits de base	15	19	22	22	22	21	20	20	19	18	17	
C4. Financements de marché	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
Seuls	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	
Valeur de référence		VA du ratio dette/PIB										
A. Autres scénarios	50	56	60	59	59	58	58	58	57	57	57	
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	50	59	66	70	75	80	89	98	108	120	133	
A2. Autre scénario : Choc causé par une catastrophe naturelle	57	67	73	74	75	76	78	80	81	81	82	
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	50	56	60	59	59	58	58	58	57	57	57	
B2. Solde primaire	50	58	63	63	63	64	64	65	65	64	65	
B3. Exportations	50	89	159	156	155	155	156	157	158	155	150	
B4. Autres flux 3/	50	65	78	77	77	76	76	77	77	75	74	
B5. Dépréciation	50	56	53	52	52	51	51	50	50	49	50	
B6. Combinaison de B1-B5	50	78	76	95	94	93	94	94	94	91	90	
C. Tests adaptés												
C1. Passifs conditionnels combinés	50	63	70	71	73	74	76	77	79	79	81	
C2. Catastrophe naturelle	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
C3. Prix des produits de base	50	76	90	88	85	83	81	81	80	78	76	
C4. Financements de marché	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
Seuls	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	
Valeur de référence		Ratio service de la dette/exportations										
A. Autres scénarios	7	4	5	6	4	4	4	4	5	5	5	
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	7	4	6	6	5	5	5	6	7	7	8	
A2. Autre scénario : Choc causé par une catastrophe naturelle	7	4	6	6	5	4	4	5	6	6	6	
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	7	4	5	6	4	4	4	4	5	5	5	
B2. Solde primaire	7	4	5	6	4	4	4	4	5	5	5	
B3. Exportations	7	5	9	10	8	7	7	8	8	11	15	
B4. Autres flux 3/	7	4	5	6	5	4	4	5	5	6	7	
B5. Dépréciation	7	4	5	5	4	4	4	4	5	5	4	
B6. Combinaison de B1-B5	7	5	7	7	6	5	5	6	8	8	8	
C. Tests adaptés												
C1. Passifs conditionnels combinés	7	4	5	6	5	4	4	5	5	5	5	
C2. Catastrophe naturelle	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
C3. Prix des produits de base	7	5	6	7	5	5	5	5	7	8	8	
C4. Financements de marché	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
Seuls	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
Valeur de référence		Ratio service de la dette/recettes										
A. Autres scénarios	13	9	11	11	9	7	7	8	8	8	8	
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	13	9	12	12	10	9	10	11	11	12	13	
A2. Autre scénario : Choc causé par une catastrophe naturelle	13	9	11	11	9	8	8	8	9	10	9	
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	13	10	12	12	10	9	8	9	9	9	9	
B2. Solde primaire	13	9	11	11	9	8	7	8	8	8	8	
B3. Exportations	13	9	12	13	10	9	9	9	9	12	17	
B4. Autres flux 3/	13	9	11	11	9	8	8	8	8	10	11	
B5. Dépréciation	13	11	13	13	11	9	9	10	10	10	8	
B6. Combinaison de B1-B5	13	10	13	13	10	9	9	9	9	13	12	
C. Tests adaptés												
C1. Passifs conditionnels combinés	13	9	11	11	9	8	8	8	8	9	8	
C2. Catastrophe naturelle	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
C3. Prix des produits de base	13	11	13	14	11	9	8	9	9	11	12	
C4. Financements de marché	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
Seuls	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	

Sources : Autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (exprimé en dollars), le solde courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Tableau 4. Tchad : Analyse de sensibilité pour des indicateurs clés de la dette,
2025–35**

	Projections 1/										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
VA du ratio dette/PIB											
Scénario de référence	30	30	29	28	27	26	25	25	24	24	23
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	30	29	28	27	26	26	27	27	27	27	27
A2. Autre scénario : Choc causé par une catastrophe naturelle	39	39	38	36	35	34	33	33	32	31	31
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	30	33	36	36	37	38	39	40	40	41	
B2. Solde primaire	30	32	33	31	29	29	28	27	27	26	26
B3. Exportations	30	34	40	38	37	36	35	34	34	33	31
B4. Autres flux 3/	30	32	34	33	31	31	30	30	29	28	27
B5. Dépréciation	30	32	30	28	25	24	23	22	20	19	18
B6. Combinaison de B1-B5	30	30	30	28	26	26	25	25	24	24	24
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	30	40	39	37	35	34	34	33	32	31	31
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	30	32	35	38	40	42	44	45	45	46	47
C4. Financements de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Repère de la dette publique TOTALE	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
VA du ratio dette/recettes											
Scénario de référence	163	183	174	165	157	150	147	145	142	139	136
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	163	178	166	159	153	150	151	152	152	151	152
A2. Autre scénario : Choc causé par une catastrophe naturelle	214	237	224	214	205	197	193	191	188	185	182
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	163	198	208	209	209	210	214	221	226	230	235
B2. Solde primaire	163	192	192	183	174	166	162	160	157	153	150
B3. Exportations	163	206	234	225	216	207	203	202	198	193	184
B4. Autres flux 3/	163	198	203	194	185	178	175	173	170	165	159
B5. Dépréciation	163	197	178	165	152	142	135	129	122	115	108
B6. Combinaison de B1-B5	163	186	177	163	155	149	147	146	143	141	138
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	163	247	232	221	209	200	195	191	187	183	180
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	163	225	235	255	259	259	259	257	262	267	272
C4. Financements de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	36	47	46	40	33	26	25	26	27	27	27
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	36	48	47	42	35	28	28	30	31	31	31
A2. Autre scénario : Choc causé par une catastrophe naturelle	36	77	71	67	55	44	41	40	40	40	39
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	36	50	56	55	51	46	48	52	55	58	60
B2. Solde primaire	36	47	53	52	43	35	32	32	32	31	31
B3. Exportations	36	47	46	41	34	26	26	27	27	30	33
B4. Autres flux 3/	36	47	46	40	33	26	26	26	27	29	30
B5. Dépréciation	36	46	46	41	33	26	26	27	27	27	27
B6. Combinaison de B1-B5	36	47	46	41	33	26	26	27	28	28	28
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	36	47	81	69	62	48	44	42	40	39	37
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	36	55	54	54	56	55	59	62	64	67	69
C4. Financements de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Sources : Autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du niveau de référence.

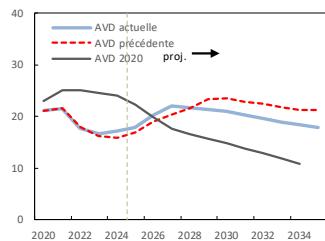
2/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

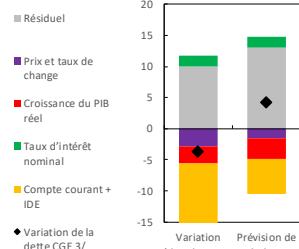
Graphique 3. Tchad : Moteurs de la dynamique de la dette, 2025–34

Dette extérieure

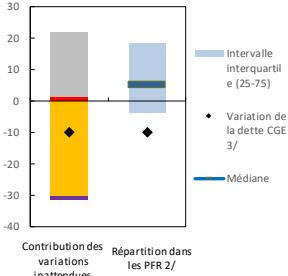
Dette extérieure brute nominale CGE
(en pourcentage du PIB ; précédentes éditions de l'AVD)



Flux générateurs de dette
(en pourcentage du PIB)

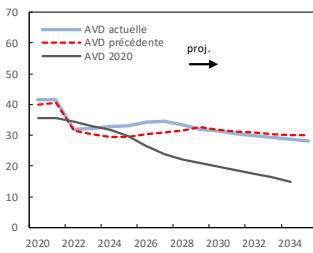


Variations inattendues de la dette 1/
(5 dernières années, en % du PIB)

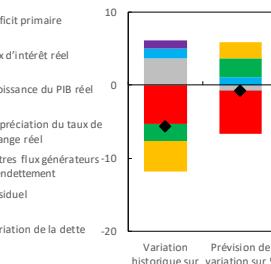


Dette publique

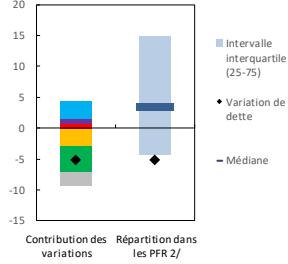
Dette publique nominale brute
(en pourcentage du PIB ; précédentes éditions de l'AVD)



Flux générateurs de dette
(en pourcentage du PIB)



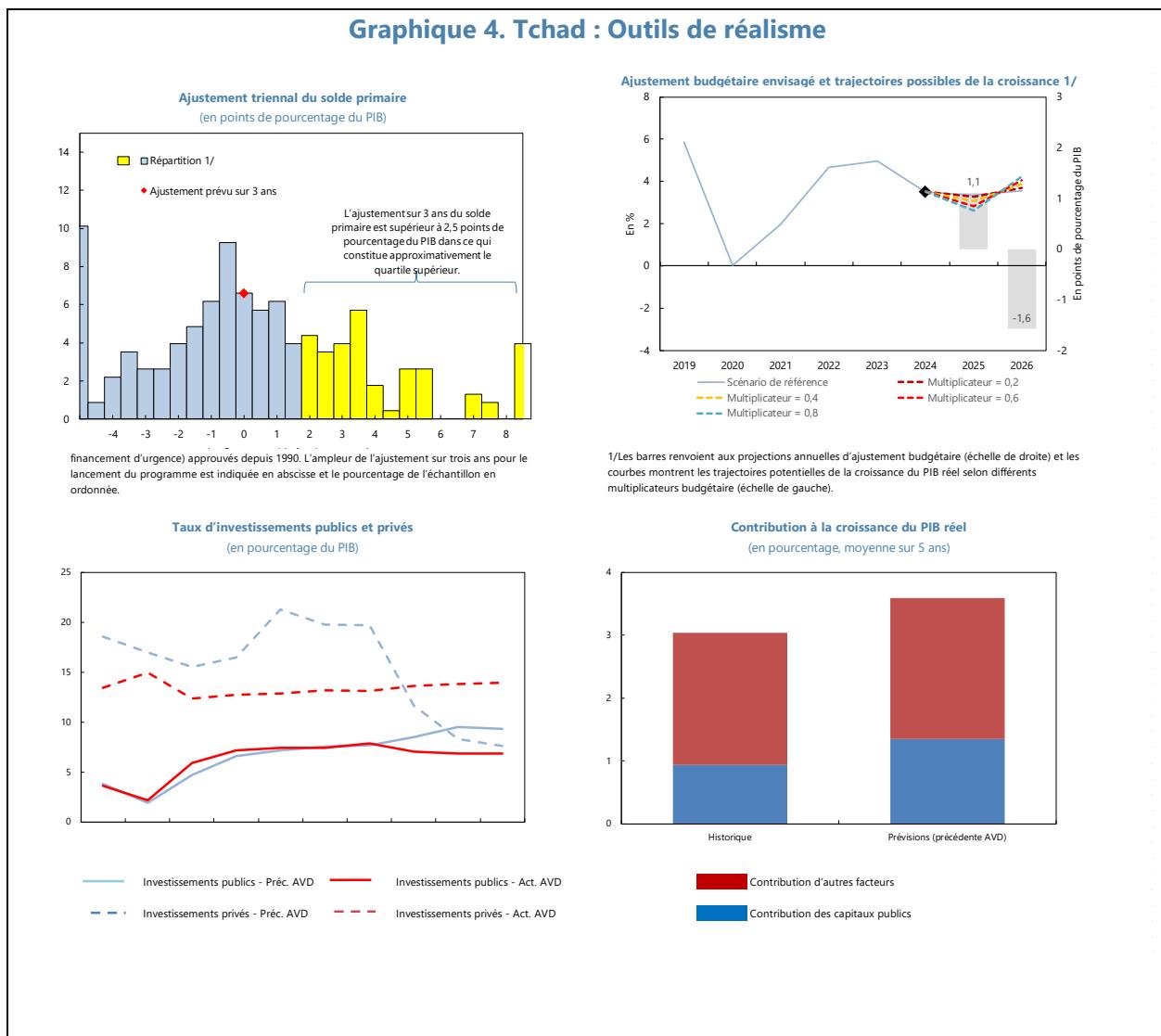
Variations inattendues de la dette 1/
(5 dernières années, en % du PIB)



1/ Différence entre les contributions escomptées et effectives aux ratios d'en
2/ Répartition entre les PFR pour lesquels des AVD « PFR » ont été produite

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

Graphique 4. Tchad : Outils de réalisme



**Déclaration du représentant des services du FMI lors
d'une réunion du conseil d'administration du Tchad**
25 juillet 2025

- 1. Cette déclaration ne modifie en rien l'orientation générale de l'évaluation contenue dans le rapport des services du FMI. Elle est destinée à informer le conseil d'administration de la réalisation de l'ensemble des actions préalables.**
- 2. L'action préalable (No. 1) a été réalisée. Elle porte sur l'imposition de droits de douane à la sortie et à l'entrée de 5 % sur certains produits, autres que les biens essentiels et les produits non taxés (détaillée au ¶18 du MPEF), et jusqu'à 10 % sur l'antimoine, le cuivre brut et les engins électriques. Le ministre d'État des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale a pris un ensemble d'arrêtés :
No. 128/MFBEPCI/SE/SG/DGDDI/DELDC/2025,
No. 129/MFBEPCI/SE/SG/DGDDI/DELDC/2025,
No. 130/MFBEPCI/SE/SG/DGDDI/DELDC/2025,
No. 131/MFBEPCI/SE/SG/DGDDI/DELDC/DLRDCI/2025, et
No. 155/MFBEPCI/SE/SG/DGDDI/DELDC/2025.**
- 3. L'action préalable (No. 2) exigeant le paiement électronique des impôts, taxes et droits directs et indirects par l'intermédiaire des banques et des opérateurs de téléphonie mobile a été réalisée. Le ministre d'État des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale a publié la circulaire No. 004/PR/PM/MFBPEPCI/SG/2025 le 3 juillet 2025.**
- 4. L'action préalable (No. 3) exigeant la fermeture et la suspension de l'ouverture des bureaux et postes de douane ne disposant pas d'un système de paiement électronique et de SYDONIA a été réalisée. Le Directeur général des douanes et droits indirects a publié la note No. 019/DGDDI/DELDC/DLRDCI/2025 le 25 juin 2025.**
- 5. L'action préalable (No. 4) a été réalisée, exigeant l'échange de lettres destinées à suspendre i) les nouvelles embauches dans les secteurs publics civils non prioritaires (détaillée au ¶21 du MPEF), au-delà des engagements pris dans la loi de finances 2025, jusqu'à fin 2026 ; ainsi que ii) les mouvements interministériels d'agents, sauf pour les agents rejoignant les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur ou de la santé pour travailler comme enseignants et soignants ; et iii) le conditionnement de tout remplacement numérique, poste par poste, à la présentation d'un acte de radiation, de certificats de genre de mort, ou d'arrêté de mise à la retraite. La lettre No. 0401/MFBEPCI/SE/SG/DGBI/DS/2025, publiée par le ministre d'État des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale, a été transmise le 25 juin 2025, à laquelle répond le ministre de la Fonction Publique et de la Concertation Sociale dans sa lettre No. 0110/PR/PM/MFPCS/SG/2025 du 9 juillet 2025.**

6. L'action préalable (No. 5) relative à la communication aux services du FMI d'un rapport d'étage sur l'audit des recettes pétrolières depuis 2020 ainsi que la mise en place d'un système de visualisation (Data Analytics) pour la gestion des recettes pétrolières au Tchad a été réalisée le 10 juillet 2025.

7. L'action préalable (No. 6) relative à la publication d'un nouvel arrêté présidentiel révisant l'arrêté présidentiel No. 3361/PT/PM/MFBCP/2023 prévoyant la gouvernance du recours aux procédures de dépenses d'urgence a été réalisée. L'arrêté révisé No. 1480/PR/MFBPCI/2025 a été publié le 17 juillet 2025.

**Déclaration de M. Regis N'Sonde, administrateur pour le Tchad, et de
M. Madjiyam Herve Bangrim Kibassim, conseiller de l'administrateur
(Bureau de l'administrateur pour l'Afrique centrale)**

Le 25 juillet 2025

I. Introduction

1. **Les autorités expriment leur vive appréciation des échanges francs et fructueux qui se sont tenus à N'Djaména avec les services du FMI, ainsi que le soutien apporté par la direction et le Conseil d'administration au cours des dernières années.** Elles estiment qu'une collaboration étroite avec le FMI est essentielle à la stabilité macroéconomique et au programme de développement incarné dans leur nouveau Plan National de Développement 2025-2030 (Tchad Connexion 2030) qui vise à i) accroître l'ouverture géographique et économique du Tchad ; ii) renforcer la compétitivité et l'attractivité ; et iii) promouvoir la diversification économique. L'achèvement, en février 2025, de la transition politique ainsi que la mise en place du nouveau cadre institutionnel ont constitué des jalons importants sur la voie de la stabilité et de la résilience dans un environnement fortement exposé aux chocs.

2. **Dans un environnement marqué par de fortes incertitudes mondiales, les autorités tchadiennes sont déterminées à atténuer les répercussions des chocs continus sur l'économie et le pays, dans un contexte de diminution de l'aide humanitaire et de l'aide publique au développement.** Parmi ces chocs, citons les enjeux liés à la sécurité, au changement climatique, à l'insécurité alimentaire et à la crise humanitaire et des réfugiés résultant du conflit au Soudan voisin. Ces chocs induisent des besoins de financement extérieur considérables, estimés à plus de 9 % du PIB. Dans ce contexte, les autorités sollicitent un nouveau programme soutenu par le FMI au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) afin de renforcer leur cadre macroéconomique et d'accroître leur résilience. Les autorités accordent une grande importance au rôle catalyseur que jouera le programme et à l'efficacité de son volet social, tout en tenant compte des sujets cruciaux liés à la sécurité. Les autorités tirent les enseignements de l'accord précédent au titre de la FEC et sont conscientes de la nécessité de garantir la cohérence du programme avec la stratégie régionale de la CEMAC. Dans cette optique, elles sont déterminées à poursuivre l'assainissement budgétaire et à renforcer la gouvernance.

II. Évolutions économiques récentes et perspectives

3. **En dépit d'un ralentissement, la croissance du PIB a été généralisée en 2024 dans un contexte d'inflation accrue et de resserrement des conditions financières.** Bien que la croissance du PIB ait reculé à 3,5 % en 2024 contre 5,0 % en 2023, l'activité économique est demeurée favorable en 2024, car soutenue par des campagnes agricoles positives, la reprise des projets d'infrastructure, l'ajout de 70 mégawatts au réseau électrique national et un secteur des télécommunications particulièrement dynamique. L'inflation est passée de 4,1 % en 2023 à 5,7 % en 2024 sous l'effet des prix des carburants et des produits alimentaires, mais elle devrait reculer à 4,3 % en 2025 en raison de l'amélioration de

l'approvisionnement en produits alimentaires, des transports et des communications. Sur le plan budgétaire, le déficit, dons compris, s'est creusé, passant de - 1,5 % du PIB en 2023 à - 2,5 % du PIB en 2024 en raison de l'incidence des mesures de riposte aux inondations et à la crise humanitaire, des dépenses électorales et du rendement inférieur des recettes non pétrolières. Si le solde des transactions courantes s'est détérioré en 2024 en raison de la baisse des recettes pétrolières et de l'augmentation des importations liées aux projets d'infrastructure, l'accumulation de réserves du Tchad lui a permis de contribuer sa juste part aux réserves régionales.

4. Les perspectives demeurent positives, une accélération de la croissance du PIB devant atteindre 3,6 % en 2026 et 3,8 % en moyenne à moyen terme, contre 3,3 % cette année, tandis que le solde budgétaire s'améliorera en 2025 pour s'établir à - 1,5 % du PIB. Ces perspectives favorables presupposent une incidence positive attendue dans les secteurs de l'agriculture et des mines et dans l'investissement public en cours. Elles reposent également sur l'engagement des autorités à poursuivre l'assainissement budgétaire, à améliorer la qualité des dépenses publiques et à faire progresser les réformes structurelles dans les domaines de l'administration fiscale, de la gestion des finances publiques, de la numérisation et de la gouvernance. Les projections favorables s'appuient par ailleurs sur les progrès réalisés par les autorités dans la restructuration de deux banques publiques, la CBT et la BCC, envers laquelle elles se sont engagées.

5. Les autorités reconnaissent l'existence de risques considérables qui pèsent sur les perspectives. Les risques à la baisse sont liés à la conjoncture mondiale incertaine, aux retards dans le versement de l'aide par les bailleurs, à la volatilité des prix du pétrole et des recettes, aux événements climatiques, aux enjeux de sécurité régionaux et à de nouvelles crises humanitaires. Sur le plan positif, d'éventuelles marges de manœuvre supplémentaires comprennent les effets catalyseurs sur l'économie du PND 2025-2030 et du programme soutenu par le FMI ; une hausse des prix du pétrole ; le renforcement de la mobilisation des recettes non pétrolières rendu possible par les résultats positifs découlant des réformes ; et la mise en valeur des ressources inexploitées du pays, telle que dans le secteur minier.

6. Il convient de noter que la réponse que prévoit le Tchad à la crise des réfugiés nécessitera, à elle seule, un financement annuel estimé à plus de 800 millions de dollars. Le conflit au Soudan provoque des afflux continus de réfugiés principalement vers quatre provinces orientales du Tchad. Cette situation a exacerbé la nécessité d'une réponse rapide et adaptée, notamment la mise en place d'infrastructures socio-économiques, notamment l'approvisionnement en eau potable, des abris, des aliments et un accès aux ressources naturelles. En 2025, l'on estime à 1 631 505 (environ 6 % de la population totale) le nombre total de réfugiés en provenance des pays voisins. Si la réponse prévue par le Tchad mobilise 35 partenaires, dont 9 agences des Nations unies, la réduction de l'aide humanitaire publique pèse considérablement sur les finances publiques.

III. Le programme 2025-29 appuyé au titre de la FEC

7. **Les autorités se félicitent des conclusions de l'évaluation ex post par les pairs et souscrivent au point de vue des services du FMI, qui estiment que la conception et la souplesse du programme devraient être adaptées aux chocs externes.** À cet égard, il conviendrait de prendre en compte les conclusions de l'évaluation afin d'améliorer l'engagement du FMI, conformément à la stratégie relative aux pays fragiles ou touchés par un conflit (PFC). Les autorités notent également qu'en dépit de leurs engagements fermes, la performance du programme a été confrontée à plusieurs reprises à des difficultés liées à de multiples chocs, surtout en matière de sécurité et de catastrophes naturelles. Les autorités ont tiré les enseignements de ces expériences et ont ainsi convenu de faire preuve de prudence et de parcimonie dans la conduite de leurs politiques. Elles mettront l'accent sur le renforcement continu des capacités, notamment dans les domaines de la gestion de la dette, de la gouvernance, de la transparence, des filets de sécurité sociale, des plans d'urgence et des réformes structurelles.

8. **Le programme de 48 mois proposé au titre de la FEC soutiendra les politiques économiques des autorités, la mise en œuvre de leur plan et leurs efforts visant à mener à bien les réformes structurelles essentielles ainsi qu'à répondre aux besoins importants de financement de la balance des paiements.** Si le nouvel accord au titre de la FEC est approuvé par le Conseil d'administration du FMI, il reposera sur trois piliers : 1) *la viabilité budgétaire*, au moyen d'une mobilisation accrue des recettes non pétrolières et à une rationalisation des dépenses ; 2) *l'approfondissement de l'inclusion sociale* par l'amélioration du filet de sécurité sociale et du ciblage des aides ; et 3) *le renforcement du climat des affaires et des réformes de la gouvernance*. La mise en œuvre des conditions du programme visera, notamment, à accroître les recettes non pétrolières, à contrôler la masse salariale, à renforcer la gouvernance et la transparence dans le secteur pétrolier, à améliorer la stabilité financière et à renforcer l'inclusion et l'accès aux services publics. Les autorités soulignent la nécessité de porter une attention particulière aux questions de sécurité, compte tenu de l'exposition du pays à ce type de choc. Elles reconnaissent l'importance de la composante « sociale » du programme et des mesures d'urgence pour remédier à ce choc et à la baisse de l'aide internationale.

IV. Politiques à moyen terme

Au-delà de l'engagement des autorités en faveur de la viabilité budgétaire, les politiques à moyen terme privilégieront le renforcement de l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté, ainsi que l'atténuation du caractère procyclique de la politique budgétaire en envisageant l'élaboration de plans d'urgence.

Politique budgétaire

9. **Afin de garantir la viabilité budgétaire, les autorités mettront en œuvre une politique budgétaire prudente et transparente tout en poursuivant les réformes budgétaires.** De la discipline s'impose en raison de l'incertitude accrue de l'environnement et de la volatilité des recettes pétrolières. Par conséquent, les autorités

entendent respecter le critère régional de convergence en matière de déficit budgétaire en ramenant progressivement le déficit primaire hors pétrole en dessous de 5 % du PIB non pétrolier à moyen terme. Soutenue par la Stratégie de réforme des finances publiques 2022-2027, la mise en œuvre du budget 2025 accordera la priorité au renforcement de la mobilisation des recettes non pétrolières d'environ 2 % du PIB non pétrolier. Dans ce contexte, la stricte application de la conformité fiscale, la facturation électronique et la lutte contre la fraude fiscale contribueront à augmenter les recettes non pétrolières et à soutenir le processus de décentralisation budgétaire. Les autorités sont convaincues de pouvoir dépasser leurs objectifs de mobilisation des recettes pour 2025.

10. Afin d'assurer la viabilité à long terme de la mobilisation des recettes, il est nécessaire de rendre les plateformes numériques accessibles à toutes les catégories de la population. À cet égard, la déclaration de revenus devrait être étendue des centres fiscaux aux centres de déclaration situés dans tout le pays. Dans cette optique, des efforts seront déployés pour garantir un approvisionnement en énergie et un réseau Internet fiables dans les bureaux de perception. De même, le contrôle fiscal sera renforcé, et un module de recouplement pour la plateforme fiscale e-Tax sera mis en place afin de permettre à la Direction générale des Impôts (DGI) d'exploiter plus efficacement les données des contribuables. Parmi les mesures visant à accroître les recettes, notons, d'autre part, le renforcement des capacités, le déploiement de plateformes numériques e-Visa et e-Notaires¹ pour l'administration foncière, et SYDONIA World pour l'administration douanière. La réforme entreprise par la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) et les programmes de modernisation de la Direction générale des domaines (DGD) devraient tous permettre d'augmenter davantage les recettes non pétrolières. Cette réforme et ces programmes donnent la priorité à l'intégration du module d'inscription au SIGFiP e-enregistrement, à la mise en service du module de gestion des biens fonciers e-Conservation et des services de paiement en ligne, à la délivrance de timbres numériques et à la mise en conformité de ses archives avec les normes internationales.

11. Par ailleurs, les dépenses non prioritaires seront rationalisées afin de créer la marge de manœuvre budgétaire nécessaire aux investissements prioritaires et à l'augmentation des dépenses sociales de 4,6 % du PIB non pétrolier à 4,9 % du PIB non pétrolier. Des mesures seront prises pour contenir la masse salariale à 6 % du PIB non pétrolier d'ici 2030, contre 6,8 % en 2024, pour tirer parti de l'amélioration de la qualité des dépenses rendue possible par les réformes numériques. À cette fin, un gel des embauches est actuellement mis en œuvre dans la fonction publique, tandis que le contrôle des effectifs dans les institutions autonomes est renforcé. Une exception est néanmoins prévue pour tenir compte de l'intégration d'environ 2 000 fonctionnaires dans les secteurs prioritaires (santé et éducation) et de l'incidence budgétaire du processus de réconciliation nationale (prestations civiles et militaires accordées aux anciens membres des groupes armés). Compte tenu de l'incapacité de toutes les réformes entreprises depuis 2017 à réduire la masse salariale, les autorités sont d'avis qu'il convient d'envisager de nouvelles méthodes. Elles reconnaissent l'importance d'améliorer l'efficacité de la gestion des ressources humaines. Cela dit, la mise

¹L'application e-Visa est dédiée aux demandes et aux paiements de visas en ligne, tandis que l'application e-Notaires est dédiée aux procédures notariales et juridiques et permet une connexion entre le ministère des Finances et les services juridiques.

en œuvre effective du recensement biométrique devrait permettre de réduire les doublons et de nettoyer les bases de données de la fonction publique. S'agissant de l'investissement public, le gouvernement s'est engagé à porter les dépenses d'investissement à 4,6 % du PIB non pétrolier, contre une moyenne historique de 2,0 %, et à créer une base de données dans le SIGFiP permettant un meilleur suivi et une meilleure gestion de l'investissement public.

12. Les réformes destinées à renforcer la gestion des finances publiques, la transparence budgétaire et la programmation financière seront poursuivies, tandis que les comités spécialisés pilotant le suivi et l'efficacité des mesures sont rétablis. À cet égard, le Comité de plan de trésorerie et le Comité du Trésor seront réactivés, et le Comité de suivi des finances publiques sera créé ; il sera responsable de la validation et de la publication du tableau des opérations financières de l'État (TOFE) mensuelles, trimestrielles et annuelles du gouvernement. Dans la même optique, le projet de loi de finances rectificative sera soumis à la Cour des comptes, et le recours aux procédures de dépenses avant ordonnancement (DAO) et aux procédures extrabudgétaires sera réduit, conformément aux paramètres du programme. La réforme du SIGFiP sera achevée par la mise en œuvre, en 2026, de son module comptable, et son accès en ligne sera mis à la disposition des principales institutions financières publiques. De plus, il convient de souligner que des progrès notables ont été accomplis dans la mise en œuvre du Compte Unique du Trésor (CUT), étant donné que les principales exigences, notamment la mise en place des cadres juridique et institutionnel, du Comité de suivi et d'un compte séquestre qui le sous-tendent, ont été satisfaites. Néanmoins, la mise en œuvre de la Convention portant harmonisation de la réglementation bancaire de la CEMAC est nécessaire avant que d'autres mesures ne soient prises, notamment la mise en place de l'interface entre le SIGFiP et l'application régionale AMS/X de gestion du CUT.

Autres réformes en matière de gestion des finances publiques

13. Les autorités entendent mener des réformes de la gestion des finances publiques aux niveaux sectoriel et provincial. Ces réformes comprendront, à partir de janvier 2026, la numérisation des DAO, des administrations fiscales grâce à l'application e-Tax, l'intégration du programme budgétaire dans le SIGFiP, le déploiement complet du système douanier SYDONIA, et la généralisation de la facturation électronique normalisée (FEN). L'intégration des DAO dans le SIGFiP permettra d'éviter les procédures manuelles, ce qui devrait améliorer la qualité et la transparence des dépenses.

Gestion de la dette

14. Les autorités maintiennent leur engagement envers une politique de gestion de la dette prudente et s'efforcent d'améliorer l'évaluation du surendettement dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette (AVD). Bien que les autorités déplorent le fait que le risque de surendettement continue d'être jugé élevé, la dette publique totale du Tchad est passée de 49,8 % du PIB en 2017 à 33 % en 2025, soit le niveau le plus bas enregistré dans la région ; selon les projections, il devrait atteindre 31,3 % du PIB en 2030, tiré par le processus de restructuration de la dette. À l'avenir, les autorités donneront la priorité aux prêts concessionnels et aux aides financières ; elles feront également tout leur possible pour ne pas accumuler d'arriérés, poursuivront de bonne foi les négociations avec les créanciers, tout en renforçant leurs capacités en matière de gestion de la dette. Dans ce contexte, le suivi et l'analyse de la dette publique relèveront de la Direction générale du Trésor. Compte tenu de la saturation du marché financier régional et du coût élevé du service de la

dette, la modulation des échéances des prêts et l'application d'un plafond annuel d'emprunt de 15 milliards de francs CFA sont des priorités.

Réformes du secteur bancaire

15. Les autorités s'engagent à mener à bien la restructuration des deux principales banques publiques, à renforcer la stabilité financière, à promouvoir l'inclusion financière et à améliorer le contrôle des institutions financières. La banque centrale BEAC juge le système financier du Tchad stable, même si les prêts improductifs ont augmenté de 13,1 % pour atteindre 386,5 milliards de francs CFA (2,9 % du PIB) en 2024 et qu'il est nécessaire d'alléger les pressions sur la liquidité. Les deux banques publiques en difficulté, la CBT et la BCC, progressent dans leurs plans de restructuration et ont nommé de nouveaux membres des directions. La BCC a notamment mis en place une convention de recouvrement avec le gouvernement lui permettant de réduire son passif. La BCC présentera, d'ici la fin de l'année, un deuxième plan visant à augmenter son capital de 15 milliards de francs CFA. La banque s'est lancée dans la finance islamique, mais des retards dans la mise en œuvre de la législation ont freiné la poursuite des progrès. La BCC souhaite développer sa transformation numérique et le recouvrement de ses prêts et sollicite, à cette fin, l'assistance technique du FMI. Par ailleurs, tandis que la Commission bancaire régionale (COBAC) a validé son plan de restructuration, en juillet 2024, la nouvelle direction a demandé, pour sa part, la soumission de ses plans révisés d'ici la fin 2025. La CBT a sollicité l'assistance technique du FMI, notamment pour renforcer sa situation et sa visibilité. Les autorités envisagent également la privatisation de deux banques plus petites, la Banque de l'Habitat du Tchad (BHT) et la Banque Agricole du Chari (BAC). En ce qui concerne le cadre des sauvegardes, la COBAC poursuit ses missions sur place destinées à garantir la conformité des banques aux recommandations, outre la création d'une agence de recouvrement. Les performances des autres banques, y compris UBA, Coris Bank, Orabank, Ecobank et la BSIC, sont satisfaisantes, les liens entre les banques et l'État étant limités.

Réformes structurelles

16. Dans le contexte du PND 2025-2030 et de l'accord 2025-2029 au titre de la FEC, les priorités des autorités en matière de réformes structurelles sont axées sur le renforcement de l'inclusion et de la gouvernance tout en diversifiant l'économie pour réduire sa dépendance au pétrole. Les indicateurs sociaux au Tchad demeurent faibles en raison de leur vulnérabilité aux chocs physiques et des enjeux de développement. En riposte à ces chocs, les autorités prévoient, dans le cadre du nouveau PND, l'élargissement de l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté en renforçant le filet de sécurité sociale, en augmentant les taux d'identification nationale et en améliorant l'accès aux services publics. Dans ce contexte, le troisième recensement a été lancé et l'amélioration de l'identification des citoyens contribuera à renforcer le ciblage des populations vulnérables et à accroître l'efficacité des interventions publiques ainsi que l'identification des contribuables. Cette dernière mesure permettra d'atténuer les conséquences du caractère très informel de l'économie tchadienne et de rehausser la mobilisation des recettes intérieures. Par conséquent, les initiatives du gouvernement – soutenues par ses partenaires dont notamment la Banque mondiale, y compris le Programme de filet de sécurité sociale productif (PSSNP) 2024–28 — visent, à long terme, à élargir le périmètre du processus d'identification nationale

biométrique. Cela permettra de renforcer davantage les programmes de transferts monétaires productifs et de faire progresser la mise en œuvre du Registre Social Unifié (RSU). Le processus de numérisation et la stratégie d'inclusion financière recevront un soutien renouvelé grâce à la mise en place d'institutions financières et de microfinance. L'accès à l'éducation sera élargi par le déploiement du programme de cantines scolaires, qui bénéficiera d'une allocation budgétaire importante.

17. Le programme de réforme de la gouvernance des autorités accorde une priorité élevée au renforcement de la transparence, de l'efficacité des institutions publiques, du climat des affaires et de la lutte contre la corruption. Les autorités du Tchad ont sollicité, auprès du FMI, une étude diagnostique de la gouvernance ; elle le permettra d'obtenir un soutien pour accélérer la mise en œuvre de leurs priorités en matière de gouvernance, notamment en remédiant aux vulnérabilités institutionnelles et en améliorant la gouvernance économique et financière. En parallèle, le renforcement de la transparence dans le secteur pétrolier et la poursuite des réformes des entreprises publiques se poursuivront, notamment par la publication régulière de leurs états financiers. Fortes de l'assistance technique dispensée par l'AFRITAC, les autorités mettront en œuvre, sur une période de trois ans, un cadre dédié à la réforme des entreprises publiques, des établissements publics et des entités administratives et indépendantes. Elles sollicitent une assistance technique pour le contrôle de la masse salariale, la numérisation de l'administration douanière et la poursuite de l'élaboration d'une taxonomie verte afin de soutenir les priorités du programme climatique du gouvernement.

18. Les autorités prennent bonne note du plan de renforcement des capacités élaboré par les services du FMI à l'intention du Tchad. Elles se félicitent notamment de la volonté des services à fournir une assistance pour garantir la production de données de qualité et en temps opportun. Les autorités saluent également la stratégie de développement des capacités axée sur la gestion des finances publiques, l'administration des recettes, le contrôle des dépenses, la gestion de la dette et les statistiques des comptes nationaux.

V. Conclusion

19. Le Tchad a décidé d'entreprendre un nouveau Plan de renforcement de sa connectivité géographique et de promotion de la diversification économique. Dans ce contexte, les autorités sollicitent un accord de 48 mois au titre de la FEC afin de renforcer la stabilité macroéconomique, de répondre aux besoins de la balance des paiements et de créer un environnement propice à la croissance et au développement. Ayant tiré les enseignements de leur collaboration récente avec le FMI, les autorités souhaitent exprimer leur forte appropriation du programme et leur engagement en faveur de ce dernier. Elles ont réalisé les actions préalables à l'accord au titre de la FEC. Les autorités apprécieraient vivement l'approbation par les administrateurs de leur demande.